Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

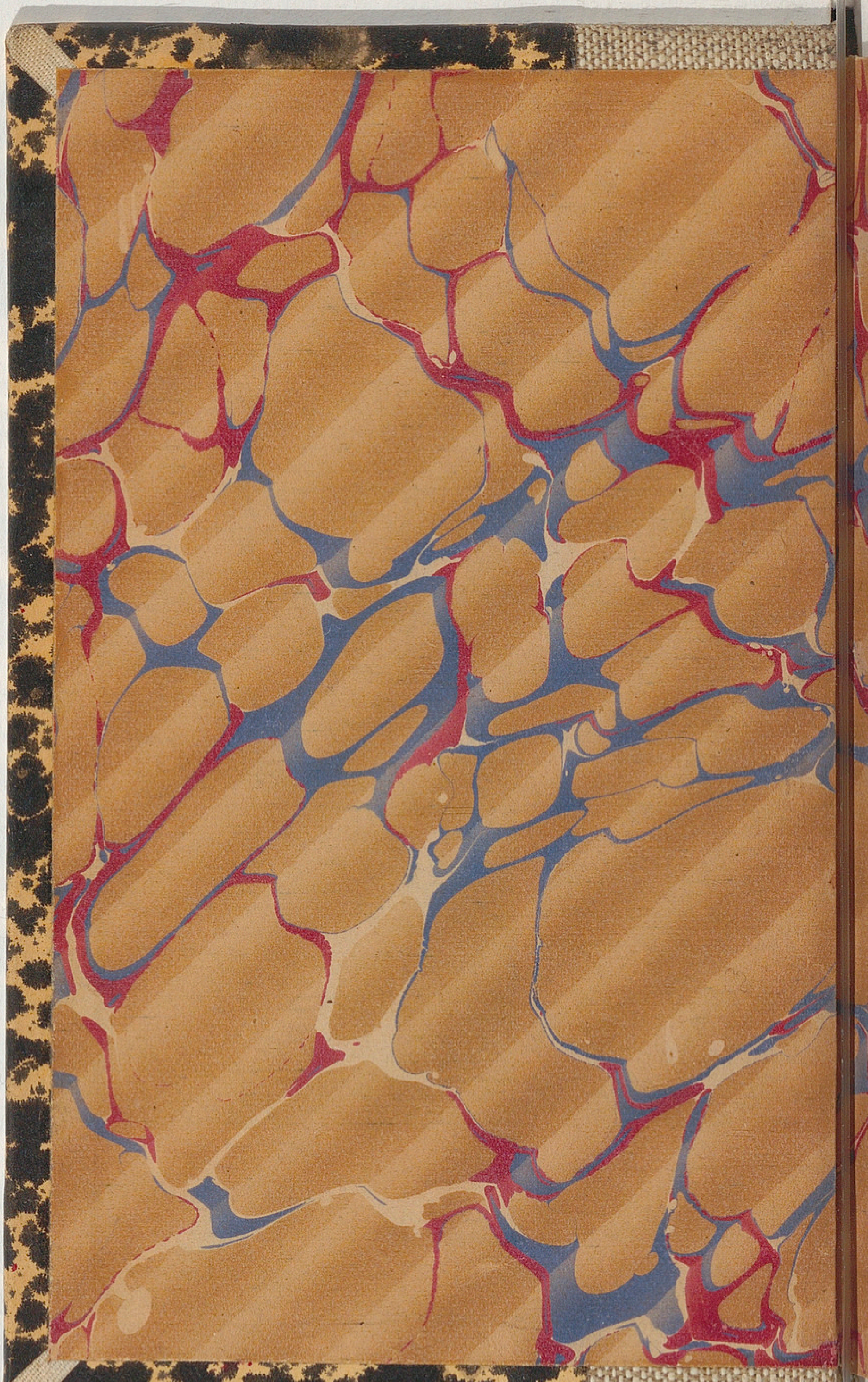

VLEMARE REC.

MALEMAIRE REL.

ENCYCLOPÉDIE-RORET

VÉTÉRINAIRE

A l'usage des Fermiers

ET DES

Propriétaires d'animaux domestiques

PRÉFECTURE DE
DÉPOT LÉ
1917 N° 2

PARIS
ENCYCLOPÉDIE-RORET
L. MULO, LIBRAIRE-ÉDITEUR
12, RUE HAUTEFEUILLE, VIe

ENCYCLOPÉDIE-RORET

BIBLIOTECA CENTRALE VETERINARIA

VÉTÉRINAIRE

8° T 4 Tg 54

2 T 568

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Nouvelle Collection de l'Encyclopédie-Roret

Format in-18 jésus 19 × 12

Manuel de l'Apiculteur Mobiliste, nouvelles Causeries sur les Abeilles, en 30 leçons, par l'abbé Duquesnois. 1 vol. in-18 jésus, orné de 20 figures dans le texte. (*Médaille d'argent* à Bar-le-Duc.) 3 fr.

— **de l'Eleveur de Chèvres**, par H.-L.-Alph. Blanchon. 1 vol. in-18 jésus, orné de 12 figures dans le texte. 2 fr. 50

— **de l'Eleveur de Faisans**, par H.-L.-Alph. Blanchon. 1 vol. in-18 jésus, orné de 31 figures dans le texte. 2 fr.

— **de l'Eleveur de Poules,** par H.-L.-Alph. Blanchon. 1 vol. in-18 jésus, orné de 67 figures dans le texte (2e édition). 3 fr.

— **du Pisciculteur,** par H.-L.-Alph. Blanchon, 2e éd. 1 vol. in-18 jésus, orné de 61 figures dans le texte. 3 fr. 50

— **de l'Eleveur de Pigeons, Pigeons voyageurs,** par H.-L.-Alph. Blanchon. 1 vol. in-18 jésus, orné de 44 figures dans le texte. 3 fr.

— **de l'Eleveur de Lapins**, par Willemin, 2e éd. 1 vol. in-18 jésus, orné de 24 fig. dans le texte. 2 fr. 50

— **Eléments Culinaires** (les) à l'usage des jeunes filles, par Auguste Colombié. 1 vol. in-18 jésus, cartonné. 3 fr.

— **Traité pratique de Cuisine bourgeoise**, par Auguste Colombié. 1 vol. in-18 jésus, cartonné. 4 fr.

— **100 Entremets**, par Auguste Colombié. 1 volume in-18 jésus, cartonné. 2 fr.

— **de Jardinage et d'Horticulture,** par Albert Maumené, avec la collaboration de Claude Trébignaud, arboriculteur, 2e éd. 1 vol. in-18 jésus, orné de 275 figures dans le texte, 900 pages. Broché, 6 fr. — Cartonné, 7 fr.

— **de l'Agriculteur,** par Louis Beuret et Raymond Brunet. 1 vol. in-18 jésus orné de 117 figures. 5 fr.

— **Artichaut et de l'Asperge** (de la Culture de l'), par R. Brunet, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 13 fig. dans le texte. 2 fr.

— **Champignons et de la Truffe** (de la Culture des), par R. Brunet, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 15 figures dans le texte. 2 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F

MANUELS-RORET

NOUVEAU MANUEL COMPLET
DU
VÉTÉRINAIRE

A L'USAGE DES FERMIERS
ET DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

CONTENANT

Les principales Maladies et leurs Remèdes ;
Age. Alimentation. Engraissement ;
Soins à donner aux animaux reproducteurs ;
Ventes, etc.

SUIVI

D'un Formulaire des principaux Médicaments Vétérinaires

PAR

Paul CANAL

Médecin-Vétérinaire, Ex-Vétérinaire militaire,
Ancien Inspecteur de la Boucherie de Paris

Ouvrage orné de figures dans le texte

PARIS
ENCYCLOPÉDIE-RORET
L. MULO, LIBRAIRE-ÉDITEUR
12, RUE HAUTEFEUILLE, VIe
1915

AVIS

Le mérite des ouvrages de l'**Encyclopédie-Roret** leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il porte la signature de l'Éditeur, qui se réserve le droit de le faire traduire dans toutes les langues, et de poursuivre, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de ses droits.

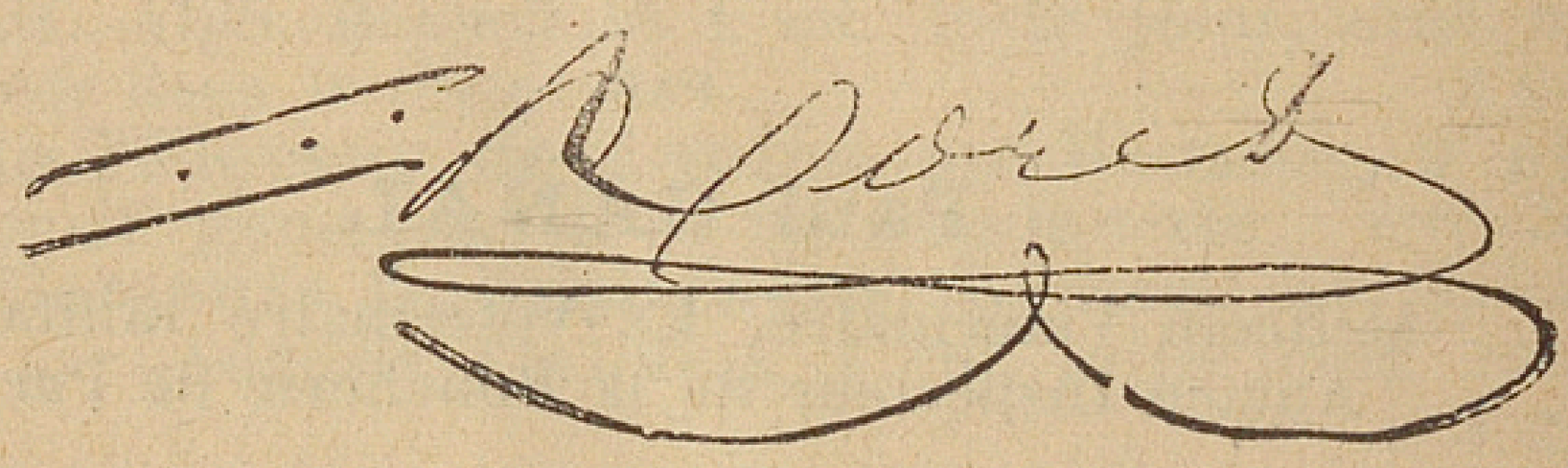

PRÉFACE

Ce livre est destiné à servir de *guide* aux fermiers et aux éleveurs d'animaux. Il leur sera incontestablement utile, *en attendant l'arrivée du vétérinaire*, pour donner les soins les plus urgents et les moins dispendieux aux animaux malades, parce qu'il est concis, précis et simple, autrement dit *pratique*.

Dans l'étude dont il s'agit, je me suis efforcé d'aplanir leur tâche en éliminant tout ce qui aurait pu leur paraître difficile à comprendre et impossible à exécuter. Je me suis aussi attaché à proscrire le plus possible les termes scientifiques qui rebutent souvent les intelligences les mieux douées, pour n'employer que des appellations connues, à la portée de tout le monde, tout en mettant souvent le nom technique entre parenthèse.

Certains confrères, *hargneux parfois*, crieront peut-être au scandale, diront même que mon humble livre n'est bon qu'à faciliter la routine et leur empêcher de faire valoir leur profession.

A mon sens, et je dis ceci après bien d'autres, professeurs ou non, qui ont fait des ouvrages dans le genre de celui-ci, c'est tout le contraire

que je me propose d'obtenir *par la vulgarisation* : abattre le faux savoir des mèges, sorciers, rebouteurs et empiriques des bêtes, et faire apprécier jusqu'aux villages les plus reculés de la patrie du Fondateur de la première Ecole vétérinaire, la vraie science de ceux que son fécond enseignement a pourvu d'un diplôme pour diagnostiquer, formuler, opérer et expertiser partout et sûrement.

La première partie de ce Manuel traite des maladies ordinaires du cheval, du bœuf, du mouton, de la chèvre, du porc et du chien ; la deuxième est consacrée à l'étude des affections contagieuses (*parasitaires*, *microbiennes* et *virulentes*) de ces animaux ; la troisième fait connaître l'âge, l'alimentation, l'engraissement des principaux animaux domestiques et les soins à donner aux animaux reproducteurs ; la quatrième s'occupe de la vente en général, des vices rédhibitoires, de la vente des animaux de boucherie, de la loi du 21 juin 1898, sur le Code rural (section II, articles 29 à 64) ; enfin, la cinquième et dernière partie établit un formulaire des principaux médicaments vétérinaires.

PAUL CANAL.

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DU

VÉTÉRINAIRE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
IMPRIMÉS

PREMIÈRE PARTIE

AFFECTIONS ORDINAIRES

CHAPITRE PREMIER

Maladies des yeux et de l'ouïe

Conjonctivite

Ce nom sert à désigner l'inflammation la plus fréquente des yeux.

Elle a pour siège la conjonctive (dedans des paupières), et porte encore le nom d'*ophtalmie simple*. Cette inflammation produit du larmoiement, fait gonfler les paupières, mais laisse habituellement la vue intacte.

Traitement. — Compresses d'eau froide souvent renouvelées et fixées au licol ; collyre composé de sulfate de zinc 0 gr. 25 cent. en solution dans 100 grammes d'eau ordinaire, appliqué trois ou quatre fois par jour.

Ophtalmie externe, interne et traumatique

Dans l'ophtalmie dont il s'agit, l'œil est congestionné, trouble, comme grisâtre; la vue est difficile, pénible et des larmes abondantes s'écoulent de l'organe atteint : l'appétit est diminué et le malade fuit la lumière.

S'il y a traumatisme, *ouverture* du globe de l'œil, ce dernier est perdu et laisse alors écouler un liquide (*humeur aqueuse*) qui se fige sur le chanfrein.

Traitement. — Même traitement que celui de la conjonctivite ; si l'affection persiste insuffler, dans l'œil, de l'alun pulvérisé; en cas d'opacité, introduire une fois par jour, entre les paupières, gros comme un pois de pommade ophtalmique de Velpeau, de Lyon ; puis bassiner l'œil avec la paume de la main.

Fluxion périodique

Mêmes symptômes que ceux du début de l'ophtalmie interne, et pendant cinq à six jours; ensuite, pendant cinq à six jours, aggravation et formation d'un dépôt vert jaunâtre en dedans et en

bas de l'œil (*hypopion*) ; enfin, disparition des symptômes inflammatoires et résorption du dépôt, pendant à peu près un mois.

La fluxion périodique des yeux constitue un vice rédhibitoire chez le cheval, l'âne et le mulet.

Traitement. — A proprement parler la fluxion périodique des yeux n'a pas de traitement. On retarde souvent les accès de cette maladie et par suite la cécité en employant la pommade de Lyon ou la pommade mercurielle simple ou double, et en faisant prendre au malade, après chaque accès, une vingtaine de grammes de salicylate de soude par jour, pendant trois jours.

Taches oculaires

Ces taches plus ou moins grandes, siègent sur la vitre de l'œil.

Elles sont dues, habituellement, à un traumatisme, un coup de fouet, une paille, etc... Si la tache est légère on l'appelle *nuage* ; si elle est, au contraire, d'une opacité complète, elle porte le nom de *taie* ou d'*albugo* ; enfin, s'il y a cicatrice, c'est le *leucoma*. En général tous ces termes, en médecine vétérinaire, disparaissent pour faire place au plus savant qualificatif de *kératite*.

Traitement. — Pommade ophtalmique de Velpeau ou de Lyon, une fois par jour, comme pour l'ophtalmie interne et externe.

Hydropisie de l'œil

C'est l'œil plus ou moins gonflé et rempli de liquide produit par la sécrétion exagérée de l'humeur aqueuse.

Traitement. — Très aléatoire. Appeler le vétérinaire.

Amaurose

Encore dite *goutte sereine*, cette affection est due à la paralysie de l'expansion du nerf optique (*rétine*) qui se trouve au fond de l'œil.

En l'espèce, les yeux atteints restent clairs et l'animal semble y voir comme à l'ordinaire. Aussi, pour éviter toute erreur, faut-il avoir le soin d'agiter un objet quelconque, un bâton, un mouchoir, devant la vue. Si l'objet agité un peu loin de la tête n'impressionne pas la bête, celle-ci est aveugle, amaurotique.

Traitement. — L'amaurose est généralement incurable.

Onglet

C'est l'inflammation du corps clignotant, petit organe qui fait un peu saillie dans le coin interne de chaque œil.

Traitement. — Cette inflammation se traite comme l'ophtalmie externe. Chez le bœuf, l'*onglet* étant assez souvent de nature maligne (*cancer*), il faut être très prudent dans le traitement à lui

opposer, c'est-à-dire qu'il faut éviter l'emploi de tout caustique. On se trouve ordinairement bien, en pareil cas, de quelques gouttes journalières d'extrait de saturne ou d'eau alunée.

Cataracte

Maladie toujours très grave des yeux, affectant la lentille (cristallin), d'un œil ou des deux yeux.

Due, le plus souvent, à des ophtalmies répétées, périodiques ou non, la *cataracte* constitue une opacité totale ou partielle de ladite lentille.

La cataracte produit habituellement la cécité et la diminution des dimensions des globes oculaires atteints.

Traitement. — L'opération de la cataracte, seul remède à opposer à l'affection dont il s'agit, n'est pas ordinairement pratiquée chez les animaux.

Corps étrangers dans les yeux

Les corps étrangers susceptibles de s'introduire entre les paupières et le globe oculaire sont surtout des grains de poussière, des insectes, des valves d'avoine ou d'orge, des parcelles métalliques ou battitures de fer au moment du ferrage, etc... Ces corps se fixent sur la vitre de l'œil, s'y incrustent et produisent, en dehors du larmoiement, de la rougeur, du gonflement et des douleurs très vives.

Traitement. — Pour enlever ces corps étran-

gers, il faut incliner la tête de façon que l'œil forme cuvette ; puis verser de l'eau ordinaire dans cet œil ; détacher le corps avec des pinces fines, un morceau de carton, une bague... ; ensuite laver les parties malades avec de l'eau tiède alunée ou avec des infusions de tilleul ou de fleurs de sureau.

Blessures des yeux

Ces blessures se traitent comme les autres, mais avec des moyens plutôt calmants : eau alunée, boriquée ou laudanisée.

Entropion

Paupières ayant les cils retournés en dedans, d'où larmoiement abondant et à peu près persistant.

Maladie assez fréquente chez le chien.

Traitement. — Pratiquer, avec des ciseaux, une petite incision en côte de melon sur la peau des paupières et près des cils ; faire ensuite deux ou trois fins points de suture pour réunir les bords des plaies et laver tous les jours les parties opérées. Si le chien se frotte, couvrir les yeux avec un linge formant binocle, l'attacher et lui couper les ongles.

Ectropion

Paupières ayant les cils retournés en dehors, d'où larmoiement, conjonctivite rougeâtre et turgescente.

Affection assez commune chez le chien,

Traitement. — Le même traitement que celui de l'entrepion, mais sans point de suture. L'ablation d'une partie turgescente de la conjonctive guérit souvent mieux l'ectropion que la précédente opération.

Myopie et presbytie

La *myopie* est l'état de l'animal qui a la vue courte; tandis que la *presbytie* est celui de la bête qui ne voit bien que de loin.

Les animaux myopes ou presbytes sont souvent « *sur l'œil* », ombrageux, peureux, et ces défauts de la vue existent généralement sans maladie quelconque, parce que innés.

Traitement. — Aucun traitement n'est ordinairement employé contre ces défauts. On réussit parfois à combattre ou à atténuer les inconvénients inhérents à la myopie ou à la presbytie des animaux de travail, à l'aide d'une large bande de cuir assujettie aux œillères de la bride. Cette bande, ainsi mise, force les animaux à ne voir devant eux que les objets ordinaires qui se trouvent à proximité de leurs pieds, par conséquent à une distance toujours égale ou semblable.

Inflammation de l'intérieur des oreilles

L'inflammation de l'intérieur des oreilles (*otite*) s'observe parfois chez le chien, rarement chez les autres animaux.

Elle est caractérisée par des secouements d'oreilles fréquents ; de la surdité plus ou moins prononcée ; l'épaississement, le suintement, la suppuration et la mauvaise odeur des parties internes et profondes des organes auditifs.

Parfois, des cris plaintifs et des hallucinations font aussi partie de cette affection, souvent chronique et particulière à certaines races lymphatiques et mal croisées.

Traitement. — Soins de propreté. Verser tous les jours, dans chaque oreille, une cuillerée à soupe d'extrait de saturne, d'huile camphrée, d'eau alunée et, si la maladie persiste, injecter dans la conque formant cuvette quelques gouttes d'eau laudanisée, de teinture d'iode ou d'une solution faible de pierre infernale (nitrate d'argent).

Régime : lait, viande, quinquina et eau ferrée.

Chancres des oreilles du chien

Les *chancres des oreilles* du chien sont constitués par des plaies intéressant spécialement les oreilles *pendantes* des chiens, surtout de chasse.

Ces plaies, produites par des ronces, des éclats de bois, des épines, etc..., n'existent jamais chez les chiens à oreilles courtes ou coupées. Elles doivent leur tendance chancreuse, à gagner en surface et en profondeur, d'abord au peu de vitalité du cartilage auriculaire et particulièrement au remuement

ou *secouement* des oreilles aiguillonnées par la douleur des parties endommagées.

Traitement. — Beaucoup de moyens de guérison ont été essayés, inventés et ont fait l'objet d'une foule de réclames. Le meilleur est celui qui assure le mieux l'*immobilisation* des oreilles, et celui-là est sûrement le *béguin* ou filet en corde, qui enveloppe complètement ces dernières et d'une façon fixe.

Les soins de propreté aident à la guérison.

Corps étrangers dans les oreilles

En dehors de certains parasites, l'intérieur des oreilles peut renfermer des corps étrangers, tels que des plombs de chasse, des débris de bois, des épillets de blé, d'avoine, etc...

Ces corps étrangers agacent les animaux, produisent une inflammation (*otite*) plus ou moins prononcée et même de la suppuration.

Traitement. — Pour arriver à la guérison de ces accidents il est indispensable de supprimer la cause qui les produit. Il est donc nécessaire d'extraire les corps étrangers, soit avec des pinces, soit par des lavages répétés. Consécutivement, l'eau faiblement crésylée, huilée ou boriquée peut être employée pour désinfecter et adoucir les parties enflammées.

Surdité

Cette affection, généralement due à des otites graves, apparaît quelquefois à la naissance, chez

le chien surtout. Pour la combattre on peut *essayer* la glycérine iodée, le baume tranquille ou l'huile camphrée, dans l'intérieur de la conque ou pavillon de l'oreille.

CHAPITRE II

Maladies nerveuses

Congestion cérébrale

La *congestion cérébrale* est l'afflux considérable du sang dans les organes renfermés dans la boîte cranienne (*cerveau, cervelet et enveloppes cérébrales*).

Selon que cet afflux, suivi ou non d'inflammation, se localise plus ou moins dans l'un ou l'autre de ces organes, on dit qu'il y a *encéphalite*, *méningite*, *méningo-encéphalite*.

Pratiquement, le traitement de ces affections étant à peu près pareil, on peut englober dans une même description les symptômes généraux qui les caractérisent. Ces symptômes sont dès le début difficiles à interpréter ; puis on constate des troubles dans la vue, la marche, le recul, les appuyés à droite et à gauche ; ensuite viennent des mouvements lents, des yeux hébétés, des paupières papillottantes et des boiteries analogues à des crampes, des poussées impulsives en avant (*pousser au mur*), sur un obstacle quelconque, ou en arrière, en cercle à droite ou à gauche (*tournis*).

Excités, les animaux ont, en l'espèce, des accès de vertige, parfois terribles, qui produisent des

blessures sur le front, les membres, etc.). Enfin, ces symptômes, dans les cas graves, sont suivis ou accompagnés de convulsions pendant lesquelles la mort peut survenir.

Traitement. — Saignée abondante, en rapport avec la taille et l'âge ; eau froide ou glacée sur la nuque ; frictions sinapisées sur les quatre membres ; purgatifs à l'aloès ou au séné. Tranquillité dans un lieu sombre. Diète absolue jusqu'à mieux sensible. Boissons ordinaires et peu abondantes.

Inflammation de la moelle épinière

Cette inflammation (*myélite*), relativement rare, passe vite à l'état chronique.

Elle se reconnaît au défaut de coordination des membres, principalement des postérieurs ; les animaux marchent d'une façon incertaine, comme au début de l'ébriété, reculent assez difficilement, se déjettent à droite ou à gauche, ont la colonne vertébrale sensible, éprouvent de la difficulté pour manger à terre. On constate surtout ces symptômes chez certaines vaches qui viennent de véler ou qui sont affaiblies par des vélages répétés.

Traitement. — Repos ; emplâtre de farine de moutarde sur le dos et les reins ; puis frictions de baume tranquille, d'huile camphrée et purgatifs au sel de soude. Régime délayant.

Tremblante

Maladie particulière au mouton. On l'appelle encore *prurigo lombaire*.

Elle se présente sous deux formes : la convulsive et la prurigineuse.

Dans la *convulsive*, les animaux tombent souvent, se tiennent difficilement debout et finissent par succomber à des contractures au bout d'une quinzaine de jours.

Dans la *prurigineuse* les bêtes marchent en saccades, en sautant, comme atteintes du *harper* ; sitôt qu'on les touche, elles ont des mouvements convulsifs de la tête ; leurs yeux sont tristes, hagards.

Plus tard, au bout d'une quinzaine de jours, d'un mois ou deux, un prurit intense se manifeste et excite les moutons à se gratter les uns contre les autres, à s'arracher la laine, à se mordre les reins et les membres. Touchés à ces derniers endroits, ils ont des convulsions fréquentes ; leur démarche est trottinante, presque paralytique et la mort survient avec la maigreur extrême et la paralysie.

Traitement. — De nature inconnue, la tremblante a résisté à tous les traitements. Il y a donc avantage à sacrifier les animaux pour la boucherie, dès le début de l'affection, avant l'apparition de la maigreur.

Epilepsie

Encore appelée *mal caduc*, l'*épilepsie* est une névrose rare, moins rare cependant chez le chien que chez les autres animaux.

On la reconnaît à son apparition soudaine et aux symptômes suivants : tremblements de tout le corps, mouvements convulsifs des mâchoires, salivation mousseuse à la bouche, mouvements saccadés d'allongement et de raccourcissement des membres (*cloniques*), pirouettement des yeux dans l'orbite, respiration suffocante, enfin perte de connaissance et chute sur le sol.

La crise épileptique dure à peu près une minute. Après elle, les yeux sont hagards, hébétés, pendant quelques instants ; puis quelques minutes à peine s'écoulent et l'animal reprend ses sens.

Traitement. — Affection sujette à récidives plus ou moins éloignées, le mal caduc n'a pas de traitement curatif.

Eclampsie

Existe surtout chez la chienne et parfois chez la vache, après la mise bas.

L'attaque de cette névrose est soudaine, prompte comme l'éclair ; de là son nom. Elle peut avoir lieu plusieurs fois dans la journée et ressembler à l'épilepsie. Elle se distingue cependant de cette dernière : parce qu'elle ne se produit qu'au début de l'allaitement ; tandis qu'on constate le mal caduc

en tout temps, avant, pendant ou après l'allaite-
ment ; chez les mâles comme chez les femelles ;
parce que, à l'inverse des mouvements cloniques
de l'épilepsie, il n'y a que des mouvements convul-
sifs dans l'éclampsie ; et parce que enfin l'épilepsie
est incurable et que l'éclampsie guérit le plus sou-
vent toute seule.

Traitement. — Pendant les crises ou attaques,
ne rien faire ; entre les crises, mettre les animaux
à l'obscurité, dans un lieu tranquille, sans bruit ;
faire sentir du vinaigre et, si on en a, quelques
émanations d'éther ; traire les bêtes ou faire sou-
vent téter les petits. Régime doux. Boissons tièdes.

Danse de Saint-Guy

Névrose assez fréquente chez le chien, à la suite
d'une attaque de la « maladie du jeune chien ».

Dans cette affection, les crises nerveuses man-
quent, remplacées qu'elles sont par des mouve-
ments nerveux, bizarres et incessants, soit de la
tête, soit des membres. Ces mouvements sont dits
de « gaube-mouche », quand ils se produisent du
côté de la tête, et de « violon » ou « d'archet »
lorsqu'ils se manifestent sur les membres.

La danse de *Saint-Guy*, appelée encore *chorée*,
ne semble pas, une fois établie, faire bien souffrir
les animaux à l'état de veille ; mais à l'état de som-
meil, il en est tout autrement, parce qu'ils s'agitent
souvent, rêvent péniblement et crient parfois
comme si des souffrances subites tracassaient leur

cerveau généralement malade, perdu dans des ténèbres infernales.

Traitement. — Foncièrement chronique et de nature inconnue, cette maladie est souvent incurable. Au début, on peut cependant *essayer* les calmants à faible dose et d'après la formule d'un vétérinaire.

Paralysie

La *paralysie* ou abolition du mouvement, avec ou sans sensibilité, est générale ou locale, particulière à un côté du corps (*hémiplégie*) ou aux parties postérieures (*paraplégie*).

Un membre seul, un œil seul, etc. peuvent être paralysés, d'où plus ou moins de gravité de l'affection selon l'étendue des parties malades ou atteintes.

Les paralysies ayant quelque étendue sont généralement graves, empêchent pour longtemps, en tout cas, l'utilisation des animaux.

Traitement. — Habituellement, les paralysies nécessitent les soins d'un vétérinaire. Les peu étendues peuvent être traitées par des frictions irritantes de vinaigre chaud ou de farine de moutarde délayée dans l'eau.

Immobilité

On entend par *immobilité* une maladie presque spéciale au cheval et qui fait de celui-ci un parfait imbécile, ou à peu près.

Elle est le ramassis de toutes les inflammations cérébrales passées à l'état chronique.

L'immobilité se reconnaît à ce que l'animal est idiot, s'arrête de manger en conservant le foin entre ses lèvres (on dit alors qu'il fume la pipe), laisse la tête dans l'eau sans boire, colle son front contre le mur de face, recule difficilement, se laisse croiser les membres de devant, reste dans des positions bizarres, tient souvent la tête baissée et est d'une insensibilité rare.

Traitement. — Vice rédhibitoire, l'immobilité est incurable.

CHAPITRE III

Maladies de la peau

Eczéma

L'*eczéma* est une affection croûteuse, suintante et prurigineuse de la peau.

Sa ténacité désespérante, sa récidive et les douleurs qui l'accompagnent en font une affection grave chez tous les animaux. Sa nature, en outre, est énigmatique. On s'accorde cependant à considérer l'eczéma comme une maladie héréditaire ou acquise, due à un vice de fonctionnement des émonctoires, principalement des reins, organes par lesquels les produits de déchets s'éliminent le plus.

L'eczéma se traduit par des poils agglutinés, du suintement peu abondant, la chute des poils et des croûtes, laissant des crevasses à nu et produisant des engorgements un peu partout et surtout sur les membres.

Traitement. — Lavages à la glycérine, à l'eau de guimauve, de lin ; applications légères de pommades iodée, boriquée et bismuthée ; à l'intérieur, les composés d'iode, d'arsenic, etc., selon la formule du vétérinaire.

Dartres

On ne s'entend pas très bien sur la signification du mot *dartre*.

En général, ce terme s'applique à une éruption suintante et croûteuse de la peau, sans parasite d'aucune sorte et est réservé, en vétérinaire, pour désigner le *rouge* ou *rouget* du chien, le *roux-vieux* du chien et l'*impétigo* du porc.

Le *rouget* du chien est une affection assez fréquente chez le jeune chien. Elle produit des rougeurs prurigineuses sous le ventre, la poitrine et la face interne des cuisses. Ces rougeurs hérissent les poils et produisent des démangeaisons légères.

Traitement. — Frictions douces de glycérine, de teinture d'aloès mêlée à de l'huile d'olive et, quand le prurit tend à disparaître, application de pommade au bismuth.

Le *roux-vieux* du chien s'observe sur les vieux chiens gras, tout le long du dos et des reins.

En ce cas, les poils sont roux à la base, hérissés ; la peau est épaisse, rugueuse, crevassée, rouge brun et un peu humide. Le chien se gratte presque continuellement.

Traitement. — Cette affection, ordinairement produite par une nourriture épicée, comporte, comme traitement : de la soupe sans épices ; du lait ordinaire ; de la tisane d'orge ou de lin ; et un badigeonnage journalier avec la teinture d'iode,

mêlée à de l'huile d'olive, ou avec de la pommade bismuthée.

L'*impétigo* du porc est une maladie du porc et des porcelets spécialement élevés dans les lieux malpropres.

Caractérisée par un prurit rarement violent et une éruption laissant échapper un liquide citrin dans les régions de la tête, du ventre et des cuisses, cette affection fait vite maigrir les animaux.

Traitement. — Soins de propreté. Désinfection à l'eau de chaux des bouges, des parcs à porcs. Lavage des animaux avec de l'eau tiède boriquée, de savon ou de lin; bonne et abondante nourriture; vie au grand air tout le temps du traitement.

Sarrasinisme

Par *sarrasinisme* ou *fagopirisme* on entend vulgairement une maladie du mouton, provoquée par la consommation du sarrasin en grain, en vert ou en paille.

Fait bizarre et non expliqué, cette affection n'apparaît, après ladite nourriture, que quand les animaux sont mis à l'air et à la lumière.

Le sarrasinisme se reconnaît à une congestion presque subite des parties dépourvues de laine, à la rougeur, à la tuméfaction et au prurit de la face, des paupières, des oreilles et de la gorge. Cette congestion devenant vésiculeuse et ressemblant à l'*urticaire* de l'homme, disparaît très vite, si on rentre les animaux à la bergerie.

Il est probable que le sarrasin, en ce cas, a produit une accumulation de principes fermentescibles dans les intestins et dans le sang, principes qui s'éliminent difficilement et par les urines et surtout par la peau.

Traitement. — Supprimer le sarrasin; laisser quelques jours les animaux à la bergerie; administrer des boissons purgatives au sel de soude; enfin tenir propres les parties malades.

Echauboulure

L'*échauboulure* semble particulière au cheval, ordinairement jeune et mis au vert, surtout en grain.

Elle apparaît en peu de temps et donne naissance à des plaques cutanées d'abord circonscrites, très nombreuses sur diverses parties du corps, principalement sur la tête, le cou et le tronc, puis confluentes et ne formant plus qu'un soulèvement de la peau. Il n'y a jamais de démangeaisons dans cette affection; mais dans les cas violents, sérieux, les paupières et les naseaux sont boursouflés, et les conjonctives et l'intérieur des narines sont criblés de petits points rougeâtres analogues à des *pétéchies*, ou espèces d'extravasations des plus petits vaisseaux sanguins.

Traitement. — Saignée en rapport avec la taille des animaux; boissons purgatives et nitrées; frictions huilées sur les boutons ou plaques; suppression du vert.

Sclérodermie

On désigne par ce nom l'épaississement et l'induration parfois considérables de la peau et surtout du lard du porc.

Les verrats et les vieilles truies sont sujets à cette maladie, laquelle se reconnaît à la dureté des parties correspondant aux côtes et aux flancs. En ce cas, le lard dit « routé », parce qu'il est dur comme une route, est à l'épreuve de la balle et du poignard ; il est de plus immangeable bouilli ou rôti, parce qu'il est infondable ou incuisable.

Traitement. — Inconnu.

Eléphantiasis

Les indurations énormes de la peau, principalement au niveau des membres, assez communes chez le cheval et assez analogues aux fibromes ou tumeurs éléphantiasiques de l'homme, ne doivent jamais être traitées, si on désire éviter toute recrudescence.

Traitement. — La destination de ces animaux est toujours la boucherie.

Verrues

Les *verrues*, appelées tantôt *figs* et tantôt *poireaux*, sont des excroissances qu'on constate sur la peau des jeunes chevaux, des jeunes bêtes à cornes et des jeunes chiens.

Elles sont avec ou sans pied (*pédiculées* ou *sessiles*), fendillées ou crevassées, pointues ou arrondies, isolées ou confluentes, conglomérées.

De nature maligne chez le cheval, l'âne et le mulet, et de nature bénigne chez les autres animaux, les verrues (*papillomes*) siègent le plus souvent au bout du nez, sur les paupières, sous le ventre, sur le fourreau et les mamelles. En grappes souvent énormes sous le ventre des veaux et des ânes de deux à trois ans, ces excroissances produisent du suintement, du pus et une odeur repoussante.

Traitement. — Badigeonnage des verrues peu développées, formant gazon, avec du beurre d'antimoine, ablation et cautérisation des autres verrues. Celles de l'espèce chevaline, ayant toujours de la tendance à récidiver, ne doivent être traitées qu'avec des caustiques et surtout avec des liens en caoutchouc. Pour opérer, appeler le vétérinaire.

Plaies

Solutions de continuité des parties molles du corps, les plaies sont simples, compliquées, de bonne ou de mauvaise nature, « chancreuses » ou « ulcéreuses ».

En général, toute plaie produit du sang en plus ou moins grande abondance, intéresse plus ou moins profondément les tissus, donne naissance à du suintement, à du pus et à de l'odeur plus ou moins particulière, se termine par la cicatrisation, par la gangrène ou par le tétanos.

Une simple plaie, livrée à elle-même, donne parfois naissance à des complications diverses et souvent très graves. On ne saurait donc trop se préoccuper des soins à donner à tout accident intéressant la peau.

Traitement. — En principe, il n'y a pas de spécifique des plaies. Ceux qui prétendent le contraire sont ceux qui vendent, pour en retirer profit, les remèdes des charlatans. Mais, s'il n'y a pas de produit pharmaceutique spécifique des plaies, il y a l'eau propre et surtout bouillie qui peut en servir. C'est par le lavage, la propreté minutieuse de toute plaie que celle-ci arrive, en effet, à bien tourner et marcher vers la cicatrisation.

En dehors de ce moyen, à la portée de tout le monde, il est nécessairement indispensable d'arrêter tout d'abord toute hémorragie, par des bandes de toile serrées, sèches, et d'empêcher tout mouvement susceptible d'ouvrir les parties atteintes; puis tout danger de perte de sang constaté, de protéger les chairs avec de l'eau-de-vie, du vin aromatique, de l'eau oxygénée; ensuite, et aussitôt que possible, de les couvrir avec du charbon de bois, simple, camphré ou humecté d'eau phéniquée ou crésylée.

Si les animaux se mordent l'endroit endommagé, il ne faut pas hésiter à les attacher de court, à deux longes, etc., etc.

Enfin, si des bourgeons charnus tendent à se former trop vite ou à surplomber la plaie, celle-ci doit être saupoudrée d'alun calciné et l'animal

loit subir une injection de sérum antitétanique, ratiquée par le vétérinaire, pour prévenir toute complication possible.

Eaux-aux-jambes

Plus rares actuellement qu'autrefois, les *eaux-aux-jambes* constituent une affection chronique, ymphatique, sujette à récidiver et grave du cheval.

Siégeant à la partie inférieure des membres, le ong des tendons et du pli des paturons, elles se reconnaissent d'abord à leur fétidité et à leur écou- ement séro-purulent; ensuite, et plus tard, à des végétations grosses comme le pouce, très nom- oreuses et de forme arrondie.

Traitement. — Poudre de tan et d'alun, badi- geonnages avec du goudron de bois, du perchlorure de fer et principalement avec du formol du com- merce. Un traitement interne, à base d'arsenic, est nécessaire pour aider à la guérison, combattre le ymphatisme.

Crevasses, malandres, solandres

Espèces de plaies superficielles et irrégulières de la peau, les *crevasses* ont pour siège le pli du paturon, les *malandres* le pli du genou, et les *solandres* le pli du jarret. Les *crevasses* se distin- guent des *prises de longe* du paturon par la forme même des plaies produites, lesquelles ont toujours, en cas de *prises*, une forme allongée et limitée,

comme largeur, à celle d'une corde ou d'une chaîne ordinaire.

Traitement. — Le traitement de ces affections consiste à faire de légères frictions journalières avec de l'onguent gris, de la graisse douce, de la pommade phéniquée ou crésylée.

Kystes

Espèces de poches ou tumeurs à contenu plus ou moins liquide.

Il y a des *kystes* séreux, mélicériques, pileux, sanguins, etc. On les rencontre un peu partout, dans les narines, à la pointe du poitrail (kystes pileux), dans la région testiculaire et sur la nuque. Les kystes sanguins, ou remplis de sang, proviennent de chutes, de coups, de heurts, etc.

Le kyste le plus sérieux est celui appelé le *mal de taupe* et qui siège sur la nuque, en haut de la tête. Ce mal, assez commun chez le cheval, se développe insensiblement, forme une tumeur parfois grosse comme le poing et donne naissance à des phénomènes cérébraux assez analogues à ceux de l'immobilité.

Souvent dû à des blessures de têtières et à ce que l'animal *tire au renard*, sur son licol pendant l'attache à l'écurie ou ailleurs, le mal dont il s'agit peut disparaître, s'il est bien soigné.

Traitement. — Enlever le licol, attacher la bête avec un *tour de cou* et empêcher la têtière de la

bride de porter directement sur la tumeur. Frictions de baume tranquille, d'onguent de peuplier camphré, d'onguent mercuriel et, s'il n'y a pas d'amélioration, faire opérer la grosseur par le vétérinaire.

Abcès

Par *abcès* ou *aposthème* on désigne une tumeur plus ou moins volumineuse renfermant plus ou moins de pus.

L'abcès est aigu ou chronique. Le premier est chaud et douloureux. Le second est froid et indolore.

Ces tumeurs, dues, le plus souvent, à la gourme et particulièrement à des traumatismes qui ont très peu intéressé la peau, sont assez fréquentes chez le cheval et chez le bœuf. Chez le cheval, l'abcès est ordinairement chaud; chez le bœuf, au contraire, il est habituellement froid.

Traitement. — Ponctionner l'abcès mûr, fluctuant, le tenir propre et le désinfecter avec de l'eau-de-vie ou de l'eau crésylée. Si l'abcès n'est pas mûr ou est froid, frictionner la tumeur avec de l'onguent de peuplier ou mieux appliquer un vésicatoire sur la grosseur. Percer ensuite et laver comme il est dit en cas d'abcès bon à ouvrir.

CHAPITRE IV

Maladies des organes locomoteurs

Fractures

On désigne ainsi les *cassures* des os.

Les *fractures* sont simples, compliquées, curables, incurables....

En général, les fractures des grands animaux, à cause du poids souvent énorme de ceux-ci, ne sont réellement et pratiquement curables que lorsqu'elles existent sur les os courts.

Le signe le plus caractéristique des fractures est la perception du bruit sec produit par les bouts osseux cassés, frottés les uns contre les autres.

Les cassures, siégeant aux membres, empêchent ceux-ci d'appuyer, de toucher sur le sol, et la région cassée devient vite enflée, excessivement douloureuse.

Traitement. — Eviter tout mouvement et appeler le vétérinaire.

Luxations

Elles sont synonymes de *disjonctions* plus ou moins complètes des jointures. Les plus fréquentes sont celles de l'os tournant de la cuisse (*coxo-fémorale*), de la rotule, de l'épaule (*scapulo humérale* chez le bœuf),

Dans toute *luxation* des membres, il y a boiterie pénible, oscillation et raccourcissement de ces derniers.

En cas de luxation ou *fausse luxation* de la rotule, le membre se déplace raide et tout d'une pièce en dehors au moment de la marche, en rabotant le sol avec la pince du pied. Lorsque les bovins tombent les jambes de derrière écartées en dehors, il y a souvent luxation des jointures supérieures (coxo-fémorales) des membres et rupture des muscles du plat des cuisses (tende de tranche des bouchers). Dans ce cas, les bêtes sont dites *écartelées*, *équasillées*, et leur relèvement naturel est impossible.

Traitement. — Abatage des bovins équasillés pour la boucherie, s'ils sont en bon état. Pour les autres animaux et dans les autres cas *essayer* le repos absolu, les douches d'eau froide et les frictions de baume tranquille, de pommade camphrée, ou d'onguent vésicatoire. Faire réduire la luxation, si c'est possible, par le vétérinaire.

Tares dures

Les *tares* dites *dures* sont des productions osseuses (ossites, ostéites, etc.), qui se développent habituellement sur les membres.

Ces tares, à cause de leur lieu d'élection, portent des noms particuliers. On les appelle en effet :

1° *Suros*, quand elles siègent le long des canons ;

2° *Formes*, sur les paturons ;

3° *Eparvin*, en dedans des jarrets ;

4° *Courbe*, en dedans des jarrets et au-dessus ;

5° *Jardon* et *jarde*, en dehors et un peu en arrière des jarrets.

Lesdites tares, dures au toucher, sont souvent douloureuses et surélèvent constamment la surface de la peau.

Les formes et les éparvins sont ordinairement des tares dures graves, presque incurables une fois bien consolidées,

Traitement. — Au début, frictions fondantes avec de l'onguent mercuriel simple ou double, feu français ou onguent, vésicatoire ensuite. La pommade d'onguent rouge est cependant la plus employée ; elle se compose ordinairement comme suit :

Biiodure de mercure	2 grammes
Vaseline.	40 grammes

En mélange.

Une friction tous les huit jours, et trois en tout, en employant une brosse en crins un peu rudes.

Enfin, si ces moyens restent sans effet, 'appele le vétérinaire pour mettre le feu en pointes péne trantes.

Eparvin sec

Caractérisé par une brusque et convulsive flexion du bas de la jambe sur le haut de celle-ci, l'*éparvin sec*, dit encore le *harper*, existe sur un ou sur deux membres de derrière ou de devant, très rarement sur ceux de devant.

L'éparvin sec, surtout visible chez le cheval à l'allure du pas ou du trot, après le repos, disparaît quelquefois pendant l'exercice et immédiatement après. Certains le considèrent comme remplissant parfois les conditions de toute boiterie ancienne intermittente.

A ce jour, on ne connaît pas encore la véritable cause du harper, parce qu'il y a des cas où l'éparvin sec existe sans aucune lésion.

Traitement. — Tout traitement échoue.

Rachitisme, ostéomalacie

Ces deux expressions s'appliquent à des maladies qui rendent le squelette des animaux plus ou moins difforme, réduit ou raréfié.

Le *rachitisme* appartient au jeune âge ; tandis que l'*ostéomalacie* est le triste apanage de la vieillesse de certains animaux, de la vache dans certains pays peu productifs.

Le rachitisme gondole les membres, gonfle les bouts des jointures, produit des têtes difformes, des dos voûtés, etc... L'ostéomalacie, elle, donne naissance à des os raréfiés, cassants, se brisant à la moindre chute du corps. Ces maladies produisent généralement, avec l'anémie, la maigreur extrême (ectisie).

Traitement. — Aliments choisis, toniques et vie au grand air. Il y a avantage à sacrifier, pour la boucherie, les animaux atteints, s'ils sont en bon état de graisse ou de chair.

Efforts, entorses

Par les termes d'*effort* et d'*entorse* (pour les jointures), on entend habituellement, en médecine vétérinaire, toute action énergique de quelque partie du corps, avec production de douleur et de tension.

Les efforts les plus ordinaires des animaux sont ceux de l'épaule, du genou, des tendons, du boulet, des reins, du jarret, etc. Tous ces efforts donnent naissance à une douleur plus ou moins vive, à des claudications ou boiteries plus ou moins intenses et à des gonflements d'organes plus ou moins apparents.

Dans l'effort ou boiterie de l'épaule, le pied tend à raboter le sol, s'il ne le rabote pas, et il y a sensibilité, *tout en haut de l'épaule*, en dessous du garrot, chez le cheval. Rarement ledit effort se manifeste à la pointe de l'épaule.

Au genou, l'effort produit du gonflement, de la douleur et s'oppose au pliement de la région forcée.

Aux tendons, le long des canons, aux boulets et aux jarrets on constate de la douleur et de l'engorgement. Aux reins, enfin, encore dits atteints du *mal de chien*, en ce cas, l'effort produit de la douleur, une marche ayant quelque ressemblance à celle du vieux chien, à un écartement particulier des membres au moment du départ et surtout dans le reculer qui est difficile à obtenir en ligne droite. A l'allure du trot, le cheval, tout spéciale-

ment, saute du derrière, tantôt sur un membre, tantôt sur l'autre, et brusquement, en tournant à droite ou à gauche (saut de pie). Les animaux affligés d'un effort des reins sérieux sont souvent inutilisables.

Traitement. — Frictions calmantes et camphrées ; douches froides si la région malade le permet ; ensuite frictions fondantes, résolutives, à base de mercure ou de cantharides, établies selon l'ordonnance du vétérinaire. Mettre le feu en pointes ou en raies, si aucun autre moyen n'a réussi.

Tares molles

Ces tares sont appelées *vessigons*, *molettes*, *synovites* et *hygromas*.

Les molettes siègent dans la jointure du boulet, les vessigons dans celle du jarret, les synovites le long des tendons (en avant des boulets, principalement), et les hygromas au coude, au genou et à la pointe du jarret. L'hygroma du coude est dénommé *éponge*, parce que c'est l'éponge du dedans du fer qui lui donne naissance, lorsque les chevaux *se couchent en vache*. L'hygroma de la pointe du jarret, au contraire, porte le nom de *capelet*, parce qu'il couvre la partie malade comme un petit chapeau.

Les tares molles renferment plus ou moins de sérosité ou de synovie, c'est-à-dire de liquide servant à lubrifier les jointures, d'où plus ou moins de volume des tares molles.

Traitement. — Douches ou bains d'eau courante pour les molettes. Pour les vessigons, les synovites et les hygromas même traitement et préférablement frictions fondantes ou résolutives à base de mercure ou de cantharides. Un séton passé en travers du capelet réussit souvent. Quant à l'éponge, sa guérison n'est possible que tout autant que l'éponge interne du fer, qui mord le coude, est supprimée ou tronquée.

Rhumatisme

Le *rhumatisme* est une maladie des muscles et des articulations qui produit des douleurs habituellement *ambulantes*, surtout dans la région des membres.

De nature dite *arthritique* et provenant des déchets que les reins n'éliminent pas suffisamment, cette affection reste longtemps rebelle à tout traitement, puis disparaît parfois subitement et pour longtemps. A la suite du part, certaines femelles sont rhumatisantes de l'épaule, de la rotule, de la cuisse, etc..., parce qu'elles ne sont pas débarrassées de leur délivre ou qu'elles ont avorté.

Traitement. — Tenir les animaux au chaud ; boissons chaudes, purgatives. Frictions calmantes et résolutives sur les parties douloureuses. Injections tièdes et antiseptiques, par la vulve des bêtes ayant mal délivré ou ayant avorté. Enfin, pendant cinq à six jours, administrer du salicylate de soude à la dose de 10 grammes par jour aux forts

animaux, 5 grammes aux moyens et 1 à 2 aux plus petits (chiens).

Etonnement du sabot

Quand un sabot est sensible de partout, sans qu'on puisse déterminer au juste la raison d'une pareille sensibilité, on dit qu'il est atteint d'*étonnement*.

Traitement. — Repos, cataplasmes d'eau de son, de farine de lin ou bains d'eau courante.

Fourbure

N'existe guère que chez le cheval. La fourbure du bœuf et du chien est dénommée *aggravée*.

La fourbure du cheval est la congestion, suivie ou non d'inflammation, de tous les organes renfermés dans les parties constituantes du sabot. Cette fourbure s'attaque, soit aux deux pieds de devant *ou* de derrière, soit aux quatre pieds, soit aux pieds en diagonale et jamais aux pieds latéraux, de côté, ou à trois pieds à la fois. La fourbure la plus fréquente est celle des pieds de devant.

Toute bête fourbue ou atteinte d'aggravée marche comme sur des épines. Les pieds semblent alors ne poser que sur les talons. Avec cette démarche il y a fièvre, inappétence et l'animal, en se plaignant parfois, présente des douleurs lancinantes dans les membres.

Traitement. — Déferrer le plus vite possible. Coucher l'animal. Bains de pieds froids et même glacés. Frictions irritantes sur les boulets et les tendons. Saignée en rapport avec la taille ; purgatifs à l'aloès ou salins. Pas d'avoine. Boissons ordinaires et barbotages.

Chez le bœuf, même traitement que chez le cheval.

Chez le chien (l'aggravée s'observe surtout au moment de la chasse), la fourbure cède facilement aux bains de pieds froids alunés, à base de poudre de cachou ou d'acide picrique. Demi-diète et repos complet.

Atteinte

L'*atteinte* est un soulèvement de la corne en talons des pieds de devant, ou du bourrelet d'un pied quelconque.

La première est provoquée par le choc de la pince du fer de derrière et la seconde par la rencontre du bord supérieur du sabot par le pied opposé.

Traitement. — Le même que pour les plaies en général.

Seime

On désigne ainsi toute profonde fente du sabot du cheval.

La *seime* existe en *quartier* du dedans pour les membres de devant et en *pince* pour les pieds de derrière. Il y a aussi ce qu'on nomme la seime

en barre, mais cette dernière, située en dessous du sabot, sur les barres, est excessivement rare et se traite comme toute foulure.

Quand la seime s'étend du bourrelet en bas, elle est dite *complète*, par opposition à l'*incomplète* qui, elle, n'intéresse qu'une partie de la corne. Elle est encore appelée *récente* ou *ancienne*, expressions qui n'ont pas besoin de définition, parce que tout le monde sait ce qu'elles signifient.

Ordinairement, la seime récente fait plus boiter que l'ancienne, de même que la complète est plus douloureuse que l'incomplète.

Il ne faut pas confondre la seime avec *le fil* du sabot. Le fil n'est, en effet, qu'une fine rigole du sabot qui n'intéresse le quartier du dehors que très superficiellement et qui ne fait jamais boiter. Un coup de râpe le fait, du reste, disparaître facilement.

Traitement. — Cataplasmes de farine de lin et badigeonnages avec de l'huile de cade ou de la teinture d'iode. Cautérisations avec de l'onguent vésicatoire ou avec du beurre d'antimoine, si la seime est ancienne. Empêcher, par la ferrure, que la partie malade ne pose directement sur le fer (*sifflet*) ; puis, pour que les bords de la seime restent en position fixe, consolider par deux pinçons le fer de derrière et, par un oreillon, la branche interne du fer de devant.

Kéraphyllocèle

Lésion très douloureuse consistant en une formation de fausse corne, en dessous et tout le long des vieilles seimes.

Traitement. — Opération du ressort du vétérinaire.

Foulure

Se dit de la sole ayant porté sur un corps dur, ordinairement arrondi.

Cet accident produit de la sensibilité en un point du dessous du pied, du côté interne de la sole, habituellement, mais *non en talon*.

Traitement. — Cataplasmes de son, de farine de lin ou bains d'eau courante. Lame de cuir entre le fer et le dessous du pied, après amélioration sensible.

Bleime

Foulure de la sole *en talon*, particulièrement en dedans du pied de devant.

La *bleime* est sèche, humide ou suppurée. Elle est *sèche* lorsque la corne est simplement imbibée de sang; *humide*, quand le point foulé laisse écouler un liquide citrin ; et *suppurée* toutes les fois que l'on constate que du pus s'est formé à l'endroit de la foulure.

La bleime se révèle en frappant avec un brochoir ou un petit marteau sur le quartier du dedans, ou en pressant ce dernier avec des tricoises

ou des tenailles : dans les deux cas il y a production de sensibilité plus ou moins manifeste.

Traitement. — Amincir la corne de l'endroit sensible, en allant, s'il le faut, jusqu'au vif pour s'assurer s'il n'y a pas de pus. Cataplasmes de farine de lin ou de son. Bains d'eau courante. Fer à quatre clous. Quelques gouttes d'essence de térébenthine ou de liqueur de Villate sur la bleime dégagée. Badigeonnage avec du goudron de bois. Enfin, plaque de cuir entre le pied et le fer, même après guérison.

Piqûre, enclouure

Par suite d'une mauvaise direction donnée au clou, le maréchal peut *piquer* ou *enclouer* un cheval. La piqûre n'est habituellement pas grave, si le ferreur enlève aussitôt le clou ; mais s'il *encloue* le pied, s'il laisse autrement dit le clou dans le pied, des accidents graves peuvent se produire, dont le moindre est la suppuration du côté de la sole ou du bourrelet (pus qui souffle aux poils), et le pire le développement du tétanos.

Traitement. — Retirer le clou, désinfecter les parties malades avec du crésyl, de l'essence de térébenthine, de la liqueur de Villate ; faire prendre des bains et, s'il y a lieu, faire enlever les parties décollées par le vétérinaire, qui déterminera si une injection de sérum antitétanique est nécessaire.

Clou de rue

Le *clou de rue* se définit de lui-même : c'est un clou tombé dans la rue, qui pénètre, par la sole, jusque dans l'intérieur du pied.

Cet accident, souvent grave, exige ordinairement les soins d'un vétérinaire. En attendant son arrivée tout propriétaire doit cependant enlever le clou, désinfecter le trajet parcouru par ce dernier, en employant de l'essence de térébenthine, du crésyl ou de la liqueur de Villate, et faire prendre un bain de pied froid.

Crapaud

Opprobre de la médecine vétérinaire, le *crapaud* est une affection hideuse et essentiellement chronique du pied du cheval mou, lymphatique et de race commune.

Tous les pieds peuvent être atteints de cette maladie; mais, généralement, ce sont les pieds de derrière qui sont le plus souvent affectés.

Sujet à récidive, le crapaud (*podoparenchydermite chronique* d'un pince-sans-rire) se reconnaît à ce que le pied a la fourchette complètement pourrie; que la sole est soulevée par des végétations qui saignent facilement; que les talons et la naissance de la peau du pied sont gonflés, mous; et que toutes les parties malades produisent un pus grisâtre, collant et d'odeur repoussante.

Traitement. — Le succès du traitement du crapaud dépend beaucoup de l'habileté qu'on met à découvrir les parties malades, parce qu'il faut, coûte que coûte, arriver à les modifier, réduire et sécher.

Plusieurs moyens sont employés : la pâte de Plasse, le caustique de Vienne, l'acide azotique, le beurre d'antimoine, etc..., surtout le formol du commerce mêlé, par parties égales, avec du crésyl.

Comme modificateur de l'organisme un traitement à l'acide arsénieux est indispensable. Il est donc de toute nécessité d'appeler le vétérinaire, si on désire obtenir un bon résultat.

Crapaudine

Encore appelée *mal d'âne*, parce qu'elle est commune chez cet animal, la *crapaudine* a surtout son siège sur le bourrelet des pieds de devant.

Elle produit une perversion des fonctions sécrétoires du bourrelet, lequel se fendille en long et en travers et constitue une surface sèche et rugueuse, qui fait hérisser les poils de la couronne.

Traitement. — Râper les parties malades jusqu'à amincissement de la corne ; badigeonner ces parties avec du formol mêlé à du crésyl pur et graisser ensuite assez souvent les pieds. Acide arsénieux à l'intérieur, selon l'indication du vétérinaire.

Javarts

Les *javarts* sont des mortifications partielles (nécroses) des tissus de la couronne ou du pied.

Le javart est *cutané*, *tendineux* ou *cartilagineux*.

Encore dit *encorné*, le premier est le *furoncle* du bourrelet, de la couronne.

Le deuxième a pour siège les tendons, les aponévroses ou les ligaments des organes phalangiens.

Le dernier, enfin, existe sur un ou sur deux cartilages qui sont situés au-dessus du sabot.

Traitement. — Tous les javarts guérissent généralement avec une lenteur presque désespérante, surtout les cartilagineux. En attendant les prescriptions du vétérinaire rien ne s'oppose à soigner lesdits accidents par des bains crésylés tièdes et des cataplasmes émollients de farine de lin ou de son.

Fourchette échauffée, pourrie

La corne de la fourchette, en ce cas, se soulève, suinte et sent très mauvais, principalement dans la lacune médiane où du pus collant s'accumule.

La fourchette échauffée ou pourrie fait rarement boiter.

Traitement. — Propreté des pieds. Liqueur de Villate ou mieux badigeonnage des parties avec du formol commercial. Lorsque la fourchette est

sèche, goudronner cet organe avec du goudron de bois ou de l'onguent de pied à base de goudron.

Fourchet

Ce nom est donné à l'inflammation plus ou moins évidente et suppurée de l'espace interdigité des bêtes à cornes.

Les causes de ce mal sont la malpropreté, les boues âcres des mares et abreuvoirs, le fumier, les corps étrangers, les piqûres d'étaux, etc...

Comme conséquence de cette inflammation, il se développe parfois, dans l'espace situé entre les onglons et en avant, une excroissance de chair grosse comme une cerise, une noix, laquelle devient dure et cornée comme un fic ou une verrue.

Traitement. — Onguent égyptiac, beurre d'antimoine, ou formol en badigeonnages. Si le fourchet persiste, avec formation d'excroissance, ablation de celle-ci et cautérisation de la plaie avec un fer rouge. Tenir les animaux sur une aire sèche.

Piétin

Maladie des onglons du mouton, le *piétin* porte encore, selon les pays, les dénominations de *fourchet, crapaud, pied pourri, mal de pied.*

Plus fréquent autrefois, par suite de défaut d'hygiène, le piétin est encore souvent enzootique dans les Pyrénées, la Brie, le Vivarais, etc...

La manifestation de cette affection est insidieuse et les animaux atteints se mettent à boiter de plus

en plus, quoique l'appétit reste excellent ; ils présentent de l'engorgement sur la couronne, beaucoup de sensibilité et du suintement fétide entre les onglons. Insensiblement, ceux-ci se décollent un peu partout et laissent à nu de véritables ulcérations, qui obligent les malades à se tenir sur les genoux ou en décubitus prolongé. Mal soignés, les moutons meurent anémiques et très maigres.

L'agent du piétin est de nature inconnue. On sait néanmoins que c'est un principe infectieux, transmissible entre moutons par cohabitation, par contact direct et par inoculation. Certains vétérinaires prétendent même, mais sans preuves, que le piétin n'est autre que la fièvre aphteuse.

Traitement. — Séparer et isoler les malades. Tenir les bergeries propres et les désinfecter souvent. Passage journalier des moutons dans des fosses contenant de l'eau de chaux, du sulfate de cuivre, du crésyl. Enfin, badigeonnages avec de la teinture d'iode et sacrifier les bêtes qui tendent à perdre les onglons.

Talons serrés

C'est le premier degré de l'encastelure, qui se traite comme cette dernière.

Encastelure

L'*encastelure* est le resserrement manifeste des parties postérieures des sabots de devant.

Elle produit la maigreur, l'atrophie de la four-

chette et du coussinet plantaire, ainsi qu'une boiterie plus ou moins douloureuse et permanente. Cette dernière est surtout prononcée quand les pieds foulent le pavé.

En l'espèce, la corne du pied au lieu de descendre obliquement en dehors, dans les régions du quartier externe, prend une direction perpendiculaire et même inclinée en dedans.

Cette affection rend la corne dure, cassante et, à la longue, la marche presque impossible.

Beaucoup de causes contribuent à la production de l'encastelure : les races de pur sang, la sécheresse, les longs repos sur la litière, la marche sur les sols secs des pays chauds, etc..., etc...

Traitement. – Liberté dans un herbage, après avoir déferré les pieds de devant. Bains froids, glaiseux, et de temps en temps graissage de la paroi. Plus tard, fer à planche avec fourchette en caoutchouc. Enfin, ferrure à ajusture renversée dans sa moitié postérieure. Après guérison, bains de temps en temps, graissage continuel des sabots et laisser la fourchette et les talons aussi forts que possible.

Maladie naviculaire

Particulière au cheval de course de pur sang, rare chez les autres races, la *maladie naviculaire* (*décortication de l'os naviculaire* situé dans l'intérieur du sabot et en arrière de celui-ci), produit une boiterie très difficile à diagnostiquer et surtout

à guérir. Un vétérinaire peut seul instituer le traitement qui convient à cette affection.

Boiterie intermittente

La *boiterie intermittente* est celle qui n'apparaît que dans certaines circonstances, c'est-à-dire tantôt *à froid*, au sortir de l'écurie seulement, et tantôt *à chaud*, après un certain temps d'exercice.

La *boiterie ancienne intermittente* fait partie des vices rédhibitoires, avec neuf jours de garantie.

Chevaux qui se coupent

Les chevaux *se coupent* ou *s'attrapent* avec leurs pieds de devant ou de derrière et parfois devant et derrière. C'est toujours avec la mamelle et le quartier du dedans du sabot, *et jamais avec la pince ni avec le talon*, que les chevaux se coupent.

Traitement. — Bonne nourriture, avoine, repos et ferrure à mamelle tronquée, à la turque, avec des protecteurs en caoutchouc (entre fer et sabot, en botte ou en bracelet). L'avoine et le repos font plus, en l'espèce, que n'importe quelle ferrure.

Chevaux qui forgent

Tout cheval qui, avec les fers de derrière, atteint ceux de devant, en faisant entendre le bruit de fer contre fer, est un cheval qui forge, « se ferre » dit à tort le vulgaire.

Traitement. — Fer de derrière à pince tronquée et surtout du repos et de l'avoine.

CHAPITRE V

Maladies du cœur et des vaisseaux

Inflammation du cœur

Très difficile à reconnaître, et heureusement très rare, cette inflammation (*endocardite*), n'est guère constatée qu'à l'autopsie.

Traitement. — Quoique le traitement soit très aléatoire un vétérinaire doit être cependant consulté.

Inflammation de l'enveloppe du cœur

Cette inflammation (*péricardite*), assez fréquente chez les animaux, chez le bœuf principalement, est bien connue des praticiens.

A l'état aigu, cette affection se confond habituellement avec celle du même organe endommagé par des corps étrangers. Ordinairement, en effet, l'inflammation du sac qui enveloppe le cœur (*sac cardiaque* ou *péricarde*) est provoquée par la pénétration, dans ce dernier, d'un corps étranger acéré venu d'un des réservoirs intestinaux, de la panse ou rumen quelquefois et du réseau le plus souvent. Chez les bêtes sans cornes, au contraire, ce corps étranger provient de l'estomac.

Les corps étrangers dont il s'agit sont de nature

variable, plus ou moins pointus et généralement insolubles dans les sucs intestinaux. Les plus communs sont les aiguilles à coudre, à repriser, à tricoter ; les épingles ordinaires, à cheveux, les clous sans tête, les rognures de fil de fer, etc. Dans ces divers cas, les animaux sont dits *ferrés* par le vulgaire et *enferrés* par quelques praticiens vétérinaires, dont je suis.

Les symptômes de cette maladie sont de deux sortes : d'abord digestifs, ensuite cardiaques.

Les symptômes digestifs sont constitués par de la tristesse, de l'inquiétude, la stabulation plutôt debout que couchée, l'inappétence, la rumination irrégulière, courte, par du gonflement intermittent des réservoirs digestifs (météorisation) et enfin par des plaintes quand on force les animaux à se déplacer.

Les symptômes cardiaques sont : sensibilité des parties situées en bas de la poitrine, en arrière des avant-bras ; battements du cœur au nombre de 90 et même de 100, au lieu de 60 à 70, chiffre habituel ; gonflement mou, comme séreux (œdème) sous la gorge et au fanon. Ce dernier, souvent très volumineux, s'étend parfois jusque sous le ventre. De l'eau alors existe (hydropéricardite) tout autour du cœur, dans le sac cardiaque, et la bête si elle n'est pas sacrifiée à temps et en vue de la boucherie, meurt le plus souvent brusquement, par arrêt du cœur ou syncope.

Traitement. — L'inflammation de l'enveloppe

du cœur n'est curable que quand elle est d'une nature franche, sans corps étrangers et sans tumeurs. Dans ce seul cas, on obtient quelques succès en employant les sinapismes ou les vésicants de chaque côté de la poitrine et entre les jambes de devant. Purgatifs et diurétiques réunis (sel de soude et nitrate de potasse à l'intérieur) matin et soir. Repos complet et demi-diète.

Thrombus

Par *thrombus* (phlébite accidentelle), on entend toute inflammation des veines pour cause externe, consécutive à des plaies arrivées par accident, par la saignée ou des abcès...

Les thrombus les plus fréquents siègent à la jugulaire, chez le cheval et les bêtes à cornes, aux ars, chez le cheval, et à la veine du lait ou mammaire, chez la vache.

Habituellement, ce sont des flammes (*instrument pour saigner*) malpropres, non aseptisées, qui donnent naissance aux thrombus. A la veine du lait ce sont cependant des flammes trop larges qui les provoquent le plus souvent, quand ce n'est pas, comme quelquefois sur n'importe quelle veine, à la suite d'un coup trop fort donné pour saigner.

Les thrombus sont faciles à reconnaître : ils sont constitués par un gonflement chaud et douloureux tout autour d'une plaie de saignée ou autre, située sur le trajet d'une veine; ils laissent, en outre, écouler un liquide rougeâtre, mal odorant par l'ou-

verture veineuse au début; ils présentent ensuit
du sang ou du pus, et parfois les deux à la fois
quand le vaisseau veineux devient dur et doulou
reux du côté opposé à l'arrivée du sang.

Les thrombus sont souvent très graves, lorsqu'il
existent sur une grosse veine (jugulaire ou mam
maire) et que celle-ci suppure ou produit une hé
morragie infectieuse.

Traitement. — Ouvrir la plaie, vider le conten
de la tumeur, laver et panser avec une solutio
antiseptique à base d'acide phénique, de crésyl, d
liqueur de Villate ou d'eau-de-vie. Si la veine es
dure appeler le vétérinaire aussitôt.

Palpitations du cœur

Exagérés ou déréglés, les mouvements du cœur, ou
palpitations, sont assez fréquents chez les animaux
plus fréquents même qu'on ne le croit généralement

Le chien, le cheval et la vache sont surtout sujets
à cet accident cardiaque, dû le plus souvent à des
émotions subites et plus ou moins violentes.

Les palpitations en question sont parfois telle-
ment prononcées qu'elles sont entendues à plu-
sieurs mètres de distance. En dehors du bruit pro-
duit par le cœur palpitant, on constate que l'œil
est anxieux, brillant; que la respiration est vite;
que la marche est chancelante; et que le pouls est
fort, rebondi, précipité.

Traitement. — Calmer les animaux; les caresser.
Si l'affection persiste, eau froide sur la tête; faire

espirer de l'eau vinaigrée ; mettre les malades
ans un lieu sombre, tranquille et bien aéré.

Syncope

Arrêt subit du cœur, pour des raisons variables et souvent inconnues.

La *syncope* produit la chute brusque du corps sur le sol. Elle est ou *passagère* ou *mortelle*.

Traitement. — Le même que celui des palpitations du cœur. Toutefois, si la syncope persiste, faire à tout hasard, des tractions rythmiques de la langue et insuffler de l'air par les narines avec un soufflet de cuisine.

Mort subite

La plupart des cas de *mort subite* sont dus ou à une syncope, à une embolie ou à une rupture d'un gros vaisseau artériel.

L'*embolie*, espèce de corps étranger ou *embole* circulant dans le courant sanguin jusqu'à ce qu'il trouve le moyen d'obstruer une artère importante, est relativement plus rare chez les animaux que la *rupture d'une artère* malade (anévrisme, artério-sclérose).

Traitement. — Nul, parce qu'on n'a pas le temps d'en faire un quel qu'il soit.

Coup de chaleur, surmenage

Ordinairement le *coup de chaleur* marche avec le *surmenage*.

Rarement, en effet, l'un marche sans l'autre et ces accidents s'observent nécessairement pendant les grandes chaleurs et sur les animaux soumis à un travail pénible, ou à une marche de longue durée.

Les tempéraments nerveux y sont prédisposés et c'est ce qui est cause, le plus souvent, du coup de chaleur chez le cheval de vitesse et chez le chien qui s'anime à la chasse.

Dans tous les cas, le coup de chaleur produit une espèce d'empoisonnement du sang, par les toxines résultant d'une dépuration insuffisante des organes qui ont pour rôle ordinaire (reins, glandes à sueur, etc.) de filtrer les produits de déchets, fournis par les muscles fatigués.

On reconnaît que les animaux sont pris d'un coup de chaleur à l'accélération de la respiration, à ce qu'ils s'étouffent, s'asphyxient, que leurs narines se dilatent fortement. Leurs yeux sont saillants, rouges, injectés et leur bouche s'entr'ouvre. Leur langue est pendante et enfin aucune excitation n'est susceptible de les émouvoir.

Traitement. — Saignée abondante à la jugulaire ou à la queue. Aspersions d'eau froide sur tout le corps. Boissons tièdes. Couvertures, lorsque la respiration est redevenue normale. Repos, pendant quelques jours, dans un endroit frais et bien aéré.

Anémie

L'*anémie* est une affection qui se traduit par de la faiblesse, la maigreur, la pauvreté du sang, la pâleur de l'œil et de l'intérieur de la bouche.

Essentielle bien rarement, c'est-à-dire presque toujours due à des maladies très diverses, l'anémie, généralement progressive, finit par être pernicieuse dans beaucoup de cas.

Ordinairement, cette maladie se rencontre sur les animaux jeunes, à moins qu'on n'admette l'*hématurie* ou *pissement de sang* des grands animaux, au nombre des affections qui contribuent à la formation de la pauvreté du sang. Ces bêtes sont dites *faillies* par les éleveurs, lesquels savent qu'elles se nourrissent mal depuis, ou à peu près, leur jeune âge.

Traitement. — Nourriture choisie, tonique. Légers purgatifs de temps en temps. Faire prendre quinze jours par mois une cuillerée à soupe de l'électuaire ci-dessous, mélangé à un peu de vin, de cidre ou de café :

P.	Carbonate de fer	25 grammes
M.	Gentiane.	150 —
	Quinquina	15 —
	Miel.	2 kilogr.

Si on a à traiter des animaux de petite taille, (veau, mouton, chien, poulain), n'administrer qu'une moitié de cuillerée d'électuaire.

CHAPITRE VI

Maladies des organes génitaux, urinaires et mammaires

Inflammation du fourreau

Elle est commune chez les bœufs de travail, chez le chien, et relativement rare chez le cheval.

Elle a pour causes : des froissements, des compressions et des plaies chez le bœuf ; la malpropreté chez le cheval qui *urine dans son fourreau* et qui, par ce fait, garnit ce dernier d'une matière noire, collante, appelée *camboui* ; enfin l'infection chez le cheval, le chien, le bélier et le bouc, après des coïts répétés.

Chez les petites espèces, l'inflammation du fourreau est souvent appelée *balanite* ; tandis que chez les grandes on la désigne toujours sous le nom d'*acrobustite*.

L'inflammation du fourreau produit constamment du gonflement et même de la suppuration. Parfois aussi, mais rarement, cet organe est le siège de plaies arrondies, creuses, comme faites à l'emporte-pièce (chancres), qui n'ont rien de grave et que l'on appelle *exanthème coïtal*, chez l'étalon.

Traitement. — Injections astringentes et antiseptiques : extrait de saturne, solution de cachou, eau crésylée, eau boriquée deux fois par jour. Très

grands soins de propreté. Enlever le camboui, chez le cheval, soit avec de l'huile d'olive, soit avec de l'eau de savon. Pour peu que l'inflammation dure, employer les douches d'eau froide légèrement crésylée.

Inflammation du conduit urinaire

Cette inflammation (urétrite) est assez rare chez les animaux, tels que le cheval, l'âne, le bélier, le bouc et le verrat. Il n'en est pas de même chez le chien. Ce dernier animal, en effet, est souvent atteint d'inflammation suppurative du canal de l'urètre (blennorragie ou chaudepisse), spécifique ou non, contagieuse ou pas.

Les animaux atteints de l'inflammation en question se plaignent au moment de la miction et leur verge est ordinairement gonflée, douloureuse. Presque toujours, cette inflammation est accompagnée d'un écoulement séro-purulent plus ou moins abondant.

Traitement. — Difficile à pratiquer, si on ne couche pas les animaux. Injections par le canal de l'urètre de solutions moyennes d'acide borique, de glycérine bismuthée, d'extrait de saturne et surtout d'acide salicylique. A l'intérieur, boissons d'eau de lin.

Polypes du fourreau et de la verge

Assez communs chez les animaux, les *polypes*, comme les verrues, existent sur le fourreau et le plus souvent sur la verge,

Ils donnent à cette dernière une physionomie qui varie avec l'endroit où lesdites végétations prennent naissance.

Espèces de *crètes de coq* ou papillomes, les polypes en question saignent souvent, mettent parfois obstacle à la miction, à la sortie de la verge et à l'acte de la copulation.

Traitement. — Ablation et injections d'eau crésylée. Appeler le vétérinaire pour opérer.

Persistance de l'ouraque

Plutôt infirmité que maladie, la *persistance de l'ouraque* est cause que les animaux *urinent par le nombril.*

Elle se manifeste aussitôt après la naissance, quand le cordon ombilical souvent arraché ne se cicatrise pas au ras de la peau. L'urine, dans ce cas, coule goutte à goutte par dessous le ventre, au niveau du nombril, au lieu de suivre son cours normal, par la verge ou la vulve (*naissance,* d'après les Normands).

Traitement. — Soignée dès le début, cette anomalie est sans gravité, tandis qu'elle est dangereuse si elle reste sans traitement, à cause des complications infectieuses qui tendent toujours à se produire. Ce traitement consiste en une injection par jour par l'ouverture du canal, soit avec de la liqueur de Villate, soit avec de la teinture d'iode. Cette injection doit être faite très lentement, les animaux couchés sur le dos ou sur le

côté. Soins de propreté pendant quelques jours, après disparition d'écoulement d'urine.

Inflammation de la vessie

Cette inflammation (cystite) est aiguë ou chronique, franche ou calcaire.

La cystite franche s'observe habituellement sur les femelles, rarement chez le cheval et chez le bœuf, et plus exceptionnellement sur les autres animaux. Elle se manifeste souvent après l'absorption de plantes âcres et par continuité des tissus malades environnants (urétrite, néphrite, vaginite...).

L'inflammation de la vessie, chez les animaux, ne se reconnaît guère que lorsqu'elle est à la période d'état, qu'elle bat son plein, comme on dit. On constate alors les symptômes suivants : d'abord coliques légères, difficulté d'uriner, douleurs au moment de la miction ; puis épreintes, urine s'écoulant souvent goutte à goutte, filets de sang dans l'urine, dos voussé, queue souvent levée, jambes de derrière écartées, campées ; enfin, efforts incessants pour uriner, coliques vives et persistantes.

La cystite calcaire ou calculeuse est celle qui a pour caractère la production de dépôts sableux, pulvérulents qui s'agglomèrent plus ou moins pour donner naissance à des calculs.

Les dépôts calcaires, base des calculs, sont de forme, de consistance et de volume variables ; les uns sont arrondis, ramifiés, etc... ; les autres sont

friables ou durs ; certains enfin atteignent la grosseur d'un œuf de poule. En ce dernier cas le diagnostic est difficile à établir. Il en est de même si le calcul s'arrête, chez le bœuf, dans le canal de l'urètre.

Traitement. — La cystite calcaire quoique grave peut être guérie par l'extraction des calculs, pratiquée par le vétérinaire au moyen de « *tenettes* » ou espèces de pinces à mors en cuvette introduites par le col de la vessie et par-dessus le clapet que possède ce dernier organe. Cette opération n'est possible que chez les femelles. Chez les mâles, il faut ouvrir la verge.

La cystite franche, aiguë ou peu chronique cède le plus souvent aux calmants administrés à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur : breuvages au bicarbonate de soude, de nitrate de potasse, de tisane de graine de lin tout particulièrement. Localement : cataplasmes chauds de farine de lin ou de son, en sachets sur les reins et sur les flancs. Lavements tièdes à l'eau de son.

Pissement de sang

Tout le monde agricole sait ce qu'est le *pissement de sang*. Il ignore cependant que le pissement dont il s'agit (hématurie) au lieu d'être une maladie n'est que le symptôme de plusieurs affections que les vétérinaires classent le plus scientifiquement possible, sans pouvoir toujours s'entendre sur leur nature.

Chez le cheval atteint de pissement de sang, on dit vulgairement qu'il est *pris d'un coup de sang* dans les reins (hémoglobinurie), et chez les bêtes à cornes que le même accident est dû aux *reins rouges,* à la *roussole.*

Quoi qu'il en soit, ce mal, parfois grave, même mortel s'il est provoqué par un agent infectieux, est accompagné de coliques chez le cheval et quelquefois d'une claudication d'un membre postérieur, claudication qui se termine souvent par une paralysie de tout le derrière (paraplégie). Cet accident arrive généralement après un long repos à l'écurie, une bonne et échauffante nourriture (avoine, blé ou seigle cuits ensemble ou séparément), et la mise au travail par un temps froid et humide. Cette paralysie avec pissement de sang, dite *a frigore,* se constate le plus souvent fin octobre et commencement de l'hiver.

Chez les bêtes à cornes on a l'occasion, au contraire, de la voir se développer au printemps, à l'époque de la mise au vert, dans des lieux où les herbes sont fortes et à proximité de haies ou de bois susceptibles d'être broutés. *Mal de brou,* disent alors les uns, *mal de bois,* disent alors les autres.

Ce mal des bêtes à cornes provient des herbes soi-disant *fortes,* parce qu'elles renferment des renoncules et des ombellifères âcres en abondance. Les feuilles de chêne, de vigne, etc..., peuvent, certes, produire cette maladie, mais plus rarement qu'on ne le pense, parce que les animaux qui en

consomment n'en mangent guère à cause de la maladie même, — *gastrite, gastro-entérite* produisant la perversion du goût — qui les incite, soit à brouter les jeunes pousses des arbres, soit à avaler de la terre et jusqu'à du fumier. Du reste, la meilleure preuve que ladite cause est ordinairement la vraie, c'est qu'il suffit souvent de changer les bestiaux d'herbage pour voir cesser, comme par enchantement, ledit pissement des bêtes à cornes élevées en France.

Le pissement de sang, provoqué par un parasite du sang appelé *piroplasme,* qui est si fréquent, dit-on, dans certaines de nos colonies, n'intéresse pas les fermiers et les éleveurs de notre pays.

Traitement. — Il diffère chez le cheval et chez la bête à cornes.

Chez le cheval : aux premiers symptômes arrêter l'animal, le dételer, le couvrir et faire une saignée pas trop forte ; lavements et breuvages contenant par jour 50 grammes de bicarbonate de soude. Frictions de moutarde sur les quatre membres, s'il y a menace de paralysie. Si la paralysie survient, nouvelle saignée à la queue ou à la jugulaire, boissons tièdes avec bicarbonate de soude et sulfate de soude. Diète et tourner la bête de côté une fois par jour au moins.

Chez la bête à cornes : changer le malade d'herbage, breuvages de tisane de lin renfermant, par jour, 30 ou 40 grammes de nitrate de potasse ou de bicarbonate de soude. Après guérison, continuer

pendant quelques jours les breuvages à l'eau de in bouillie.

Renversement de la vessie

Très rare, cet accident n'existe guère qu'après une mise bas laborieuse.

Le *renversement* en question apparaît, en bas et entre les lèvres de la vulve, comme une tumeur molle, pédiculée, rougeâtre, grosse comme une orange et par laquelle s'écoule continuellement de l'urine.

Traitement. — Réduction très délicate de l'organe. En attendant l'arrivée du vétérinaire, aspersions d'eau tiède; empêcher les animaux de se coucher; les *enqueuter*, c'est-à-dire leur maintenir la queue rabattue à droite ou à gauche de la cuisse avec une corde attachée à une sangle fixée en arrière des épaules.

Congestion des reins

La congestion des organes qui filtrent l'urine est presque toujours la conséquence d'autres affections, le signe avant-coureur d'une foule de maladies infectieuses, intoxicantes ou autres (coryza gangréneux, charbons, compressions mécaniques des veines, des reins, lésions du cœur, etc...).

Bien d'autres causes néanmoins agissent pour déterminer presque sûrement la congestion des reins. Ces causes sont, en effet : les aliments irritants, âcres, certains tourteaux de coton, des pro-

duits résineux, fermentés... le froid et même les foulures des lombes.

Des coliques sourdes, des efforts de miction incessants et infructueux sont les premiers symptômes de ladite congestion ; puis l'appétit disparaît, les lombes deviennent très sensibles et les urines rares, foncées ou rosées laissent déposer des petits caillots de sang.

La *congestion des reins* est généralement suivie de l'inflammation de ces organes (néphrite), inflammation qu'il est assez difficile de distinguer de celle de la vessie, à moins qu'un vétérinaire ne fasse l'examen microscopique des urines du malade.

Traitement. — Suppression des causes, autrement dit des aliments âcres, avariés, fermentés, etc. Si le pouls est fort et si l'œil est plutôt rouge que rosé, pratiquer une saignée en rapport avec la taille des animaux. Cataplasmes chauds sur les reins. Frictions sèches et même sinapisées sur les membres. Lavements tièdes et gras. Tisane de graine de lin pour barbotages et boissons. Bicarbonate de soude ou nitrate de potasse à la dose journalière de 30 à 40 grammes, en barbotages. S'il y a constipation purger avec du sulfate de soude. Repos. Pas d'avoine s'il s'agit du cheval.

Inflammations du vagin et de la matrice

Les *inflammations du vagin* (vaginite) *et de la matrice* (métrite), affections qui marchent habituellement ensemble, chez toutes les femelles, sont

souvent dues à des lésions provoquées par des mises bas difficiles, à des avortements, à des rapports sexuels violents, à la non expulsion des enveloppes fœtales, etc...

Dans ces divers cas, on observe généralement un écoulement de sang, de pus, de lochies plus ou moins odorantes ; de la rougeur, du piqueté et de la tuméfaction de la région intérieure de la vulve ; un écoulement d'urine un peu douloureux ; une marche souvent plaintive avec dos voussé ; enfin, plus ou moins d'inappétence, de sensibilité du ventre et de la constipation.

Traitement. — Deux ou trois injections par jour d'eau de lin tiède, de guimauve, aseptisées avec du borate de soude, quelques gouttes d'eau phéniquée, crésylée ou boriquée. A défaut de ces produits pharmaceutiques, injections d'eau de feuilles de noyer. Sachets chauds sur les reins. Couvertures. Régime doux, émollient. Purgatif salin, s'il y a constipation résistant à des lavements tièdes d'eau de son.

Renversements du vagin et de la matrice

On appelle *renversements du vagin et de la matrice* la sortie de ces deux organes par la vulve. Lesdits renversements appartiennent en propre aux femelles.

Le renversement du vagin peut exister avant et après la mise bas naturelle ou forcée (*part* chez les bêtes à cornes, *ponelage* chez la jument, *accouchement* chez la chienne).

Le renversement de la matrice (utérus), au contraire, ne peut se produire qu'après la mise bas et, dans ce cas, il est complet ou incomplet. Il est complet, lorsqu'il existe avec celui du vagin, et incomplet, toutes les fois que la matrice seule est à peu près renversée, retournée comme un bonnet de coton.

Ces accidents, ordinairement observés chez la vache, la truie et la jument, sont rares chez la jument et chez la truie, et relativement fréquents chez la vache, parce que les ligaments suspenseurs de la matrice de cette femelle sont incapables, par suite de leur grand relâchement au moment du part, de résister aux efforts expulsifs qui suivent quelquefois ce dernier.

Quand il y a renversement de vagin il y a production, par la vulve, d'une tumeur rouge ou rougeâtre, variant de grosseur, selon les femelles, et dont le centre permet facilement le passage de plusieurs doigts. Cette tumeur, apparaissant surtout quand les bêtes sont couchées, disparaît habituellement lorsqu'on les oblige à se lever, pour reparaître assez souvent ensuite et dans les mêmes conditions qu'avant.

Lorsqu'il y a renversement de la matrice, la tumeur plus ou moins grosse (énorme chez les grandes espèces) très grosse parfois chez la vache, particulièrement quand elle vient de mettre bas deux veaux, est rougeâtre, congestionnée, couverte de *petites élevures* très nombreuses chez toutes les

femelles et de nombreux *boutons* (cotylédons) chez la vache. Cette dernière, souvent non délivrée, a alors les boutons enveloppés par les membranes fœtales.

Traitement. – Avant l'arrivée du vétérinaire, tenir les organes propres par des lavages d'eau tiède ; les envelopper d'un linge ; laisser coucher la bête et l'empêcher ensuite de se relever, tout en arrosant le linge de temps en temps avec de l'eau tiède.

Si on se trouve en présence d'un renversement de vagin, *avant le part*, s'abstenir de tout traitement.

Blessures, crevasses, gerçures, boutons de la mamelle

Ces maladies de la mamelle se traitent absolument de la même manière, lorsqu'elles sont simples, c'est-à-dire par des soins de propreté et par des antiseptiques. Ceux-ci cependant, quand les femelles donnent du lait, doivent être choisis parmi ceux qui ne sont ni caustiques ni odorants. A cet égard, on ne saurait trop utiliser les douches, quand la saison le permet, et la pommade au bismuth, en tout temps. Lorsque lesdits accidents se compliquent, un vétérinaire doit être nécessairement appelé pour donner les soins voulus.

Congestion et inflammation de la mamelle

La congestion ou grande réplétion de la mamelle précède toujours l'*inflammation* de celle-ci (mammite).

Toutes deux donnent à l'organe un aspect luisant, empâté, tendu et peu douloureux tout d'abord; ensuite les membres de derrière s'écartent en marchant, la mamelle se tend de plus en plus, devient douloureuse et le lait renferme des grumeaux et des filets de sang. Arrivées à cette période de l'affection, les bêtes mangent peu, ont de la fièvre, se défendent lorsqu'on cherche à les traire, frappent même de la corne et du pied. Cet état, au bout de trente-six à quarante-huit heures, disparaît parfois; mais produit le plus souvent un engorgement si dur et si persistant que le lait se coagule, se décompose dans la mamelle et disparaît, remplacé qu'il est, par un liquide séreux, analogue à de l'eau ambrée (sérum du sang).

Traitement. — Le traitement de la congestion et de l'inflammation de la mamelle réussit souvent quand on l'applique dès le début et que l'affection n'est pas de nature infectieuse. Douches froides; saignée aux veines du lait; traire cinq ou six fois par jour. Diète et sel purgatif.

Lors d'induration de la mamelle, frictions de liniment ammoniacal au tiers ou d'onguent de peuplier camphré, chaque soir, et douches d'eau froide plusieurs fois dans la journée.

En cas d'infection, ce qui arrive souvent, appeler le vétérinaire qui déterminera si des injections antiseptiques ou autres doivent être faites par les trayons.

Fièvre vitulaire

Vulgairement appelée *fièvre de lait*, la *fièvre vitulaire* est une affection des vaches qui viennent de véler ou qui sont sur le point de véler.

Sa nature, que l'on a dite *cérébrale, méningée* (comme si elle était de même nature que la fièvre cérébrale !...), *utérine, intestinale*, etc., etc., n'est ni plus ni moins qu'une *névrose de la mamelle des bonnes vaches laitières.*

La fièvre vitulaire apparaît surtout à partir de la naissance du troisième veau et sur des vaches bien nourries, préparées en vue de la vente. Fréquente en Normandie, en Hollande et en Flandre, elle est très rare sur les bêtes de travail, nourries avec parcimonie, mauvaises laitières, telles que les garonnaises, les landaises et les auvergnates.

Les symptômes qui la révèlent sont les suivants : la vache va véler bientôt ou vient de véler, depuis un, deux ou trois jours ; l'appétit est capricieux ou diminué ; l'œil un peu triste ; la tête reste plutôt immobile ; les oreilles s'abaissent ; le mufle devient sec ; le lait diminue ou tarit ; la position debout est incertaine et la marche titubante, analogue à celle d'une personne ivre.

A partir de ce moment, la position debout devient de plus en plus pénible ; la bête vacille ; tremble sur ses membres ; le regard est très inquiet ; la respiration est courte, vite, nerveuse ; les dents

grincent; les mâchoires sont agitées par des mouvements convulsifs; la salive devient mousseuse; les yeux parfois tremblotent; les paupières s'ouvrent et se ferment à tout instant; enfin, le corps tombe plus ou moins brusquement sur le sol... et alors la tête plus ou moins relevée se retourne du côté du flanc, retombe et regarde encore de temps en temps ce dernier; la bête se plaint, agite ses membres, raidit sa queue, contorsionne son cou, sue à tel point qu'elle en fume quelquefois, ouvre grandement ses paupières, s'allonge de tout son long, reste dans le coma et meurt... si la *merveille* (j'appelle ainsi le traitement presque miraculeux du soufflage de la mamelle) n'est pas employée à temps et avec l'*aseptie* dont est capable l'homme de l'art.

CHAPITRE VII

Maladies des organes digestifs

Inflammation de la bouche

L'*inflammation de la bouche* (stomatite), ou mieux des organes contenus dans celle-ci, est assez fréquente chez les animaux et varie de nature et de gravité selon les parties atteintes.

Ordinairement, cette inflammation se traduit par de la rougeur, du gonflement, de la salivation (ptyalisme), des plaies et même par des caries de dents plus ou moins usées irrégulièrement. Parfois, les parties qui supportent le mors, *les barres*, sont rouges, très douloureuses ; la langue est coupée, paralysée, couverte de boutons, de plaies, d'ampoules ; le palais est gonflé ; les lèvres sont épaissies, pendantes... Ces divers symptômes sont aussi quelquefois accompagnés d'inappétence, de collections alimentaires entre les dents et les joues (animaux qui font magasin).

Traitement.— Ces affections cèdent, en général, à des lotions ou à des injections antiseptiques d'eau boriquée, phéniquée ou alunée, répétées plusieurs fois par jour. S'il y a *lampas*, comme on disait autrefois, c'est-à dire gonflement du palais, il n'y a pas lieu d'opérer, si on désire éviter des compli-

cations regrettables et surtout le tétanos. S'il y a carie, au contraire, d'une ou plusieurs dents, l'évulsion est nécessaire.

Inflammation des glandes salivaires, du pharynx

Cette inflammation des glandes (parotidite) et du pharynx (pharyngite) est fréquente chez le cheval, assez fréquente chez les bêtes à cornes et assez rare chez les autres animaux.

Avec l'une ou l'autre de ces inflammations, et à plus forte raison avec les deux, la déglutition est difficile, parfois impossible ; la salivation est abondante ; la gorge et l'auge gonflent, sont douloureuses ; les aliments et les boissons reviennent par le nez, mélangés avec un jetage clair d'abord, purulent ensuite. Dans quelques cas, il y a difficulté dans la respiration, *cornage* aigu qui devient chronique, si aucun soin n'est donné aux bêtes malades.

Traitement. — Boissons et barbotages tièdes ; frictions d'onguent de peuplier camphré, sur et tout autour de la gorge; peau de mouton ou flanelle entourant le cou ; parfumer le nez avec du sucre brûlé et, de préférence, avec du goudron de bois vaporisé sur des charbons ardents. Sels purgatifs dans les barbotages, s'il y a constipation. S'abstenir de donner de force n'importe quel breuvage. Couverture. Foin ou vert. Pas d'avoine et repos.

Remache étouffante

Je donne ce nom à un accident qui se manifeste assez souvent chez les animaux de l'espèce bovine. Voici en quoi il consiste : un bovin est en train de ruminer paisiblement, soit de l'herbe, soit du foin, surtout de l'herbe tendre. Tout à coup, la rumination cesse, l'animal paraît anxieux, agité, comme fou...; court, s'arrête, tourne, retourne, tend le cou, lève la queue, respire à peine, bruyamment, fait entendre une espèce de beuglement sauvage, dilate énormément les narines, a les paupières gonflées, les yeux larmoyants, la mamelle et la vulve (vache) et l'anus (bœuf) couverts de boutons œdémateux comme lors d'échauboulure, tombe enfin mort, ou expulse par le nez et la bouche,... *la pelote divisée* que le phénomène de la rumination n'avait fait remonter qu'au gosier, qu'à l'arrière-bouche, et non dans la bouche elle-même.

Cet accident est généralement pris pour un « coup de sang ». Quelqu'un l'a même décrit comme une affection analogue à l'*urticaire* !... Ce n'est cependant et tout simplement qu'un cas d'étouffement subit par la pelote ou *remache* de la rumination, arrêtée dans l'arrière-bouche quand les animaux, en train de ruminer philosophiquement, sont apeurés par quelque chose d'insolite, autrement dit par un chien qui passe, un lièvre qui se lève, un coup de fusil qu'on tire, etc..., etc...

Traitement. — La remache étouffante ou asphyxique n'est grave que si la pelote est réellement dure. Elle guérit, en effet, presque toujours, sans rien faire, ou en administrant de l'eau ordinaire ou salée, avec une bouteille. L'eau, en pareil cas, décolle et délaye les aliments englobés dans l'arrière-bouche.

Il ne faut donc pas faire de saignée nulle part, à la jugulaire moins qu'ailleurs, d'abord parce que la remache étouffante n'est pas un coup de sang et, ensuite, parce qu'en y procédant sur cette dernière on risque, en serrant la corde, d'achever d'étouffer les malheureux malades.

Maladies œsophagiennes

Nombreuses sont les maladies qui ont pour siège l'organe appelé *œsophage*, par les anatomistes, et *herbière*, par le vulgaire.

Ce conduit, s'étendant de l'arrière-bouche à l'estomac proprement dit et à la panse, chez les ruminants, est susceptible de s'enflammer, d'être déchiré et surtout obstrué. Son obstruction, du reste, peut produire à elle seule et des déchirures et des inflammations plus ou moins graves.

Lors d'inflammation, ledit conduit est gonflé, dur, sensible, si on le tâte le long du bas du cou, *à gauche* et le long de la veine jugulaire. La bête atteinte (œsophagite) n'avale que très difficilement et le plus souvent alors, toujours à gauche, avant l'entrée de la poitrine, on perçoit une grosseur.

pâteuse (jabot) ou dure (pomme, betterave, etc.) capable ou non d'être déplacée.

Dans ces deux cas, les animaux rejettent leur salive et des morceaux de foin en plus ou moins grande quantité. Les sujets bovins gonflent énormément, à droite comme à gauche du flanc (météorisation), se tourmentent et urinent souvent, quand ce sont des corps étrangers tels que des pommes, des betteraves, des épis de maïs, des pommes de terre..., etc., qui obstruent le conduit en question.

Le *jabot* s'observe particulièrement chez le cheval et l'*empommage* chez les bovins. Dans les autres espèces, il est rare de constater de pareils accidents, si ce n'est parfois des *morceaux d'os* implantés dans le gosier et l'œsophage du chien.

Traitement. — Presque toujours graves, surtout quand il s'agit de jabots anciens, ces accidents demandent les soins d'un vétérinaire. S'il y a empommage, embetteravement, etc..., administrer, de temps en temps et de force, de l'eau tiède huilée, et si les bêtes à cornes sont météorisées fortement, percer le flanc gauche, c'est-à-dire la panse, en haut et un peu en arrière de la dernière côte, en donnant un coup de flamme et en introduisant un petit tube par le trou pratiqué à la peau. Bien faite, cette opération évite l'étouffement de la bête en attendant que la pomme ou la betterave, etc..., passe jusque dans la panse, après l'espèce de cuisson que la température de l'herbière lui fait subir en douze ou vingt-quatre

heures. Enfin, si des os existent dans le gosier et l'œsophage du chien, il y a lieu d'enlever, si possible, ceux du gosier et d'administrer, pour détacher les autres, un vomitif à base d'ipéca ou d'émétique.

Goût perverti

Les perversions du goût, lesquelles consistent en ce que les animaux ingèrent des substances étrangères à l'alimentation, sont assez communes et parfois très graves.

Chez les animaux d'âge, le goût perverti est dû, le plus souvent, à une mauvaise alimentation. Chez les jeunes, il est la conséquence habituelle d'une nourriture insuffisante et particulièrement incomplète.

On dit, dans ces divers cas, que les bêtes sont atteintes de *pica*, de *boulimie*, de *faim-vale*, autrement dit de lèchement des murs, de la terre, des poils du corps, de faim insatiable, etc...

Beaucoup d'affections intestinales, souvent indéterminées (gastrite, entérite, tuberculose, etc.) provoquent ces aberrations du goût ou appétits dépravés.

Traitement. — En principe, le traitement consiste à donner une nourriture saine, variée et complète, par conséquent abondante, nutritive et riche en matières minérales, azotées et carbonatées. Si c'est insuffisant, injection sous-cutanée, par le vétérinaire, de 0 gr. 10 centigr. de chlorhy-

drate d'apomorphine par semaine (procédé de Lemke). Si, bien entendu, on soupçonne qu'après léchage des poils il y a production de boules pileuses dans l'estomac, principalement chez le veau, il faut mettre un *bonnet* en fil de fer ou de laiton à ce dernier, après chaque repas.

Tics

Les *tics*, chez les animaux (synonymes d'habitudes vicieuses), sont de plusieurs sortes et le plus souvent dus à l'oisiveté.

Parmi les principaux tics, on cite les bêtes *qui se frottent la lèvre d'en bas contre celle d'en haut ;* laissent *pendre leur langue;* l'agitent en *serpentant; encensent; battent* à la main ; *appuient* un pied de derrière sur l'autre; *mordent* ou *mordillent* les couvertures, les cordes, etc. ; se *délicotent; grattent* du pied; se couchent *en vache; avalent* de l'air et se *balancent* comme l'ours en cage, etc...

De tous ces tics, qu'il y a lieu de combattre par le travail, même par la fatigue, le plus grave, s'il n'est pas le plus disgracieux, est celui que la loi déclare vice rédhibitoire chez le cheval, l'âne et le mulet, et appelle le *tic proprement dit, avec ou sans usure des dents.*

Ce tic se manifeste ordinairement de la façon suivante :

Pour tiquer, *sans usure de dents,* l'animal tique *en l'air,* c'est-à-dire *sans appui* et alors il agite

ses lèvres, puis baisse la tête et *avale* de l'air, en produisant un bruit guttural dû à une déglutition d'air et non à une éructation. Pour tiquer *avec usure des dents,* l'animal tout en tiquant comme le précédent tique, au contraire, *avec appui*, autrement dit en appliquant une ou plusieurs dents de devant sur un corps résistant. Pour qu'il y ait tic, vice rédhibitoire, il faut donc qu'il y ait bruit de déglutition d'air. A cet égard, il est de toute nécessité, si on désire savoir si un cheval est « sain », dépourvu de vices rédhibitoires, de le faire visiter par un vétérinaire qui y voit clair et entend bien.

Inflammation de l'estomac et de l'intestin

On appelle *gastrite* l'inflammation de l'estomac et *entérite* l'inflammation de l'intestin.

Ces affections se reconnaissent à la diminution de l'appétit, à la langue sèche, chargée, malpropre; aux reins durs à la pression; au manque de courage; à la faiblesse; à des bâillements fréquents; à la maigreur; à la constipation ou à la diarrhée plus ou moins prononcée et, souvent, à des coliques sourdes et intermittentes.

Traitement. — Purgatifs; graine de lin; lavements; aliments de facile digestion. Régime délayant pour tous les animaux, lacté pour les jeunes bêtes.

Indigestion

Par ce terme, on entend toute digestion contrariée, maladive, qui survient après le repas.

L'indigestion est stomacale ou intestinale, surtout stomacale. Elle est stomacale quand elle survient aussitôt après le repas, et intestinale lorsqu'elle se manifeste quelque temps après le repas. Dans les deux cas les symptômes sont àpeu près les suivants : regard du côté du flanc; pied de devant grattant le sol; membres postérieurs soulevés de temps en temps comme pour chasser une mouche de dessous le ventre; douleurs subites, intermittentes, produisant des contorsions du corps; tendance des animaux à se lever, se coucher, se rouler, même à prendre des positions bizarres sur le dos ou sur le derrière; respiration vite au moment des douleurs, *des coliques*; œil anxieux; sueurs; ballonnement et dureté du ventre. Ce ballonnement ou *météorisme,* chez les bêtes à cornes, est dû à la fermentation des matières alimentaires contenues dans la panse ou premier réservoir intestinal des ruminants.

Le météorisme, ordinairement provoqué par l'arrêt de toute digestion, est le plus souvent dû à la production de gaz engendrés par des matières très fermentescibles (trèfle, foin mouillés). De là le nom d'*indigestion gazeuse* qu'on lui donne encore quelquefois.

Traitement. — Infusions de thé, de camomille, d'absinthe, de café, additionnées d'un peu d'eau-de-vie ou de liqueur fermentée. Promenades au pas; lavements adoucissants et appeler le vétérinaire si, une heure après l'apparition du mal, l'ani-

mal ne va pas mieux. S'il y a météorisme bien manifeste, *et subit*, percer la panse comme dans le cas d'empommage. Autant que possible n'avoir jamais recours à la saignée et encore moins aux *météorifuges* de certains charlatans, parce qu'ils renferment de l'éther ou de l'alcali, tous poisons qui gâtent la viande.

Constipation

Pour des raisons souvent difficiles à déterminer, les organes intestinaux ne sécrétent pas les principes susceptibles de transformer les aliments en produits assimilables.

En l'espèce, les matières renfermées dans les intestins deviennent sèches, collantes, d'où *constipation*, c'est-à-dire production plus ou moins douloureuse d'excréments durs.

L'appétit est alors capricieux ; des coliques sourdes existent ; le ventre est peu développé, chez toutes les espèces, *levretté* chez le chien.

Traitement. — Purgatifs jusqu'à ramollissement des excréments. Nourriture adoucissante à base de son, de farine d'orge, de graine de lin. Petit lait, tisane d'orge ou eau de riz pour les jeunes et petites bêtes.

Diarrhée

Par *diarrhée*, on entend le contraire de la constipation, autrement dit la production d'excréments très mous et même liquides.

La diarrhée donne souvent naissance à des coli-

ques légères et à une soif ardente, à l'appétit nul ou capricieux, au ballonnement momentané du ventre ou au retrait de celui-ci. Après plusieurs jours de diarrhée l'œil s'enfonce dans l'orbite, devient creux, rougeâtre et enfin complètement blanc.

Traitement. — Cette affection, provoquée par des causes multiples et le plus souvent due à une indigestion non soignée et à des eaux saumâtres, infectées, cède souvent aux toniques astringents et adoucissants quand on la traite dès son apparition, avant que l'épuisement ait produit l'anémie, la pauvreté du sang. Le cachou et le café mélangés, réduits en poudre et infusés font habituellement bien. On peut encore essayer avec quelque succès le vin de quinquina, de gentiane, l'eau de menthe et le bismuth. Chez les petits animaux, deux ou trois grammes de bismuth, mélangés à du lait, sont souverains. Enfin, le régime comporte des matières sèches et des boissons présentées souvent et en petite quantité.

Dysenterie

On désigne ainsi la diarrhée ou la constipation douloureuse et *sanguinolente.*

Vulgairement, la *dysenterie* est appelée *flux de sang* ou *flux rouge.*

Cette maladie, grave presque toujours, se reconnaît aux mêmes symptômes que ceux de la diarrhée ou de la constipation, avec cette différence, toutefois, qu'il n'y a pas de fèces sanguinolentes chez

ces dernières. La dysenterie est d'autant plus grave cependant qu'elle est accompagnée de diarrhée et qu'elle existe sur les jeunes animaux.

Traitement. — En cas de constipation sanguinolente, traitement de la constipation simple. S'il y a dysenterie diarrhéique, administrer des infusions de poudre de tan, de cachou, de pelure de frêne, de noyer et surtout du perchlorure de fer liquide en solution très faible dans l'eau. Régime doux et surtout lacté, si c'est possible. Boissons présentées souvent et en petite quantité, en cas de diarrhée sanguinolente.

Empoisonnements

Qui dit empoisonnements dit affections provoquées par des substances excessivement variées, qui peuvent tuer plus ou moins vite et qui peuvent être combattues par ce qu'on appelle des *antidotes*, plus ou moins efficaces.

Au nombre des principaux *empoisonnements* ou *intoxications* des animaux, on cite ceux qui ont pour origine : les sels de cuisine, de nitrate de soude, de potasse, de plomb, d'arsenic, d'émétique, de mercure; d'aloès, d'iode, d'iodoforme; de cuivre, de strychnine et par le colchique; les renoncules, la bryone, les tourteaux de ricin, le tabac, l'ellébore ou herbe à porc, les gesses, les mélasses, le fenouil, l'ergot de seigle, la nielle des blés, la maladie des pulpes, etc., etc.

Tous ces empoisonnements sont difficiles à cons-

tater, à diagnostiquer et à combattre, lorsqu'ils ont produit des effets toxiques. Un vétérinaire peut seul, en l'occurrence, être de quelque utilité pour déterminer la cause de l'empoisonnement et administrer l'antidote. En attendant son arrivée on peut toutefois se risquer à faire prendre aux bêtes des breuvages composés de lait et d'huile.

Inflammation du foie. Jaunisse

Difficile à constater et heureusement rare, l'*inflammation du foie* n'est guère manifeste que si elle produit ce qu'on désigne sous le nom de *jaunisse* ou *ictère*, ictère pour les hommes de l'art et jaunisse pour tout le monde.

Les yeux, l'intérieur de la bouche, de la vulve (chez les femelles), la peau des animaux à robe blanche et les urines sont de couleur jaune d'or vert ou de capucine chez les ictériques.

La jaunisse est habituellement peu fréquente et grave chez le cheval, moins fréquente et plus grave chez le bœuf et le mouton, et fréquente et presque toujours mortelle chez le chien. Aucun cas de jaunisse n'est signalé chez le porc. Chez le chien, la jaunisse est plutôt une affection infectieuse (piroplasmose) qu'une maladie provenant d'un arrêt du cours de la bile dans le foie (douves, calculs biliaires, etc.).

Traitement. — Beaucoup de remèdes ont été vantés et inventés pour combattre la jaunisse, mais aucun, jusqu'ici, n'est réellement spécifique,

Celui qui réussit cependant le mieux est l'aloès à dose purgative et l'émétique à la dose de 5 à 6 grammes pour les grands animaux, et de 0 gr. 15 à 0 gr. 25 pour le chien (en solution ou avec du miel).

Péritonite

La *péritonite*, ou inflammation de la fine membrane (séreuse) qui enveloppe ou tapisse tous les organes situés dans la cavité intestinale ou *ventre*, est rarement primitive, parce qu'elle est habituellement la conséquence d'une affection qui se propage jusqu'à elle et qui débute, soit par l'estomac, soit par l'intestin, soit par la matrice, etc., etc.

On reconnaît cette maladie à des coliques sourdes, à la sensibilité, à la dureté et au gonflement *persistant* du ventre, et à ce que les animaux ne mangent pas, ont les reins insensibles à la pression, à la marche pénible et qu'en marchant ils se plaignent souvent, principalement en tournant. Avec ces symptômes on constate, soit une maladie de vessie, d'estomac, d'intestin, soit de la matrice. Parfois ce sont des plaies du ventre, du nombril, etc., que l'on observe en même temps.

Lorsque la péritonite passe à l'état chronique, il se forme de l'eau dans le ventre (ascite) et, à l'extérieur de celui-ci, des engorgements qui vont, d'arrière en avant, jusqu'au poitrail.

Traitement. — Presque toujours mortelle à plus ou moins brève échéance, la péritonite ne peut

céder, dès son développement, qu'aux soins d'un vétérinaire.

Eventration

L'accident se produisant presque constamment à la suite d'efforts violents ou de plaies ayant pour siège la région du ventre, surtout le flanc, l'*éventration* est constituée par une ouverture accidentelle de l'abdomen ou par une rupture ou une dilacération de la tunique abdominale.

L'éventration est donc complète ou incomplète; la première met à jour les intestins et le péritoine; la seconde laisse encore lesdits organes recouverts par la peau et les intestins, en ce cas, forment une tumeur molle, sonore, plus ou moins volumineuse et réductible.

Traitement. — Les premiers soins consistent, si l'éventration est incomplète, à laisser les animaux au repos et à ne donner, à ces derniers, que des aliments de facile digestion. Le vétérinaire doit donc être appelé, que l'éventration soit complète ou incomplète, pour juger de la gravité de l'accident et pour déterminer s'il y a lieu d'utiliser les animaux pour la boucherie,

Hernie ombilicale

La *hernie ombilicale* (exomphale) est constituée par la descente de l'intestin dans l'anneau ombilical ou *ombilic*.

Cette affection se produit au moment de la nais-

sance ; elle est plus ou moins développée et plus ou moins sérieuse. Elle est sérieuse lorsqu'elle est *irréductible*, c'est-à-dire quand le boyau, pressé avec la main, *adhère* à l'ombilic, est *inrentrable*, sans opération ou débridement.

La hernie ombilicale, encore dite *effort de l'ombilic*, apparaît généralement au niveau de ce dernier sous forme d'une tumeur arrondie ou oblongue, grosse comme un œuf de pigeon, de poule, et même plus, habituellement molle, dépressible et susceptible d'être rentrée, refoulée avec la main jusque dans l'intérieur du ventre.

Traitement. — Une opération étant presque toujours nécessaire, même pour assurer la réduction définitive de la hernie ombilicale rentrable, il y a lieu de consulter le vétérinaire, afin de connaître le procédé le plus efficace à employer et le régime que doit subir l'opéré.

Hémorroïdes

Maladie particulière aux chevaux blancs ou à robe claire, les *hémorroïdes*, ainsi appelées par le vulgaire, sont des tumeurs *mélaniques* qui, tout en se développant très souvent un peu partout, semblent affectionner, si on peut ainsi dire, les pourtours de l'anus, de la vulve et le dessous de la queue.

Ces tumeurs sont dures, souvent ulcérées et en nombre parfois assez considérable. Elles débutent extérieurement sous forme de nodules gros comme

des grains de plomb, de chevrotine et finissent quelquefois par acquérir des proportions énormes.

Quand ces tumeurs s'ulcèrent ou sont percées, il s'en écoule un liquide brunâtre ou noirâtre, couleur d'encre de chine (mélanine).

L'ensemble de ces grosseurs extérieures et intérieures appartiennent à des productions plutôt malignes que bénignes, plutôt cancéreuses que fibreuses. Les anciens disaient d'elles, en latin traduit « ne me touchez pas », parce que quand ces tumeurs existent sous la queue, il y a 90 chances sur 100 pour que celles qui sont en dedans se réveillent, prolifèrent et produisent des accidents irréparables, si on contrarie, opère, ou « touche », enfin, celles qui se présentent à l'extérieur.

Quelques cas de tumeurs mélaniques ont été observés par quelques rares vétérinaires et par l'auteur, sur les animaux de l'espèce bovine (Cadéac, Morot, Buffaro et Canal).

Traitement. — Soins de propreté et éviter les blessures que le culeron peut produire.

La viande de ces animaux est souvent exclue de la consommation.

CHAPITRE VIII

Maladies des organes respiratoires

Coryza

C'est l'*inflammation des cavités nasales*, vulgairement dénommée *rhume de cerveau.*

Dans la période aiguë, l'intérieur des narines est rouge vif, congestionné, piqueté de points rougeâtres ; un écoulement séreux, puis purulent se produit ; des reniflements et des ébrouements ont lieu. Le chien se frotte, en ce cas, souvent le nez avec ses pattes.

Dans la période chronique, l'écoulement purulent est intermittent et l'intérieur du nez, un peu gonflé, devient rouge grisâtre. Souvent l'air expiré acquiert alors une odeur plus ou moins désagréable (ozène) et la ganache possède des petites glandes (ganglions), roulantes sous les doigts et sensibles à la pression. Ces glandes, en l'espèce, s'abcèdent rarement.

Traitement. — Injections par les narines d'eau alunée, fumigations d'eau de son ou de goudron de bois.

Laryngite

Correspond au *mal de gorge* et est habituellement compliquée de pharyngite.

Comme toutes les inflammations, celle du larynx est aiguë ou chronique. Elle se manifeste par de la toux fréquente, pénible (période aiguë), ou éloignée, répétée, quinteuse (période chronique).

Le gosier, pressé avec les doigts, provoque la douleur, la toux facilement et, souvent, l'expectoration de matières salivaires, alimentaires et purulentes, par le nez et la bouche. Les aliments et les boissons *passent* difficilement et parfois toute la région de la gorge est empâtée, visiblement gonflée et des glandes roulantes, ne s'abcèdant habituellement qu'en cas de gourme, existent dans l'auge.

Traitement. — Un chaud et froid étant le plus souvent la cause du mal de gorge (pharyngo-laryngite) il y a lieu de traiter ce dernier par des frictions, avec de l'onguent de peuplier camphré ou non, des fumigations à l'eau de son ou de goudron et d'envelopper les parties frictionnées avec une peau de mouton. Si la pharyngite est chronique, appliquer un vésicatoire tout autour du gosier et parfumer les narines, comme il est dit ci-dessus.

Dans tous les cas, régime doux, délayant et eau dégourdie, comme boisson.

Bronchite

Maladie très fréquente et souvent longue à faire disparaître complètement, la *bronchite* est constituée par l'inflammation des tuyaux (bronches) qui permettent l'accès et la sortie de l'air des poumons.

Aiguë ou chronique, à tendance surtout chro-

nique, cette inflammation procède souvent de causes banales, telles que le trop chaud, le trop froid, l'arrêt des animaux en sueur en face d'un mur, d'une porte, d'un courant d'air, etc. Elle est caractérisée par une toux rauque, profonde, sonore; une respiration vite, courte; par un pouls un peu fort et un œil presque rouge. Les reins sont, en outre, durs à la pression, les narines laissent écouler, après chaque accès de toux, un jetage d'abord séreux, puis purulent; l'appétit est diminué et la constipation se produit. Si la bronchite devient chronique, la toux tourne à la quinte, c'est-à-dire tend à se manifester d'une façon sèche, avortée et souvent répétée. La respiration se modifie à tel point que le flanc présente ce qu'on appelle le *temps d'arrêt* ou *soubresaut* (V. page 91), signe avant-coureur de la pousse, si ce n'est pas la pousse elle-même ou l'emphysème pulmonaire.

Traitement. — Eviter les courants d'air. Couvertures, boissons tièdes, dégourdies et émollientes. Nourriture délayante (son, farine). Pas de fumigations par crainte d'étouffement, d'asphyxie. Purgatifs et, si c'est nécessaire (voyez le vétérinaire), un traitement plus énergique.

Fluxion de poitrine

La *fluxion de poitrine* (pneumonie) ou inflammation des poumons, est particulièrement fréquente chez les jeunes animaux, chez le cheval et le chien, plutôt que chez les autres espèces.

La fluxion dont il s'agit, toujours double chez la plupart des bêtes, c'est-à-dire existante sur les deux poumons à la fois, est souvent simple chez le bœuf.

Les symptômes de la fluxion de poitrine sont, en général, les suivants : jetage séreux, purulent et *rouillé,* mêlé de stries de sang s'écoulant par les deux narines; toux faible, non répétée, parfois plaintive; respiration courte, vite; œil rougeâtre, triste; tête baissée; plainte quand on fait marcher l'animal, surtout lorsqu'on frappe avec le poing sur les deux côtés et en bas de la poitrine (percussion); reins durs à la pression; inappétence, constipation et station debout persistante.

Cette affection, à *cycle défini,* dure une moyenne de neuf jours et les animaux, pendant ce temps, évitent de se coucher. Si, au bout de huit ou neuf jours, l'amélioration ne se produit pas, c'est la mort qui survient et alors les animaux, au lieu de se coucher naturellement, se laissent tomber pour ne plus se relever.

Traitement. — Le même que celui de la bronchite et, en plus, frictions sinapisées sur les quatre membres, sinapisme de chaque côté de la poitrine et électuaire répété et composé comme suit :

P. { Kermès minéral. . . . . 10 grammes
{ Miel . . . . . 500 —

Six cuillerées par jour à faire prendre avec une spatule ou *mouvette*.

Un vétérinaire, dans ce cas, doit être appelé dès le début, plutôt qu'à la fin, parce que quand le malade va plus mal ou que l'affection passe à l'état chronique, la guérison est très aléatoire.

Pleurésie

On définit ainsi l'*inflammation de la plèvre* ou fine enveloppe qui entoure les poumons et tapisse l'intérieur des côtes.

La *pleurésie*, souvent accompagnée de fluxion de poitrine (pleuro-pneumonie), se reconnaît aux symptômes de la fluxion de poitrine et surtout à la respiration nerveuse, tremblotante, très courte, très pénible ; à la toux nerveuse, excessivement pénible, douloureuse et difficile à provoquer ; à l'œil brillant, anxieux ; à la raideur des reins ; à la marche pénible, plaintive ; à l'inappétence complète ; à la constipation et à ce que les côtes sont presque immobiles ; que les animaux évitent de se coucher et qu'ils présentent des signes d'asphyxie, lorsqu'il y a production d'eau dans la poitrine (hydrothorax, hydropisie de poitrine).

Traitement. — Maladie très grave chez tous les animaux, mortelle le plus souvent chez le cheval, la pleurésie ne peut être bien traitée que par l'homme de l'art. Avant son arrivée, on peut cependant couvrir les bêtes et les placer dans un lieu bien aéré, sans courant d'air.

Pousse

Vulgairement, ce terme est *généralement* synonyme de ce que les vétérinaires et la loi sur les vices rédhibitoires des animaux désignent par le nom d'*emphysème pulmonaire*.

La *pousse*, au lieu d'être une entité morbide, n'est que le symptôme d'une foule de maladies anciennes, chroniques, des organes respiratoires et même intestinaux. Assez fréquent chez le cheval et les bêtes à cornes âgées, le *symptôme pousse* se manifeste pendant l'acte de la respiration, quand les animaux inspirent ou expirent de l'air, principalement lorsqu'ils expirent. En ce moment, au niveau du flanc gauche ou droit la respiration s'arrête un instant, subit un *temps d'arrêt*, comme un *coup de fouet* et qu'on appelle *soubresaut*, puis reprend son cours comme si de rien n'était. Ledit soubresaut est celui-là même de la pousse et peut-être aussi de l'emphysème pulmonaire s'il y a absence de maladie aiguë ; mais il n'y a réellement emphysème pulmonaire et par suite vice rédhibitoire que si, en écoutant ou *auscultant* la poitrine, on constate ce que les vétérinaires appellent le râle sibilant, bruit analogue à celui que fait l'asthmatique en montant vite un escalier.

En dehors de ces symptômes, la pousse et l'emphysème pulmonaire, ou pousse provenant des poumons, possèdent encore une toux sèche, quin-

teuse, un jetage blanchâtre, spumeux, brouillé parfois comme du blanc d'œuf battu.

Traitement. — Avoine, presque pas de foin, paille et paquets d'arsenic, d'après l'ordonnance du vétérinaire. Le régime du vert, pendant toute sa durée, améliore beaucoup la pousse, mais aucun remède, pas plus que l'emphysème, ne la guérit.

Cornage

Le *cornage* est le bruit anormal que produit quelquefois la respiration des animaux.

Il est aigu ou chronique et rédhibitoire à l'état chronique chez le cheval, l'âne et le mulet.

Le cornage, plus ou moins prononcé et même très fort, guérit souvent lorsqu'il est aigu, tandis qu'il ne fait que croître lorsqu'il est chronique.

Ordinairement, le cornage chronique est la conséquence de la paralysie des nerfs qui se distribuent à la région du gosier, aux cartilages qui constituent la *pomme d'Adam* chez l'homme.

Traitement. — A l'état aigu : fumigations, régime délayant, frictions tout autour de la gorge, en même temps que le traitement de l'affection qui lui donne naissance.

A l'état chronique : faire opérer le cheval par le vétérinaire (ablation de certains cartilages, trachéotomie, etc...). Parfois, des pointes de feu fines et pénétrantes, appliquées sur les cartilages en question, donnent d'excellents résultats, si le cor-

nage chronique dépend desdits organes. J'ai, en tout cas, employé ce procédé plusieurs fois, avec plein succès.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IX

Maladies contagieuses

(Parasitaires, microbiennes et virulentes)

Ophtalmie et conjonctivite vermineuses

Les parasites de l'œil produisent l'*ophtalmie* et la *conjonctivite vermineuses.*

Ces maladies sont occasionnées, chez le cheval et le bœuf, par des espèces de vers appelés *filaires.*

Les filaires en question sont capillaires, d'un blanc roussâtre ou châtain, non renflées ou peu renflées vers le premier quart de leur longueur.

Habituellement, un seul œil est atteint par un, deux ou trois vers qui nagent, s'agitent ou restent pelotonnés en dedans et en avant de l'œil (chambre antérieure), ou bien sous les paupières où ils produisent une vive irritation.

L'ophtalmie vermineuse est fréquente sur les chevaux de l'Inde. Celle du bœuf, en France, sévit parfois sous la forme épizootique.

Traitement. — En dehors d'une opération applicable à l'ophtalmie vermineuse et qui ne peut être pratiquée que par le vétérinaire, on peut essayer

la pommade ophtalmique de Lyon, recommandée dans les cas d'ophtalmies et de conjonctivites ordinaires.

Plaies d'été

Considérées autrefois comme des complications des plaies de la peau sous l'influence des chaleurs de l'été, les *plaies d'été* sont produites, dans la généralité des cas, par un ver très grèle appelé *filaire irritante*, long de deux à trois millimètres.

Traitement. — Ces plaies, remarquables par le prurit ardent qu'elles provoquent et la ténacité qu'elles opposent au traitement ordinaire des plaies, surtout chez l'âne et le cheval, cèdent cependant en une quinzaine de jours à une simple couche de poudre d'orpiment humectée au moment de l'application. Par elle, en effet, le prurit cesse, la plaie se dessèche, une croûte, épaisse d'un centimètre environ, se détache et une plaie simple qui se cicatrise très facilement se produit.

L'éther, l'iodoforme et le collodion, employés en badigeonnages journaliers, donnent aussi de bons résultats. Si on fait usage de la poudre d'orpiment, il est indispensable que la bête ne puisse pas se lécher la plaie, parce que ledit remède est un poison (sulfure d'arsenic).

Boutons hémorragiques

Ce sont des vers blancs, filiformes, longs de 5 à 6 centimètres, appelés *filaires hémorragiques*, qui

donnent naissance chez le cheval et chez le bœuf, chez le cheval oriental surtout, aux *boutons hémorragiques.*

Ces boutons débutent par des élevures indolores, hémisphériques, tendues, grosses comme une lentille, un pois ou une noisette, sur l'encolure, les épaules, le garrot, le dos et les côtes. Leur contenu est constitué par une accumulation de sang, lequel finit par sortir en déchirant la surface de la peau malade. Cette poussée de boutons, très éphémère, se renouvelle quatre à cinq fois pendant tout le printemps et n'apparaît jamais en hiver.

Les Chinois, dit-on, connaissent depuis longtemps une race de chevaux qui *suent le sang*, parce qu'ils sont atteints de cette affection.

Traitement. — Fait bizarre, les boutons hémorragiques qui, de prime abord, semblent très graves, cèdent facilement à quelques lavages d'eau boriquée ou très peu crésylée.

Gales

Les *gales* des animaux sont déterminées par des parasites de la peau (acariens formant plusieurs tribus) qui ont « pour traits communs leur gravité, leur guérison plus ou moins difficile, la pullulation des parasites, les altérations plus ou moins graves de la peau » et leur contagion.

Les gales sont appelées *rognes* par les uns, *gratelles* par certains et *roux-vieux* par les autres.

Elles sont de plusieurs sortes, toutes produites par des êtres très petits, armés de piquants et capables d'une prolifération incroyable. On les dit *sarcoptiques, symbiotiques, psoroptiques* et *démodectiques*. La gale sarcoptique s'attaque surtout au cheval, au bœuf et au mouton. La gale démodectique est particulière au chien et au porc.

Toutes ces gales se reconnaissent aux caractères généraux suivants : prurit pouvant exister sur tout le corps, mais se produisant particulièrement sur le bord supérieur du cou, sur le garrot, le dos et la queue, régions qui apparaissent alors avec des crins et des poils ébouriffés, des boutons rougeâtres, humides. Par dessèchement, ces boutons forment des croûtes plus ou moins étendues qui se transforment en plaques, en plaies et même en ulcères, par les démangeaisons incessantes qui portent les animaux à se gratter n'importe où. La peau, par la suite, s'épaissit, surtout celle de la tête du chien, se couvre de rugosités et les parties atteintes sont dénudées, sans poils, sans crins, rouges, rougeâtres, même sanguinolentes. A la fin, les animaux maigrissent beaucoup.

Un signe appartenant généralement à la gale et qui mérite d'être provoqué, pour s'assurer si on a réellement affaire à elle, est celui du remuement des lèvres que les animaux galeux manifestent avec satisfaction quand on les gratte, soit avec les doigts, soit avec un corps dur quelconque.

Tout diagnostic, pour être certain, comporte

néanmoins l'examen microscopique des croûtes par l'homme de l'art.

Traitement. — Affections excessivement contagieuses, les gales des animaux se communiquent parfois à l'homme. Il y a donc lieu d'isoler les bêtes atteintes, mais encore de ne les soigner et les traiter qu'avec quelques précautions.

Le meilleur traitement des gales est à base de soufre. On emploiera donc, soit la pommade soufrée, soit l'huile soufrée, soit la pommade d'Elmerich. En général, plusieurs frictions sont nécessaires et chaque friction ne doit être faite que sur un tiers du corps, si l'affection est générale ou à peu près. Lorsque tout prurit a disparu, un savonnage de tout le corps, mais en trois fois, s'impose pour enlever les croûtes et approprier la peau. Enfin, pour traiter les moutons galeux en troupe, on emploie ordinairement des bains d'arsenic — de Tessier ou autres — formulés par un vétérinaire.

Teigne tonsurante

La *teigne tonsurante* ou *herpès tonsurant* est une affection cutanée, contagieuse et parasitaire, produite par un champignon (trichophyton) capable d'affecter le cheval, le bœuf, le chien, le mouton, la chèvre et le porc. L'homme, lui-même, n'est pas à l'abri de cette maladie.

Cette affection se présente sous forme de plaques circulaires, qui laissent généralement la peau sans poils tant qu'elle dure. Une très grande quantité

de ces plaques, grandes comme des pièces de dix, de vingt, de quarante sous et plus, existent parfois sur les veaux soumis à l'engraissement et sur les jeunes chevaux vivant à proximité de ces derniers. Ces plaques, disséminées un peu partout, semblent affectionner la tête, le cou, le dos, les reins, les côtes et les cuisses, parties du corps que la langue atteint difficilement. Elles s'agrandissent du centre à la périphérie et parfois se rejoignent pour former des parties dénudées aussi grandes que la main.

Traitement. — Il est de pratique vulgaire, tant la bêtise humaine est la mine la plus inépuisable, de percer les oreilles des animaux teigneux ou dartreux un lundi dans certains pays, le jour de tel ou tel saint dans d'autres. Pareille superstition est souvent cause que la maladie se maintient dans les étables et écuries, sur les harnais, les licols, les brosses et étrilles, et qu'elle reparaît presque à coup sûr tous les ans sur de nouveaux élèves. Un peu d'antiseptie fait sûrement mieux, agit plus radicalement en anéantissant complètement la reproduction des spores du champignon de la teigne tonsurante, que de laisser à la nature le soin de combattre l'affection par la chute spontanée des poils au printemps. On ne saurait donc, en l'espèce, trop conseiller aux gens qui ne sont pas trop bêtes, le nettoyage à fond des pailles, litières, écuries, étables, ustensiles ayant servi aux teigneux, soit avec de l'eau de chaux, soit avec de l'eau crésylée ou phé-

niquée, et de traiter les plaques par des frictions de pommade soufrée ou de savon phéniqué.

Puces

Insectes sauteurs et suceurs, les *puces* n'ont pas besoin de définition, parce qu'elles sont connues de tout le monde.

Parmi les animaux domestiques, les poules, les pigeons, le chat, le lapin et le chien ont seuls des puces.

Les puces produisent une simple incommodité, parce qu'elles troublent plus ou moins la quiétude et le repos des animaux.

Traitement. — Soins de propreté. Laver les niches à l'eau bouillante, à l'eau de chaux et comme litière employer des copeaux de sapin. Si le chien est par trop incommodé par les puces, opérer des lavages avec du savon mou.

Poux

Le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, le mouton, la chèvre, le porc et le chien peuvent avoir des poux, et chaque animal peut même héberger plusieurs espèces de poux.

Les poux (*phtiriase*) se manifestent par des démangeaisons plus ou moins intenses et fréquentes, subordonnées aux nombres et aux espèces de parasites. On les rencontre de préférence dans les régions garnies de poils et non à la portée de l'action de la langue : à la tête, au cou, au fanon, à la

crinière, sous la poitrine, etc.... Leur recherche n'est pas difficile, si ce n'est chez le mouton, où ils restent confinés au fond de la toison. En liberté, dans les herbages, les animaux pouilleux sont parfois visités par des oiseaux, des pies principalement, qui picorent lesdits parasites, sur leur tête ou sur leur dos.

Traitement. — Une foule de moyens sont employés pour tuer les poux. A cet égard on peut citer, comme inoffensifs, l'eau crésylée, phéniquée, les huiles de lin, de colza, l'eau de chaux, la décoction de graines de staphysaigre, la poudre de pyrèthre, le savon phéniqué, pétrolé, etc... La pommade mercurielle est dangereuse pour le chien et les bovins.

La décoction de *tabac à priser* (25 à 30 grammes par litre) est, à mon avis, le meilleur moyen, si on l'emploie en trois frictions : un tiers un jour pour le devant du corps; un tiers le lendemain pour le corps; et un tiers le troisième jour pour tout le derrière du corps. Il faut, en tout cas, que le *poison insecticide* mis en usage ne couvre pas entièrement, et d'un seul coup, l'animal pouilleux, afin d'éviter les accidents mortels qui surviennent quelquefois, soit par absorption du remède par la peau, soit parce que les animaux l'avalent en se léchant.

Tiques

Encore appelés *tiquets*, poux des bois, les *tiques* sont des parasites temporaires qui se nourrissent

plus ou moins du sang des animaux, surtout du chien de chasse.

Les tiques ont le corps qui ressemble à une graine de ricin, des pattes qui se cramponnent sur les animaux qui sont dans les forêts et un rostre ou bouche barbelé qui pénètre ses crochets dans la peau. Les femelles pleines acquièrent parfois des dimensions comparables à une olive, une noisette et même à une forte muscade.

Traitement. — Toucher les tiques avec quelques gouttes de benzine, de pétrole, d'essence de térébenthine ou mieux écraser les tiques, au ras de la peau, avec une paire de pinces à mors plats.

Purifier le chenil avec de l'eau bouillante ou, si c'est possible, en l'incendiant avec de la paille arrosée de pétrole.

Mouches

Les *mouches*, tout le monde le sait, sont des êtres importuns qui, pendant les saisons chaudes, propagent souvent certaines affections contagieuses par le transport sur leurs pattes, leurs ailes ou leur corps, des principes infectieux de la gangrène (septicémie), du charbon, etc..., et même de la tuberculose lorsqu'elles se posent sur les jetages et les expectorations des animaux atteints de tuberculose *ouverte*, qui *jettent*, comme on dit, leurs poumons.

Insectes ailés, variant de couleur et de mœurs, les mouches plus ou moins domestiques, passent

…rfois leur vie larvaire dans les plaies superfi-
…elles, rarement dans les ouvertures naturelles de
… peau.

Leur plus grand inconvénient, en dehors des …aies qu'elles peuvent souiller et infecter par les …roduits nocifs et même virulents, est d'agacer, …ourmenter les animaux pendant les chaudes jour-…ées de travail.

Traitement. — Aucun traitement pratique n'est …apable de chasser les mouches, de les tuer com-…lètement, en bloc pour tout dire. Tout ce que l'on …mploie pour se débarrasser d'elles, en effet, n'est … ne peut être qu'un pis-aller, qu'un palliatif et, à …e titre, on conseille de badigeonner faiblement les …laies avec de l'huile empyreumatique ou *puante*, …'asperger le corps des bêtes avec une décoction de …euilles de noyer et, si cela se peut, de ne sortir les …nimaux que le matin de bonne heure et le soir un …eu tard.

Abeilles, guêpes et frelons

Tout le monde sait ce qu'on appelle *abeilles*, *…uêpes* et *frelons*.

Ces insectes, quoique différents de mœurs et de …orsages, produisent parfois des accidents à peu …rès semblables sur tous les animaux, par l'inter-…édiaire de leurs piqûres individuelles, en masse …u essaim. Par leur dard ou aiguillon, situé à l'ex-…rémité postérieure de leur corps, ils introduisent …n liquide très irritant et très douloureux, liquide

qui ne tarde pas à provoquer un gonflement souvent très grand tout autour de la partie piquée. Lorsqu'un essaim s'abat sur un animal l'espèce de venin introduit dans la peau l'affole énormément et quelquefois le tue en peu de temps.

Traitement. — Projeter de l'eau froide vinaigrée sur les endroits piqués ou portant lesdits insectes. Laver ensuite les parties engorgées avec de l'huile camphrée ou de l'eau crésylée et mettre les malades dans un lieu sombre et tranquille. Demi-diète pendant un ou deux jours. L'alcali a été très vanté, mais il ne produit ordinairement aucun effet.

Œstres

Les *œstres* (hypodermes et gastrophiles) les plus intéressants sont ceux du bœuf, du cheval et du mouton.

On les reconnaît aux caractères généraux suivants : corps velu, tête hémisphérique, assez grosse, yeux à facettes, antennes courtes, trompe petite, ailes grandes, ventre formé de six anneaux.

L'*œstre du bœuf* ou *hypoderme* est très répandu, noir, très velu, a la face cendrée et les poils blancs ou jaunâtres.

Cet insecte vit à l'état parfait (espèce de mouche) pendant juillet et août et, pendant ce temps, dépose ses œufs sur le dos, les reins, les côtes, etc..., des bovins. Les uns disent que ces œufs sont déposés seulement par l'insecte sur le corps, *entre les poils*, et les autres qu'ils sont introduits dans le tissu

cutané *par les ouvertures qui logent les poils*. Les derniers croient que ces œufs se développent dans le lieu même où ils sont déposés ; tandis que les premiers prétendent qu'ils sont léchés, avalés et que les larves qui en naissent se fixent d'abord le long de l'œsophage ou herbière et que, de là, ils arrivent insensiblement, en passant en dessous de la peau, sur le dos, les côtes et jusqu'à la croupe !... A mon humble avis, c'est bien méconnaître les pérégrinations de l'œstre que de prétendre de pareilles migrations, parce qu'une étude sommaire, quoique microscopique, de la partie de la peau occupée par la larve de l'hypoderme, prouve que celle-ci se développe toujours dans les conduits pileux.

Quoi qu'il en soit, les œufs en question éclosent et se transforment au printemps suivant en larves annelées (en *maus*, comme dit le Normand), jaune grisâtre ou brun noirâtre, longues de 20 à 25 millimètres, larges de 10 à 12 millimètres en dedans de la peau et au-dessous de petites ouvertures formant des tumeurs grosses comme une noix ou un œuf de pigeon. Les ouvertures en question (qui ne sont que les ouvertures plus ou moins agrandies qui logent les poils) donnent à la longue un peu de pus qui se concrète et agglutine les poils. Si on presse ces tumeurs ou boutons, il en sort la larve en question, avec plus ou moins de pus, laquelle tombe alors sur le sol où elle se cache, en attendant qu'elle se transforme en *nymphe*, puis en mouche ou insecte parfait.

L'œstre du bœuf endommage souvent le cuir e produit l'amaigrissement des animaux.

Traitement. — Il consiste à faire sortir les larves par une pression méthodique, à les détruire en les écrasant avec le pied au fur et à mesure de leur chute sur le sol et à laver les plaies avec de l'eau à peine crésylée. Comme moyen préventif il y a lieu d'enduire de temps en temps le dos, les côtes et les reins des bovins jeunes mis en liberté, en juillet et août, avec de la teinture d'aloès ; cette teinture, grâce à son odeur, chasse non seulement l'œstre parfait, mais l'empêche encore, *en vernissant les ouvertures pileuses*, d'y déposer ses œufs.

L'*œstre du moulon* vit dans les parties creuses (*sinus*) de la tête dudit animal et appartient à plusieurs espèces du genre œstre.

Cet œstre est très répandu, vit à l'état parfait de mai à fin septembre et on admet qu'il pond ses œufs dans le nez des moutons quand ceux-ci, en pleine chaleur, sont en train de ruminer. Aussitôt, en effet, que l'insecte touche les cavités nasales, les moutons baissent la tête, courent, s'agitent en tous sens, frottent leur nez sur le sol, avec leurs pattes, éternuent, s'ébrouent bruyamment et finissent par rester sans bouger dans un fossé, au bord d'un chemin ou à l'abri d'un mur quelconque. Plus tard, au bout de dix mois, lorsque les larves de l'œstre dont il s'agit sont nombreuses et mûres pour leur sortie, les moutons sont parfois pris de vertiges, *sans tourner en cercle* comme dans le

urnis, lèvent haut leurs pattes de devant en mar-
hant, portent leur nez au vent, respirent difficile-
ent et ont l'intérieur du nez rouge et gonflé.

Traitement. — Injections nasales avec une solu-
on faible de chlorure, de liqueur de Labarraque,
, entre chaque injection, deux ou trois pincées
e tabac dans chaque narine pour faire éternuer.
répanation, par le vétérinaire, s'il n'y a pas d'amé-
oration.

L'*œstre du cheval* ou *gastrophile* vit à l'état
arfait de juin en octobre, pond ses œufs sur les
oils, surtout sur les avant-bras, les canons et les
enoux.

Les œufs de cet œstre sont d'un blanc jaunâtre,
oniques, adhèrent aux poils par leur bout le plus
n, éclosent en peu de jours et les larves qui en
ortent rampent à la surface de la peau et pro-
oquent du prurit. Ce prurit, à son tour, en pro-
uisant le *léchement*, achemine les larves en ques-
on, de la langue vers les organes digestifs, où
lles se fixent, particulièrement sur la muqueuse
e l'estomac, aux moyens de leurs crochets buc-
aux, où elles se nourrissent des produits que
écrètent les plaies ulcéreuses qu'elles creusent et
ui donnent parfois à l'organe l'apparence d'une
assoire. Certaines de ces larves produisent quel-
uefois des perforations de l'estomac et, par suite,
a mort par péritonite.

Le plus habituellement cependant, les larves de
œstre du cheval s'éliminent par l'anus au fur et

à mesure de leur maturité et on les voit alors assez souvent arrêtées par demi-douzaine à la marge de l'anus (œstre hémorroïdal), avant de tomber à terre avec le crottin, pour s'y changer en *nymphe* d'abord et ensuite en insecte parfait.

Traitement. — Les œstres du cheval ayant l'inconvénient de faire souvent maigrir les animaux, il y a lieu de bien nourrir ces derniers et, à la rigueur, si l'amaigrissement persiste, d'administrer à jeun pendant cinq ou six jours l'électuaire suivant :

P. Goudron de bois. . . . . 20 grammes
Miel ou mélasse . . . . . 800 —

Faire prendre par cuillerées à soupe de façon que le tout soit fini en cinq ou six jours.

Ladrerie

La *ladrerie* consiste dans la présence de certains vers (cysticerques) dans les muscles et parfois dans la graisse et le suif du porc et du bœuf (fig. 1).

On a signalé la ladrerie chez le mouton, mais cette affection, chez cet animal, n'est qu'une *fausse ladrerie*.

La *ladrerie du porc* est constituée par la larve du *ténia* ou *ver solitaire* qui vit dans l'intestin de l'homme, et la *ladrerie du bœuf* par la larve du *ténia non armé* qui vit aussi dans l'intestin de l'homme. Le ver solitaire est armé d'une double couronne de crochets ; tandis que le ténia non

armé, comme son nom l'indique, est complètement dépourvu de crochets. Tous deux ont quatre ventouses céphaliques qui leur permettent de se fixer sur la muqueuse de l'estomac.

L'homme acquiert le ténia en consommant du porc ou du bœuf ladre, et ces ladreries provien-

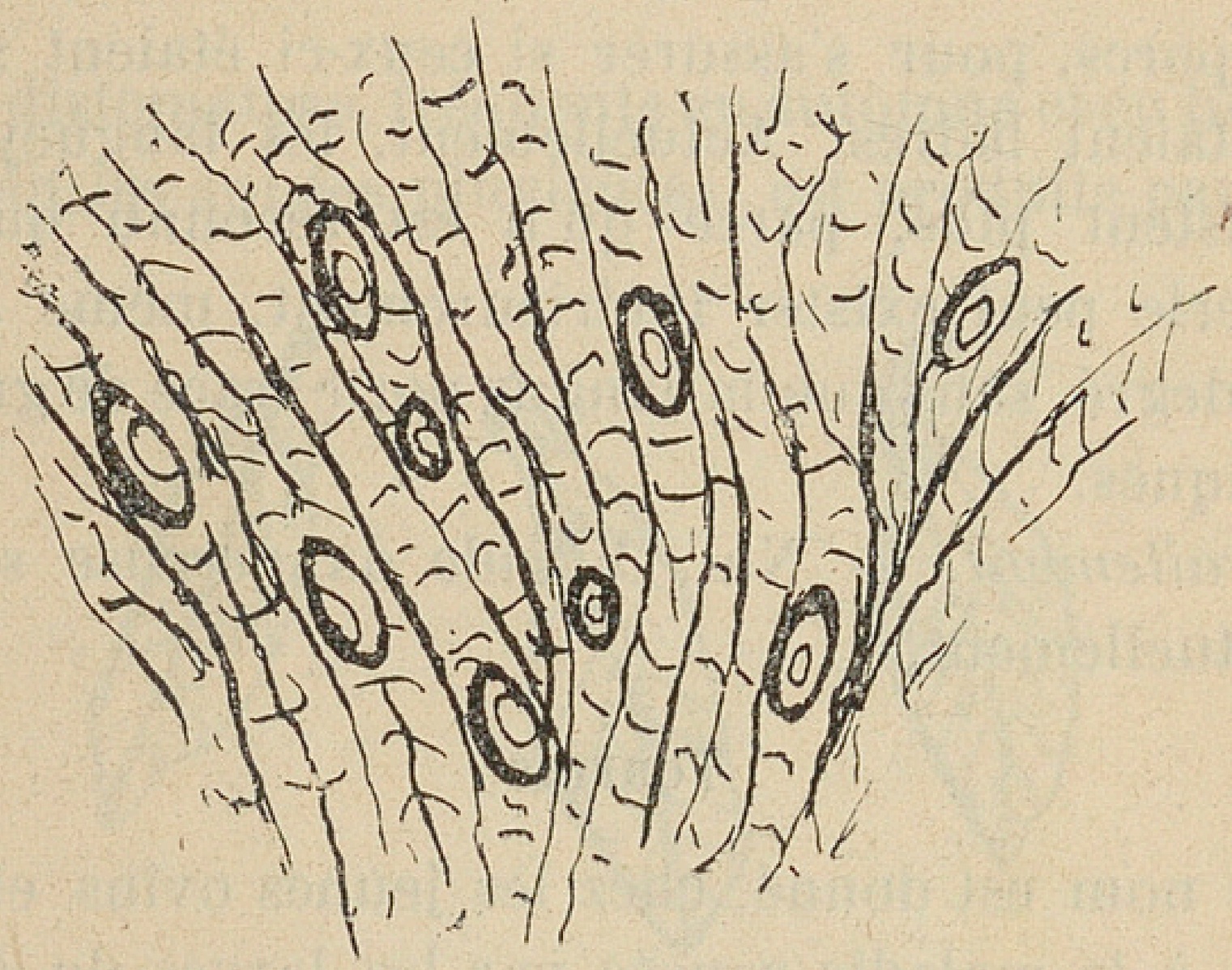

Fig. 1. Grains de ladrerie.

nent de ce que les animaux en question ingèrent les *anneaux* ou *grains* que rend l'homme atteint de l'un ou de l'autre ténia, et parfois des deux à la fois, soit en se nourrissant d'excréments humains (porc élevé en liberté), soit en buvant des eaux infestées par des déjections humaines (bœuf algérien et même élevé en France).

En général, rien ou presque rien ne fait extérieurement supposer que les animaux sont atteints

de la ladrerie. Ce n'est, en effet, qu'après la mort, à l'autopsie, ou par suite de la vérification des viandes, que cette maladie est reconnue, grâce à un plus ou moins grand nombre de vésicules blanchâtres, grosses comme de petites perles, qui renferment une tête de ténia armé ou non armé.

Autrefois on langueyait, examinait la langue des porcs, pour s'assurer si ceux-ci étaient sains ou étaient ladres. Actuellement, les langueyeurs n'existent plus, parce qu'il est reconnu que la ladrerie peut exister intérieurement, même à un fort degré, sans que la langue porte trace de grains ladriques.

Traitement. — Nul. Viande dangereuse saisie habituellement.

Tournis

Ce nom est donné, chez les jeunes ovins et bovins, à la maladie causée par les larves du *ténia cœnure* dans le cerveau ou dans la moelle épinière desdits animaux (cœnure cérébral).

Dans cette affection les animaux atteints tournent, décrivent en marchant ou en courant des cercles à droite ou à gauche.

Les animaux en question prennent la maladie en avalant des anneaux du ténia cœnure qui est très commun chez le chien, et le chien s'infeste à son tour en mangeant les organes cœnurés du mouton ou du veau.

Traitement. — Vendre les animaux pour la bou-

cherie, s'ils sont en assez bon état, parce qu'aucun remède n'est efficace.

Distomatose

Par cette dénomination on désigne une maladie du foie du mouton et parfois du bœuf, mais rarement.

La distomatose, fréquente en automne et en hiver, surtout les années pluvieuses, est produite par des

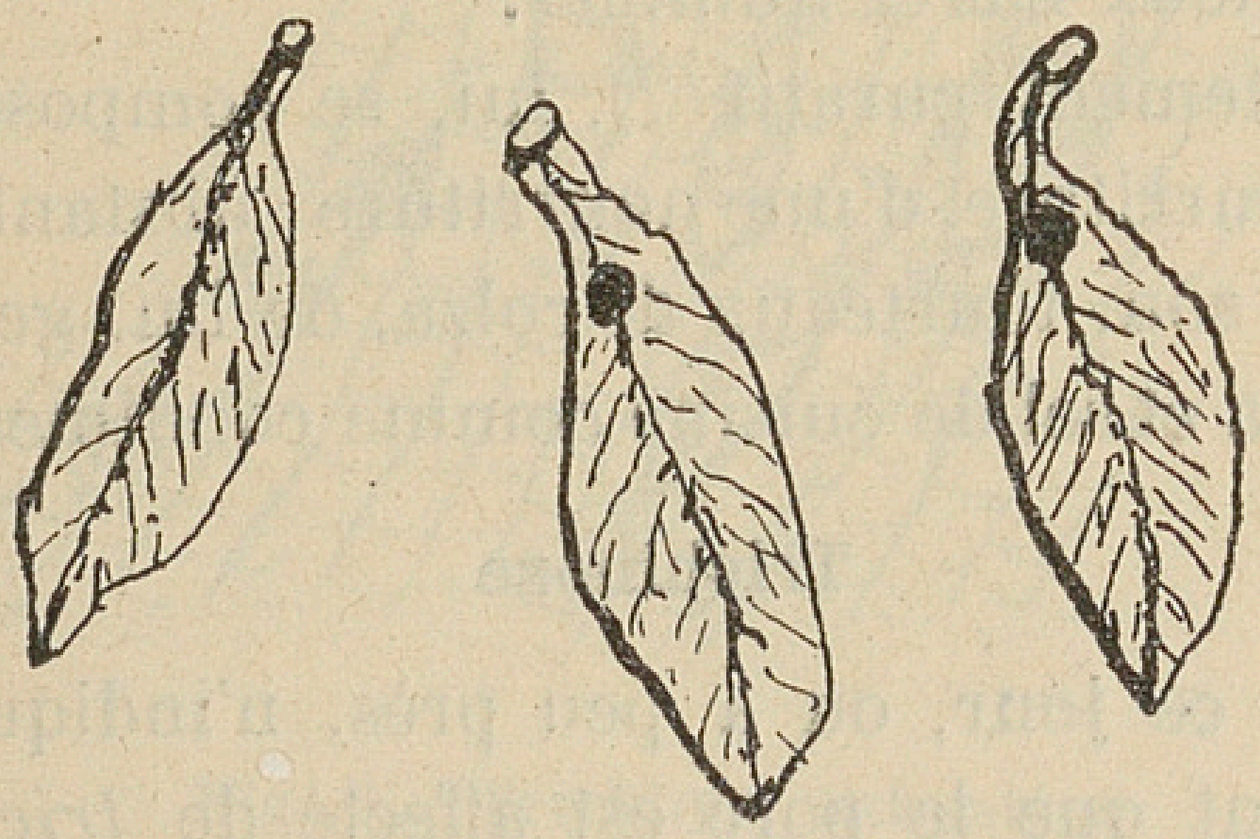

Fig. 2. Douves.

vers plats (*douves*), oblongs comme des graines de courge, brun verdâtre, qui se logent en plus ou moins grand nombre dans les canaux qui permettent le déversement de la bile, depuis le foie jusque dans l'intestin (fig. 2).

Cette affection se reconnaît, chez le mouton, à la maigreur, à la peau adhérente, collée aux côtes, à l'œil gras, gonflé, empâté, à la conjonctive blanc-jaunâtre et à une grosseur (dite bouteille) molle, infiltrée d'eau sous la ganache.

Les troupeaux nourris dans les bas-fonds humides, marécageux, endroits où ils trouvent les œufs des douves, en même temps que les plantes du même nom (renoncule vénéneuse), sont très souvent douvés, tandis que ceux qui pâturent dans les lieux secs et élevés sont rarement affectés de cette maladie cachectique.

Traitement. — Le traitement préventif consiste à ne pas laisser pâturer les moutons et les veaux dans les lieux bas et humides.

Le traitement curatif (?), lui, se compose d'une bonne nourriture, d'une nourriture substantielle et tonique : son, tourteaux de colza, de lin, gentiane, quinquina et sel de cuisine comme condiment.

Trichinose

Rien à ce jour, ou à peu près, n'indique extérieurement que le porc est affecté de *trichinose*, autrement dit de *trichines* dans les muscles (fig. 3).

C'est après la mort, en effet, que la trichinose du porc peut être révélée par l'étude microscopique de certains muscles de la mâchoire, du cou, des côtes, etc...

Les porcs d'Amérique, souvent trichinés, ont produit des épidémies de trichinose sur l'espèce humaine, en France et particulièrement en Allemagne.

La trichine du porc vivant dans les chairs de cet animal est à l'état *larvaire*, se trouve dans un

kyste ou vésicule, a la forme d'un S ou est en spirale longue de 1^{m}/^{m}, à corps capillaire atténué à chaque extrémité.

A l'état adulte, la trichine existe exclusivement dans l'intestin, est ovovivipare et les embryons

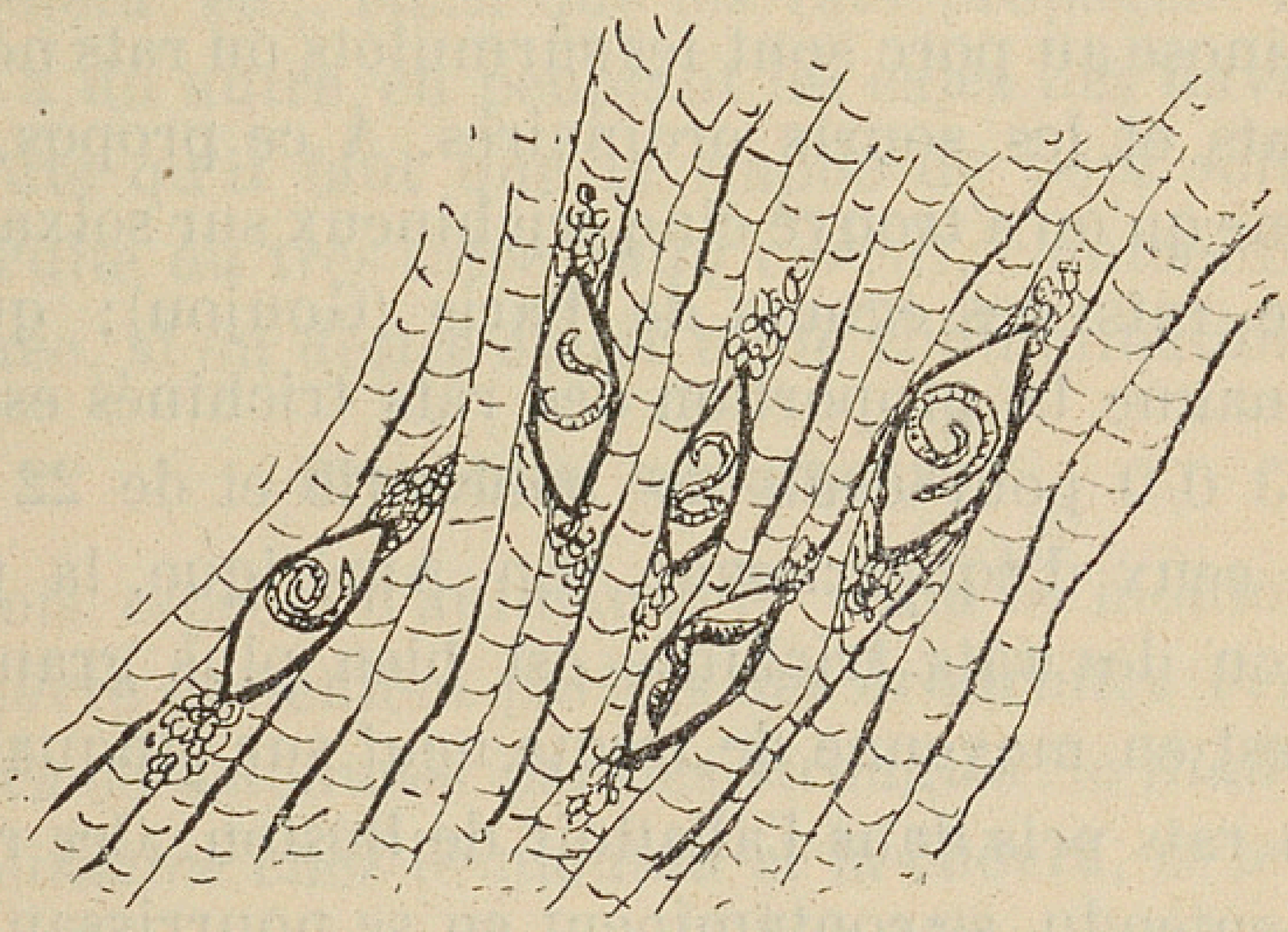

Fig. 3. Trichines enkystées.

qu'elle pond en grande quantité ne se développent qu'à la faveur de migrations qui les portent dans toutes les parties musculaires du corps. C'est grâce à leur ténuité que les embryons traversent les parois intestinales, soit en rampant, soit en utilisant les vaisseaux sanguins et lymphatiques. Ces migrations ne durent pas plus de huit à dix jours.

L'homme contracte la trichinose en mangeant du porc trichiné et le porc se contamine en consommant des viandes trichinées ou des animaux trichinés, et par des ingestions d'excréments contenant

des trichines adultes ou embryonnaires. Tout le monde sait, en effet. que le porc a des habitudes coprophages et que ces habitudes lui permettent de s'infecter non seulement de trichines, mais encore d'autres maladies infectieuses.

Les animaux trichinés susceptibles de fournir la trichinose au porc sont les surmulots ou rats noirs, les rats et les souris ordinaires. A ce propos, on affirme qu'on a trouvé cinq trichineux sur soixante-douze rats des égouts de Paris (Goujou); qu'en Allemagne la proportion des rats trichinés est de 2 à 3 0/0 pour ceux de boucherie et de 22 0/0 pour ceux d'équarrissage. En Amérique, la proportion des rats trichinés est bien plus grande ; elle est en moyenne de trente-neuf sur cinquante-et-un rats pris dans l'abattoir de Boston. Ces rats, bien entendu, se contaminent en se nourrissant de débris de viande de porc trichinés jetés à la voirie ; de sorte que les uns infectent les autres et réciproquement.

Traitement. — Médicalement parlant on peut dire qu'il n'y a pas de traitement. Le seul remède à la trichinose n'est, en effet, à ce jour, que prophylactique, et cette prophylaxie consiste à faire une guerre acharnée aux rats, à tous les rats et souris ; à faire inspecter la viande de porc ; et à élever ce dernier dans de bonnes conditions hygiéniques, en dehors des clos d'équarrissage et des boucheries mal installés où foisonnent les rats de toute espèce. Il appartient donc aux Pouvoirs publics, aux Munici-

palités et aux intéressés de toute sorte de s'entendre pour combattre les fléaux possibles que les rats de toute espèce tendent à accabler les localités. En dehors de cette entente rien n'est possible, pas même pour arrêter, à un moment donné, la peste, le choléra, etc., etc... que les rats propagent d'un pays à un autre, en peuplant les cales des navires. J'ajoute qu'il faut que la viande de porc soit ou très cuite ou très salée (*fully cured*), comme dit le Yankee, si on désire éviter toute contamination.

Bronchite vermineuse

Trois espèces d'animaux, le veau, le mouton et la chèvre présentent parfois des *bronchites vermineuses* occasionnées par des strongles : le *filaire* et le *roussâtre* chez le mouton et la chèvre, et le *micrure* chez le veau. Le porc peut être atteint quelquefois de cette affection, mais rarement.

La bronchite vermineuse est, dans ces divers cas, épizootique.

Les strongles existent souvent en très grand nombre dans l'appareil respiratoire et donnent alors naissance aux symptômes suivants : toux sonore, quinteuse et rare d'abord, déchirée, avortée ensuite et accompagnée de suffocations. Les quintes provoquent la précipitation de la respiration, le battement du flanc, l'allongement du cou, l'ouverture de la bouche, la sortie de la langue et la salivation. Parfois les quintes de toux déterminent le rejet par le nez et la bouche de mucosités, de pus

et de sang contenant des filaires libres, réunis ou pelotonnés, reconnaissables à leurs mouvements, quand on les trempe dans de l'eau tiède (fig. 4).

A la longue les animaux maigrissent énormément; leurs muqueuses apparentes deviennent très pâles; leurs yeux s'enfoncent, se creusent; leurs poils se hérissent, tombent; leur appétit disparaît; la rumination cesse; la diarrhée apparaît;

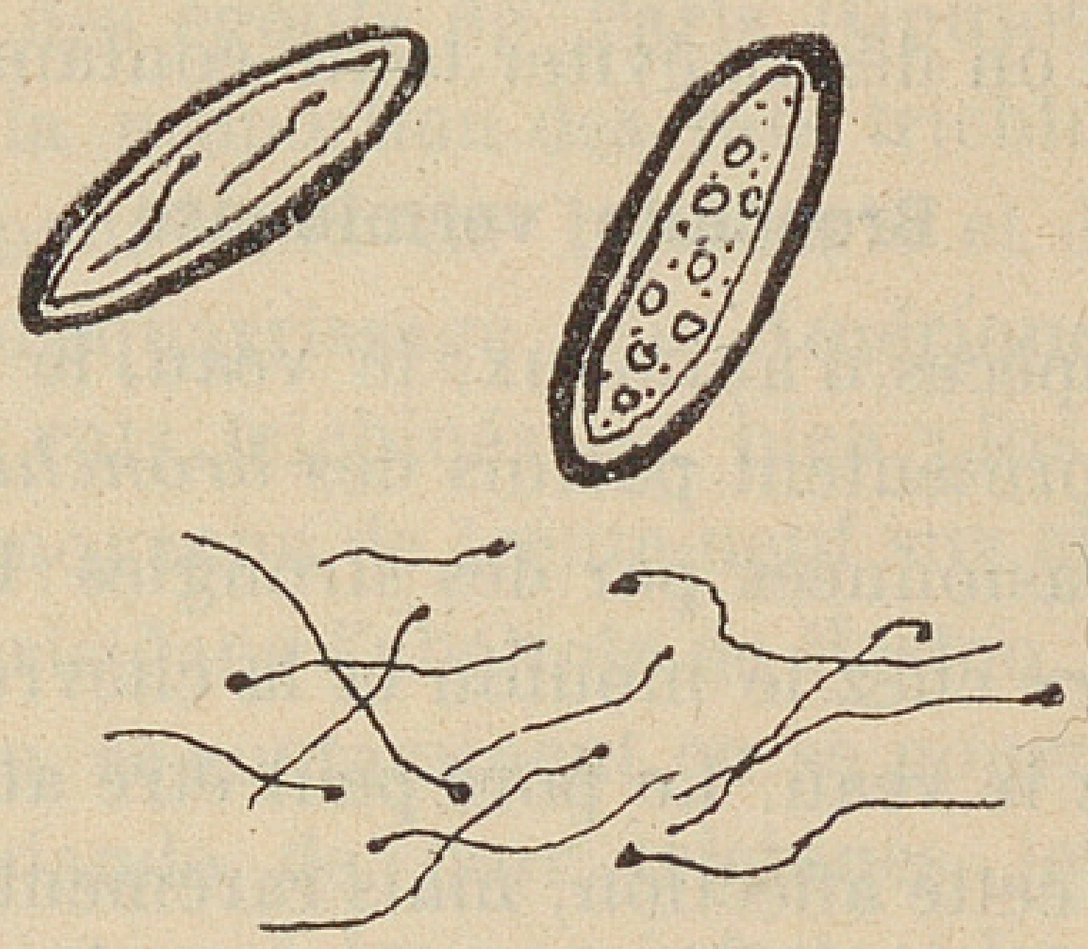

Fig. 4. Filaires de la bronchite vermineuse.

l'haleine acquiert de la fétidité et la mort survient dans le marasme le plus complet.

Le pronostic est habituellement grave, quand surtout la maladie est développée depuis quelque temps, que la maigreur est manifeste.

Traitement. — Séparer les animaux sains des contaminés.

Après essais on n'accorde plus de confiance à n'importe quel traitement interne, que ce soit avec

de la créosote, de l'essence de térébenthine, d'eau-de-vie camphrée, de benzine ou que ce soit avec du picrate de potasse à dose excessivement faible.

On prescrit, au contraire, avec plus de succès, les fumigations qui vont jusqu'aux vers qui produisent la maladie, les endorment et provoquent leur expulsion en produisant des accès de toux. Ces fumigations, faites dans la bergerie ou dans un endroit clos, mais encore aéré, sont composées de goudron, de baies de genièvre, d'assa-fœtida, etc. Une nourriture alibile et tonique est aussi indiquée pour contre-balancer l'anémie des malades. Enfin, si la maladie persiste, appeler le vétérinaire qui dira s'il y a lieu de procéder à des injections d'eau iodée ou d'essence de térébenthine par la voie trachéale.

Ascarides

On appelle *ascarides* des vers intestinaux, blanchâtres, qui ressemblent, comme forme, aux lombrics ou vers de terre.

Les ascarides, plus ou moins développés, nombreux, pelotonnés, réunis ou libres, lombricoïdes, renferment de nombreuses espèces. Chaque espèce animale a, pour ainsi dire, son espèce d'ascaride « subordonnée, dit un auteur bien informé, quant à ses dimensions, aux dimensions mêmes de son hôte ».

On prétend que l'*ascaris lombricoïdes* produit plusieurs millions d'œufs.

En général, ce sont les années pluvieuses et humides qui semblent être les causes qui prédisposent le plus les animaux à contracter l'infection des ascarides.

Ces vers se nourrissent des produits qu'ils trouvent dans l'intestin, du sang et du pus qu'ils provoquent par leur succion. Ils ne provoquent cependant d'accidents que s'ils sont accumulés en grande quantité. Dans ce cas, les matières alimentaires sont plus ou moins arrêtées dans leur cours; la digestion est troublée; l'appétit diminué, dépravé; la diarrhée survient; les poils se piquent; la maigreur apparaît; et enfin, des coliques sourdes se manifestent de temps en temps. Dans le crottin ou les excréments, si on les examine attentivement, on voit enfin des œufs, des embryons et même des ascarides complètement développés et vivants, surtout si on les plonge dans de l'eau tiède.

Traitement. — Les médicaments à opposer à ladite affection sont dits *vermicides, vermifuges, anthelminthiques.* Les plus employés sont l'émétique, l'acide arsénieux, le semen-contra, la tanaisie, l'essence de térébenthine, le kousso, le kamala, la graine de courge, etc., etc... A mon avis, c'est la poudre de calomel qui fait le mieux, ainsi administrée :

P. Poudre de calomel. . . . . 3 gram.
Oxyde de zinc. . . . . 30 —

En mélange et en six paquets.

Un paquet par jour aux grands animaux, mêlé au son frisé. Un demi-paquet aux animaux de taille moyenne, administré de la même manière. Un demi-paquet pour les petits animaux, tous les deux jours et mêlé à du lait tiède. Cesser aussitôt qu'il y a purgation. Comme nourriture : vert si c'est possible, carottes en hiver et sel de cuisine aux herbivores; viande salée, lait décocté d'ail, d'oignons ou d'échalotes pour les chiens; lait caillé, petit lait, glands de chêne et fruits verts aux porcs. En cas de coliques, traiter les animaux comme il est dit à cet article.

Actinomycose

Ce nom, qui veut dire *champignon en rayons*, s'applique à une affection de l'espèce bovine et parfois du porc que l'on appelait autrefois, mais à tort, *cancer de la mâchoire*, chez le bœuf (fig. 5).

L'*actinomycose* est habituellement une maladie grave, locale et quelquefois presque générale, en ce sens qu'elle est susceptible d'affecter plusieurs organes à la fois ou successivement.

Ce sont surtout les organes digestifs, particulièrement la mâchoire inférieure et la langue, qui présentent les altérations de l'actinomycose.

Sur la mâchoire, elle prend la forme d'une tumeur parfois très grosse, dure, noueuse, boursouflant les os et par laquelle s'écoule souvent du pus *jaune d'or*, ou couleur de *soufre*. Ce pus est épais, granuleux, sableux au toucher.

Sur la langue, elle est constituée par des taches jaunâtres, plus ou moins nombreuses d'abord, par des ulcérations plus ou moins profondes et étendues ensuite. En même temps, la langue devient épaisse et dure, d'où le nom de « langue de bois » qu'on lui donne dans ce cas ; une abondante

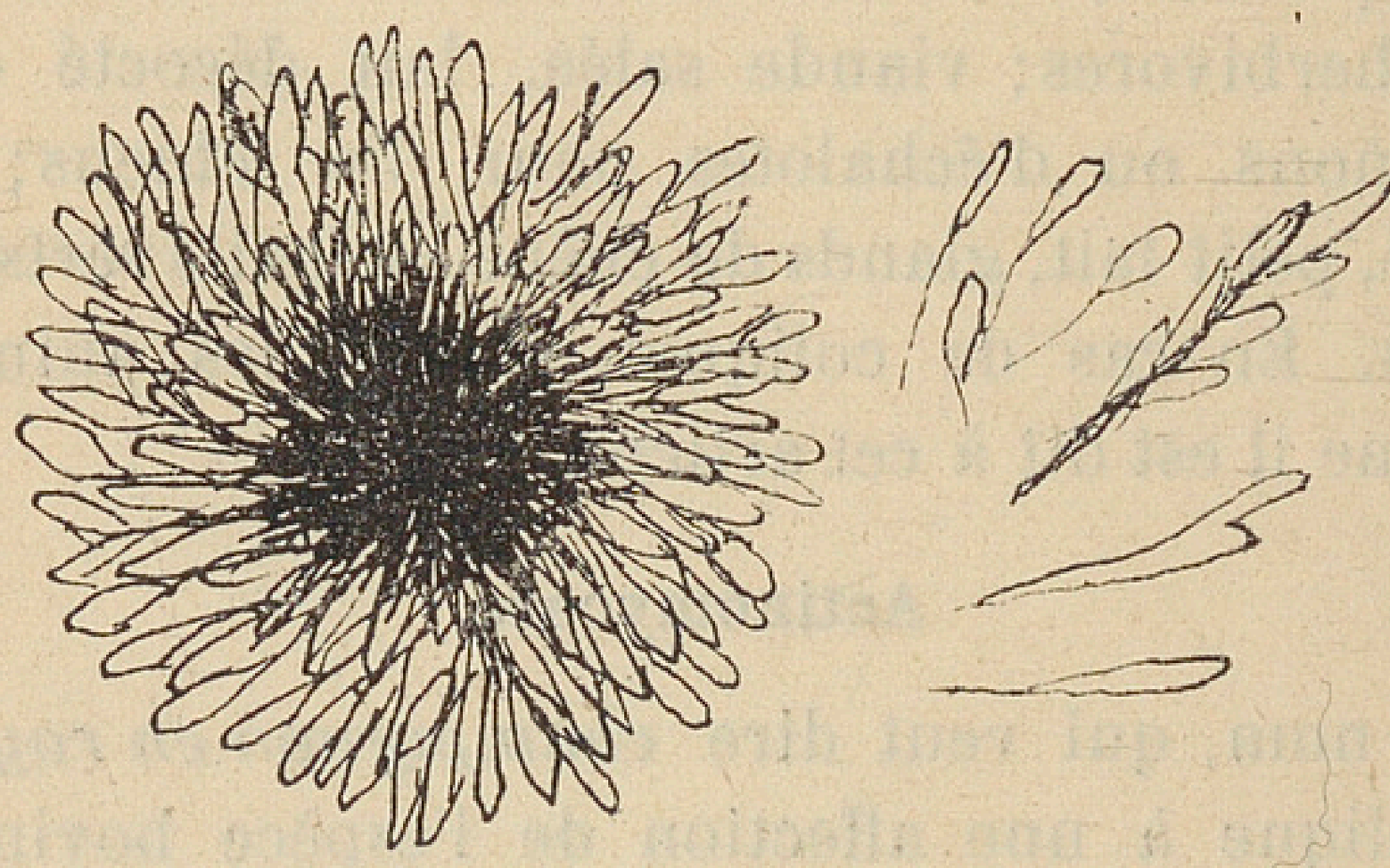

Fig. 5. Actinomycose.

salivation se produit; la mastication devient difficile et le dessous de la mâchoire se gonfle et s'empâte.

Traitement. — Maladie excessivement grave, l'actinomycose, susceptible de se communiquer à l'homme, ne guérit guère que quand elle est traitée dès le début et qu'elle n'existe que sur la langue. Son traitement *spécifique* est à base d'iode et consiste à faire, tous les jours, des badigeonnages des parties malades avec de la teinture d'iode et d'administrer une fois par jour, la composition suivante, en breuvage :

P. Iodure de potassium . . . . . 5 grammes
Eau ordinaire . . . . . 1/2 litre

Pour les petits animaux, moitié dose.

Tuberculose

C'est l'affection qui, bon an mal an, décime le plus de bêtes et de gens.

Elle est contagieuse, provoquée par un microbe appelé *bacille de Koch* (fig. 6), commune à tous les

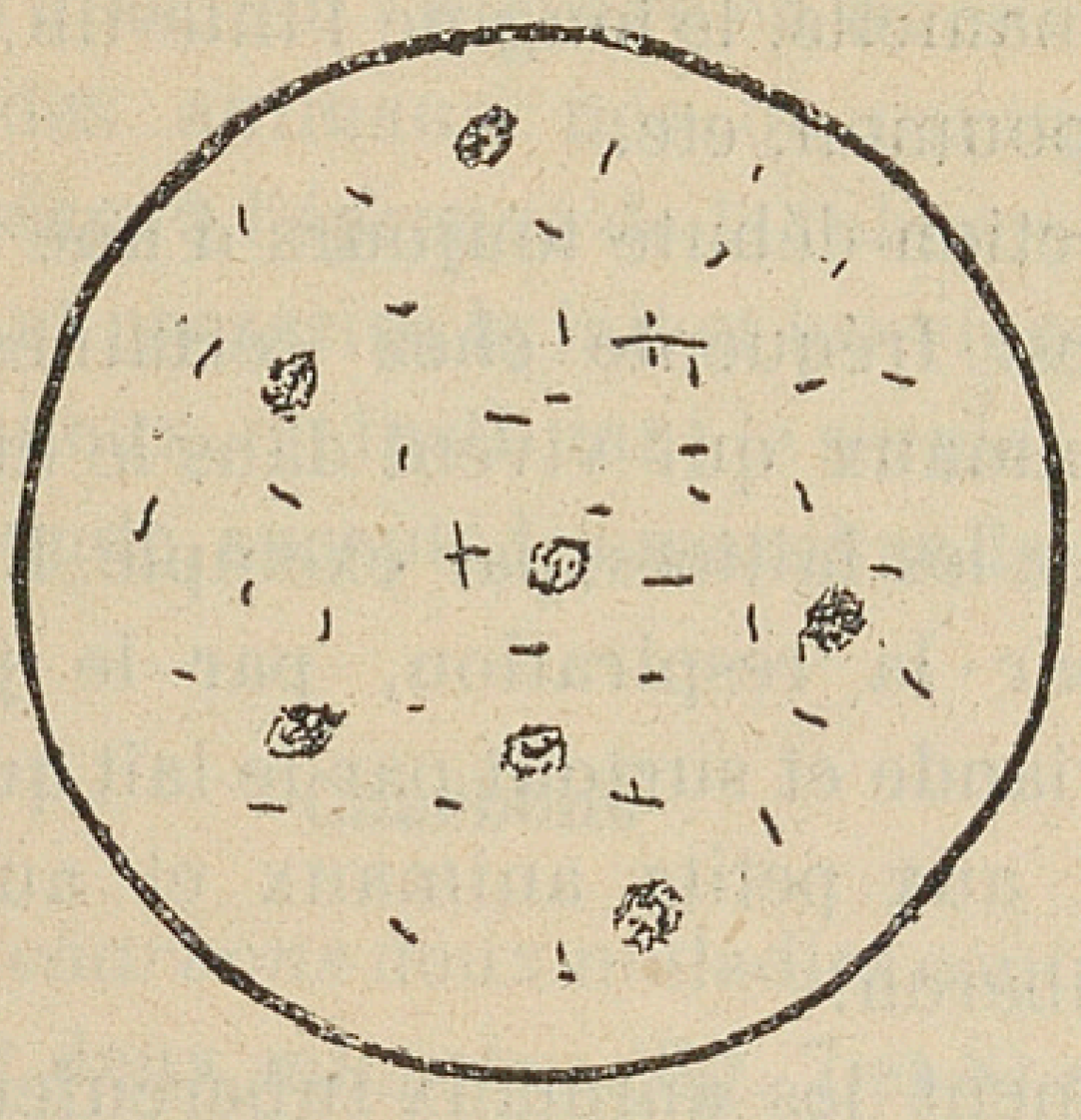

Fig. 6. Bacille tuberculeux.

animaux et susceptible de se transmettre à tout le monde.

Il meurt, dit-on, 18.000 personnes, en France, et par an de la tuberculose héréditaire ou acquise par l'intermédiaire du lait ou de la viande des bêtes tuberculeuses.

Certains statisticiens prétendent même que la

moitié du cheptel bovin français est tuberculeux

La tuberculose est *ouverte* ou *fermée*. La pre
mière, la plus redoutable, correspond à la produc
tion de cavernes du poumon qui se vident et rejet
tent leur produit dangereux par le nez, sous forme
de jetage purulent, d'odeur habituellement infecte
même repoussante. La seconde présente des nodo-
sités, dures ou molles, « glandulaires » plus ou
moins roulantes et plus ou moins agglomérées, qui
se développent un peu partout, sous la gorge, au
flanc, à la mamelle, le long de l'intestin, dans l'in-
térieur du poumon, etc.

Cette affection débute toujours d'une façon insi-
dieuse et est fréquente chez certaines races et
chez les animaux qui vivent dans le même air, à
l'étable, chez les laitiers, par exemple. Elle se com-
munique par la respiration, par le jetage, les
sueurs, la viande et surtout par le lait qu'on donne
non bouilli aux petits animaux et aux enfants
élevés au biberon.

Généralement les animaux tuberculeux, les bo-
vins tout particulièrement, ne maigrissent qu'à la
longue, et il n'est même pas rare, parce que c'est
presque la règle chez les jeunes, de les voir en très
bon état de graisse et de chair. Ils toussent cepen-
dant souvent, jettent par le nez, ont la respiration
vite, entrecoupée, mangent capricieusement, se
vident souvent en rendant des excréments très
clairs et mal odorants.

La mamelle, chez la vache en plein lait, est sou-

ent « manque » de un ou plusieurs trayons, pos-
ède des grosseurs (adénomes tuberculeux) qui
oivent inciter le propriétaire à faire visiter la bête
t la tuberculiner, si c'est nécessaire, par le vétéri-
aire, afin de s'assurer de la nature de l'affection,
e provoquer la réaction que la tuberculine fournit
ar les procédés pratiqués par les hommes de l'art.

Traitement. — Il n'est que préventif et consiste éloigner et à combattre autant que possible les auses qui peuvent, de près ou de loin, donner aissance à l'affection : élevage en liberté; ne con-erver que des animaux nés de parents sains, 'ayant pas réagi à l'épreuve de la tuberculine, etc., c.; et surtout proscrire le lait et les viandes d'ani-aux tuberculeux, en instituant le service sanitaire ue tout le monde, excepté les marchands, demande cor et à cri.

Charbons

On appelle *charbons* deux maladies contagieuses, roduites par deux microbes (fig. 7 et 8) spéciaux, ui se manifestent chez les bovins, les ovins et arfois, mais très rarement, chez le cheval et le orc.

Le chien est réfractaire aux charbons spontanés, nsi que les oiseaux.

Les charbons des animaux sont dits *fièvre char-onneuse* (bactéridien) et charbon à *bosse*, à *tu-eur* (bactérien).

La fièvre charbonneuse est encore dénommée

sang de rate, chez le mouton, et le charbon à bosse est dit *emphysémateux* ou gazeux.

Dans la fièvre charbonneuse, les animaux acquièrent très vite des symptômes alarmants : respiration accélérée ; battements du cœur d'abord violents, faibles ensuite et presque imperceptibles ; œil rouge, brun ; souvent douleurs abdominales ; uri-

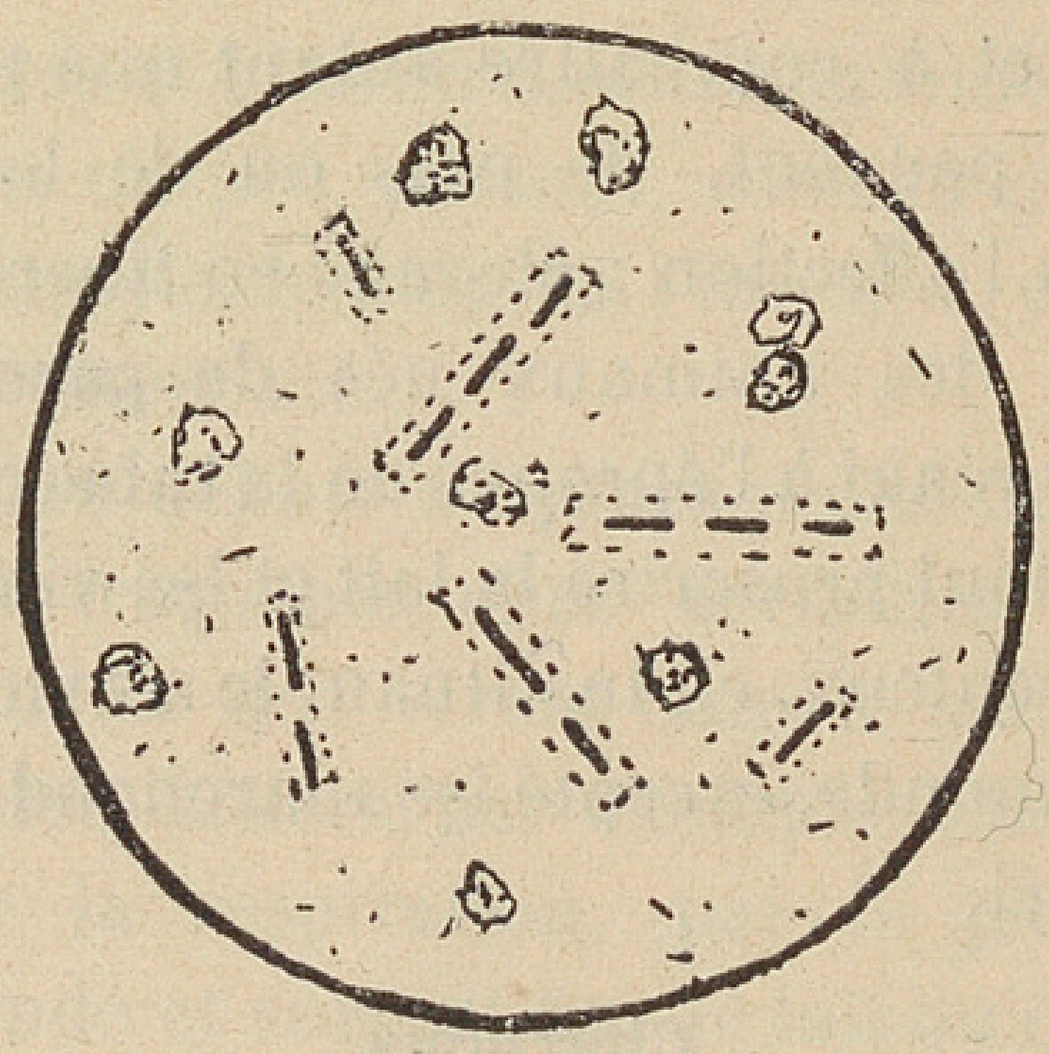

Fig. 7. Charbon bactéridien.

nes foncées, fréquentes, teintées de sang ; diarrhée fétide ; inappétence complète ; météorisme parfois énorme ; oreilles froides ; mufle froid ; insensibilité générale ; marche presque impossible et mort avec expulsion d'urines rouges, sanguinolentes, d'excréments tachés de sang noir bleuâtre et d'hémorragies nasales, poisseuses, collantes et noires comme du charbon. La mort, par ce charbon, se produit en peu de temps, en quelques heures.

Dans le charbon emphysémateux les animaux,

les veaux surtout, sont d'abord tristes, dépourvus d'appétit, comme incapables de déplacement; puis le mufle devient sec et froid; les oreilles perdent leur chaleur; l'œil est morne; la panse gonfle et le plus souvent une boiterie se manifeste sur un membre, en même temps qu'un gonflement se perçoit sous la peau, en passant la main sur elle, à

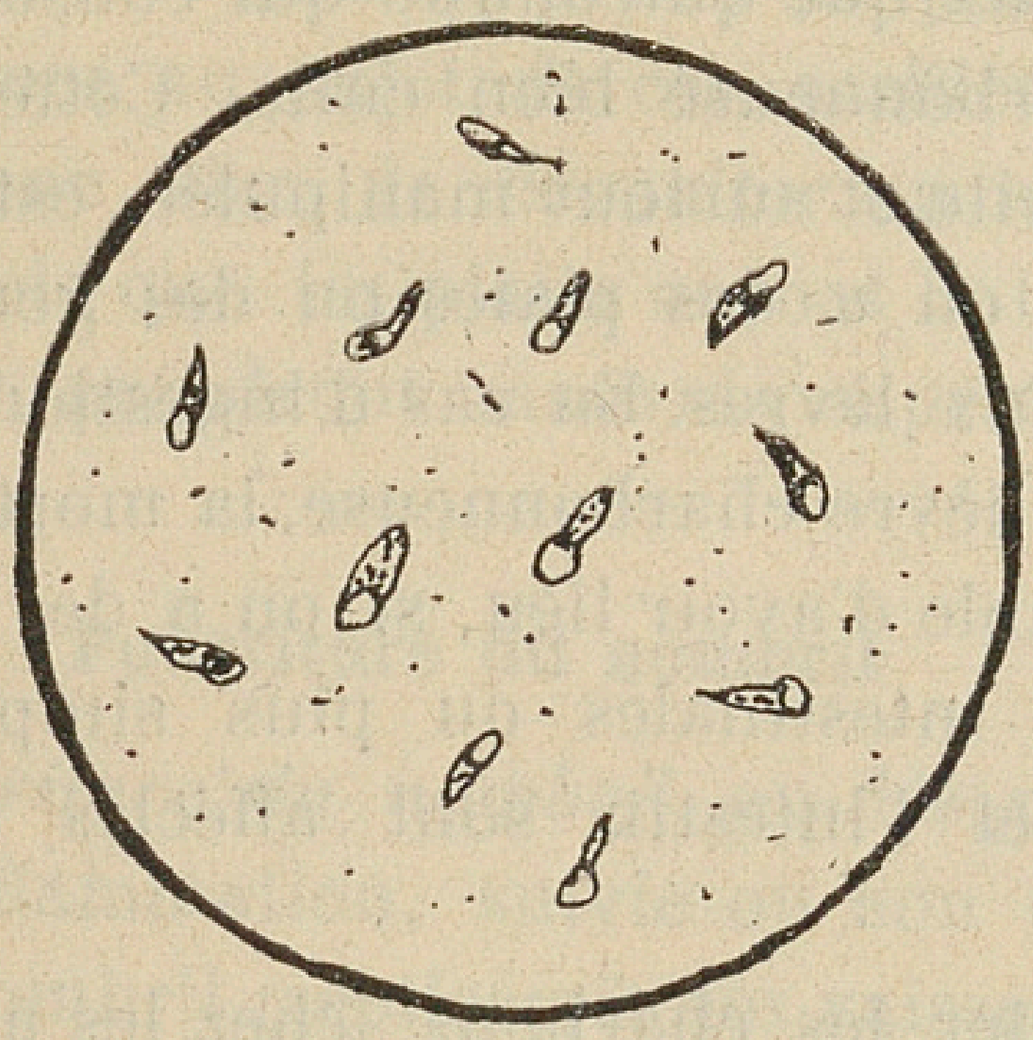

Fig. 8. Charbon bactérien.

proximité du membre boiteux ou sur ce dernier. Ce gonflement, plus ou moins développé et qui *craque* sous la main à la manière du parchemin que l'on froisse, c'est la bosse même qui indique le charbon à tumeur ou à bosse et produit la mort dans une moyenne de vingt-quatre heures.

Traitement. — Les charbons, une fois développés sont incurables chez les animaux. Chez l'homme, chez qui le charbon, dit sang de rate, communique la pustule maligne, le médecin le traite par la cau-

térisation, l'antiseptie et réussit souvent, si la personne ne néglige pas de se faire soigner dès l'apparition de l'accident qui se produit le plus souvent sur les parties dénudées du corps, telles que les mains, les bras et la tête. Les bouchers, équarrisseurs, tanneurs, mégissiers, sont exposés à contracter le charbon à cause de leur métier, peut-être plus et mieux que quiconque qui consomme de la viande charbonneuse bien cuite. Cette viande, à peu près cuite et surtout manipulée, est très dangereuse, si on a des plaies ou des gerçures aux mains ou aux lèvres. En cas d'ingestion de viande atteinte de fièvre charbonneuse, la mort se produit ou est capable d'avoir lieu, si on a des plaies, des ulcérations intestinales ou plus simplement, si l'estomac et l'intestin sont affectés de gastro-entérite.

Pour éviter les charbons, chez les animaux, il faut, en tout cas, vacciner les animaux selon les procédés que l'immortel Pasteur a mis entre les mains des vétérinaires, et que des savants vétérinaires ont fait adopter par les hommes de l'art actuels, après des modifications heureuses et pratiques.

Gangrène, carie, nécrose

Par *gangrène*, on entend la mort des tissus mous, et par *nécrose* et *carie* la mort des tissus durs.

La gangrène est sèche ou humide (septicémique).

Ces mortifications plus ou moins étendues varient énormément et leur gravité dépend de leur siège et de leur étendue. En effet, la gangrène ou *sphacèle* d'un morceau de peau et la carie d'une dent ne sont pas habituellement graves ; tandis que la gangrène d'un testicule, d'un pied et la carie d'un os long sont d'une gravité exceptionnelle.

Traitement. — Rien de précis ne peut être formulé d'avance au sujet de ces accidents. On se trouvera donc bien de consulter un vétérinaire, toutes les fois que les plaies auront la tendance à mal tourner, prendront mauvais aspect et mauvaise odeur.

Pourriture du nombril

Par *pourriture du nombril*, on désigne vulgairement l'inflammation, suivie ou non de suppuration du nombril (septicémie des vaisseaux ombilicaux).

Affection fréquente chez le veau et assez rare chez le poulain, ladite pourriture provient habituellement de l'infection du nombril, arraché ou non lié aseptiquement au moment de la naissance, par les microbes de l'air et surtout du fumier.

Les symptômes de cette maladie sont : nombril gonflé, gros, douloureux, par la plaie duquel, en pressant, on fait sourdre du sang noirâtre, roussâtre et purulent. La grosseur en question va plus ou moins dans le ventre et produit d'abord de l'inappétence, puis la maigreur, l'œil enfoncé dans

la tête, rougeâtre et des boiteries provenant de gonflements dans une ou plusieurs jointures. Ces jointures finissent souvent par percer et laisser écouler un liquide huileux, mélangé de sang et de pus.

Les animaux étiques succombent à une infection générale (bacille de Gartner) très dangereuse pour ceux qui consomment leurs viandes soumises à une cuisson incomplète ou en charcuterie incuite (botulisme). Plusieurs épidémies, dues à la consommation de ces viandes, se sont produites, en Allemagne et en France, et ont entraîné la mort de plusieurs personnes.

Traitement. — A titre préventif, désinfecter et lier le cordon ombilical, après la naissance.

A titre curatif, coucher l'animal, désinfecter la plaie et injecter tous les jours de la teinture d'iode ou de la liqueur de Villate, par l'ouverture (veine ombilicale) qui laisse, par pression, sortir du sang, du sérum sanguinolent ou du pus. Nourriture abondante, tonique et de facile digestion : lait, vin de quinquina et tisane de lin.

Morve. Farcin

Maladie aiguë ou chronique, contagieuse, microbienne, la *morve* est spéciale au cheval, à l'âne et au mulet.

L'homme peut contracter la morve en soignant les bêtes morveuses ou farcineuses.

La morve et le farcin constituent la même en-

tité morbide, sont deux variétés d'une seule et même affection.

La morve est, en effet, aux cavités nasales ce que le farcin est à la peau, autrement dit deux modes différents d'une affection engendrée par le même bacille (microbe de Schulz, Bouchard, etc...) (fig. 9).

Il est rare qu'un cheval morveux, dans une écurie où il y a plusieurs chevaux, ne propage pas sa

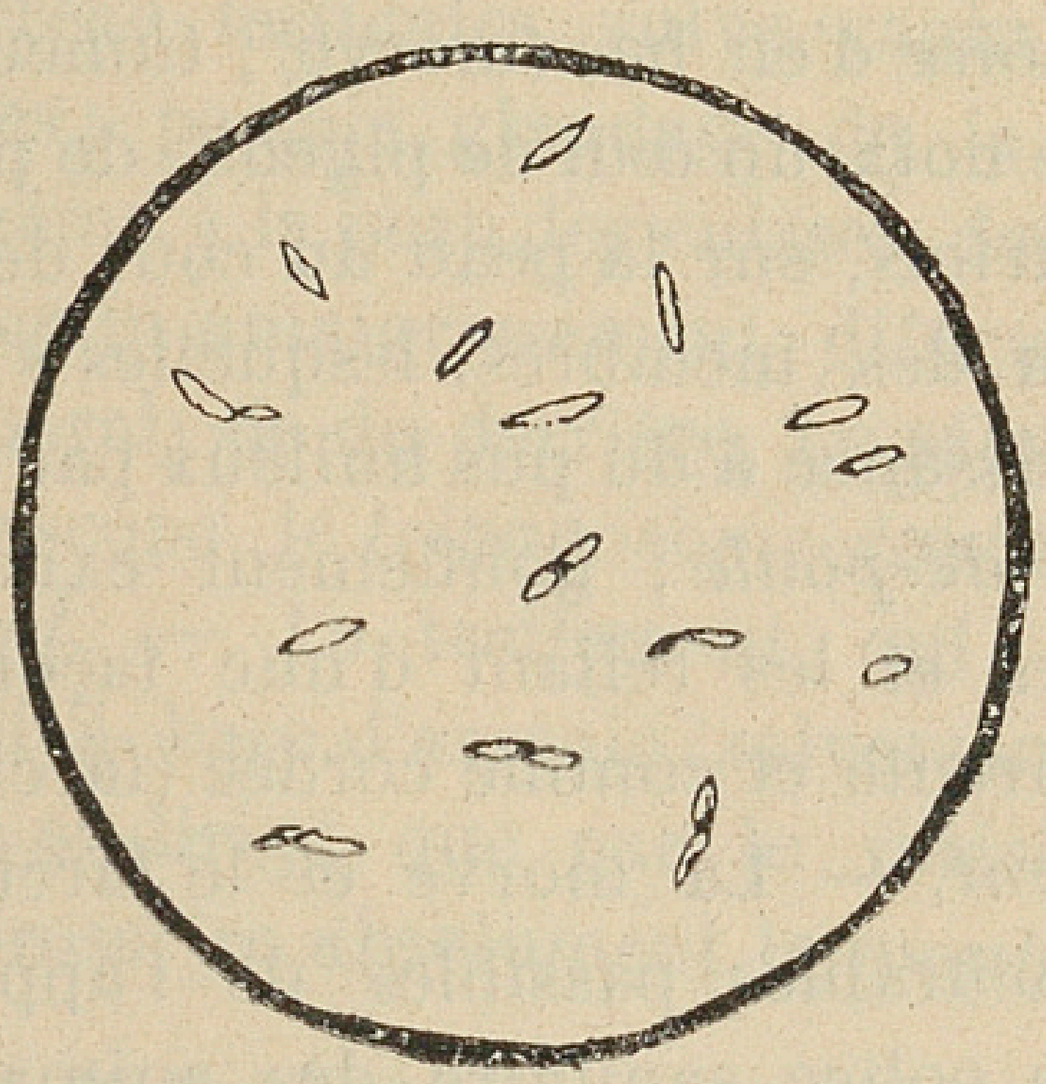

Fig. 9. Microbe de la morve.

maladie, surtout si elle est aiguë. Cette contagion se fait ordinairement par l'intermédiaire des auges, baquets, licols, brides et des objets servant au pansage.

On reconnaît principalement la morve et le farcin aux caractères suivants : jetage par les narines, à droite ou à gauche ou par les deux à la

fois, d'une humeur sanguinolente ou séro-rougeâtre, purulente et souvent épaisse, collante, poisseuse, adhérente au pourtour des naseaux ; intérieur du nez rouge, rougeâtre ou rouge noirâtre, criblé de petites taches rougeâtres ou présentant des plaies ulcéreuses à bords irréguliers, boursoufflés, à centres creux, rougeâtre ou gris plombé ; ganache empâtée, glandée à droite ou à gauche ou des deux côtés ; glande unique d'habitude, indolore, noueuse, non roulante sous les doigts, autrement dit accolée à la mâchoire d'en bas (morve) ; tumeurs grosses comme une noix, un œuf de pigeon, de poule et un peu plus parfois, sur la peau du cou, des épaules, des côtes ou des membres, lesquelles s'ouvrent et donnent naissance à du pus huileux par une ouverture en *cul-de-poule* ; gonflement existant entre les tumeurs et les reliant d'une façon plus ou moins apparente et comme cordée (farcin).

Traitement. — La morve et le farcin sont des maladies incurables, passibles de l'application de la loi sur la police sanitaire des animaux domestiques.

Dourine

Cette maladie, excessivement rare en France, mais fréquente en Algérie, est spéciale au cheval entier et à ses variétés, de nature contagieuse par l'intermédiaire d'un parasite microscopique (*tripanosoma-equiperdum*) et très difficile à guérir.

Encore appelée *mal du coït, vérole, avarie du*

cheval, et quoiqu'elle n'ait rien de la syphilis humaine, provoquée par un autre parasite (tréponéma palida ou spirochœte de Schaudium), la *dourine* sévit principalement sur les étalons et les juments livrés à la reproduction, soit dans les haras de l'Etat, soit dans les haras particuliers et chez les arabes nomades.

Les symptômes de cette affection sont : ulcérations plus ou moins étendues et profondes sur les organes génitaux du mâle ou de la femelle (verge, fourreau, testicules, vulve, vagin), érections douloureuses ; parfois glandage de la ganache ; espèce d'eczéma à la peau des cuisses, des fesses, de la croupe ; enfin amaigrissement ; difficulté dans la marche et paralysie du derrière. Le sang possède, vu au microscope, le *tripanosome-équin.*

Traitement. — Le traitement qui réussit le mieux, étant à base d'arsenic (salvarsan), ne peut être institué et dirigé que par le vétérinaire. En attendant, proscrire absolument la *monte.*

Maladie du jeune chien

On désigne ainsi une affection fréquente chez les jeunes chiens, contagieuse entre chiens et due à un microbe spécial difficile à combattre et sur la nature duquel on discute encore.

Ordinairement, ce sont les jeunes chiens, les *chiots* âgés de moins d'un an qui sont affectés de ladite maladie, contractée le plus souvent dans les chenils malpropres, non désinfectés.

La *maladie du jeune chien* apparaît généralement de la façon suivante : appétit capricieux, langue sèche, chargée; dos un peu raide; œil triste, chassieux, un peu rouge; frissons; nez chaud, morveux; toux faible; vomissements fréquents; respiration vite; souffle soulevant la lèvre supérieure ou *labial*; plaintes par moments; soif ardente; marche incertaine; défécations claires et fétides.

Traitement. — Chaleur, couvertures, lait chaud, bouillon chaud de viande, viande crue, non épicée et tous les matins, à jeun, une pilule ainsi composée :

P. Protoiodure de mercure . . . . . 0 gr. 12
Extrait aqueux d'opium . . . . . 0 gr. 06

Poudre de quinquina Q. S. pour six pilules.

Le séton au cou, contrairement à certaines croyances, est presque toujours néfaste, parce qu'il produit l'anémie, affaiblit le malade.

Si on désire *prévenir* la maladie du chien, il faut faire vacciner ce dernier par le vétérinaire, ou lui administrer trois ou quatre des pilules ci-dessus tous les mois et jusqu'au moment où le chien aura dépassé un an.

Gourme

Fréquente chez le jeune cheval, cette maladie existe aussi chez le jeune veau mais avec des caractères un peu différents, en ce sens que ce dernier,

tout en ayant des abcès peu nombreux sous la peau, en a très rarement sous la ganache.

Chez le poulain, la *gourme* débute par un chaud et froid, une sueur rentrée, un courant d'air, un changement de temps, etc... Ces causes banales ne produisent cependant pas la gourme, maladie très contagieuse et microbienne, mais donnent à cette dernière ce qu'on appelle le « coup de fouet ».

La gourme, chez le cheval, est caractérisée par du jetage unilatéral ou bilatéral, séreux, bientôt purulent et plus ou moins abondant; des yeux tristes, larmoyants, chassieux; des empâtements et des abcès dans l'auge; de la douleur à la pression de la gorge; par une toux sèche d'abord, grasse ensuite; la respiration un peu vite; le rein raide à la pression; la marche nonchalante et parfois plaintive.

Traitement. — Susceptible d'une foule de complications la gourme du cheval exige le plus souvent les soins du vétérinaire.

En attendant, on peut toujours instituer le traitement que voici : aération permanente, sans courant d'air; repos ou petites promenades, si le temps le permet; couvertures; tenir au chaud; fumigations au goudron de bois, à l'eau de son, à la décoction de têtes de pavot; boissons tièdes; frictions de baume tranquille tout autour de la gorge; envelopper celle-ci avec une peau de mouton; et si des abcès percent sous la ganache les tenir propres et les aseptiser avec de l'eau tiède crésylée. Ni

saignée, ni sétons, si non danger d'anémie et convalescence très longue. Régime délayant, sel de soude dans les barbotages, lait et même de l'avoine, si les animaux maigrissent.

Anasarque

L'*anasarque* est une maladie infectieuse du cheval provoquée par un microbe (*streptocoque pyogène*).

Elle est caractérisée par les quatre membres engorgés en même temps et constamment à la même hauteur, engorgement plus ou moins volumineux, rarement douloureux, dépressible au doigt et pouvant arriver au-dessus du nez. L'œil est rouge, rougeâtre, piqueté de points rougeâtres. L'intérieur du nez, comme l'œil est rougeâtre et piqueté de points rougeâtres (pétéchies). L'appétit d'abord capricieux, devient vite mauvais. Les reins sont durs, le pouls petit; tandis que la respiration est habituellement irrégulière. Le déplacement de l'animal finit, si l'affection s'aggrave, par être presque impossible, à cause des engorgements énormes des membres, et les plis de ceux-ci se fendillent, se sphacèlent et laissent suinter un liquide rougeâtre plus ou moins sanieux.

A cette dernière période, la bête atteinte est généralement perdue, meurt en peu de temps, avec des chutes de peau et des plaies hideuses.

Traitement. — Cette affection, qui semble transformer le sang en eau, réclame les soins les plus diligents et les plus assidus du vétérinaire.

Avant l'arrivée de ce dernier, couvrir l'animal; le mettre à l'abri des courants d'air; le priver presque de boire; le purger et lui faire des frictions sinapisées sur les quatre membres. S'il y a engorgement du nez, maintenir les narines relevées avec un fil de fer léger formant agrafe et, si le vétérinaire le juge à propos, soutenir les forces et pratiquer la vaccination (sérum de Marmorek, sérum polyvalent de Lignières).

Farcin du bœuf

Par *farcin du bœuf* on désigne une affection spéciale du bœuf, qui n'a rien de commun avec le farcin de l'homme et du cheval. Ce farcin est produit par un autre microbe (*streptothrix*) que le farcin chevalin, se développe principalement sur les membres et n'est pas pathogène pour l'homme.

A la Guadeloupe, on prétend que le farcin du bœuf se propage par l'intermédiaire d'un tique ou ixode (Hyalomme égyptien).

Cette maladie se reconnaît à la formation de boutons, réunis par des cordes, et ayant pour point d'élection les membres, depuis le bas jusqu'aux genoux et les jarrets, rarement au-dessus. Ces boutons sont des *adénites*, et les cordes des *lymphangites* qui finissent par s'ouvrir longtemps après leur apparition et donner du pus très épais et très crémeux. Les membres en sont parfois tellement *farcis* qu'ils en sont presque difformes.

Traitement. — Le microbe se trouvant proba-

blement dans la litière et le fumier, il y a lieu de le détruire en renouvelant souvent la litière et en désinfectant le fumier.

Ouvrir les boutons, s'ils sont murs, avec une pointe de fer rougie au feu. Soins de propreté journaliers.

Fièvre typhoïde

Maladie infectieuse, contagieuse et microbienne, la *fièvre typhoïde* est assez fréquente chez le cheval, surtout chez les chevaux vivant en commun.

L'agent propagateur de cette affection (bacille d'Ebert) se trouve ordinairement dans l'eau des mares, des auges malpropres et c'est surtout par l'eau des boissons que le cheval acquiert cette redoutable fièvre.

Les signes par lesquels la fièvre typhoïde se révèle sont dès le début très peu caractéristiques. En effet, ce ne sont que ceux qui indiquent une fièvre plus ou moins intense : œil rougeâtre, respiration irrégulière, somnolence, inappétence, rein dur, parfois jetage par les narines, un peu de toux et crottins plutôt secs.

Au bout de un ou deux jours apparaissent les symptômes ci-dessous : œil rougeâtre, couleur de capucine; intérieur du nez rempli de taches, petites, rougeâtres (pétéchies); inappétence complète; soif ardente; tremblements; frissons; oreilles chaudes par moments, froides dans d'autres; tête baissée; abattement; pouls petit, filiforme; respiration accé-

lérée; toux très faible; rein insensible; membres engorgés; flanc creux; défécations jaunâtres, claires, parfois striées de sang; marche lourde, titubante; enfin stabulation debout.

Parmi ces symptômes la couleur *capucine* des yeux et l'*abattement* de l'animal sont, dans la fièvre typhoïde, on ne peut plus caractéristiques (pathognomoniques).

Traitement. — S'il est une maladie du cheval qui ait besoin des soins d'un vétérinaire, c'est bien la fièvre typhoïde. Les premiers soins sont donc inutiles, parce que l'affection réclame un traitement énergique, qui ne peut être institué que par l'homme de l'art. J'ajoute cependant qu'une goutte d'hypochlorite de soude chimiquement neutre par hectolitre d'eau paraît suffisante pour tuer le bacille de la fièvre typhoïde.

Tétanos

Encore dénommé *mal de cerf*, le *tétanos* est une maladie infectieuse, caractérisée par la rigidité de tout le corps, ou d'une partie du corps, et la tension convulsive et excessivement douloureuse des muscles.

En théorie, on admet un tétanos *essentiel*; mais en pratique, le tétanos est ordinairement *consécutif aux plaies.*

Tous les animaux domestiques sont exposés à cette affection, même le porc, soit après la castration, soit par suite de blessures, de vélages diffi-

ciles, de non délivrance, de piqûres, enclouures du pied, etc., etc.

Le tétanos, en tout cas, est relativement plus fréquent chez le cheval que chez les autres animaux; en automne et au printemps, plus qu'en été; en hiver, chez les fines races, que sur les bêtes communes; plutôt chez les animaux nerveux, que sur les lymphatiques.

Les symptômes par lesquels se traduit le tétanos aigu et chronique sont les suivants : raideur du corps; corps clignotant couvrant l'œil en partie, quand l'animal tourne la tête ou recule; oreilles raides; rein raide; queue raide, en trompette; membres pliant peu; marche d'un seul morceau, stabulation debout.

Dans le tétanos aigu, la mâchoire inférieure est, dès le début de l'affection, impossible à desserrer (trismus) tandis que quand le tétanos est lent ou chronique, l'animal peut prendre des aliments et des boissons. Habituellement le tétanos est d'autant plus grave qu'il est aigu, que la bouche est plus fermée.

En cinq ou six jours les malades meurent parfois du tétanos aigu; tandis qu'ils durent plusieurs semaines et guérissent alors souvent du tétanos chronique.

Le bacille du tétanos (bacille de Nicolaïer) vit dans le crottin, le fumier, dans les terres, dans les boues et sécrète une *toxine* qui se forme sur le point même qui porte une plaie quelconque (bles-

sure de collier, castration, queue coupée et non brûlée...). Cette toxine tue les animaux inoculés (cobaye, souris) à la dose de 1/1000e de centimètre cube et se diffuse très rapidement dans toutes les parties du corps (fig. 10).

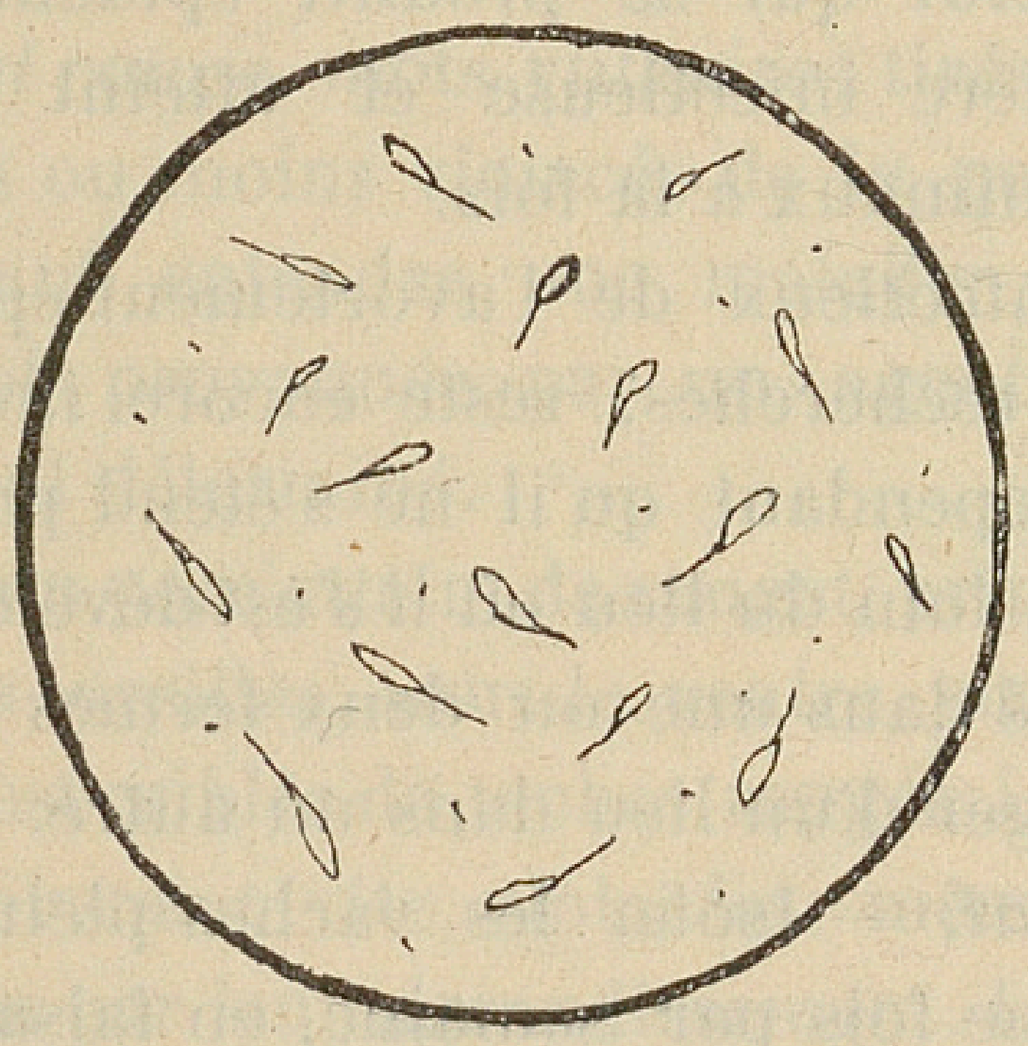

Fig. 10. Microbe du tétanos cultivé.

Traitement. — Soigner les tétaniques avec quelques précautions, si on a des plaies aux mains, parce que le tétanos se communique à l'homme.

Mettre les bêtes atteintes dans l'obscurité complète et dans un local situé loin de tout bruit. Laisser de l'eau et du foin à la portée des animaux et soigner ceux-ci sans excitations quelconques.

Appeler le vétérinaire aussi vite que possible. Enfin, pour *prévenir* le tétanos toute opération chirurgicale importante (castration, section de la

queue, etc.) doit toujours être *précédée* ou *suivie* d'une injection de sérum antitétanique (Nocard).

Avortement épizootique

Comme le nom l'indique, l'*avortement épizootique* est celui qui se produit épidémiquement, d'une manière infectieuse et atteint un grand nombre d'animaux à la fois.

L'agent infectieux de l'avortement épidémique, malgré les recherches, reste encore inconnu. On sait de lui cependant qu'il ne s'étend pas ordinairement bien loin du lieu où il s'est développé, qu'il reste confiné dans une ou deux fermes plutôt que de se propager d'un lieu dans un autre.

Traitement. — Isoler les vaches pleines. Laver le vagin, une fois par semaine, en faisant une injection d'eau tiède crésylée ou boriquée. Tenir les étables en très bon état de propreté.

Isoler les vaches pleines nouvellement achetées.

Faire des injections crésylées au 1/100e, par la vulve, à toutes les vaches avortées. Détruire les fœtus et les enveloppes dans des fosses recouvertes de chaux.

Si l'épizootie continue, appeler le vétérinaire, pour injecter entre la chair et la peau du flanc droit, une solution de phénol à 2 pour 100 (tous les quinze jours), plutôt que de faire brûler le cœur d'un avorton, selon les prescriptions des sorciers ignorants, qui ne cherchent qu'à exploiter la crédulité publique.

Rouget. Pneumo-entérite du porc. Hog-choléra

Ce sont trois affections du porc qui ont quelque ressemblance, mais qui, en réalité, sont différentes les unes des autres.

Rouget. — Par *rouget du porc*, encore appelé le *rouge*, *mal rouge*, mots vulgaires tirés de la coloration plus ou moins violacée de la peau, chez le porc, il faut entendre une maladie contagieuse et inoculable provoquée par un agent microbien parfaitement déterminé.

La peau du porc atteint de rouget, principalement autour des oreilles, sous le ventre, en dedans des membres, est criblée de taches rouges, irrégulières, diffuses, devenant vite violacées, même noirâtres et générales par leur agrandissement. Les conjonctives et la bouche ont aussi, parfois, les mêmes taches, mais plus petites.

Le sang renferme des organismes excessivement petits, immobiles (fig. 11).

En dehors des taches de la peau, le porc ne mange pas, est somnolent et, à la fin, une diarrhée fétide l'emporte le plus souvent en quelques heures.

Traitement. — Isoler les non malades. Désinfecter les appartements occupés par les atteints et appeler le vétérinaire.

La méthode de M. Leclainche donne de bons résultats, et comme *vaccination*, et comme *sérothérapie* ;

« I. *Vaccination.*— Les séro-vaccins sont presque « seuls utilisés à l'heure actuelle dans la prophy- « laxie du rouget. Ils permettent d'intervenir en « tout temps et sur tous les animaux.

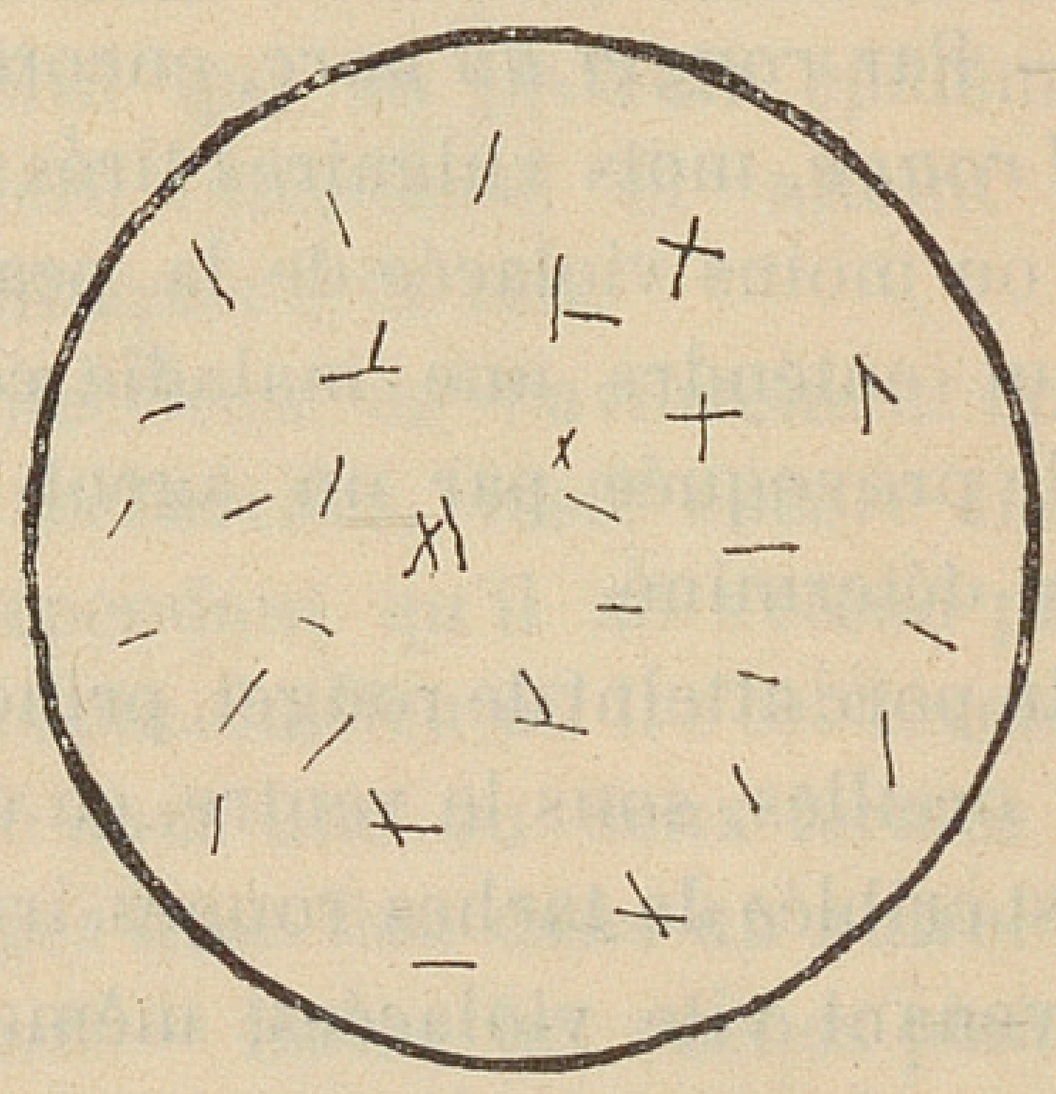

Fig. 11. Rouget du porc.

« Plusieurs millions de vaccinations ont été pra- « tiquées.

« II. *Sérothérapie.* — Le sérum permet d'arrêter « aussitôt une épidémie et de guérir les malades. « Son emploi est absolument sans danger ».

Pneumo-entérite infectieuse. — Le porc atteint de *pneumo-entérite infectieuse* présente des symptômes de fluxion de poitrine (respiration vite, toux, fièvre, inappétence) et de gastro-entérite diarrhéique (évacuations fréquentes, claires, infectées, teintées de sang.

Cette maladie, fort grave, fait mourir presque

tous les animaux atteints. Comme le rouget, elle doit être déclarée au maire de la commune.

Traitement. — Isoler les non malades. Désinfecter les bouges occupés par les atteints et appeler le vétérinaire, pour pratiquer la vaccination et la sérothérapie, selon la méthode de Reters et Leclainche ou d'après le procédé de Metchnikoff.

La figure 12 représente le microbe de cette affection.

Hog-choléra. — Ce nom quelque peu drôle, pour ne pas dire barbare, est donné, par les Américains, à une maladie du porc qui est assez difficile et parfois impossible de distinguer de la pneumo-entérite infectieuse du même animal.

En réalité le *hog-choléra* serait donc causé par un *microbe invisible* ou *ultra microscopique* (?).

Cette affection atteint de préférence les jeunes porcs et se fixe, tout spécialement, sur l'appareil respiratoire et l'appareil intestinal. Elle est souvent rapide, entraîne la mort en peu de jours, et plus ordinairement elle se développe et dure de vingt à trente jours, pour aboutir à la mort. Au début il y a inappétence, de la torpeur, de la toux, de la diarrhée, de l'amaigrissement et quelquefois des taches rouges comme dans le rouget. Vers la fin, la fièvre est intense et des déjections fétides ont lieu. Si les symptômes intestinaux prédominent la mort est presque certaine.

Le bacille du *hog-choléra*, avec d'autres espèces différentes, existe dans le sang et surtout dans les

matières intestinales et les sucs pulmonaires (fig. 12).

Traitement.— Inconnu. Aucun vaccin curatif ou préventif n'est encore trouvé.

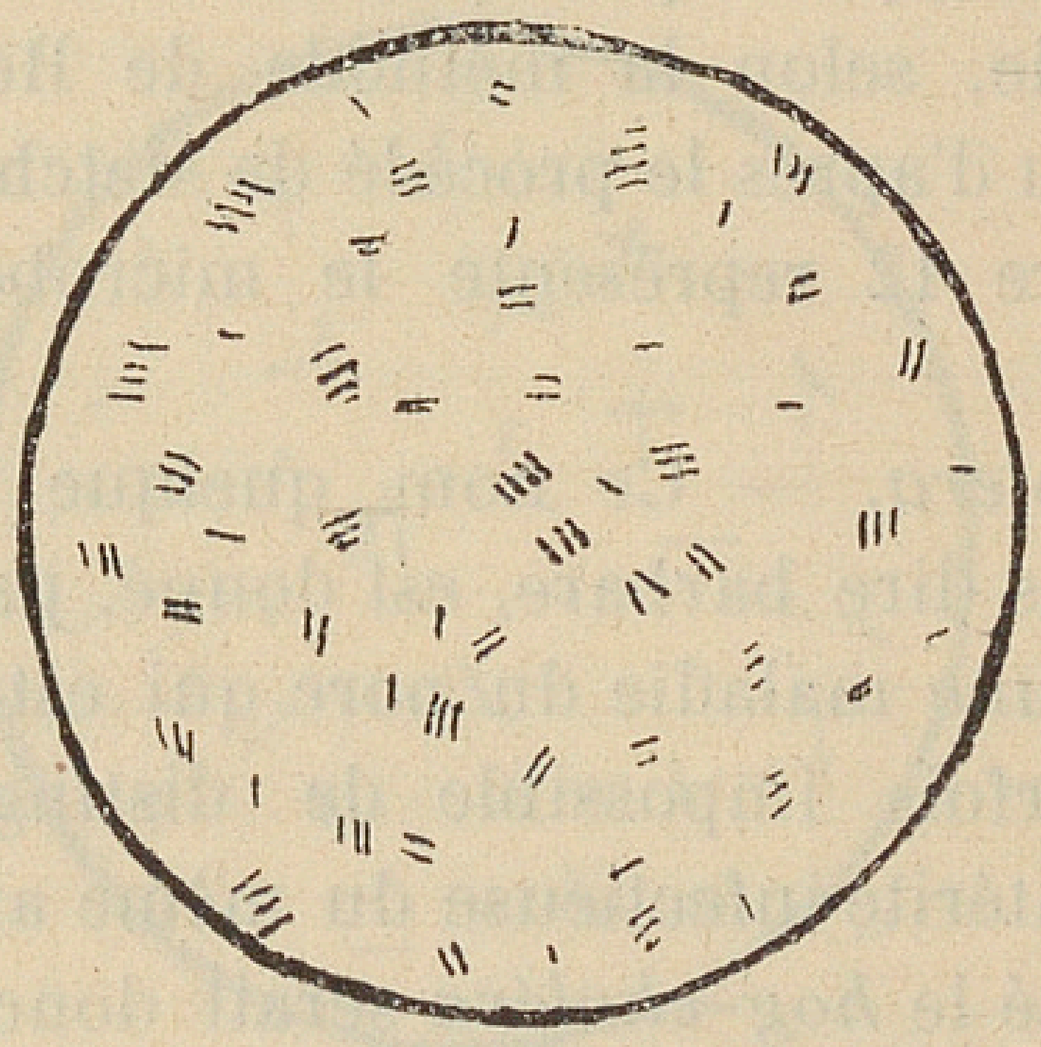

Fig. 12.
Microbe de la pneumo-entérite contagieuse du porc.

Péripneumonie contagieuse du bœuf

Cette affection, moins fréquente actuellement qu'autrefois, à cause des mesures sanitaires qui lui ont été appliquées, est constituée par une inflammation spécifique et contagieuse des plèvres et des poumons du gros bétail.

Presque toujours enzootique, la péripneumonie contagieuse en question sévit principalement sur le bétail de certaines contrées, telles que les Alpes, l'Ariège, le Mont-Dore, etc... Dans le temps, le bétail de ces pays, avec des recrudescences plus

ou moins rapprochées, avait même cette maladie en permanence ou, en tout cas, à l'état latent.

On reconnaît la péripneumonie contagieuse aux symptômes fournis par toute pleurésie et pneumonie existant sur plusieurs gros bestiaux à la fois, soit dans la même étable, soit dans la même région.

L'agent de la péripneumonie contagieuse est inconnu. On sait seulement de lui que c'est un *virus*, un microbe filtrant, ultra-microscopique, qui se développe principalement dans la sérosité des poumons et des plèvres, et qui entraîne la mort des malades non soignés dans la proportion de 70 0/0.

Traitement. — Aucun remède n'est reconnu spécifique. Appeler le vétérinaire, pour juger si certains malades doivent être abattus pour la boucherie ou inoculés à la queue, avec de la sérosité fraîche qui s'écoule du poumon d'une bête sacrifiée pour la consommation. Cette maladie doit être, en outre, déclarée au maire de la commune dans le délai le plus bref.

Horse-pox, cow-pox

On donne le nom de *horse-pox*, de *cow-pox* ou de *vaccine* à une maladie spéciale au cheval (*horse-pox*) et à l'espèce bovine (*cow-pox*) qui est caractérisée par l'apparition de pustules sur les régions à peau fine (cheval) et plus particulièrement sur les mamelles (génisses et vaches).

La vaccine de l'espèce bovine, la mieux connue, est inoculable aux animaux et aux personnes, surtout à celles qui traient avec des mains gercées.

Il paraît que de tout temps, en Orient, la croyance populaire était que la vaccine préservait l'espèce humaine de la *variole* ou *petite vérole*. C'est cependant Jenner, médecin anglais, qui, le premier, en 1770, a reconnu le bien-fondé de cette antique croyance. Sa découverte est non seulement une des plus grandes de la médecine, mais est encore, et surtout, le point de départ qui a inspiré le génial Pasteur dans la préparation de ses vaccins.

L'éruption pustuleuse se fait ordinairement sur le bout du nez, les lèvres, dans les plis des paturons des jeunes chevaux ; sur le mufle, les lèvres, les narines des veaux, et sur les mamelles des vaches. Rarement, l'éruption prend les caractères d'une généralisation.

Les pustules débutent par des taches congestives rouges, arrondies ou très peu elliptiques, entourées de zones infiltrées et épaissies. Au bout de quelques jours elles sont un peu en saillie, gonflent à leur centre et se transforment en vésicules pustuleuses. Ces vésico-pustules, vers le huitième ou le neuvième jour, se rupturent et le liquide qu'elles contiennent transsude plus ou moins abondamment. C'est le vaccin *spontané* ou *inoculé*. Dans le vaccin inoculé, les vésico-pustules arrivent ordinairement à maturité à peu près en même temps ; tandis que dans le spontané, elles sont à divers

degrés de développement pendant toute leur durée.

A la fin, ces pustules sèchent ; leur centre ombiliqué se cicatrise ; la douleur qu'elles ont produite disparaît, et rien, quelques mois après leur apparition, ne décèle leur passage quelque peu éphémère.

La vaccine, chez la vache et la génisse, est susceptible de récidiver. Je l'ai constaté bien des fois et parfois en l'espace d'un an ou deux.

L'agent de la vaccine, producteur du vaccin, est de nature inconnue. Il est probable, il est certain même, que cet agent est de nature microbienne ; mais à ce jour toute affirmation dans un sens ou dans l'autre n'est qu'une hypothèse. Tout ce qu'on peut affirmer à son sujet, et sans crainte d'être démenti, c'est que c'est un virus qui se détruit à 60° de chaleur ; qu'une température prolongée supérieure à 40° atténue fortement son activité ; que la simple dessiccation n'a pas d'action sur lui ; que mélangé en parties égales, avec la glycérine neutre, il conserve pendant six à huit mois son pouvoir ; que son action contre la variole de l'homme est très accentuée ; enfin que les vaccinations et les revaccinations avec ce produit atténuent tellement les accidents de la petite vérole que cette maladie devient bénigne au lieu d'être un fléau épouvantable.

Traitement. — La vaccine est une affection généralement peu grave. Elle disparaît vite, si on la traite dès le début. Le traitement qui réussit le

mieux, à mon sens, est celui des douches froides sur la mamelle pendant le jour, avant de traire les bêtes, si elles sont en période de lactation, et celui des badigeonnages des pustules avec une composition au bismuth, chaque soir, sur les mamelles dont il s'agit après la dernière traite. Cette composition peut être faite avec de la glycérine ou de l'axonge (graisse douce de porc). La graisse douce, plus transportable, est plus pratique.

Voici cette formule :

P. Axonge . . . . . 30 grammes
Bismuth . . . . . 4 —

Mélangez.

Le lait, avec cette pommade, n'a jamais mauvais goût, comme avec la vaseline ou toute autre drogue.

Clavelée

La *clavelée,* encore dite *variole,* est une affection contagieuse de l'espèce ovine et rarement caprine, qui sévit plus particulièrement sur les bêtes en troupeaux et habitant les pays chauds.

Ainsi la clavelée est commune en Afrique, au Maroc, dans le midi de la France, etc... ; rare dans les contrées froides, à température bien au-dessous de celle des régions tempérées, telles que le nord de l'Europe, la Sibérie, le Spitzberg, etc...

La clavelée, dans un troupeau, se développe en deux fois, en deux *bouffées,* est *irrégulière* ou *régulière, maligne* ou *bénigne.* Elle est générale-

ment bénigne et régulière à la première bouffée ; et maligne et irrégulière sur la fin, à la dernière bouffée.

Dès l'apparition de cette affection la moitié, ou à peu près, du troupeau, est seulement atteint, et cette moitié reste malade environ quinze jours ou trois semaines. La dernière moitié, environ, reste sous le coup de l'affection à peu près le même temps que la première, mais le plus souvent moins, parce qu'il y a plus de cas de mortalité, si la clavelisation n'est pas intervenue ou n'est intervenue que tardivement.

En tout cas, les moutons présentent les symptômes ci-dessous : appétit diminué ; tristesse, regard vague ; bout du nez chaud, puis froid ; marche nonchalante ; bêlements rares. Ces signes durent vingt-quatre à quarante-huit heures. Après ce temps, éruptions presque subites sur la tête, les oreilles, le ventre, les cuisses, le dos, etc., d'abord petites, puis plus développées et formant des pustules, c'est-à-dire des boutons rouges, congestionnés, lesquels vers le cinquième ou sixième jour tournent en vésicules. Ces vésicules vers le dixième jour s'ouvrent, laissant couler un liquide d'abord citrin, plus ou moins teinté de sang, puis grisâtre, purulent, qui colle, humecte plus ou moins la toison. Cette période dure encore cinq ou six jours, et les animaux alors sont délivrés de leur maladie ou meurent dans le coma le plus profond, avec des vésico-pustules violacées ou noi-

râtres (clavalée noire, sanguine, septicémique).

Traitement. — La clavelée décime vite tout un troupeau. Aussi, pour éviter le plus possible les pertes que cette affection néfaste et à microbe inconnu produit généralement, il y a lieu de claveliser les troupeaux atteints ou de les vacciner avant l'apparition de la maladie. En l'espèce, mieux vaut, en effet, prévenir que guérir. Il faut donc mander le vétérinaire aussitôt les premiers symptômes.

La clavelée, étant une maladie contagieuse, inscrite dans la loi sur la police sanitaire, doit être déclarée au maire de la commune.

Fièvre aphteuse

Par *fièvre aphteuse* ou *cocotte* on entend une maladie contagieuse qui s'attaque à tous les animaux qui ont le *pied fourchu* (bovins, ovins, caprins, porcins, biches, cerfs, etc., etc.).

La fièvre aphteuse est une affection éruptive qui a pour siège la peau et les muqueuses. Les éruptions ont, ordinairement, la bouche, les pieds et les mamelles comme lieux de prédilection.

Ces éruptions sont arrondies, elliptiques, plus ou moins étendues; d'aspect rougeâtre, violacé parfois; en forme de pustules au début puis, en vingt-quatre ou quarante-huit heures, sous l'apparence de vésicules formant souvent des ampoules contenant un liquide citrin ou mi-purulent,

qui laissent le dessous de l'épiderme à nu, avec une couleur rouge, jaunâtre ou violacée.

Quand l'éruption existe dans la bouche (langue, palais, gencives, etc), les animaux bavent, salivent beaucoup, laissent écouler de leur bouche un mélange de salive et de liquide aphteux. De temps en temps, en ce cas, la mâchoire inférieure s'ouvre et laisse entendre un bruit analogue à celui du *happement*.

Lorsque l'éruption existe sur les pieds, en talons surtout, il y a boiterie d'abord, décollements ensuite des onglons et quelquefois des suppurations, des caries, des nécroses et des chutes de sabots et de peau.

L'éruption des mamelles n'est importante que si les bêtes donnent du lait.

Tout le monde sait, aujourd'hui, que la fièvre aphteuse doit être déclarée au maire de la commune; que la plupart des femelles prises de cette espèce de peste avortent à partir du septième ou huitième mois ; que les veaux nourris avec le lait aphteux meurent très souvent; que le lait non bouilli peut communiquer l'affection aux personnes ; qu'enfin les animaux mal soignés peuvent mal tourner, périr de septicémie ou *gangrène du sang*; et qu'une seule bête atteinte peut en contaminer une foule d'autres.

Le microbe de la cocotte reste encore à trouver, *ainsi que le vaccin capable de préserver, assez longtemps et à bas prix*, les animaux encore in-

demnes ou ayant déjà été les victimes de précédentes attaques.

Traitement. — Quand la fièvre aphteuse existe sur une exploitation, le mieux est de la communiquer à tous les animaux, en mêlant les malades avec ceux qui n'ont rien, ou en frictionnant la langue de ceux-ci avec la bave de ceux-là. Les bestiaux en la circonstance, sont plus vite atteints et, par suite, plus vite guéris.

Comme traitement curatif, il y a lieu de recommander l'eau de chaux comme boisson, mais préparée à l'avance; le lait de chaux dans une fosse où on laisse quelques instants les animaux jusque par-dessus les boulets. Donner des aliments de facile digestion et soutenir les forces avec du vin, du cidre, de la bière, toutes liqueurs fermentées qui, en l'espèce, *poussent*, font sortir les éruptions à la peau. Tenir les pieds sur une aire sèche et éviter les refroidissements.

Personnellement, je me suis très bien trouvé du traitement suivant, administré tous les jours, pendant cinq jours, à chaque animal :

P. Iodure de potassium.	10 grammes
Eau	1 litre

En mélange.

Pour les bêtes de moyenne taille la dose doit être moitié moindre, et pour les bêtes de petite taille deux grammes au plus d'iodure de potassium sont suffisants.

Ces potions, administrées dès le début, non seulement aux malades, mais encore à ceux qui ne sont pas aphteux, m'ont donné des résultats excellents.

Rage

La *rage* « maladie virulente, transmissible des animaux à l'homme, et caractérisée par des phénomènes d'excitation, puis de la paralysie et enfin par la mort » semble plus particulière aux chiens qu'aux autres animaux.

Cette redoutable affection a toujours pour cause une morsure ou une plaie salie, soit par un chien, soit par un chat, soit par un loup enragé. C'est du moins la théorie la plus admise, quoique certains prétendent encore, mais à tort, que la rage peut être *spontanée*, comme si de rien il pouvait naître quelque chose !...

La rage est *mue* ou *furieuse*.

Dans la rage mue ou muette, la plus traître, l'animal (en l'espèce, c'est le chien), dès le début, change de caractère, est assidu, reste au logis, *lèche ses amis*, les caresse, obéit à la voix, au doigt, mange encore, boit très peu, mais n'aboie que peu, difficilement *et en faisant entendre un son guttural qui n'est pas ordinaire*; ensuite l'appétit devient nul; les boissons sont totalement délaissées, font horreur au malade; l'aboiement n'existe plus; l'œil devient brillant; la salive s'écoule par les lèvres au lieu d'être déglutie; la

bête erre, va, court rarement; enfin, à bout de forces et d'haleine tombe paralysée sans un cri et sans aucun mouvement...

Dans la rage furieuse, au contraire, l'enragé, pendant quelques jours, mange et boit, mais devient de plus en plus triste ou de plus en plus turbulent; il reconnaît son maître, ses amis, parfois; d'autres fois, comme s'il ne voulait plus rien voir, il se cache, met le nez sous la paille, se blottit au fond de la niche, et alors malheur à l'imprudent qui veut le voir, le caresser et même le regarder...; car son œil s'illumine subitement, sa mâchoire s'ouvre et tout d'un coup mord et imprègne les blessures qu'elle produit avec la bave qui renferme le terrible virus qui a fait tant de victimes avant la découverte du grand Pasteur. Ce malade, comme celui atteint de la rage mue, voyage, quitte le logis, mais à l'inverse de ce dernier, aboie furieusement sans toujours avoir la bave entre les lèvres, se livre à des combats contre n'importe qui et contre n'importe quoi. Enfin, il finit, après quelques jours de sa vie errante, pendant laquelle il a semé la terreur et malheureusement trop souvent sa funeste maladie, par mourir paralysé et amaigri, après un dernier et suprême spasme...

Traitement. — Il n'y en a qu'un : celui qui est pratiqué par les élèves de Pasteur (à l'Institut Pasteur, rue Dutot, à Paris, ou dans les grandes villes).

En attendant, séquestrer les animaux malades

et les suspects. Faire la déclaration au maire de la commune. Appeler le médecin pour cautériser les plaies au plus vite, et le vétérinaire pour établir le diagnostic.

Autant que possible, rassurer les personnes mordues, parce que le traitement *anti-rabique* institué est souverain lorsqu'il est employé peu de temps après les morsures des enragés.

TROISIÈME PARTIE

AGE. ALIMENTATION. ENGRAISSEMENT. SOINS A DONNER AUX ANIMAUX REPRODUCTEURS

CHAPITRE X

Age des principaux animaux domestiques

Définition. — L'âge des animaux est le temps écoulé depuis leur naissance.

Age du cheval

L'âge approximatif du cheval, pour un œil exercé, peut être déterminé par l'aspect général du corps.

A première vue, en effet, on peut distinguer un jeune cheval d'un vieux, parce que le vieux, à robe foncée, a les tempes grisonnantes ou blanchies, des poils blancs autour des naseaux, des lèvres, des yeux et des salières, une tête effilée par en bas, le chanfrein déprimé, le dos ensellé, les ganaches amincies, les salières creuses et les tares des membres nombreuses.

La vraie connaissance de l'âge du cheval n'est cependant fournie que par l'examen attentif des dents.

Chez le cheval *adulte* les dents sont au nombre de trente-six à quarante, appelées *incisives*, *canines* et *molaires* : quarante dents *persistantes*, chez le mâle et trente-six chez la femelle *non bréhaigne*, c'est-à-dire sans crochets.

Les incisives, situées en avant et au nombre de six à chaque mâchoire, sont distinguées en *pinces*, *mitoyennes* et *coins*. Chaque mâchoire a donc en avant deux pinces (une de chaque côté), deux mitoyennes en arrière des pinces (une de chaque côté) et deux coins en arrière des mitoyennes (une de chaque côté).

Les canines ou *crochets*, placées un peu en arrière des coins et en avant des *barres*, sont au nombre de deux à chaque mâchoire. La jument pourvue de crochets est dite *bréhaigne*.

Les molaires, fixées sur les parties latérales de la bouche, sont au nombre de douze à chaque mâchoire.

Enfin, dans les premiers temps de la vie du cheval, lorsqu'il est encore *poulain*, sa dentition comprend vingt-quatre dents *caduques* ou *de lait* : douze incisives et douze molaires.

Quoi qu'il en soit, le poulain naît généralement sans dents, au mois d'*avril* ou *mai*, autrement dit *aux herbes*.

Vers le huitième jour, les pinces apparaissent.

Vers un mois, ce sont les mitoyennes qui se montrent.

Vers trois mois, les incisives, au nombre de

quatre à chaque mâchoire, ont les pinces un peu usées.

Vers quatre mois, les mitoyennes commencent à user.

Vers six mois, les mitoyennes sont manifestement attaquées par l'usure.

Vers huit à dix mois, les coins percent.

Vers un an, les coins sont sortis.

Vers un an et demi, les pinces sont rasées (cavité dentaire externe disparue), les mitoyennes sont rasées et les coins presque rasés.

Vers deux ans, les pinces supérieures se déchaussent et les pinces, les mitoyennes et les coins inférieurs sont complètement ou à peu près rasés.

Vers deux ans et demi, les pinces sont tombées, celles d'en haut d'abord.

Vers trois ans, les pinces sont remplacées.

Vers trois ans et demi, les mitoyennes sont tombées.

Vers quatre ans, les mitoyennes sont remplacées.

Vers quatre ans et demi, les coins sont tombés.

Vers cinq ans, les coins sont remplacés et on dit alors que la *bouche est faite.*

Vers six ans, les pinces sont rasées, les mitoyennes presque rasées et les coins ont leurs bords usés.

Vers sept ans, les coins de la mâchoire supérieure sont échancrés, entaillés par ceux de la mâchoire inférieure.

Vers huit ans, toutes les incisives sont jaunâtres; celles d'en bas sont rasées et une ligne transversale jaunâtre dite *étoile radicale* ou de *Girard* se manifeste sur la surface de frottement des pinces.

Vers neuf ans, les pinces sont rondes et leur étoile radicale est presque centrale et bien marquée.

Vers dix ans, les pinces, les mitoyennes et les coins ont l'étoile radicale apparente.

Vers onze ans, les mitoyennes et les coins sont ronds et l'étoile radicale est très apparente sur la surface de frottement de ces derniers.

Vers douze ans, toutes les incisives sont rondes et à peu près nivelées.

Vers treize ans, toutes les incisives sont bien nivelées, de même que les coins supérieurs, qui ont alors une échancrure très manifeste, *en queue d'aronde*.

Vers quatorze ans, les pinces deviennent triangulaires.

Vers quinze ans, les mitoyennes deviennent triangulaires.

Vers seize ans, toutes les incisives sont triangulaires.

Vers dix-sept et dix-huit ans, l'âge du cheval, même pour les plus experts, est très aléatoire pour ne pas dire impossible à déterminer. Du reste, à cet âge, *celui où il a presque tiré au sort*, le cheval est considéré comme arrivé, ou à peu près, au terme de sa vie.

Principales anomalies dentaires s'opposant plus ou moins à la connaissance de l'âge réel du cheval. — Les irrégularités des dents sont nombreuses et sont souvent cause que l'âge chez le cheval, est très difficile à fixer. L'animal qui en est atteint est dit, en ce cas, *mal denté* ou *mal bouché*.

Incisives. — Elles sont plus souvent augmentées que diminuées, par des surdents et même par des incisives persistantes, et à double rang, surtout à la mâchoire supérieure (Hippiatre, Lafosse). Leur diminution provient souvent d'un accident ou de dents persistantes arrachées au lieu et place de dents de lait (Mégnin et Canal).

Crochets. — On a vu un cheval porteur de sept crochets (Morot).

Molaires. — Des molaires surnuméraires ont été constatées par plusieurs observateurs (Lafosse, Girard, Thomas, etc...).

« Jusqu'à présent, on ne connaît, dit G. Barrier, que des faits relatifs à la présence d'une seule molaire supplémentaire supérieure sur chaque arcade ; cette dent est le plus souvent située en arrière des autres après la sixième ».

J'ai vu cependant, en 1890, un cheval hongre, bai foncé, paraissant âgé d'une dizaine d'années et très maigre, parce qu'il ne pouvait prendre que des farineux, être affligé d'une double rangée de molaires supérieures bien conformées, c'est-à-dire muni en tout de trente-six molaires : vingt-quatre en haut et douze en bas, qui avaient si peu altéré

l'aspect extérieur de la tête de l'animal que son maître croyait avoir fait un pont d'or en l'achetant pour peu d'argent.

Cheval bégu. — Le cheval est *bégu* lorsque le *creux* extérieur des dents persiste à l'époque où l'usure devrait l'avoir fait disparaître. C'est vers huit ans, ordinairement, que la *béguité* s'observe. A ce moment les chevaux bégus paraissent plus jeunes qu'ils ne sont; mais leur âge véritable est néanmoins fourni, si on y prête quelque attention, par l'*étoile radicale,* tache jaunâtre, transversale et étroite qui se manifeste vers huit ans, entre le bord antérieur des pinces et leur creux persistant.

Cheval faux bégu. — On dit que le cheval est *faux bégu* quand le fond du creux ou du cul-de-sac du cornet dentaire persiste à une époque où il devrait avoir disparu.

La *fausse béguité* s'observe vers l'âge de douze à treize ans et semble rajeunir l'animal qui en est affecté. On reconnaît toutefois son âge réel à la forme des pinces qui sont rondes vers douze ans, aux coins supérieurs qui sont très échancrés vers treize ans et à la triangularité des pinces vers quatorze ans.

Longueur différente des mâchoires. — Tantôt c'est la mâchoire supérieure qui est plus longue que l'inférieure, tantôt c'est l'inférieure qui est plus longue que la supérieure. Il y a *brachygnatisme* dans le premier cas et *prognatisme* dans le

second. Dans les deux cas la connaissance de l'âge est rarement possible.

Bec de perroquet renversé. — Appelés *beffes* dans certains pays du Midi, les sujets à *bec de perroquet renversé* ont les incisives inférieures qui débordent en avant les incisives supérieures. Les premières sont alors longues et usées en arrière, et les dernières sont courtes et usées en avant.

L'âge des animaux atteints du bec de perroquet renversé est très difficile à établir.

Bec de perroquet. — Encore dit *bec à corbin*, le *bec de perroquet* a les incisives de la mâchoire supérieure qui débordent en avant celles de la mâchoire inférieure. En l'espèce, les supérieures sont longues et usées en arrière, tandis que les inférieures sont courtes et usées en avant.

Comme pour le bec de perroquet renversé, le bec de perroquet est cause que la connaissance de l'âge est souvent impossible.

Cheval ayant les incisives trop courtes ou trop longues. — Ce sont, habituellement, les bêtes vieilles qui ont ce défaut. En général, ces irrégularités dentaires, sauf chez la plupart des tiqueurs tiquant à l'appui, s'opposent les unes aux autres, en ce sens que si les incisives d'en bas sont trop courtes les supérieures sont trop longues, et *vice versa*. Les dents de cette espèce donnent aux animaux des âges que les praticiens refusent le plus souvent d'apprécier.

Cheval ayant les dents usées par le tic. — De

nombreux cas d'usure pouvant se produire, il y a lieu d'appeler le vétérinaire pour déterminer l'âge et constater le vice rédhibitoire dont l'animal peut être atteint.

Cheval ayant les dents usées par le faux tic. — J'appelle ainsi le cheval qui mord les corps étrangers : piliers, râteliers, mangeoires, brancards, barrières, etc., etc., mais qui ne fait pas entendre le bruit caractéristique du tic, vice rédhibitoire d'après la loi.

Le *faux tic* dont il s'agit est assez fréquent chez les jeunes chevaux, souvent agacés par le travail incessant des dents de première dentition. Des chevaux et des juments âgés, irascibles ou nerveux, manifestent aussi ce vice, quand ils mangent l'avoine non loin des gens de service ou de leurs voisins. Cette mauvaise habitude empêche rarement la connaissance de l'âge.

Cheval vieilli. — On *vieillit* le cheval en arrachant les incisives de lait des deux mâchoires.

Pour pratiquer cet arrachement ou *évulsion*, on met un fort et assez long tord-nez, un billot de bois dans la bouche et muni d'une paire de pinces à *bec de corbin*, de tricoises justes ou mieux d'une forte clef de Garengeot, on fait surgir vigoureusement, une à une et d'avant en arrière, c'est-à-dire de dehors en dedans :

1° Les pinces de lait à deux ans, pour qu'elles soient remplacées à deux ans et demi ;

2° Les mitoyennes à trois ans pour qu'elles soient remplacées à trois ans et demi ;

3° Les coins à quatre ans pour qu'ils soient remplacés à quatre ans et demi.

Par ce procédé, le cheval de deux ans et demi a des pinces qui marquent trois ans, celui de trois ans et demi a des mitoyennes qui marquent quatre ans et celui de quatre ans et demi des coins qui marquent cinq ans — *dits de Guibray*, pays du Calvados où se tient, tous les ans, vers les premiers jours d'août, une foire renommée de chevaux.

Pour dévoiler cette fraude, il suffit de savoir que tout cheval ainsi *travaillé* a presque toujours des gencives rougeâtres, congestionnées ou peu cicatrisées, et qu'il ne peut (sauf exception très rare, à moins que ce ne soit un pur sang auquel cas on n'a aucun intérêt à lui arracher les dents) marquer trois ans, quatre ans et cinq ans en *plein été*, parce que c'est au *printemps* qu'il commence et finit son année.

Souvent encore, et ceci a lieu pour le poney, le maquignon n'enlève que les coins de lait, soit à un an ou deux, pour lui donner, pour peu qu'il soit assez développé, l'apparence de quatre ans et demi. Cette fraude se reconnaît à ce que les pinces et les mitoyennes, au lieu d'être jaunâtres et cannelées comme celles de remplacement ou de cheval, sont lisses et d'aspect laiteux comme celles du poulain.

Comme on le voit, l'arrachement des dents, si pratiqué dans certains pays, tout en ne vieillissant que très peu le cheval, ne trompe guère que ceux qui ne doutent de rien, parce que très ignorants.

Cheval rajeuni. — Les dents trop longues du vieux cheval sont ou limées ou contremarquées, plus rarement limées que contremarquées pour le faire paraître plus jeune.

Si la lime a été utilisée sur les incisives d'en haut ou d'en bas et à plus forte raison sur celles d'en haut et d'en bas, il reste un espace vide entre les dents des deux mâchoires, lorsqu'on ferme la bouche du cheval opéré.

Si la lime n'a détruit que l'échancrure, en queue d'aronde du coin supérieur, qui ne se voit guère qu'à sept ans, les coups de lime restent visibles sur les parties précédemment échancrées.

Enfin, si les dents sont contremarquées, sur la surface de leur frottement, par un petit trou pratiqué avec une petite gouge, un burin ou une pointe de cautère rougie au feu, trou qui est ensuite noirci avec un peu de pierre infernale (nitrate d'argent), pour simuler le *fond* du cul-de-sac dentaire ou *germe de fève*, les dents en question n'en portent pas moins, entre la contremarque et leur bord antérieur, l'étoile radicale qui apparaît vers treize à quatorze ans sur presque toutes les incisives.

Age du bœuf (par les dents)

Le bœuf n'a ni incisives ni canines à la mâchoire supérieure. Sa mâchoire inférieure, au contraire, à l'âge adulte, porte huit incisives appelées *pinces, premières mitoyennes, deuxièmes mitoyennes* et *coins*.

Les pinces, au nombre de deux (une de chaque côté) sont situées en avant du maxillaire inférieur.

Les premières mitoyennes, au nombre de deux (une de chaque côté), sont situées en arrière des pinces.

Les secondes mitoyennes, au nombre de deux (une de chaque côté), sont situées en arrière des premières mitoyennes.

Enfin les coins, au nombre de deux (un de chaque côté), sont situés en arrière des secondes mitoyennes.

Le *bovin* (bœuf, taureau, vache et veau) a :

Quatre dents à la naissance ;

Huit dents vers le quinzième jour ;

Huit dents nivelées à trois semaines ;

Huit dents chaussées vers la cinquième ;

Huit dents blanches vers la sixième ;

Les *coins nivelés* de 18 à 24 mois ;

Les *pinces tombées* vers un an et demi ;

Les *premières mitoyennes* tombées vers deux ans à deux ans et demi ;

Les *secondes mitoyennes* tombées vers trois ans à trois ans et demi ;

Les *coins tombés* vers quatre ans à quatre ans et demi.

La bouche est dite *faite* à cinq ans, lorsque les coins sont remplacés.

Vers six à sept ans, les pinces sont rasées.

Vers huit ans, les premières mitoyennes sont rasées.

Vers neuf ans, les secondes mitoyennes sont rasées.

Enfin, *vers dix ans*, les coins sont rasés.

Age du bœuf (par les cornes)

Le *bovin* possède :

Deux durillons cornés à peine marqués à la naissance ;

Gros comme un haricot à trois semaines ;

Pointus d'un demi-centimètre vers six à sept semaines ;

Pointus d'un centimètre vers deux à trois mois :

Un premier sillon circulaire à trois ans ;

Un sillon circulaire de plus tous les ans, après le premier, ou celui de trois ans.

Nota. — Les bovins âgés, les vaches principalement, sont rajeunis quelquefois, surtout en Normandie. Pour cela on raccourcit les cornes, on les amincit et on les polit avec un couteau à longue lame, une râpe et une lime, après avoir solide-

ment attaché la tête à un poteau. L'opérateur de ce genre de rajeunissement est, habituellement, conducteur de bestiaux (*cacheur*) ou domestique chez un marchand de bestiaux ou un herbager.

Ladite fraude, toujours accompagnée de la coupe des poils de l'intérieur et du bord des oreilles, se reconnaît à ce que la bête a les *cornes faites*, autrement dit polies, luisantes, sans sillons circulaires ; que la tête est longue et amincie d'en bas ; et qu'enfin la bouche n'a plus de dents de lait ou n'a que des *chicots*.

Age du mouton

La bête ovine (mouton, brebis, bélier et agneau) a la bouche faite comme le bœuf, c'est-à-dire composée de huit incisives à la mâchoire inférieure seulement.

On détermine l'âge du mouton de la même façon que chez le bœuf. Ce qui donc, à cet égard, s'applique au bœuf, s'applique au mouton, avec cette différence néanmoins que le dernier est plus précoce ou plus avancé que le premier d'à peu près six mois.

Age de la chèvre

Le *caprin* (bouc, chèvre, chevreau) au point de vue de l'âge, présente les mêmes caractères que le mouton.

Age du porc (par les dents)

Difficile et même dangereux à connaître du vivant de l'animal, à moins que celui-ci ne soit tombé par le procédé des *languéyeurs* d'autrefois, l'âge du porc présente les particularités suivantes :

Incisives au complet vers la troisième ou quatrième semaine.

Chute des coins de six à sept mois et demi.

Chute des crochets vers huit mois.

Chute des pinces vers un an.

Chute des mitoyennes de un an à un an et demi.

Age du porc (par les pieds et les soies)

Onglons petits et bas jusqu'à six mois.

Onglons élevés, assez forts et peu ouverts jusqu'à un an.

Onglons très élevés, à la chinoise et bien ouverts après un an.

Vers deux ans, soies longues, rudes ; peau épaisse ; oreilles larges, très tombantes dans les espèces perfectionnées ; tête forte et toupillon de la queue long et fourni, si on ne l'a pas écourté pour faire une saignée.

Age du chien

Le chien adulte possède habituellement quarante-deux dents ; vingt en haut et vingt-deux en bas, dont trois *incisives* et deux *canines* ou *crocs* en

avant et à chaque mâchoire. Les incisives sont trilobées, en *fleur de lis* à leur extrémité libre.

Le chien naît ordinairement sans dents et les yeux fermés.

Vers trois semaines, les incisives et les canines apparaissent. *Vers trois mois* elles sont rasées. *Vers cinq mois* les incisives de lait sont remplacées. *Vers un an* les dents entières sont attaquées par l'usure. *Vers deux ans* les incisives d'en bas sont rasées, ont leur fleur de lis effacée. *Vers trois ans* les mitoyennes d'en bas sont rasées. *Vers quatre ans* les pinces d'en haut sont rasées. *Vers cinq ans* toutes les incisives sont rasées. Après cet âge, les dents usent de plus en plus et deviennent jaunâtres. Enfin le chien vieux a des ongles longs et incurvés.

CHAPITRE XI

Alimentation des animaux domestiques. Engraissement

L'alimentation des principaux animaux domestiques a pour but l'entretien de leurs organes, leur développement, la réparation de la dépense des muscles qui travaillent, l'accroissement de leur poids en cas d'engraissement, la production du lait, de la laine et des fonctions inhérentes à la reproduction.

Elle est donc d'*entretien* ou de *production*, et, dans les deux cas, *complète* ou *incomplète*.

La ration complète trop copieuse fatigue les organes digestifs, parce que le corps n'assimile pas tous les aliments ingérés. Elle a encore l'inconvénient de coûter plus cher qu'elle ne rapporte.

La ration incomplète, au contraire, laisse dépérir l'organisme, engendre l'anémie et appelle les maladies de toute espèce.

En alimentation, *le trop et le trop peu gâtent par conséquent le jeu.*

Alors, comment alimenter les animaux ? — En leur donnant tout bonnement une nourriture suffisante, variée et, en définitive, rationnelle, c'est-à-dire basée sur la chimie actuelle.

Les chimistes modernes, en analysant les four-

rages qui servent ordinairement à la nourriture des principaux animaux domestiques, y ont découvert quatre composés : des azotés ou protéiques, des hydrates de carbone, des matières grasses et des sels minéraux avec plus ou moins d'eau.

La *matière azotée* ou *protéine*, encore dénommée *albuminoïde*, est la plus importante des végétaux. Elle est composée de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote, et l'azote s'y trouve dans la proportion moyenne de 16 0/0.

Les *hydrates de carbone* et les *matières grasses proprement dites* sont constitués par du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène.

Les *sels minéraux* sont des phosphates, des carbonates, des silicates de chaux, de potasse, de soude et des chlorures.

L'*eau de végétation*, lorsqu'elle est abondante, comme dans les fourrages verts, remplace presque complètement celle qui fait défaut aux fourrages secs. Cette eau s'incorpore mieux que les boissons prises en quantité, produit la macération, le ramollissement des parties ligneuses et facilite l'action dissolvante des sucs digestifs.

Fourrages

On distingue deux espèces de fourrages : les verts et les secs.

Les *fourrages verts* comprennent les herbes des prairies naturelles et artificielles, les choux four-

ragers, les carottes, les betteraves, les pommes de terre, le maïs-fourrage, etc...

Herbes des prairies. — La valeur nutritive de ces herbes dépend de la nature des plantes qui les composent et de l'époque à laquelle leur récolte a été faite.

Si on ne peut pas faire consommer les herbes sur place, par le *pacage*, il faut les récolter quand elles sont encore jeunes.

Les bonnes herbes des prés contiennent 25 0/0 de matières azotées.

De tous les fourrages verts, c'est la *luzerne verte*, toutes choses étant égales d'ailleurs, qui renferme le plus d'éléments azotés ; ce qui ne l'empêche pas de constiper la plupart des bovins et de s'opposer au développement de la production du lait.

Le *sainfoin vert*, presque aussi riche en protéine que la luzerne verte, est bien accepté des animaux. Après le petit foin en vert, c'est même lui qui donne les meilleurs résultats.

Enfin le *trèfle en vert*, bon pour les chevaux, n'est pas toujours sain pour le bétail, à moins que ce ne soit du trèfle rouge, dit d'Espagne. En effet, le trèfle des prés en vert (*trifolium pratense*), mouillé ou couvert de rosée, gonfle, tympanise très vite et si bien les ruminants que ceux-ci meurent souvent sans qu'on ait le temps de leur porter secours.

Choux. — Les *choux fourragers* ou *choux cava-*

liers et toutes les variétés de *choux à vache* constituent une nourriture très digestible et par conséquent excellente pour les ruminants.

Carottes. — Les carottes conviennent à tous les grands animaux de la ferme, surtout aux chevaux. Elles donnent aussi bon goût au lait et au beurre. Elles n'ont qu'un défaut, celui d'être difficiles et onéreuses à cultiver en grand.

Betteraves. — Très riches en eau, les betteraves sont recherchées des ruminants. Elles contiennent une moyenne de 1,5 à 2 de matières azotées, de 12 d'hydrates de carbone et de 0,2 de matières grasses.

Quoique bonnes pour engraisser et faire donner du lait, les betteraves ont le désavantage, par suite de la quantité d'eau qu'elles contiennent, de produire quelquefois des indigestions et des diarrhées préjudiciables aux bêtes à lait et à l'engrais. Généralement, en les mélangeant au foin et à la paille hachés et surtout au son et à la farine d'orge ce défaut disparaît facilement.

Pommes de terre. — Très pauvres en matières protéiques, les pommes de terre sont très riches en produits non azotés, surtout en féculents. De même que les betteraves, les pommes de terre cuites mélangées au son, à la farine d'orge, au foin et à la paille hachés sont parfaites pour nourrir les ruminants. Données simplement cuites et un peu salées les pommes de terre favorisent l'engraissement des porcs et des moutons.

Navets. Panais. Rutabagas. — Ce sont ordinairement des aliments riches en hydrates de carbone et très pauvres en matières protéiques. Ils rafraîchissent plus qu'ils ne nourrissent.

Vesces et gesces. — En vert ces substances sont peu données aux herbivores, parce que l'amertume qu'elles possèdent n'est pas faite pour développer l'appétit des animaux. Le cheval, parfois, qui consomme les vesces et les gesces, acquiert une espèce de jaunisse verdâtre et une gastro-entérite graves qui ne disparaissent que par la cessation de ces fourrages et qu'après plusieurs purgatifs salins administrés avec de l'eau de lin. Données sèches, les vesces et les gesces n'ont pas d'inconvénient.

Résidus de laiterie et de fromagerie. — Les petits laits ou laits de beurre, de fromage, etc., contiennent beaucoup d'eau, un peu de matières grasses et du sucre de lait. Ces résidus sont principalement utilisés pour engraisser les veaux et nourrir les petits porcs.

Résidus de brasserie, de sucrerie, de distillerie. — Ces résidus contiennent beaucoup d'eau, conviennent aux vaches à lait, aux animaux à l'engrais, surtout si on les mélange au son, à la farine, aux balles, à la paille hachée, etc.

Les *touraillons* ou germes de malterie, renfermant plus de 20 0/0 de protéine, sont bien acceptés par les chevaux.

Résidus des huileries ou tourteaux. — Les pains

d'huile ou tourteaux sont presque sans eau, très riches en protéine et en matières grasses.

Type des aliments concentrés, les tourteaux ont une composition qui varie de 25 à 40 0/0 de protéine et de 10 à 25 0/0 de matières grasses.

Les tourteaux de lin sont plus estimés que ceux de coton, d'arachides et de colza. Ceux de colza possèdent une huile irritante qui s'élimine plus ou moins facilement par les reins en produisant quelquefois du pissement de sang (hématurie) et une action corrosive sur les paturons postérieurs.

Les tourteaux ne conviennent ni aux vaches laitières ni aux bêtes à l'engrais. Ils ont, en effet, l'inconvénient de donner le goût d'huile quelque peu rance au lait et à la viande, si on les donne en trop forte proportion.

Les chevaux n'aiment guère les tourteaux. A la dose d'un demi-kilogramme par jour, les tourteaux mélangés à l'avoine, au son, à la farine ou à d'autres produits alimentaires, sont cependant assez bien tolérés par les bêtes de travail.

Fourrages secs

Les fourrages secs comprennent les foins, les regains, les pailles, les grains, les balles, le son, les farines, etc...

Foins secs des prairies naturelles. — La qualité de ces foins dépend de la nature des plantes et de l'époque de leur récolte.

Les bons foins secs sont fins, courts et ont bonne odeur; les nouveaux sont plus nutritifs que les vieux.

Aliment type de tous les herbivores, les foins contiennent une moyenne de 5 à 7 ou 8 de matières azotées, de 25 à 50 d'extractifs non azotés et ligneux, et de 2 de matières grasses.

Les foins moisis ou altérés sont pernicieux pour les animaux, même en litière.

Foins de légumineuses. — Le sainfoin, les trèfles, la luzerne, la lupuline, le regain, les vesces, les gesces..., fanés, sont plus riches que les foins séchés des prairies naturelles.

Tous ces foins sont excellents pour les herbivores.

Avoine. — L'avoine en grains est composée, en moyenne de 10 à 12 0/0 de protéine, de 48 d'hydrates de carbone, de 6 à 7 de matières grasses et de 33 à 36 d'eau et de sels minéraux.

L'avoine contient un principe excitant, l'*avénine*, bien étudiée par le vétérinaire A. Sanson, professeur à l'Institut national agronomique.

La mouture et l'aplatissement rendent l'avoine moins excitante; en grains elle convient aux chevaux et aux taureaux livrés à la reproduction; moulue ou aplatie elle est avantageusement donnée aux porcs et à tous les vieux herbivores.

Seigle. — Le seigle en grains est un peu échauffant et, par suite, peu propre à la nourriture des animaux; cuit, « crevé » et mêlé aux farineux, le

seigle est employé, en Normandie, pour souffler, fleurir, engraisser vite et superficiellement, les animaux qu'on se propose de vendre. Il a l'inconvénient de produire parfois le pissement de sang ou *hémoglobinurie* chez le cheval, et comme conséquence de la paraplégie.

Sarrasin. — Le sarrasin en grains est peu utilisé; chez le mouton, il donne naissance au *sarrasinisme* ou *fagopirisme*; moulu et mélangé aux eaux de la vaisselle ou au petit lait, il est sans inconvénient pour le porc.

Certains prétendent, mais sans preuve à l'appui, que le sarrasin provoque, chez le cheval, une espèce de *pityriasis* ou chute des poils.

Orge. — Très utilisée partout, en grains et en farine, l'orge remplace l'avoine, chez les chevaux africains.

La farine d'orge, en barbotage, est excellente pour les bêtes à l'engrais, pour les juments suitées et pour les jeunes chevaux.

Pois. Lentilles. — Ces graines, utilisées quelquefois, possèdent 20 0/0 de matières azotées.

Maïs. — Le maïs en grains, très riche en matières grasses est parfois employé pour remplacer en partie la ration d'avoine. Il a l'inconvénient d'être dur pour les jeunes et les vieux chevaux. Mis à tremper ou réduit en farine cet inconvénient disparaît. Le porc est très friand du maïs en grains et en farine.

Dans le midi de la France, le maïs en vert est

accusé de donner des calculs uréthraux et vésicaux aux animaux de l'espèce bovine.

Lin. — La graine de lin est rafraîchissante, calmante, diurétique et digestive. Elle est donnée en barbotage, mélée au son et à la farine d'orge. Moulue ou en tisane, elle est surtout utilisée pour combattre les inflammations extérieures, intestinales et urinaires. Mêlée aux tourteaux, elle engraisse bien les porcs, les veaux et même les grands herbivores.

Le lin en grain ou en farine contient 18 0/0 de matières azotées et 37 de matières grasses.

Topinambours. — Les topinambours ne servent guère qu'à l'alimentation des bovins adultes. Ils contiennent 1,9 0/0 de protéine, 0,2 de matières grasses et 15,4 d'hydrates de carbone.

Froment. — Le blé ou froment en grains est rarement donné aux animaux. En farine, au contraire, il est souvent utilisé pour engraisser les veaux et les porcs.

Le froment contient 12 0/0 de protéine, 0,4 de matières grasses et 63,1 d'hydrates de carbone.

Pailles. — Les pailles des céréales et de quelques légumineuses, assez souvent données comme ration complémentaire, ne nourrissent pas beaucoup les animaux. Elles donnent simplement le *lest* indispensable au ventre des herbivores, parce qu'elles ne renferment qu'une moyenne de 2 0/0 de protéine, 50 d'extractifs non azotés et 0,5 de matières grasses.

Balles. — On nomme ainsi les enveloppes des grains de céréales.

Les balles, quoique plus riches en protéine que les pailles, ont l'inconvénient d'être trop poussiéreuses. Celles d'orge sont même dangereuses pour la langue, la bouche et même pour l'estomac des ruminants (actinomycose).

Sel marin. — Le sel de cuisine, marin, ou chlorure de sodium, se trouvant constamment dans le sang est, par ce fait, indispensable à la nutrition. Les eaux des mers, certains fourrages, certains prés salés en contiennent toujours plus ou moins.

Le sel marin, à titre de condiment, sert à masquer le goût désagréable de certains aliments altérés par les moisissures ou par tout autre cause et de tout temps les bergers en distribuent à leurs troupeaux.

Ce sel donne cependant quelquefois la diarrhée, parce qu'il fait beaucoup boire les animaux. Limité à la dose de 1 kilogramme pour 100 kilogrammes d'aliments secs, le sel marin est sans danger, donne plus de lait aux laitières et beaucoup de sapidité à la viande des bêtes engraissées.

Eau. — L'eau, si indispensable à tout ce qui vit, est particulièrement nécessaire aux animaux nourris au sec.

L'eau potable, c'est-à-dire non indigeste, tout en calmant la soif, ramollit les aliments, favorise la digestion et fournit au sang le sérum qui permet aux globules rouges et blancs d'être véhiculés

jusque dans les régions les plus infimes des plus petits vaisseaux.

Les animaux, mis à la diète, vivent une quarantaine de jours, s'ils ne sont pas privés de boire, et meurent, au bout d'une quinzaine, quand on les prive totalement de boisson.

Les chevaux qui consomment le mieux l'avoine sont ceux qui la mangent après boire.

Enfin, deux gouttes ou trois d'eau de Javelle purifient, aseptisent cent litres d'eau polluée, altérée par la plupart des microbes et particulièrement par celui de la fièvre typhoïde ou bacille d'Ebert.

Engraissement des animaux

L'engraissement des principaux animaux domestiques est « l'opération agricole qui consiste à soumettre les animaux destinés à la consommation à un régime et à des soins propres à augmenter la quantité de leur graisse et à rendre leur chair plus abondante, plus tendre et plus savoureuse ».

Dans ce qui suit, sans s'occuper des pertes et des bénéfices qui résultent du fait de la mise à l'engrais des animaux, pertes et profits qui sont susceptibles de se produire comme on le constate dans toute exploitation industrielle quelconque, il est simplement et succinctement question :

1° De l'engraissement des veaux, des agneaux et des porcs, et des procédés particuliers employés dans cet engraissement ;

2° De la conformation indiquant le plus d'aptitude des bœufs à l'engraissement ;

3° De l'influence de la taille sur le choix des bœufs destinés à l'engraissement ;

4° De l'influence de l'âge sur l'engraissement ;

5° Des moyens qui favorisent l'engraissement ;

6° Des signes extérieurs de l'engraissement ;

7° De l'engraissement des bœufs et des vaches ;

8° De l'engraissement des chevaux ;

9° Du rendement.

De l'engraissement des veaux, des porcs, des agneaux et des procédés particuliers employés dans cet engraissement. — Rarement, les veaux et les porcs sont engraissés en tétant leur mère. Celle-ci, en effet, a exceptionnellement la quantité de lait nécessaire pour achever l'engraissement de son produit.

Le lait de plusieurs mères, en l'espèce, est donc nécessaire, que le petit les tette toutes à tour de rôle, ou que le lait réuni de toutes lui soit donné, comme on le fait à Londres, Hambourg et en Ecosse, pendant deux mois à deux mois et demi pour les veaux.

En Normandie et même à Pontoise, où les veaux engraissés sont très renommés, on sépare les produits des mères aussitôt après le vélage. On les nourrit, d'abord avec le premier lait de la mère ou *colostrum* qui les purge et les débarrasse de leur *meconium*, ensuite avec le lait ordinaire de la

mère, plus ou moins mélangé avec celui d'autres vaches.

Le veau est ainsi alimenté, « abreuvé » pendant une semaine, quinze jours, parfois plusieurs mois, le lait présenté tiède d'abord, puis froid souvent, deux ou trois fois par jour et dans un seau. Pour l'habituer à boire de cette façon, on lui met tout bonnement un doigt dans la bouche, le majeur habituellement, qu'on agite un peu pour faire l'office d'une tétine, lorsque le mufle trempe dans le breuvage.

Au bout de huit jours, parfois, ce qui arrive même souvent en Normandie, on donne au veau à l'engrais peu de lait intégral, beaucoup de petit lait, quelques farineux, pour *allonger la sauce,* et quelques œufs, en été, lorsqu'ils ne sont pas cher ou quand on doute de leur fraîcheur. La farine de blé, mélangée à l'eau ou au petit lait et bien cuite, est celle qui sert le plus à cet usage.

D'autres engraisseurs donnent du pain à chanter, sans levain ou azime, autrement dit d'hostie avec plus ou moins de petit lait, d'eau de riz, de tisane de lin, de farine de lin, de maïs, de manioc, de lactina, de fécule, de pommes de terre cuites, etc.

D'autres, comme en Amérique, engraissent avec des huiles d'œillette, d'arachide, de colza, de l'eau graisseuse, de vaisselle...

D'autres font un amalgame d'une ou plusieurs substances mélangées à du thé de foin ou foin bouilli. C'est du moins ainsi qu'on procède dans

certaines régions d'Angleterre et dans plusieurs cantons des Vosges et du Jura.

D'autres châtrent les mâles après leur naissance, parce qu'on a remarqué qu'ils deviennent, comme les femelles, moins turbulents, plus faciles à engraisser.

D'autres poursuivant la même idée avec des procédés différents, provoquent le sommeil, comme en Flandre, par des décoctions de têtes de pavot et, comme en Irlande, en leur faisant prendre des boulettes de farine et de craie trempées dans l'eau-de-vie.

D'autres, et ceci se passe en Russie, obtiennent dit-on des veaux énormes en mélangeant le lait à la bière.

D'autres donnent du sel de cuisine et de la craie à lécher.

D'autres mettent une muselière et un masque pour éviter l'ingestion des poils du corps et des pailles de litière, et pour maintenir les yeux blancs, comme la salade blanchie à l'abri de la lumière.

D'autres les logent dans des niches où ils ont tout juste la place pour se lever et se coucher, mais non pour se retourner.

D'autres enfin les saignent sous la queue, pour leur blanchir les yeux et leur projettent de l'urine sur leur mufle, pour mieux les appétisser...

Ces divers procédés, on le conçoit sans peine, ne donnent pas toujours, loin de là, les qualités que les gourmets réclament des veaux livrés à l'en-

graissement, c'est-à-dire le satiné de leur graisse sur et tout autour des rognons, la blancheur et le parfait développement de leur chair, en somme la finesse et la tendreté des parties constituantes de leurs quartiers.

Engraissement des moutons et des porcs. — Quoique moins délicats que les veaux, les porcs et les moutons, surtout les porcs, sont engraissés avec les mêmes aliments que les veaux. Le mouton, lui, à moins qu'il ne soit encore agneau, est engraissé avec des matières grasses et particulièrement avec des produits de distillerie et de sucrerie. Actuellement, le porc et parfois le veau est engraissé avec la fécule de la racine de manioc, fécule nourrissante appelée *cassave* et qui est tirée d'une euphorbiacée d'Amérique. Cette plante, cultivée en grand à Madagascar, est livrée en tronçons concassés ou en rondelles pour les besoins de l'agriculture, au lieu d'être employée en farine pour en faire du *tapioca*. En petites cossettes, cette plante est facilement consommée par les porcs, surtout si, au préalable, on l'a mise à macérer dans l'eau froide pendant quelques heures. Pour les veaux, il y a lieu de la faire cuire ou de ne la donner qu'en poudre.

Son prix de revient (18 à 19 francs les 100 kilos), rendu encore plus avantageux par l'absence de cuisson, doit faire préférer ce produit à tout autre, pour l'engraissement de l'animal dont il s'agit. Si

on veut, bien entendu, élever les jeunes porcs, ce produit doit être associé à des aliments azotés et phosphatés.

De la conformation indiquant le plus d'aptitude des bœufs à l'engraissement. — En principe, on peut dire que tous les bœufs sont capables d'être engraissés, à moins qu'ils ne soient excessivement vieux, étiques ou malades.

Il y a cependant des bœufs qui, par leur conformation et leur stature, sont plus aptes que d'autres à s'engraisser vite et bien. Ces bœufs présentent les caractères suivants :

Os peu volumineux, tête légère, fine, regard doux, bon enfant, cornes courtes, fines, blanches ou blanchâtres, encolure courte, étroite, poitrine ample, épaules rondes, dos large, horizontal, reins larges, corps long, côtes larges, arrondies, ventre volumineux, flancs pleins, corps cylindrique, fesses charnues, descendues, croupe, hanches et cuisses volumineuses, extrémités fines et courtes, peau douce, flexible, poils brillants, veines apparentes, respiration régulière, marche facile, mufle humide et appétit excellent.

Comme tout se lie et s'enchaîne dans les diverses parties du corps des animaux, il y a donc lieu de connaître, chez ceux que l'on désire soumettre à l'engraissement les régions qui sont les plus estimées et, par suite, les mieux payées par la boucherie. Dans ce but il faut rechercher : une char-

pente osseuse peu volumineuse, des cornes courtes, blanchâtres et un cou ayant peu de volume, parce que lesdites parties ont l'inconvénient de posséder de la viande peu prisée ; un œil doux, une poitrine ample, un ventre bien développé, un flanc plein, un rein souple, un mufle mouillé, une respiration normale et un appétit excellent, parce qu'ils indiquent que les sujets jouissent d'une bonne santé et sont disposés à bien profiter de la nourriture; enfin un corps long, un dos et des reins larges et soutenus, des cuisses larges descendues et une peau fine, parce qu'ils n'existent que chez les bêtes capables d'avoir des morceaux de choix.

De l'influence de la taille sur le choix des bœufs destinés à l'engraissement. — Ordinairement, la taille des animaux à engraisser doit être proportionnée à la quantité de nourriture qu'on peut leur fournir et à la richesse, en matières azotées, d'extraits actifs et ligneux des fourrages qui doivent leur être distribués.

Il est toutefois reconnu que les petites bêtes engraissent plus facilement que les grandes ; mais ce sont ces dernières qui rapportent le plus, en ce sens que, toutes proportions gardées, leur rendement en viande nette est toujours plus élevé.

D'après Yvart, deux petits bœufs de 250 kilos chacun dépensent plus qu'un bœuf de 500 kilos et ne donnent pas plus de fumier. Il soutient, en effet, qu'en réunissant les os, les estomacs, les

boyaux, les issues et toutes les non-valeurs desdits petits bœufs, on a une masse bien plus considérable que celle de ces mêmes matières provenant du bœuf unique en question. Ce dernier, quoique ne pesant qu'une fois plus donne donc au delà du double des premiers en viande et en suif.

A Lyon, les bouchers payent, en tout cas, plus cher un bœuf de Bresse ou du Charolais pesant 600 kilos, que deux petits bœufs des Bouches-du-Rhône du poids de 300 kilos chacun, parce que à qualité égale de viande, ils trouvent que ces derniers n'ont pas le suif ferme comme le premier, et que le cuir de celui-ci est payé plus cher que les deux de ceux-là.

De l'influence de l'âge sur l'engraissement. — C'est entre deux âges que l'engraissement se produit le mieux : entre quatre et huit ans chez le bœuf; six mois à un an et demi pour le mouton et six mois à un an chez le porc.

Trop jeunes, à moins que ce ne soit des veaux spécialement élevés à l'étable, les animaux soumis à l'engraissement ont des dents qui, par suite de leur chute, de leur évolution et de leur remplacement, s'opposent à la trituration parfaite des aliments.

Trop vieux, les animaux ont les dents plus ou moins usées, mastiquent difficilement les aliments, digèrent mal et ont une nutrition ralentie.

Comme conséquence, les trop jeunes emploient

la nourriture à grandir, à faire des os, des ligaments, de la gélatine et à développer les parties que la boucherie appelle du *rebut*; et les trop vieux à fabriquer de la viande dure et du suif jaunâtre.

Des moyens qui favorisent l'engraissement. — Les moyens qui favorisent l'engraissement sont : la castration, le repos ou la stabulation permanente, l'obscurité, la tranquillité, la douce chaleur humide et les saignées, c'est-à-dire ceux qui provoquent la diminution de la sensibilité et des sécrétions, l'affaiblissement des masses musculaires et le ralentissement de la circulation.

La castration a, de tout temps, été mise à profit pour provoquer plus facilement l'engraissement, parce qu'en atténuant les excitations génésiques, les forces sanguines et musculaires, elle accélère le développement des formes postérieures des animaux, autrement dit les morceaux de première catégorie. On obtient ces résultats en émasculant les bêtes un peu avant leur puberté et non pas lorsqu'elles sont trop jeunes ou trop vieilles. L'âge de dix mois à un an pour les veaux, de six mois pour les béliers et de trois mois pour les porcs est celui qui est généralement adopté. Avant, le devant reste peu musclé. Après, c'est tout le contraire, avec et pendant longtemps, une viande foncée, souvent dure, peu infiltrée de suif ou de graisse, et sentant souvent l'odeur spermatique particu-

lière au taureau, au bélier, au bouc ou au verrat.

J'ajoute que la tranquillité, le repos, la chaleur douce et humide, et une saignée pas trop forte de loin en loin, sont plus faciles à obtenir à l'étable qu'au pâturage; mais que le prix de la main-d'œuvre est plus élevé en engraissant à l'étable (pouture) qu'à la prairie.

En Normandie et dans le Charolais, tous les bœufs ou à peu près sont engraissés au pâturage et finis à l'étable, sauf en hiver où on en engraisse quelques-uns à l'étable, particulièrement des vaches ne donnant plus de lait pour une raison quelconque, ne se faisant pas remplir ou étant trop âgées pour être livrées à la reproduction. Aussi, c'est ce qui fait que la viande d'une très bonne vache vaut rarement celle d'un bon bœuf. Du reste, presque toutes les vaches engraissées, à moins qu'elles ne le soient vers quatre ou cinq ans, pèchent par leurs aloyaux, le tende de tranche, la semelle, la tranche grasse et la couleur jaunâtre du rognon de graisse. Enfin, une vache pleine engraisse plus facilement qu'une vide; de là donc à pratiquer l'engraissement de la première, au lieu et place de la dernière, il n'y a qu'un pas, et ce pas est souvent franchi par l'engraisseur au détriment du goût des consommateurs et de la bourse du boucher qui n'a pas su ou n'a pas pu se rendre compte de la plénitude de la bête.

Engraissement des bœufs et des vaches

Comme je l'ai déjà dit, les bœufs et parfois les vaches sont engraissés, soit à l'herbe, au pacage ou en liberté, soit à l'étable ou en pouture, soit enfin à l'étable et à l'herbe ou engraissement mixte.

Engraissement au pacage. — Pour engraisser au *pacage,* après un choix plus ou moins judicieux des aptitudes des animaux à cette opération, les nourrisseurs ou engraisseurs, en l'espèce, procèdent de différentes façons.

En *Normandie,* les herbages dits de graisse sont divisés en enclos où les animaux à engraisser passent successivement au fur et à mesure de la pousse de l'herbe, en commençant par les moins fertiles ou les plus médiocres. Ce système a l'avantage d'engraisser insensiblement, modérément, de s'opposer par conséquent à des surcharges alimentaires, surtout à des indigestions, et de donner le temps à l'herbe des autres enclos de croître, d'acquérir une vingtaine de centimètres. Le plus souvent ces enclos sont pourvus d'eau, d'abreuvoirs ou mares à descente facile et entourés de charmilles, d'aubépines, de petits sapins, etc...

Soumises à cet engraissement, dans des prairies très fertiles, les bêtes bovines ne sont réellement grasses qu'au bout de six ou huit mois. La plupart

même ne finissent par s'engraisser qu'à « l'abri », autrement dit à l'étable.

Les bœufs gras d'*hiver* normands vendus à Paris sont d'abord nourris au pacage, dans des prairies très grasses en automne, ensuite avec du foin, puis rentrés à l'étable et enfin renourris à l'herbe au printemps. Cet engraissement dure huit mois.

Les bœufs gras d'*été* normands, au contraire, sont mis à l'herbe tout le printemps et tout l'été. Cet engraissement dure six mois.

Tout compte fait, l'engraissement d'été rapporte plus que celui d'hiver, quand on peut l'employer.

Dans le *Marais* de la Vendée, les vaches et surtout les bœufs laissés en liberté mettent au moins deux ans pour être à peu près engraissés.

Enfin dans le *Charolais*, les vaches et les bœufs sont mis à l'engrais dans des prés dits d'*embouche*, depuis le commencement d'avril jusqu'à fin août.

Engraissement à l'étable ou de poulture. — En principe, l'engraissement à l'*étable* demande plus de soins et de savoir faire que celui de pacage.

Pour réussir cet engraissement il faut d'abord que les animaux soient tenus proprement, qu'ils soient logés dans des étables assez spacieuses pour qu'ils puissent se coucher facilement. Les animaux devront donc être souvent lavés avec de l'eau tiède, et même massés à l'éponge et à la brosse en crins ou en chiendent, stabuler sur une litière fraîche,

sans fumier. L'enlèvement et le transport de ce dernier devront par conséquent avoir lieu tous les jours. Les portes et les fenêtres, entr'ouvertes aussi souvent que possible et de manière à éviter les courants d'air, ne seront presque fermées que si la température extérieure est trop rigoureuse. Une chaleur douce et humide dans l'étable est, en effet, plutôt favorable à l'engraissement en question qu'un air vif ou froid.

Quoi qu'on puisse en tout temps engraisser les herbivores à l'étable, il y a cependant avantage à commencer cette opération pendant l'été, parce que c'est à cette saison qu'on peut avoir des herbes tendres, appétissantes et nutritives, des raves, des carottes, des choux, etc..., qui rafraîchissent tout en nourrissant les animaux à l'engrais.

Si la chose n'est pas possible on a recours au foin et au regain secs, comme dans le Limousin et la Bresse et surtout dans le Midi.

Au foin sec, cela dépend des ressources du pays, on ajoute *insensiblement* des racines, de l'orge, du seigle, du maïs, des pommes de terre et du son cuits.

Parfois ce sont des betteraves et des panais que l'on donne aussitôt après le foin.

D'autres fois ce sont des résidus de fécule, d'alcool, de sucre ou mélasse qu'on fait consommer avec du foin.

Actuellement, les grains germés de brasserie et les tourteaux de lin, de colza, de coton et d'arachide sont très utilisés pour engraisser vite..... et

plus ou moins délicatement, c'est-à-dire en donnant un goût plus ou moins agréable à la viande.

Enfin, les animaux soumis à l'engraissement sont partout abreuvés à l'eau d'abord ordinaire, puis douce, et en dernier lieu légèrement tiède et à peine salée.

Engraissement mixte. — C'est l'engraissement qui commence au pacage et finit en pouture, ou qui commence à l'étable et finit à l'herbe.

Ce mode d'engraissement se pratique un peu partout, même en Normandie, comme je l'ai déjà dit, quoique ce vaste et riche pays soit la province de la France où on engraisse le plus de bœufs et de vaches à l'herbe.

Engraissement des chevaux

Un vétérinaire hïppologue, dont le nom n'est plus présent à ma mémoire, a dit quelque part que la place de la graisse est à la cuisine et celle des os à l'écurie.

Par cette boutade, lancée à une époque où le cheval de boucherie existait à peine, ce confrère ne se doutait guère que certaines populations et quelques industriels du vingtième siècle démentiraient une aussi originale affirmation. En ce moment, en effet, — qui l'eût cru ? — beaucoup de gens se demandent, étant donné la croissante vogue de l'hippophagie (de *hippos*, cheval, et *phagein*,

manger) si on doit engraisser les chevaux destinés à l'alimentation publique.

Si on doit les engraisser!... — Mais certainement, mais beaucoup, même fortement, si on désire que tout le monde soit convaincu que la viande *grasse* de « la plus belle conquête que l'homme ait jamais faite » vaut plus et mieux, prix pour prix, que celle du bœuf sucrier ou bourré de tourteaux, du dur taureau et de la vache qui a refusé de faire le dixième veau!

Présentement, du reste, des chevaux venant d'Angleterre ou d'autres pays étrangers, surtout d'Angleterre où ces animaux jouissent d'une grande considération, étonnent par leur excellent état d'embonpoint et par leur bas prix les partisans des biftecks, des rumstecks et des filets chevalins.

Ces chevaux, se dit-on, sont donc engraissés, avant leur entrée en France?...

Engraissés, pas précisément, mais maintenus seulement en bon état de graisse, parce que les Anglais aiment tellement les chevaux qu'ils se croiraient presque déshonorés s'ils ne les nourrissaient pas bien ou les faisaient trop travailler.

En France il en va tout autrement, et c'est pourquoi les chevaux de boucherie sont plus ou moins gras, plutôt maigres, parfois étiques et souvent usés jusqu'à la corde.

L'engraissement en question, en tout cas, et si engraissement il y a, doit consister, si les nourrisseurs ne veulent pas y être de leur poche, à

mettre les chevaux éclopés, très poussifs, excessivement corneurs, méchants, aveugles ou trop vieux à l'herbe de printemps, quand la saison le permet, afin de les *fleurir* un peu pendant deux ou trois mois. A ce régime de la belle saison on peut joindre, si on peut, un peu de son, de farine d'orge en barbotages plus ou moins clairs, et c'est tout... En hiver, on le conçoit sans peine, les chevaux vieux, impotents, malingres et souffreteux ne profitent guère, mangent peu et en pure perte. Aussi, est-ce alors le cas de dire d'eux qu'ils sont tellement embarrassants que leur mise à mort s'impose, pour en faire des saucisses et des saucissons, s'ils sont acceptés par les services sanitaires compétents.

Des signes extérieurs de l'engraissement. — Les signes extérieurs de l'engraissement sont constitués par des espèces de coussinets graisseux appelés *maniements*.

L'usage empirique a conservé dix-sept maniements chez le mâle et dix-sept maniements chez la femelle de l'espèce bovine.

Ces maniements sont d'avant en arrière (fig. 13) :

1° L'*oreillon* (en avant de l'oreille) ;

2° Le *dessous de langue* (sous la gorge) ;

3° La *veine* (région de la jugulaire, entre l'épaule et la tête) ;

4° Le *collier* (au-dessus et en avant de l'épaule) ;

5° L'*avant-cœur* (en avant et en bas de l'épaule) ;

6° La *poitrine* (en avant et de chaque côté du poitrail) ;

7° Le *paleron* (partie supérieure et postérieure de l'épaule) ;

8° Le *contre-cœur* (en arrière du tiers inférieur de l'épaule) ;

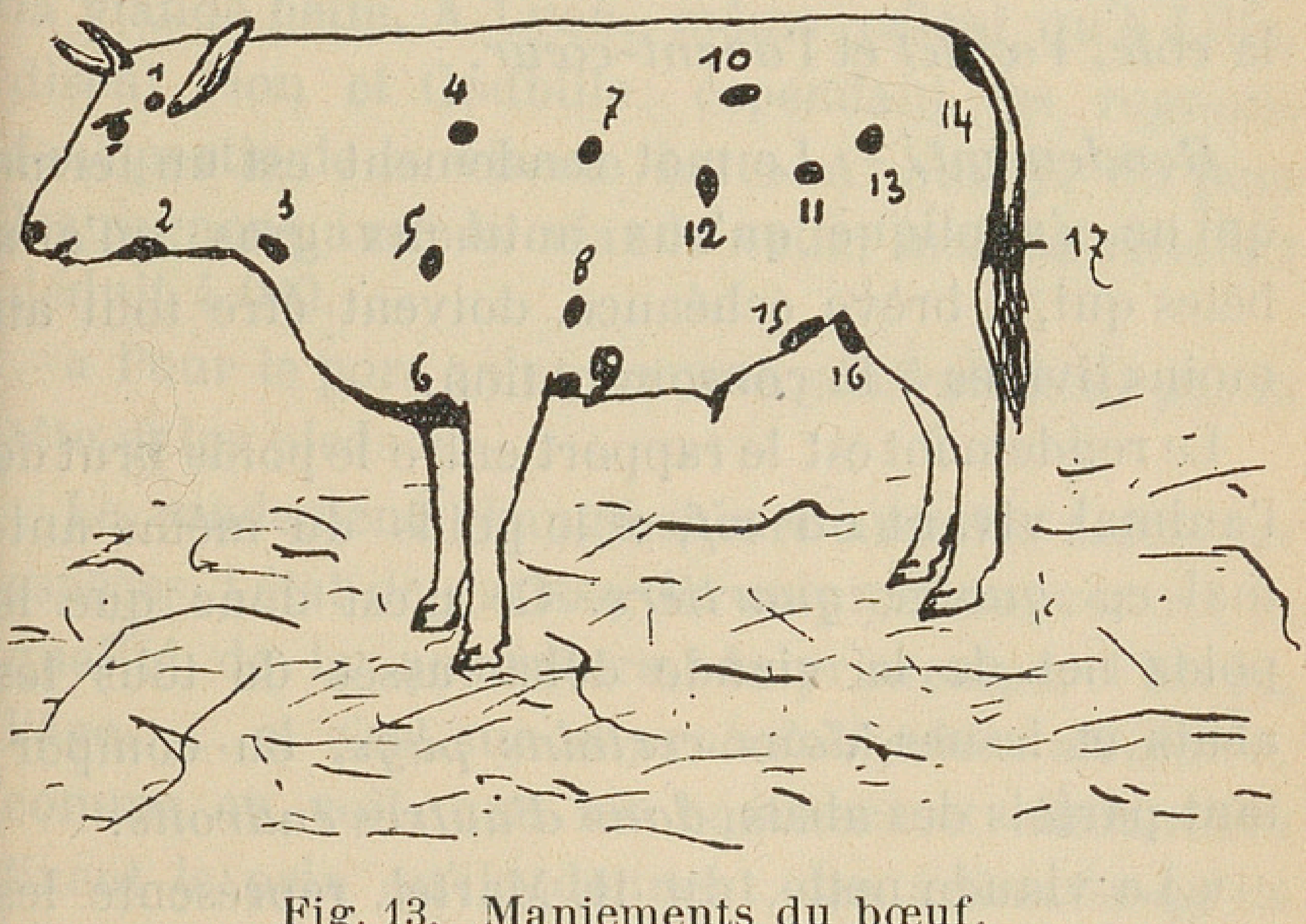

Fig. 13. Maniements du bœuf.

9° Le *cœur* (en arrière du coude) ;

10° Le *travers* (en dessous et en travers des reins) ;

11° Le *flanc* (milieu du flanc ou creux) ;

12° La *côte* (tiers supérieur de la dernière côte) ;

13° La *hanche* (pointe de la hanche) ;

14° Le *cimier* ou *abord* (repli de la peau, entre la base de la queue et la pointe de la fesse) ;

15° L'*œillet* ou *hampe* (repli du flanc) ;

16° Le *dessous* (en avant et tout autour des bourses) ;

17° Le *cordon* ou *entre-deux* (milieu du périné).

Chez la vache le *dessous* est remplacé par l'*avant-lait*.

Les praticiens malins n'explorent guère que quatre ou cinq maniements : le *cimier*, le *travers*, la *côte*, l'*œillet* et l'*avant-cœur*.

Rendement. — Le mot rendement est un terme qui ne s'applique qu'aux animaux gras, qu'aux bêtes qui, à brève échéance, doivent être tout au moins livrées à la consommation.

Le rendement est le rapport entre le poids brut de l'animal vivant ou *vif*, et le poids du même animal *en quatre quartiers*. Ce n'est donc que le poids net de la viande débarrassée de tous les abats et issues, *dans certains pays*, ou comportant parfois des abats, *dans d'autres endroits*.

« La viande nette, dit H. Martel, représente les « quatre quartiers » d'un animal sacrifié pour la boucherie. Elle ne comprend, à Paris, ni les abats (poumon, cœur, foie, rate...), ni les issues (pieds...). A Paris, le « rognon de chair » (le rein en anatomie) et le « rognon de graisse » qui l'entoure restent adhérents au quartier de derrière. Le rognon de suif représente à peu près le quart du suif (Pion et Godbille). Le maxillaire inférieur (joue) reste attaché au collier du côté correspondant. La queue fait partie du demi-bœuf, côté

droit. Le demi-bœuf, côté gauche, comprend une partie charnue, « l'onglet » qui relie la hampe ou portion charnue du diaphragme à la colonne vertébrale.

« A Lille et dans beaucoup de villes du Nord, la joue, la hampe, la queue, les rognons (suif et chair) sont comptés comme abats et défalqués de la viande nette. A Lyon, même calcul qu'à Lille, disent Pion et Godbille; cependant les rognons font partie de la viande nette. A Nancy, on pèse les rognons avec la viande nette, mais le vendeur déduit 4 0/0.

« Pour le porc on ne compte généralement pas la tête et les pieds ».

Le rendement change encore avec les races, les espèces, l'état de graisse, le volume du ventre, la qualité de la nourriture, le printemps, l'hiver, l'âge....., et c'est sur sa *probabilité bien aléatoire,* comme on voit, que les bouchers et charcutiers fixent le prix qu'ils donnent des animaux qu'ils achètent. Ordinairement, le rendement varie de 45 à 70 0/0. Il est en moyenne de 50 0/0 chez les *gras,* de 60 0/0 chez les *bien gras* et de 70 0/0 chez les *fins gras* ou bêtes *extra* de concours ; chez le porc le rendement est généralement de 80 0/0.

Les méthodes dites *barymétriques* qui servent à calculer le rendement et qui donnent, selon H. Martel « des écarts ou erreurs qui peuvent atteindre un dixième », soit 50 francs en plus ou en moins, pour une bête du poids de 250 kilos, si le prix du

kilo de viande est de 2 francs, étant décrites et commentées dans tous les traités de zootechnie auxquels je renvoie le lecteur, je me borne, pour rester pratique, à les citer sous les noms de ceux qui les ont inventées : Quételet, Crevat, Pressler, Auderdon, Low, Baron, de Dombale.....

Enfin, nouveau venu, l'*hippozoo-grammamètre* de Sipière, vétérinaire à Béziers, a la prétention, comme la bascule, de donner le poids vif de n'importe quel animal de boucherie et de charcuterie, s'il « passe à la base du garrot, suit en arrière la ligne des épaules, arrive au niveau des coudes et contourne la poitrine, sous le sternum ».

CHAPITRE XII

Soins à donner aux animaux reproducteurs

—

Soins à donner aux femelles pleines

La prudence, qui n'est pas toujours observée dans tous les pays d'élevage, exige que la *jument* ne soit pas donnée à l'étalon avant l'âge de trois ans, si elle est de race commune, et avant l'âge de quatre ans, si elle est de race distinguée. Saillie plus tôt, elle risque d'en souffrir par la simple raison qu'elle est obligée de subvenir aux besoins de son organisme encore inachevé et au développement du produit qu'elle doit alimenter pendant longtemps, d'abord de son sang durant onze mois et puis de son lait durant cinq ou six mois.

Habituellement, la jument peut être employée pendant les neuf à dix premiers mois de la gestation à un travail ordinaire, peu fatigant. Après cette époque, toute allure au trot et surtout au galop ne lui est plus salutaire.

Pendant la durée de la gestation (onze mois) et particulièrement vers la fin de cette dernière, la jument ne doit pas être brusquée, attelée en limon, passée à l'eau jusqu'au ventre, laissée en sueur et sans litière.

Sa nourriture, abondante et salubre, doit être plutôt émolliente, de facile digestion, qu'excitante ou échauffante. Sans lui supprimer toute avoine, c'est le petit foin ou l'herbe tendre, quand on en a, qu'il faut lui donner de préférence.

L'eau de boisson doit être mélangée avec un peu de son ou de farine d'orge ; elle doit être plutôt douce que froide.

Le pansage sera journalier, fait sans étrille si la bête est irritable.

Un box, pour l'abriter et la laisser en liberté, est préférable à l'écurie et à tout mode d'attache. Par ce système, on évite plus facilement, en effet, les courants d'air pernicieux, les prises de longe dangereuses, les heurts néfastes et le repos forcé qui produit l'engorgement des membres et la fourbure dite d'écurie.

Enfin, si la jument est primipare ou chatouilleuse, il y a lieu de lui lever les pieds, tantôt l'un, tantôt l'autre, de lui manier le dos, la croupe et surtout la mamelle pour arriver, après le *poulinage,* à se laisser approcher et téter par son petit.

La *génisse* est livrée au mâle vers deux ans et demi ou trois ans : vers deux ans et demi, si elle est de race commune, et vers trois ans, si elle est de race distinguée.

Les soins à lui donner, une fois pleine, consistent à la traiter convenablement, avec ménagement, sans la faire chasser par les chiens et la laisser courir par les chevaux mis avec elle en liberté.

Des aliments nutritifs, riches en matières azotées d'abord et en hydrates de carbone ensuite, lui seront intelligemment distribués, c'est-à-dire de manière à ne pas engouer ou surcharger l'appareil digestif. On évitera la nourriture composée de plantes-racines gelées ou avariées. On ne donnera pas non plus des boissons trop froides, parce qu'elles produisent des coliques graves et qu'elles provoquent l'avortement plus souvent qu'on ne le croit généralement.

Toute vache pleine doit être, en outre, pansée, logée convenablement, habituée à se laisser manier la mamelle, tirer les tétines ou trayons et enfin *séchée*, si elle donne encore du lait pendant sa gestation, c'est-à-dire ne plus être traite au moins deux mois avant son terme.

Les recommandations en question sont applicables à la *brebis* et à la *chèvre*.

Pour ce qui est de la *truie*, je suis d'avis qu'il ne faut la livrer au verrat que vers dix à douze mois et ne l'alimenter, une fois pleine, qu'avec des aliments non fermentés et non avariés, abondants et riches en principes azotés.

Enfin, la chienne, dont les chaleurs se manifestent au moins deux fois par an, peut être livrée à la reproduction entre l'âge de douze à quinze mois, nourrie avec de la soupe et un peu de viande. Son service à la chasse ou la garde des troupeaux doit être modéré.

Soins à donner aux mères

Les mères qui viennent de donner *normalement* naissance à un ou plusieurs produits ont besoin de soins particuliers.

A la portée de tout le monde, ces soins, différents de ceux que le vétérinaire prescrit habituellement en cas d'accouchement *laborieux* sont les suivants :

Chez la jument et l'ânesse. — A bouchonner, sécher et couvrir celles-ci ; leur éviter tout courant d'air ou refroidissement quelconque ; leur présenter de temps en temps, durant trois ou quatre jours, des boissons tièdes en hiver, et dégourdies en été ; les alimenter avec des farineux, des barbotages et du bon foin. L'avoine et l'orge en grains sont aussi à recommander, même pendant la période du vert.

Une litière sèche, abondante ; la mise en liberté dans un box ou dans un herbage, si la température le permet, est souvent indispensable, si on désire éviter les inconvénients toujours possibles de l'attache et de la proximité des barres, batflancs des écuries.

Si les mères sont chatouilleuses, une surveillance incessante, inlassable même, doit être exercée à leur égard, jusqu'au moment où les produits arrivent à être bien vus et à pouvoir téter sans danger.

Chez la vache. — Comme pour la jument.

J'ajoute cependant qu'aussitôt après la parturition, la vache peut être abreuvée selon les habitudes du pays : avec le lait de la première traite, du vin sucré, du cidre tiède et du pain grillé (*la rotie* du normand), du café sucré, de l'eau additionnée d'un demi-décilitre d'eau-de-vie, lorsqu'elle ne délivre pas, est vieille ou affaiblie.

Brebis et chèvre. — Comme pour la vache.

Truie. — Comme pour la vache, moins les breuvages particuliers.

Chienne. — Tranquillité. Pas de courants d'air. Soupe de lait et, au bout de deux jours, viande et bouillon de viande.

Soins à donner aux nouveau-nés

Ces soins consistent :

Chez le poulain et l'ânon. — A les débarrasser de leurs enveloppes ; leur lier le cordon ombilical auprès du nombril, avec une ficelle désinfectée avec du crésyl, de l'eau phéniquée et, à défaut, avec de l'eau très salée ; les laisser lécher par leur mère ; les sécher ; les soutenir pour les faire téter souvent, pendant une paire de jours et les placer de façon que la mère, en marchant ou en se couchant, ne les blesse ou ne les étouffe pas.

Enfin, si le poulain et l'ânon, aussitôt après leur naissance, semblent être en état de *mort apparente*, il est indispensable d'opérer des tractions rythmiques sur leur langue, durant dix à quinze minutes, de leur faire sentir du vinaigre et de leur insuffler, par le nez, de l'air avec un soufflet quelconque.

Veau. — Comme pour le poulain.

Agneau, chevreau. — Comme pour le poulain.

Porcs. — Mêmes soins que pour le poulain et ne donner les petits, à leur mère, que lorsque toute la portée est née.

Chiots. — Mêmes soins que pour les porcs et laisser à la mère un ou deux petits, si on ne désire pas tout élever, afin d'éviter, par la disparition trop brusque du lait, les accidents nerveux appelés *éclampsiques* et *épileptiformes*.

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE XIII

Vente en général. — Vices rédhibitoires. — Vente des animaux de boucherie. — Loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (section II, articles 29 à 64).

De la vente en général

Définition

ART. 1582. — La vente est une convention par laquelle l'un s'oblige à vendre une chose, et l'autre à la payer. — Elle peut être faite par acte authentique ou sous seing privé.

ART. 1583. — Elle est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé.

Forme de la vente

ART. 1585. — La vente peut être faite purement et simplement, ou sous une condition soit suspensive, soit résolutoire. — Elle peut aussi avoir pour objet deux ou plusieurs choses alternatives.—

Dans tous les cas, son effet est réglé par les principes généraux des conventions.

ART. 1181. — L'obligation contractée sous une condition suspensive est celle qui dépend d'un événement futur et incertain, ou d'un événement actuellement arrivé, mais encore inconnu des parties. — Dans le premier cas, l'obligation ne peut être exécutée qu'après l'événement. — Dans le second cas, l'obligation a son effet du jour où elle a été contractée.

ART. 1182. — Lorsque l'obligation a été contractée sous une condition suspensive, la chose qui fait la matière de la convention demeure aux risques du débiteur, qui ne s'est obligé de la livrer que dans le cas de l'événement de la condition. — Si la chose est entièrement périe sans la faute du débiteur, l'obligation est éteinte.— Si la chose est détériorée sans la faute du débiteur, le créancier a le droit ou de résoudre l'obligation ou d'exiger la chose dans l'état où elle se trouve, sans diminution de prix. — Si la chose s'est détériorée par la faute du débiteur, le créancier a le droit ou de résoudre l'obligation, ou d'exiger la chose dans l'état où elle se trouve avec des dommages et intérêts.

ART. 1183. — La condition résolutoire est celle qui, lorsqu'elle s'accomplit, opère la révocation de l'obligation, et qui remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas existé. — Cela ne suspend point l'exécution de l'obligation : elle oblige seulement le créancier à restituer ce qu'il a

reçu dans le cas où l'événement prévu par la convention arrive.

ART. 1184. — La condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des parties ne satisferait pas à son engagement. — Dans ce cas le contrat n'est point résolu de plein droit. La partie envers laquelle l'engagement n'a point été exécuté, a le choix ou de forcer l'autre à l'exécution de la convention lorsqu'elle est possible, ou d'en demander la résolution avec dommages et intérêts. — La résolution doit être demandée en justice, et il peut être accordé au défendant un délai selon les circonstances.

Vente en bloc

ART. 1586. — Si... les marchandises ont été vendues en bloc, la vente est parfaite quoique les marchandises n'aient pas encore été pesées, comptées et mesurées.

Promesse de vente

ART. 1589. — La promesse de vente vaut vente, lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix.

Arrhes

ART. 1590. — Si la promesse de vente a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir. — Celui qui les a données

en les perdant et celui qui les a reçues en restituant le double.

Prix et frais

ART. 1591. — Le prix de la vente doit être déterminé et désigné par les parties.

ART. 1592. — Il peut cependant être laissé à l'arbitrage d'un tiers. Si le tiers ne veut ou ne peut faire l'estimation, il n'y a point de vente.

ART. 1593. — Les frais d'actes et autres sont à la charge de l'acheteur.

Qui peut acheter et vendre?

ART. 1594. — Tous ceux auxquels la loi ne l'interdit pas, peuvent acheter ou vendre.

ART. 1124. — Les incapables de contracter sont les mineurs; — les interdits; — les femmes mariées dans les cas exprimés par la loi; et — généralement tous ceux à qui la loi interdit certains contrats.

De la livraison

ART. 1604. — La délivrance est le transport de la chose vendue en la puissance et la possession de l'acheteur.

ART. 1608. — Les frais de la délivrance sont à la charge du vendeur et ceux de l'enlèvement à la charge de l'acheteur, s'il n'y a eu stipulation contraire.

ART. 1609. — La délivrance doit se faire au lieu

où était, au temps de la vente, la chose qui en fait l'objet, s'il n'en a été autrement ordonné.

ART. 1610. — Si le vendeur manque à faire la délivrance dans le temps convenu entre les parties, l'acquéreur pourra, à son choix, demander la résolution de la vente, ou sa mise en possession, si le retard ne vient que du fait du vendeur.

ART. 1611. — Dans tous les cas, le vendeur doit être condamné aux dommages-intérêts, s'il résulte un préjudice, pour l'acquéreur, d'un défaut de délivrance au terme convenu.

ART. 1612. — Le vendeur n'est pas tenu de délivrer la chose, si l'acheteur n'en paye pas le prix, et que le vendeur ne lui ait pas accordé un délai pour le paiement.

ART. 1614. — La chose doit être délivrée en l'état où elle se trouve au moment de la vente. — Depuis ce jour, tous les fruits appartiennent à l'acquéreur.

De la garantie et de la rédhibition

ART. 1625. — La garantie que le vendeur doit à l'acquéreur a deux objets : le premier, est la possession paisible de la chose vendue; le second, les défauts cachés ou les vices rédhibitoires.

ART. 1627. — Les parties peuvent, par des conventions particulières, ajouter à cette obligation de droit ou en diminuer l'effet; elles peuvent même convenir que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie.

ART. 1628. — Quoi qu'il soit dit que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie, il demeure cependant tenu de celle qui résulte d'un fait qui lui est personnel : toute convention contraire est nulle.

ART. 1629.— Dans le même cas de stipulation de non garantie, le vendeur, en cas d'éviction, est tenu à la restitution du prix, à moins que l'acquéreur n'ait connu, lors de la vente, le danger de l'éviction, ou qu'il n'ait acheté à ses périls et risques.

ART. 1630. — Lorsque la garantie a été promise, ou qu'il n'a rien été stipulé à ce sujet, si l'acquéreur a été évincé, il a le droit de demander contre le vendeur : 1° la restitution du prix ; 2° celle des fruits, lorsqu'il est obligé de les rendre au propriétaire qui l'évince ; 3° les frais faits sur la demande en garantie de l'acheteur et ceux faits par le demandeur originaire ; 4° enfin les dommages et intérêts, ainsi que les frais et loyaux coûts du contrat.

ART. 1631. — Lorsqu'à l'époque de l'éviction, la chose vendue se trouve diminuée de valeur ou considérablement détériorée, soit par la négligence de l'acheteur, soit par des accidents de force majeure, le vendeur n'en est pas moins forcé de restituer le prix.

ART. 1633. — Si la chose vendue se trouve avoir augmenté de prix à l'époque de l'éviction, indépendamment même du fait de l'acquéreur, le

vendeur est tenu de lui payer ce qu'elle vaut au-dessus du prix de la vente.

Vices rédhibitoires

ART. 1641. — Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

ART. 1642. — Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

ART. 1643. — Il est tenu des vices cachés, quand même il les aurait connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

ART. 1644. — Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

ART. 1645.— Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

ART. 1646. — Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

ART. 1647. — Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui reste tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents; mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.

ART. 1648. — L'action résultant des vices rédhibitoires, doit être intentée par l'acquéreur, dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires et l'usage du lieu où la vente a été faite.

ART. 1649. — Elle n'a pas lieu dans les ventes faites par autorité de justice.

Lois du 2 août 1884 et du 31 juillet 1895 sur les vices rédhibitoires, dans les ventes et échanges d'animaux domestiques.

ARTICLE 1er. — L'action en garantie, dans les ventes ou échanges d'animaux domestiques, sera régie, à défaut de conventions contraires, par les dispositions suivantes, sans préjudice des dommages qui peuvent être dus s'il y a dol.

ART. 2 *(modifié par l'article 2 de la loi du 31 juillet 1895).* — Sont réputés vices rédhibitoires et donneront seuls ouverture aux actions résultant des articles 1641 et suivants du Code civil, sans

distinction des localités où les ventes et échanges auront lieu, les maladies ou défauts ci-après, savoir :

Pour le cheval, l'âne et le mulet : L'immobilité, l'emphysème pulmonaire, le cornage chronique, le tic proprement dit, avec ou sans usure des dents, les boiteries anciennes intermittentes (l'article 2 de la loi du 31 juillet 1895 dit « boiteries intermittentes », mais le mot *anciennes* a été omis par inadvertance), la fluxion périodique des yeux.

Pour l'espèce porcine : La ladrerie.

ART. 3. — L'action en réduction du prix, autorisée par l'article 1644 du Code civil, ne pourra être exercée dans les ventes et échanges d'animaux énoncés à l'article précédent, lorsque le vendeur offrira de reprendre l'animal vendu, en restituant le prix et en remboursant à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

ART. 4. — Aucune action en garantie, même en réduction du prix, ne sera admise pour les ventes ou pour les échanges d'animaux domestiques, si le prix, en cas de vente, ou la valeur en cas d'échange, ne dépasse pas 100 francs.

ART. 5. — Le délai pour intenter l'action rédhibitoire sera de neuf jours francs, non compris le jour fixé pour la livraison, excepté pour la fluxion périodique, pour laquelle ce délai sera de trente jours francs, non compris le jour fixé pour la livraison.

ART. 6. — Si la livraison de l'animal a été effec-

tuée hors du lieu du domicile du vendeur, ou si, après la livraison et dans le délai ci-dessus, l'animal a été conduit hors du lieu du domicile du vendeur, le délai pour intenter l'action sera augmenté à raison de la distance, suivant les règles de la procédure civile. *(La loi du 24 février 1914 supprime tout délai de distance.)*

ART. 7. — Quel que soit le délai pour intenter l'action, l'acheteur, à peine d'être non recevable, devra provoquer, dans les délais de l'article 5, la nomination d'experts chargés de dresser procès-verbal ; la requête sera présentée, verbalement ou par écrit au juge de paix du lieu où se trouve l'animal ; ce juge constatera dans son ordonnance la date de la requête et nommera immédiatement un ou trois experts, qui devront opérer dans le plus bref délai.

Ces experts vérifieront l'état de l'animal, recueilleront tous les renseignements utiles, donneront leur avis, et, à la fin de leur procès-verbal, affirmeront par serment la sincérité de leurs opérations.

ART. 8. — Le vendeur sera appelé à l'expertise, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le juge de paix, à raison de l'urgence ou de l'éloignement.

La citation à l'expertise devra être donnée au vendeur dans les délais déterminés par les articles 5 et 6 ; elle énoncera qu'il sera procédé même en son absence.

Si le vendeur a été appelé à l'expertise, la demande

pourra être signifiée dans les trois jours à compter de la clôture du procès-verbal, dont copie sera signifiée en tête de l'exploit.

Si le vendeur n'a pas été appelé à l'expertise, la demande devra être faite dans les délais fixés par les articles 5 et 6.

ART. 9. — La demande est portée devant les tribunaux compétents suivant les règles ordinaires du droit.

Elle est dispensée de tout préliminaire de conciliation, et, devant les tribunaux civils elle est instruite et jugée comme matière sommaire.

ART. 10. — Si l'animal vient à périr, le vendeur ne sera pas tenu de la garantie, à moins que l'acheteur n'ait intenté une action régulière dans le délai légal, et ne prouve que la perte de l'animal provient de l'une des maladies spécifiées dans l'article 2.

ART. 11. — Le vendeur sera dispensé de la garantie résultant de la morve ou du farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, et de la clavelée pour l'espèce ovine, s'il prouve que l'animal, depuis la livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies. *(Cet article se trouve implicitement abrogé par la loi du 31 juillet 1895, qui a fait disparaître la morve, le farcin et la clavelée de la liste des vices rédhibitoires.)*

ART. 12. — Sont abrogés tous règlements imposant une garantie exceptionnelle aux vendeurs d'animaux destinés à la boucherie.

Sont également abrogées la loi du 20 mai 1838 et toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Garantie des animaux destinés à la boucherie

L'article 12 ci-dessus de la loi du 2 août 1884, sur les vices rédhibitoires, dit textuellement :

« Sont abrogés tous règlements imposant une garantie exceptionnelle aux vendeurs d'animaux destinés à la boucherie. »

Il ne s'agit donc que de *règlements* et non pas de loi, parce que la loi, dans certaines circonstances est applicable auxdits vendeurs. Ainsi en est-il de la loi du 2 août 1884, dans certains cas de ladrerie, et des articles 1641 et suivants du Code civil, dans d'autres cas de maladies.

La loi du 2 août 1884 dit, en effet :

ART. 4. — Aucune action en garantie, même en réduction de prix, ne sera admise pour les ventes ou échanges d'animaux domestiques, si le prix, en cas de vente, ou la valeur en cas d'échange ne dépasse pas cent francs.

ART. 5. — Le délai pour intenter l'action rédhibitoire sera de neuf jours francs, non compris le jour fixé pour la livraison, excepté pour la fluxion périodique, etc...

Si le prix de vente d'un porc atteint de ladrerie ne dépasse pas 100 francs, la garantie de la loi du 2 août 1884 n'est donc pas applicable. Cependant

si ledit animal est vendu pour la boucherie et reconnu ladre, dans le délai de l'article 5, c'est-à-dire de neuf jours francs, sans compter le jour de la livraison, l'acheteur peut exercer l'action en garantie, d'après les principes qui régissent le commerce des animaux destinés à la consommation.

« L'acheteur qui fait abattre, dit A. Conte, dans le délai de l'article 5 de la loi, l'animal pour la boucherie, ne perd pas son recours contre le vendeur. L'action est exercée d'après les prescriptions contenues dans les articles 2, 4, 5 et 7 ; l'article 10, qui prévoit le cas où l'animal vient à périr, n'est pas applicable dans l'espèce (Peuch), attendu que la loi, en inscrivant la ladrerie du porc sur la liste des vices rédhibitoires, a voulu « protéger la salubrité en écartant de la consommation une viande malsaine (Labiche), sans se préoccuper si l'animal est destiné à l'élevage ou à la consommation immédiate. »

Et « si un porc ladre, dit encore Peuch, est abattu après le délai de garantie imparti par la loi de 1884, l'acheteur ne peut plus demander la résolution de la vente en se fondant sur cette loi, mais bien en invoquant les articles 1641 à 1648 du Code civil », et en prouvant, bien entendu, par l'expertise ou par la saisie opérée par un vétérinaire-inspecteur assermenté, s'il veut que sa demande soit recevable, que le vice était caché au moment de la vente, antérieur à cette dernière, alors même que le prix de la bête ne dépasserait pas cent francs.

aucun *quantum* limitatif n'étant, en effet, fixé par le droit commun.

Les vices rédhibitoires, selon le droit commun, visés par les articles 1641 à 1648 du Code civil, sont excessivement variables, mais toujours dus à des affections antérieures à la vente, cachées au moment de celle-ci et qui motivent la saisie *partielle* ou *totale* de la viande *nette*, c'est-à-dire sans abats ni issues, ceux-ci n'étant généralement pas considérés d'un prix assez élevé pour motiver une action judiciaire quelconque.

Les auteurs, toutefois, ne sont pas plus d'accord que les tribunaux sur l'application, non équivoque, de ces articles aux animaux de boucherie et de charcuterie.

Les uns prétendent (Sirey et certains tribunaux) que la vente des animaux de boucherie et de charcuterie n'est régie que par la loi du 2 août 1884. Ce sont les plus exclusifs et les plus rares. Ils confondent en tout cas, et bien à tort, les « règlements » et la « loi ».

Certains soutiennent que la loi du 2 août 1884 ne concerne nullement (en dehors de tout porc ladre vendu plus de 100 francs), la vente des animaux de boucherie et de charcuterie (Bouley, Peuch, Gallier, Le Pelletier...), celle-ci étant régie par les articles 1641 à 1648 sur le Code civil. Ce sont les moins absolus et les plus nombreux.

Enfin, les autres pensent (Watrin, Leroy, Guillouard, Garnier, Lignières, A. Conte...) que la

vente des animaux de boucherie et de charcuterie est subordonnée à « une garantie spéciale résultant d'une convention parfois expresse, mais généralement tacite, que l'animal vendu ne sera pas impropre à la destination en vue de laquelle il a été acheté, autrement dit qu'il donnera, après l'abatage, une viande saine » (Watrin). Ce sont les plus juristes, ceux dont les opinions s'accréditent de plus en plus.

Ordinairement, cependant, les tribunaux qui sont appelés à juger les affaires commerciales dont il s'agit appliquent les articles 1641 à 1648 sur le Code civil aux vendeurs d'animaux reconnus impropres à la consommation, *chez l'acheteur direct* (boucher ou charcutier), c'est-à-dire en tenant compte de la distinction juridique qui subordonne la vente en question à une garantie spéciale résultant d'une convention parfois expresse, mais généralement tacite. En l'espèce, les intermédiaires (commissionnaires, etc., etc...) n'ont donc aucune valeur.

C'est, à mon avis, la meilleure manière d'interpréter la garantie en question.

Loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (section II, articles 29 à 64)

ART. 29. — Les maladies réputées contagieuses et qui donnent lieu à la déclaration et à l'application des mesures de police sanitaire ci-après sont :

La rage dans toutes les espèces ;

La peste bovine dans toutes les espèces de ruminants ;

La péripneumonie contagieuse, le charbon emphysémateux ou symptomatique et la tuberculose dans l'espèce bovine ; la clavelée et la gale dans les espèces ovine et caprine ;

La fièvre aphteuse dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine ;

La morve et le farcin, la dourine dans les espèces chevaline, asine et leurs croisements ;

La fièvre charbonneuse ou sang de rate dans les espèces chevaline, bovine, ovine et caprine ;

Le rouget, la pneumo-entérite infectieuse dans l'espèce porcine.

ART. 30. — Un décret du Président de la République, rendu sur le rapport du ministre de l'Agriculture après avis du Comité consultatif des épizooties, pourra ajouter à la nomenclature des maladies réputées contagieuses dans chacune des espèces d'animaux énoncées ci-dessus toutes autres maladies contagieuses dénommées ou non qui prendraient un caractère dangereux.

Les mesures de police sanitaire pourront être étendues, par un décret rendu dans la même forme, aux animaux d'espèces autres que celles ci-dessus désignées.

ART. 31. — Tout propriétaire, toute personne ayant, à quelque titre que ce soit, la charge des soins ou la garde d'un animal atteint ou soupçonné d'être atteint de l'une des maladies contagieuses prévues par les articles 29 et 30, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration au maire de la commune où se trouve l'animal.

L'animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse doit être immédiatement, et avant même que l'autorité administrative ait répondu à l'avertissement, séquestré, séparé et maintenu isolé autant que possible des autres animaux susceptibles de contracter cette maladie.

La déclaration et l'isolement sont obligatoires pour tout animal mort d'une maladie contagieuse ou soupçonnée contagieuse ainsi que pour tout animal abattu, en dehors des cas prévus par le présent livre, qui, à l'ouverture du cadavre, est reconnu atteint ou suspect d'une maladie contagieuse.

Sont également tenus de faire la déclaration tous vétérinaires appelés à visiter l'animal vivant ou mort.

Il est interdit de transporter l'animal ou le cadavre avant que le vétérinaire sanitaire l'ait examiné. La même interdiction est applicable à l'en-

fouissement, à moins que le maire, en cas d'urgence, n'en ait donné l'autorisation spéciale.

ART. 32. — Le maire doit, dès qu'il a été prévenu, s'assurer de l'accomplissement des prescriptions contenues dans l'article précédent et y pourvoir d'office, s'il y a lieu.

Aussitôt que la déclaration prescrite par l'article précédent a été faite, ou, à défaut de déclaration, dès qu'il a connaissance de la maladie, le maire fait procéder sans retard par le vétérinaire sanitaire à la visite de l'animal ou à l'autopsie du cadavre.

Ce vétérinaire constate et au besoin prescrit la complète exécution des dispositions de l'article 31 et les mesures de désinfection immédiatement nécessaires.

Il donne d'urgence communication au maire des mesures qu'il a prescrites et, dans le plus bref délai, il adresse son rapport au préfet.

ART. 33. — Après la constatation de la maladie, le préfet statue sur les mesures à mettre à exécution dans le cas particulier.

Il prend, s'il est nécessaire, un arrêté portant déclaration d'infection.

Cette déclaration peut entraîner, dans le périmètre qu'elle détermine, l'application des mesures suivantes :

1° L'isolement, la séquestration, la visite, le recensement et la marque des animaux et troupeaux dans ce même périmètre ;

2° La mise en interdit de ce même périmètre ;

3° L'interdiction momentanée ou la réglementation des foires et marchés, du transport et de la circulation du bétail ;

4° La désinfection des écuries, étables, voitures ou autres moyens de transport, la désinfection ou même la destruction des objets à l'usage des animaux malades ou qui ont été souillés par eux, et généralement des objets quelconques pouvant servir de véhicules à la contagion.

Un règlement d'administration publique détermine celles de ces mesures qui sont applicables suivant la nature des maladies.

ART. 34. — Lorsqu'un arrêté du préfet a constaté l'existence de la peste bovine dans une commune, les animaux qui en sont atteints et ceux de l'espèce bovine qui auraient été contaminés, alors même qu'ils ne présenteraient aucun signe apparent de maladie, sont abattus par ordre du maire, conformément à la proposition du vétérinaire sanitaire et après évaluation.

Il est interdit de suspendre l'exécution desdites mesures pour traiter les animaux malades, sauf dans les cas et sous les conditions qui seraient spécialement déterminées par le ministre de l'Agriculture, sur l'avis du Comité consultatif des épizooties.

ART. 35. — Dans le cas prévu par l'article précédent, les animaux malades sont abattus sur place, ou sur le lieu d'enfouissement si le transport du cadavre est déclaré par le vétérinaire plus dange-

reux que celui de l'animal vivant, le transport en vue de l'abatage peut être autorisé par le maire, conformément à l'avis du vétérinaire sanitaire, pour ceux qui ont été seulement contaminés.

Les animaux des espèces ovine et caprine qui ont été exposés à la contagion sont isolés et soumis aux mesures sanitaires déterminées par le règlement d'administration publique rendu pour l'exécution de la loi.

ART. 36. — Dans les cas de morve, de farcin et de tuberculose dûment constatée, les animaux doivent être abattus sur ordre du maire.

Quand il y a contestation sur la nature de la maladie entre le vétérinaire sanitaire et le vétérinaire que le propriétaire aurait fait appeler, le préfet désigne un troisième vétérinaire, conformément au rapport duquel il est statué.

ART. 37. — Dans le cas de péripneumonie contagieuse, le préfet ordonne, dans le délai de deux jours après la constatation de la maladie par le vétérinaire délégué, l'abatage des animaux malades et l'inoculation des animaux de l'espèce bovine dans le périmètre déclaré infecté.

L'inoculation n'est pas obligatoire pour les animaux que le propriétaire prend l'engagement de livrer à la boucherie dans un délai maximum de vingt et un jours à partir de la date de l'arrêté de déclaration d'infection.

Le ministre de l'Agriculture a le droit d'ordonner l'abatage des animaux d'espèce bovine ayant été

dans la même étable ou dans le même troupeau, ou en contact avec des animaux atteints de péripneumonie contagieuse.

ART. 38. — La rage, lorsqu'elle est constatée chez des animaux de quelque espèce qu'ils soient, entraîne l'abatage qui ne peut être différé sous aucun prétexte.

Les chiens et les chats suspects de rage doivent être immédiatement abattus. Le propriétaire de l'animal suspect est tenu, même en l'absence d'un ordre des agents de l'administration, de pourvoir à l'accomplissement de cette prescription.

ART. 39. — Dans les épizooties de clavelée, lorsque le propriétaire d'un troupeau infecté ne fera pas claveliser les animaux de ce troupeau, le préfet pourra, par arrêté pris sur l'avis du vétérinaire délégué, ordonner l'exécution de cette mesure. En dehors des cas d'épizootie, la clavelisation des troupeaux sains ne doit pas être exécutée sans autorisation du préfet, qui prend alors un arrêté de déclaration d'infection.

ART. 40. — *L'exercice de la médecine vétérinaire dans les maladies contagieuses des animaux est interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire.*

ART. 41. — L'exposition, la vente ou la mise en vente des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de maladie contagieuse sont interdites.

Le propriétaire ne peut s'en dessaisir que dans

les conditions déterminées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 33.

Ce règlement fixera, pour chaque espèce d'animaux et de maladies, le temps pendant lequel l'interdiction de vente s'appliquera aux animaux qui ont été exposés à la contagion.

ART. 42. — La chair des animaux morts de maladies contagieuses, quelles qu'elles soient, ou abattus comme atteints de la peste bovine, de la morve ou farcin, des maladies charbonneuses, du rouget et de la rage, ne peut être livrée à la consommation.

Les cadavres des animaux morts ou abattus comme atteints de maladies contagieuses doivent, au plus tard dans les vingt-quatre heures, être détruits par un procédé chimique ou par combustion, ou enfouis préalablement recouverts de chaux vive, et de telle sorte que la couche de terre au-dessus du cadavre ait au moins un mètre d'épaisseur.

Les cadavres des animaux morts de maladies charbonneuses, ceux des animaux morts ou ayant été abattus comme atteints de peste bovine, ne peuvent être enfouis qu'avec la peau tailladée.

Les conditions dans lesquelles devront être exécutés le transport, la destruction ou l'enfouissement des cadavres sont déterminées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 33.

ART. 43. — Lorsque les animaux ont dû être abattus comme atteints de péripneumonie conta-

gieuse, de tuberculose et de pneumo-entérite infectieuse, la chair ne pourra être livrée à la consommation qu'en vertu d'une autorisation spéciale du maire, sur l'avis conforme, écrit et motivé, délivré par le vétérinaire sanitaire.

Toutefois, les poumons et autres viscères de ces animaux devront être détruits ou enfouis, en observant les précautions ordonnées par l'article précédent.

Le maire adresse immédiatement au préfet copie de l'autorisation qu'il a accordée ; il y joint un duplicata de l'avis formulé par le vétérinaire sanitaire et l'attestation que les poumons et autres viscères ont été détruits ou enfouis en sa présence ou en présence de son délégué.

Le règlement prévu par l'article 33 spécifiera les cas dans lesquels la chair des animaux atteints des maladies ci-dessus pourra être livrée à la consommation.

ART. 44. — La chair des animaux abattus comme ayant été en contact avec des animaux atteints de la peste bovine ne peut être livrée à la consommation que sur l'avis du vétérinaire sanitaire ; dans tous les cas, leurs peaux, abats et issues ne peuvent être enlevés du lieu de l'abatage qu'après avoir été désinfectés dans les conditions prescrites par le règlement d'administration publique.

ART. 45. — Tout entrepreneur de transport par terre ou par eau qui aura transporté des animaux est tenu, en tout temps, de désinfecter, dans les

conditions prescrites par le règlement d'administration publique, les véhicules qui auront servi à cet usage, ainsi que les étables, les écuries, quais et cours où les animaux ont séjourné.

ART. 46. — Il est alloué aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de peste bovine, en vertu de l'article 34, une indemnité des trois quarts de leur valeur avant la maladie.

Il est alloué aux propriétaires des animaux abattus pour cause de péripneumonie contagieuse, ou morts par suite de l'inoculation, dans les conditions prévues par l'article 37, une indemnité ainsi réglée :

La moitié de leur valeur avant la maladie, s'ils en sont reconnus atteints;

Les trois quarts, s'ils ont seulement été contaminés;

La totalité, s'ils sont morts des suites de l'inoculation.

L'indemnité à accorder ne peut dépasser la somme de 400 francs, pour la moitié de la valeur de l'animal, celle de 600 francs pour les trois quarts, et celle de 800 francs pour la totalité de sa valeur.

ART. 47. — Il n'est alloué aucune indemnité aux propriétaires d'animaux importés des pays étrangers, abattus pour cause de péripneumonie contagieuse dans les trois mois qui ont suivi leur introduction en France,

ART. 48. — Lorsque l'emploi des débris d'un

animal abattu pour cause de peste bovine ou de péripneumonie contagieuse a été, conformément à l'article 43 ou à l'article 44, autorisé pour la consommation ou un usage industriel, le propriétaire est tenu de déclarer le produit de la vente de ces débris.

Ce produit appartient au propriétaire s'il est supérieur à la portion de la valeur laissée à sa charge, l'indemnité due par l'Etat est réduite de l'excédent.

ART. 49. — Avant l'exécution de l'ordre d'abatage, il est procédé à une évaluation des animaux par le vétérinaire délégué et un expert désigné par la partie.

A défaut, par la partie, de désigner un expert, le vétérinaire délégué opère seul.

Il est dressé procès-verbal de l'expertise, le maire le contresigne et donne son avis.

ART. 50. — La demande d'indemnité doit être adressée au ministre de l'Agriculture, dans le délai de trois mois à dater du jour de l'abatage sous peine de déchéance.

Le ministre peut ordonner la revision des évaluations faites en vertu des articles 46 et 49, par une commission dont il désigne les membres.

L'indemnité est fixée par le ministre, sauf recours au Conseil d'Etat.

ART. 51. — Toute infraction aux dispositions relatives à la police sanitaire prescrites par le présent titre et aux règlements rendus pour leur

exécution peut entraîner la perte de l'indemnité prévue par l'article 46.

La décision appartient au ministre, sauf recours au Conseil d'Etat.

ART. 52. – Il n'est alloué aucune indemnité aux propriétaires d'animaux abattus par suite de maladie contagieuse autre que la peste bovine ou la péripneumonie contagieuse dans les conditions spéciales visées aux articles 34 et 37, et la tuberculose bovine dans les conditions ci-dessous :

Dans le cas de saisie de viande pour cause de tuberculose, des indemnités seront accordées aux propriétaires qui se seront conformés aux prescriptions des lois et règlements sur la police sanitaire.

Le montant de cette indemnité sera réglé conformément aux proportionnalités établies dans la loi de finances de l'exercice 1898.

ART. 53. — En cas d'épizootie, et à défaut des propriétaires, le maire désigne un enclos dans lequel devront être portés et enfouis, dans les conditions prescrites par les deuxième et troisième paragraphes de l'article 42, tous les cadavres des animaux contaminés.

ART. 54. — Il est défendu de faire paître aucun animal sur le terrain d'enfouissement affecté aux cadavres des animaux morts de maladie contagieuse ou de livrer à la consommation les fourrages qui pourraient y être récoltés.

Importation et exportation des animaux

ART. 55. — Les animaux des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine sont soumis en tout temps, aux frais des importateurs, à une visite sanitaire au moment de leur entrée en France, soit par terre, soit par mer.

La même mesure peut être appliquée aux autres animaux des autres espèces lorsqu'il y a lieu de craindre, par suite de leur introduction, l'invasion d'une maladie contagieuse.

ART. 56. — Les bureaux de douane et ports de mer ouverts à l'importation des animaux soumis à la visite sont déterminés par décret.

ART. 57.— Le gouvernement peut prohiber l'entrée en France ou ordonner la mise en quarantaine des animaux susceptibles de communiquer une maladie contagieuse, ou tous les objets pouvant présenter le même danger.

Il peut, à la frontière, prescrire l'abatage, sans indemnité, des animaux malades ou ayant été exposés à la contagion, et enfin prendre toutes les mesures que la crainte de l'invasion d'une maladie rendrait nécessaires.

ART. 58. — Les mesures sanitaires à prendre à la frontière sont ordonnées par les maires dans les communes rurales, par les commissaires de police dans les gares frontières et dans les ports de mer, conformément à l'avis du vétérinaire désigné par l'administration pour la visite du bétail.

En attendant l'intervention de ces autorités, les agents des douanes peuvent être requis pour prêter main-forte.

ART. 59. — Dans les ports de mer ouverts à l'importation du bétail, il sera établi des quais spéciaux de débarquement, munis des agrès nécessaires, ainsi que des locaux destinés à recevoir les animaux mis en quarantaine par mesure sanitaire.

Les installations prévues au paragraphe précédent seront préalablement soumises à l'agrément du ministre de l'Agriculture.

Pour couvrir les dépenses de ces installations, il pourra être perçu des taxes spéciales sur les animaux importés.

ART. 60. — Le gouvernement est autorisé à prescrire à la sortie les mesures nécessaires pour empêcher l'exportation des animaux atteints de maladies contagieuses.

ART. 61. — Les frais d'abatage, d'enfouissement, de transport, de quarantaine, de désinfection, ainsi que tous autres frais auxquels peut donner lieu l'exécution des mesures sanitaires prescrites, sont à la charge des propriétaires ou conducteurs d'animaux.

En cas de refus des propriétaires ou conducteurs d'animaux de se conformer aux injonctions de l'autorité administrative, il y est pourvu d'office à leur compte.

Les frais de ces opérations seront recouvrés sur un état dressé par le maire et rendu exécutoire par

le préfet. Les oppositions seront portées devant le juge de paix.

La désinfection des wagons de chemin de fer, prescrite par l'article 45, a lieu par les soins des compagnies; les frais de cette désinfection sont fixés par le ministre des Travaux publics, les compagnies entendues.

ART. 62. — Un service des épizooties est établi dans chacun des départements, en vue d'assurer l'exécution de toutes les prescriptions de police sanitaire des animaux.

Les frais de ce service seront compris parmi les dépenses obligatoires à la charge des budgets départementaux et assimilés aux dépenses classées sous les paragraphes 1 à 4 de l'article 60 de la loi du 10 août 1871.

ART. 63. — Les communes dans lesquelles il existe des foires et marchés aux chevaux ou aux bestiaux, des abattoirs ou des clos d'équarrissage, seront tenues de préposer à leurs frais, et sauf à se rembourser par l'établissement d'une taxe sur les animaux amenés, un ou plusieurs vétérinaires pour l'inspection sanitaire des animaux qui y sont conduits.

Cette dépense est obligatoire pour la commune.

ART. 64. — Un règlement d'administration publique détermine l'organisation du comité consultatif des épizooties institué auprès du ministre de l'Agriculture.

Les renseignements recueillis par le ministre, au sujet des épizooties, sont communiqués au comité, qui donne son avis sur les mesures que peuvent exiger ces maladies.

CINQUIÈME PARTIE

FORMULAIRE DES PRINCIPAUX MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

A

Absinthe

On emploie les feuilles et les sommités en poudre et en infusion.

Propriétés. — Le principe actif de l'absinthe est une essence excitante, tonique, diurétique, un peu vermifuge, antiseptique et apéritive.

Indications. — A l'intérieur : contre l'inappétence, la faiblesse, la surcharge alimentaire et les ascarides ou vers intestinaux.

Doses. — Grands animaux . . . . 40 à 50 grammes
Moyens — . . . . 10 à 12 —
Petits — . . . . 1 à 2 —

Acétate d'ammoniaque

Sel blanc, cristallisé en longues aiguilles, déliquescent. Se trouve dans les pharmacies, en solution à 15 0/0 dans des flacons bien bouchés.

Propriétés. — Excitant, stimulant, non irritant, diurétique et sudorifique.

Indications. — A l'intérieur : contre l'indigestion gazeuse des ruminants et l'anasarque. A l'exté-

rieur : contre les piqûres d'abeilles, de guêpes, de frelons... (en lotions).

Doses. — Grands animaux . . . 100 à 250 grammes
Moyens — . . . 25 à 50 —
Petits — . . . 5 à 15 —

Acétates de cuivre

Il y a deux acétates de cuivre : le neutre et le basique. Ce dernier, ou *vert de gris* du commerce, est le plus usité en vétérinaire et ne s'emploie qu'à l'extérieur.

Propriétés. — Légèrement caustique, astringent. Poison.

Indications. — Plaies blafardes, fistuleuses, piétin, crevasses, fourchette pourrie, crapaud.

Quatre préparations sont faites avec l'acétate de cuivre pour base :

1° *Onguent égyptiac (Codex)*

P. Vert-de-gris . . . . . 100 grammes
Miel. . . . . 200 —
Eau. . . . . 100 —

Se fait à chaud.

2° *Pommade dessiccative de Rodier*

P. Vert-de-gris . . . . . 1 partie
Axonge. . . . . 4 —
Miel. . . . . Q. S.

Se fait à froid.

3° *Onguent de Schaack*

P. Verdet pulvérisé . . . . . 4 parties
Miel. . . . . 1 —
Vinaigre . . . . . 1 —

Se fait à froid.

4° *Onguent vert*

P. Verdet . . . . . 1 partie
Onguent basilicum. . . . . 15 parties

Se fait à froid.

Acétates de plomb

Il y en a deux principaux : le neutre ou *sel de Saturne* et le basique ou *extrait de Saturne* (Codex). En vétérinaire on n'utilise guère que ce dernier.

Propriétés. — Astringent, dessiccatif, calmant (en lotions sur les plaies, contusions et congestions de peu d'importance, acrobustite, balanite, vaginite, même en collyre). Poison. Usage externe.

1° *Extrait de Saturne*

P. Acétate neutre de plomb. . . . . 3 parties
Litharge. . . . . 1 partie
Eau distillée. . . . . 7,5 —

En solution concentrée.

2° *Eau blanche*

P. Extrait de Saturne. . . . . 30 grammes
Eau ordinaire. . . . . 1 litre

Acide acétique

Rarement employé, l'acide acétique, à la dose de 5 à 8 0/0, remplit le même rôle que le pur vinaigre de vin.

Propriétés. — Le vinaigre chaud rubéfie la peau, un peu comme la moutarde. A l'intérieur, à doses répétées et dilué à 1 0/0, il agit comme tempérant, diurétique et légèrement antifébrile.

Doses (vinaigre dilué dans 10 parties d'eau)

Grands animaux.	1/4 à 1/2 litre
Moyens —	50 à 100 grammes
Petits —	5 à 20 grammes

Acide arsénieux (vulgairement arsenic)

Poudre blanche, inodore, ressemblant à de la farine.

Propriétés. — Poison lent. Caustique, vermifuge, tonique parfois.

Indications. — Verrues de petites dimensions et contre la gale du mouton, à l'*extérieur*. Contre les ascarides du cheval et contre l'emphysème pulmonaire ou pousse à l'*intérieur*.

Doses. — L'arsenic est de 10 à 15 fois plus actif en solution qu'en poudre :

En poudre

Cheval.	0 gr. 50 à 2 grammes
Bœuf	0 50 à 1 —
Mouton	0 05 à 0,10 centigr.
Porc.	0 10 à 0,20 —
Chien	0 01 à 0,05 —

En solution (Liqueur de Fowler)

Grands animaux.	50 à 100	grammes
Moyens —	10 à 20	—
Petits —	1 à 2	—

Donner dans du son, de l'avoine ou avec du miel aux herbivores, si c'est en poudre ou en solution ; à la cuillère ou avec du lait au chien, si c'est en solution. Commencer par de faibles doses en les augmentant insensiblement et pendant une huitaine de jours. Cesser autant de temps ; puis recommencer de la même façon.

1° *Liqueur de Fowler*

P. Acide arsénieux	1	partie
Carbonate de soude	1	—
Eau.	100	parties

Se fait à chaud.

Cette liqueur, ramenée à cent centimètres cubes contient vingt gouttes au gramme.

2° *Bain de Tessier* (gale du mouton)

P. Acide arsénieux.	1	partie
Sulfate de fer.	10	parties
Eau.	100	—

Se fait à chaud.

3° *Bain de Clément* (gale du mouton)

P. Acide arsénieux.	1	partie
Sulfate de zinc..	5	parties
Eau..	100	—

Se fait à chaud.

Bain de Trasbot (gale du mouton) (*Codex*)

P.	Acide arsénieux.	2 parties
	Sulfate de zinc.	10 —
	Aloès.	1 partie
	Eau	200 parties

Se fait à chaud.

Une foule d'autres bains ont été composés pour traiter la gale du mouton ; mais aucun ne vaut ce dernier, celui de Trasbot, d'Alfort.

Les doses toxiques de l'acide arsénieux à l'intérieur sont :

Cheval.	10	à	30 grammes
Bœuf.	15	à	40 —
Mouton			5 —
Porc.	0 gr. 50	à	1 gramme
Chien	0 20	à	0 gr. 30

Acide azotique (A. nitrique)

C'est un liquide excessivement caustique, peu facile à manier, dangereux même à l'état anhydre (surtout s'il renferme des matières végétales telles que tissus, cotons, etc.). N'est employé, en vétérinaire, que pour détruire des végétations, des verrues, les poussées de crapaud et traiter la hernie ombilicale, d'après le procédé Dayot. (V. hernie ombilicale).

Acide borique

Est en écailles onctueuses, blanches, nacrées, inodores, presque sans saveur. Soluble dans l'eau, surtout dans l'alcool.

Indications. — Comme antiseptique contre les plaies, les conjonctivites, les ulcérations de la cornée.

Employé en solutions aqueuses à 2 0/0 et même à 4 0/0, sous forme d'injections par le trayon des vaches atteintes de mammite.

A mon sens le borate de soude et le bi-borax qu'on trouve dans le commerce et à bon marché, remplissent les mêmes indications que l'acide borique.

Glycérine boriquée

P. Acide borique. . . . . 40 grammes
Glycérine. . . . . 60 —

Se prépare à froid.

Pommade boriquée

P. Acide borique. . . . . 10 grammes
Axonge ou vaseline. . . . . 100 —

Se prépare à froid.

Acide chlorhydrique

S'emploie à l'extérieur, comme l'acide azotique.

A l'intérieur, cet acide, à 2 et 5 pour 1,000, convient pour dissiper les indigestions chroniques et les indigestions gazeuses des ruminants.

Acide lactique

Mêmes usages que l'acide chlorhydrique. Est surtout ordonné à l'intérieur contre les diarrhées et les dysenteries des jeunes animaux.

Doses. — Grands animaux . . . . 20 à 30 grammes
Moyens — . . . . 5 à 10 —
Petits — . . . . 1 à 5 —

Acide chromique

En forme de cristaux rouges, très solubles dans l'eau.

Propriétés. — Très caustique. N'est employé qu'à l'extérieur, en solutions concentrées contre les plaies de la fièvre aphteuse (aphtes des pieds et de la bouche) et en injections autour des morsures venimeuses. Rarement efficace contre le crapaud.

Acide phénique (Phénol)

Cet acide n'est guère utilisé qu'à l'extérieur. Pur, il est caustique. En solution, il est astringent. On se sert de lui surtout comme antiseptique et antiparasitaire.

Indications. — Javarts, fistules, plaies, etc...

Eau phéniquée

P. Acide phénique. . . . . 3 à 5 parties
Eau. . . . . 100 —

Huile phéniquée

P. Acide phénique. . . . . 1 partie
Huile . . . . . 25 parties

Pommade phéniquée

P. Acide phénique. . . . . 1 partie
Vaseline. . . . . 10 parties

Poudre désinfectante

P. Acide phénique. . . . . 1 partie
Plâtre. . . . . 100 parties

Acide picrique

Lamelles jaune clair, solubles dans l'eau et surtout dans l'alcool. Saveur très amère. Poison.

Propriétés. — Antiseptique, astringent. S'emploie comme le phénol, en solution et à l'extérieur. Spécifique des brûlures.

Solution picrique

P. Acide picrique. . . . . 5 grammes
Alcool. . . . . 100 —
Eau. . . . . 1.000 —

Acide phosphorique

Cet acide, officinal, est une solution d'acide à 50 0/0.

Propriétés. — Régénérateur des os. Combat le rachitisme, l'ostéomalacie. S'emploie en breuvages chez les grands animaux et en sirop chez les petits. N'est pas toxique.

Sirop

P. Acide phosphorique. . . . . 15 grammes
Sirop de glucose . . . . . 150 —

Doses. — Grands animaux. 5 à 10 grammes par jour
Moyens — . 2 à 5 —
Petits — . 1 à 2 —

D'autres produits phosphatés sont encore employés en vétérinaire : tels le *glycéro-phosphate de calcium*, les phosphates de calcium ou de chaux, les lacto-phosphates, etc..., et même les phospho-cacao ou phos-cao.

Ces phosphates sont utilisés en poudre d'os mélangée aux aliments des grands animaux, et en sirop chez les petits animaux.

Le *Codex* consacre deux préparations :

1° *Sirop de lacto-phosphate*

P.	Phosphate bicalcique.	12 gr. 50
	Acide chlorhydrique ou lactique .	8 grammes
	Eau	340 —
	Sucre.	640 —
	Alcoolature de citron	10 —

2° *Décoction blanche de Sydenham*

P.	Phosphate bicalcique	10 grammes
	Gomme pulvérisée.	20 —
	Sirop simple	100 —
	Eau de fleurs d'oranger.	20 —
	Eau distillée.	Q. S. pour faire 1 litre

Contre les vomissements du chien, la gastrite aiguë et la diarrhée de tous les animaux.

Doses. —	Grands animaux.	15 à 30	grammes
	Moyens —	5 à 10	—
	Petits —	1 à 5	—

Acide salicylique

Aiguilles blanches, inodores, sucrées d'abord, puis âcres. Soluble dans l'eau et surtout dans l'alcool et l'éther.

Indications. — Comme antiseptique puissant et antifermentescible il rend des services, donné à l'intérieur. Il n'est pas caustique. Ses sels — salicylate de soude, salicylate de bismuth — sont surtout employés comme antidiarrhéiques, chez les jeunes veaux.

Associé au tanin, l'acide salicylique et ses sels est ordinairement administré aux doses suivantes :

P. Acide salicylique	2 grammes
— tannique	2 —
Infusion de camomille.	10 —

Acide sulfurique

N'est guère employé que pour modifier les plaies blafardes, de mauvais aspect, en solutions faibles.

Comme tempérant, on l'administre à l'intérieur aux doses ci-dessous :

P. Eau de Rabel.	10 à 20 grammes
Eau	1.000 —
Miel	Q. S. pour édulcorer

L'eau de Rabel est ainsi composée :

P. Acide sulfurique	1 partie
Alcool à 80°..	3 parties

Acide tannique (vulgairement tanin)

Poudre blanc jaunâtre, inodore, soluble dans l'eau et dans l'alcool.

Propriétés. — Le tanin est un astringent et un

hémostatique (qui arrête le sang) des plus puissants.

Indications. — A l'extérieur, il est utilisé contre les hémorragies et les écoulements. A l'intérieur, on l'ordonne à faible dose pour combattre la diarrhée. On l'emploie aussi en injection, en collyre et en pommade.

1° *Injection au tanin*

P. Tanin	15 grammes
Eau	1 litre

2° *Collyre au tanin*

P. Tanin.	2 grammes
Eau de roses.	100 —

3° *Pommade au tanin*

P. Tanin.	1 gramme
Vaseline ou axonge	10 grammes

Doses pour l'intérieur

Grands animaux.	5 à 15 grammes
Moyens —	2 à 4 —
Petits —	0 gr. 10 à 0 gr. 25

Aconit

Plante de la famille des Renonculacées. Poison. On n'emploie les feuilles et les racines que pulvérisées et en mélange avec du miel (électuaire) contre les maux de gorge, la bronchite et la pneumonie. La médecine a plutôt actuellement recours à l'*aconitine*, principe actif de l'aconit.

Doses. — Les doses de poudre, en électuaire, sont par *vingt-quatre heures* :

Grands animaux	. . . . .	3 à 5	grammes
Moyens —	. . . . .	0 gr. 50 à 0	gr. 75
Petits —	. . . . .	0 05 0	15

Cesser au bout de quatre ou cinq jours.

Alcool

L'alcool, en pharmacie vétérinaire, est utilisé à 60°, à 80° et à 90 degrés, et surtout à 50° ou eau-de-vie.

Propriétés. — C'est un stimulant, un remontant passager, un producteur particulier de chaleur.

A haute dose, tout le monde sait que l'alcool produit l'ivresse, l'insomnie et le relâchement des ouvertures naturelles.

L'alcool est la base d'une foule de préparations et de liqueurs plus ou moins spécifiques.

Doses d'eau-de-vie

Grands animaux..	. . . . .	150 à 300	grammes
Moyens —	. . . . .	30 à 100	—
Petits —	. . . . .	20 à 50	—

Aloès

Suc sec des feuilles de plusieurs espèces d'aloès. Le meilleur est celui des Barbades.

Propriétés. — Cicatrisant à l'extérieur, tonique et surtout purgatif à l'intérieur. Très employé chez

les grands animaux. Ses effets sont lents, mais sûrs. Il purge en vingt-quatre heures et sérieusement, si la dose est bien proportionnée au poids des bêtes.

Indications. — En teinture : contre les plaies. En pommades : contre les démangeaisons de la peau des chiens atteints de mal rouge, du roux-vieux, etc..., et des moutons galeux. L'amertume de l'aloès, en ces cas, empêche les animaux de se lécher.

Doses. — Les doses trop fortes et les doses faibles, trop rapprochées produisent parfois l'empoisonnement dit *aloétique*, lequel a pour antidote la *tanalbine* en bol, à la dose de 20 grammes avec 5 grammes d'opium.

Les bêtes nerveuses sont surtout sujettes audit accident.

Les doses toniques sont :

Cheval.	2 à 5 grammes
Bœuf	5 à 10 —

Les doses purgatives sont :

Cheval.	30 à 35 grammes
Bœuf	40 à 60 —

Les préparations ci-dessous sont les plus employées :

1° *Teinture d'aloès*

P. Aloès des Barbades pulvérisé. . .	1 partie
Alcool à 80°	10 parties

2° *Bol purgatif*

P.	Aloès des Barbades pulvérisé. . .	40 grammes
	Alcool	5 —
	Poudre de réglisse.	20 —
	Miel.	500 —

Pour le bœuf.

3° *Bol aloétique (Codex)*

P.	Aloès.	25 grammes
	Coloquinte pulvérisée	2 —
	Savon noir.	Q. S.

Pour le cheval.

4° *Pilules purgatives (Codex)*

P.	Aloès.	10 grammes
	Coloquinte pulvérisée	1 gr. 1/2
	Savon médicinal	Q. S.

En vingt pilules, pour le chien.

Alun

Sel cristallisé, transparent, incolore, soluble dans l'eau, surtout bouillante. En fondant, il perd son eau et devient de l'*alun calciné*, sous forme de masses poreuses et blanches.

Propriétés. — Astringent énergique à l'extérieur et à l'intérieur. S'il est calciné, il réduit les bourgeons charnus et les sèche.

Indications. — A l'intérieur, il n'est guère employé qu'en solutions injectées dans les cas de fistules, de métrorragies, de métrites et de coryzas (inflammation du nez). La poudre d'alun cristal-

lisé, projetée ou insufflée dans l'œil, lors de conjonctivite, produit souvent de très bons effets.

Doses. — Grands animaux . . . . 10 à 20 grammes
Moyens — . . . . 3 à 4 —
Petits — . . . . 0 gr. 50 à 2 gram.

A l'intérieur, l'alun cristallisé ne produit pas de bons effets contre la diarrhée.

On fait avec l'alun les formules suivantes :

1° *Pâte de Plasse*

P. Alun calciné. . . . . 1 partie
Acide sulfurique. . . . . Q. S.

pour faire une pâte consistante.

Souvent employée contre le crapaud.

2° *Poudre d'alun*

P. Alun calciné. . . . . 30 parties
Eau . . . . . 30 —
Charbon de bois pulvérisé . . . . 15 —

3° *Poudre de Knaup (Codex)*

P. Sulfate de fer. . . . . } aā 300 grammes
Alun . . . . . }
Chlorhydrate d'ammoniaque . }
Sulfate de zinc. . . . . } aā 30 —
Oxyde de zinc . . . . . }

Ammoniaque

Liqueur incolore, limpide, d'une odeur vive, irritante, produisant l'éternuement et le larmoiement. C'est l'*alcali* dit *volatil*.

Propriétés. — Sur la peau, l'ammoniaque produit une forte irritation, la rubéfaction, et même la vésication, selon la dose et le temps d'application.

A l'intérieur, pur, il agit comme un caustique, un poison. A faible dose, en solution, c'est un puissant stimulant, mais comme il est difficile à manier, à doser selon les tempéraments, il y a lieu de n'en user qu'avec quelques précautions, parce qu'il gâte la viande des bêtes que l'on abat pour la boucherie, à la suite de son administration.

L'ammoniaque, autrefois très employé par les empiriques, ces espèces de sorciers qui, comme le dit Owe, *ne doutent de rien, parce que le savant doute même du doute*, est encore mis en vente et colporté (sous le couvert de gens *diplômés* et *décorés*) dans toutes les fermes de France et de Navarre, à des prix que les plus grands usuriers n'ont pas encore osé aborder. Il est, lui ou ses composés, surtout l'acétate d'ammoniaque qui vaut 1 fr. 50 le litre, mélangé avec de la suie de cheminée ou une couleur quelconque, mis en flacons de 4 francs les 200 grammes et dénommé « Météorifuge X ou Y », ayant obtenu toutes les médailles possibles et imaginables de la part..... de gens qui encombrent les comices agricoles et qui n'ont fait aucune étude médicale.

Indications. — L'alcali volatil n'a aucun effet utile contre les morsures de vipères, ni contre les piqûres d'insectes.

A l'intérieur, il est employé avec de l'huile, du lait ou de l'eau contre les indigestions gazeuses.

On fait, avec l'ammoniaque, les préparations ci-dessous :

1° *Liniment ammoniacal au 1/3*

P. Ammoniaque.	1 partie
Huile d'olives.	2 parties

Pour l'usage externe.

2° *Liniment ammoniacal au 1/4*

P. Ammoniaque.	1 partie
Huile d'olives.	3 parties

Pour l'usage externe.

3° *Liqueur ammoniacale anisée*

P. Ammoniaque.	15 gouttes
Alcool à 90°..	25 grammes
Essence d'anis..	1 gramme

Pour le chien, à l'intérieur.

4° *Eau sédative (Codex)*

P. Eau	1.000 grammes
Alcool camphré.	10 —
Ammoniaque	60 —
Chlorure de sodium pur. . . .	60 —

Pour l'usage externe.

Doses. — Cheval	10 à 15	grammes
Bœuf	15 à 30	—
Chèvre, mouton	2 à 5	—
Chien	10 à 15	gouttes par jour

Assa-fœtida

Gomme résine, fétide, fournie par une ombellifère.

Indications. — Très employée autrefois par les empiriques, sous le nom de *merde du diable,* cette gomme ne s'emploie aujourd'hui et rarement, qu'en breuvages, en bols et électuaires, comme stimulant du tube digestif. Les gros ruminants supportent bien l'assa-fœtida, mélangée au miel ou à la mélasse et à titre de condiment.

Dans l'épilepsie et la chorée, c'est un précieux calmant de l'excitabilité nerveuse.

Doses. — Grands animaux. . . . . 20 à 50 grammes
Moyens — . . . . . 5 à 10 —
Petits — . . . . . 0 gr. 5 à 2 gram.

Azotate d'argent

Lamelles blanches, inodores, caustiques et très solubles dans l'eau. La *pierre infernale* est le même sel fondu et moulé en cylindres. Il devient brunâtre par l'action de la lumière.

Propriétés. — Caustique sur la peau mouillée, humide, et sur les plaies. La douleur que l'azotate d'argent pur produit, sur les organes mis à nu, se calme instantanément si on emploie une compresse d'eau froide. La causticité disparaît, si ce sel est en solution à 1 0/0; il est alors astringent.

Indications. — Employé surtout à l'extérieur contre les fistules, les plaies articulaires, les javarts, etc...; parfois en collyre contre les con-

jonctivites avec ou sans taches de l'œil et dans quelques inflammations de l'intérieur des oreilles du chien.

Azotate de bismuth

Dit encore *sous-azotate de bismuth*. Poudre très blanche. Insoluble dans l'eau.

Propriétés. — Très absorbant.

Indications. — Pour sécher les plaies, les suintements. A l'intérieur, comme antidiarrhéique chez le poulain, le veau et le chien.

Formules :

1° *Poudre pour l'extérieur*

P.	Poudre de tan.	1 partie
	Amidon.	1 —
	Sous-azotate de bismuth.	1 —

2° *Sirop de bismuth*

P.	Sous-azotate de bismuth.	5 grammes
	Sirop de gomme.	30 —
	Eau	120 —

Pour chiens et par cuillerées dans la journée.

3° *Potion au bismuth*

P.	Sous-azotate de bismuth.	5 grammes
	Laudanum de Sydenham.	XX gouttes
	Sirop de gomme.	150 grammes

Contre la diarrhée des petits animaux.

Azotate de potasse

N'est guère employé. Médicament à action fugace dont l'emploi peut produire des accidents toxiques.

Propriétés. — Diurétique avantageusement remplacé par le bicarbonate de soude.

Doses. — Grands animaux. . . . . 10 à 30 grammes
Moyens — . . . . . 4 à 10 —
Petits — . . . . . 0 gr. 50 à 2 gram.

On le prescrit en barbotages ou en solutions dans de l'eau de lin tiède.

B

Benzine

Liquide incolore, volatil, odorant. Se dissout dans l'alcool, l'éther, l'huile, le phosphore et l'iode. Insoluble dans l'eau.

Le maniement de ce produit n'est pas facile, quoi qu'il soit recommandé contre la gale de tous les animaux. A mon sens, il vaut mieux ne pas l'employer, si on désire être à l'abri des intoxications qu'il produit quelquefois.

Bicarbonate de soude

Ce sel, encore dit *Sel de Vichy*, est relativement peu soluble dans l'eau.

Propriétés. — Léger laxatif, anti-acide, stimulant de la sécrétion rénale et biliaire.

Indications. — Indigestions gazeuses, acides, appétit capricieux, urines acides, contre les vomissements du chien.

Se donne en breuvages et en barbotages (grands

animaux) et dans du lait sucré (chien). Chez ce dernier l'eau de Vichy est souvent employée.

Doses. — Grands animaux. . . . . 25 à 50 grammes
Moyens — . . . . . 5 à 10 —
Petits — . . . . . 1 à 5 —

Bromure de potassium

Sel incolore, à saveur piquante, salée, très soluble dans l'eau.

Indications. — Ne sert qu'à l'intérieur comme déprimant du système nerveux. Son usage prolongé produit une intoxication appelée le *bromisme*.

Il est employé en breuvages et en sirop contre l'épilepsie, la chorée et toute excitation nerveuse. Est souvent associé avec les bromures de strontium et de sodium.

1° *Sirop de bromure de potassium*

P. Bromure de potassium. . . . . 4 grammes
Sirop de gomme. . . . . 50 —
Eau . . . . . 100 —

Pour le chien.

2° *Sirop aux trois bromures*

P. Bromure de potassium. . . . . 4 grammes
— sodium. . . . . 2 —
— strontium. . . . . 2 —
Sirop de gomme . . . . . 50 —
Eau . . . . . 100 —

Pour le chien.

Doses. — Cheval . . . . . 20 à 50 grammes
Bœuf . . . . . 30 à 75 —
Porc, mouton . . . . . 5 à 15 —
Chien . . . . . 1 à 5 —

C

Café

Infusion de café torréfié. C'est un excitant diffusible et surtout cérébral. Répare les forces, accélère les mouvements du cœur, facilite les digestions, surtout mêlé à l'eau-de-vie. Rend quelques services en cas de diarrhée, chez les animaux affaiblis.

Infusion

Doses. — Grands animaux. . . . . 1 litre
Moyens — . . . . . 1/2 —
Petits — . . . . . 1/4 —

On peut répéter les doses sans accident.

Camomille

Les fleurs servent à faire des infusions, à la dose de 20 à 30 grammes par litre. La camomille est un tonique et un stomachique. Souvent ordonnée pour faciliter les digestions et exciter les organes digestifs.

Camphre

Corps blanc, à odeur forte, à saveur chaude et amère. Soluble dans l'alcool, l'éther et les essences.

Indications. — Contre les chocs, les heurts, les piqûres d'insectes. A l'intérieur, contre les maladies des voies urinaires, contre les vers intestinaux et contre les coliques.

On l'emploie en poudre ou en teinture, avec un jaune d'œuf, en bol ou en électuaire.

Formules :

1° *Alcool camphré*

P. Camphre.	1 partie
Alcool à 90°.	8 parties

2° *Eau-de-vie camphrée*

P. Camphre.	1 partie
Eau-de-vie	39 parties

3° *Pommade camphrée*

P. Camphre.	1 partie
Axonge.	5 parties

4° *Huile camphrée*

P. Camphre.	1 partie
Huile..	10 parties

5° *Vinaigre camphré*

P. Camphre.	1 partie
Vinaigre.	20 parties

Doses. — Cheval. . . . . 5 à 15 grammes
Bœuf . . . . . 8 à 25 —
Petits ruminants. . . . . 2 à 8 —
Porc . . . . . 1 à 5 —
Chien. . . . . 0 gr. 5 à 2 gram.

Cantharides

Les cantharides sont des insectes d'un beau vert doré, longs de 15 à 25 millimètres.

Propriétés. — Par leur principe actif (cantharidine) les cantharides, ayant subi des préparations pharmaceutiques, produisent une vésication plus ou moins intense, c'est-à-dire une congestion et la formation de vésicules entre le derme et l'épiderme. A l'intérieur, elles constituent parfois une vive inflammation, des irritations intestinales et urinaires, et souvent la mort.

Indications. — Ne sont guère employées qu'à l'extérieur comme vésicantes, dérivatives sur les parois costales, les reins, etc... Elles sont la base de nombreuses préparations et s'emploient à l'état d'onguents, de teintures, d'huiles et de *feux* plus ou moins complexes.

Formules :

1° *Huile de cantharides (Codex)*

P.	Poudre de cantharides.	1 partie
	Huile d'olives.	8 parties

2° *Onguent vésicatoire*

P.	Poudre de cantharides.	6 parties
	— d'euphorbe.	2 —
	Poix noire et poix résine . de $\widetilde{aa}$	4 —
	Cire jaune	3 —
	Huile.	12 —

3° *Teinture de cantharides (Codex)*

P.	Poudre de cantharides.	1 partie
	Alcool à 80°.	10 parties

4° *Onguent vésicatoire mercuriel*

P.	Onguent vésicatoire.	1 partie
	Mercure	1 —

5° *Onguent vésicatoire camphré*

P. Onguent vésicatoire. . . . . 30 parties
Camphre en poudre. . . . . 1 partie

Le camphre, dans le vésicatoire camphré, modère l'action irritante des cantharides sur l'appareil génito-urinaire, et, à ce titre, mérite d'être souvent employé.

Carbonate de chaux

Ce produit, sous forme de craie, est utilisé à l'intérieur et à l'extérieur.

A l'intérieur, il est administré dans le rachitisme, l'ostéomalacie, la *pisse* ou polyurie du cheval, à la dose de 25 à 30 grammes par jour et à titre d'antiacide.

A l'extérieur, il est employé, mélangé au vinaigre, contre les capelets, les mollettes et les vessigons récents.

Chaux

La chaux (vive ou éteinte) n'est ordinairement employée qu'éteinte, c'est-à-dire hydratée.

La chaux est une poudre blanche, d'une saveur âcre qui n'est soluble que dans 778 parties d'eau froide et dans 1,270 parties d'eau bouillante.

Propriétés. — La chaux vive brûle la peau, mais la chaux éteinte mêlée à l'eau, à l'état de *lait de chaux*, est astringente.

A l'intérieur, cette dernière est antiacide à faible dose et irritante à forte dose.

Indications. — La poudre sèche les plaies, les ulcères, les crevasses, mêlée ou non avec le charbon de bois ou l'écorce de chêne. L'eau de chaux combat la diarrhée, les indigestions des ruminants et est d'une efficacité incontestable dans la fièvre aphteuse.

C'est aussi un bon désinfectant pas cher.

Formules :

1° *Eau de chaux*

P. Chaux éteinte. . . . . 25 parties
Eau . . . . . 1.000 —

2° *Lait de chaux*

P. Chaux éteinte. . . . . 1 partie
Eau . . . . . 10 parties

3° *Liniment oléo-calcaire*

P. Eau de chaux . . . . . 2 parties
Huile d'olive . . . . . 1 partie

Bon pour les brûlures.

Doses. — Grands animaux. . . . . 1 litre
Moyens — . . . . . 1/2 —
Petits — . . . . . 1/8 à 1/4 —

Chêne (Ecorce de)

Pulvérisée et tamisée l'écorce de chêne constitue le tan. Le tan à l'extérieur et à l'intérieur agit comme un astringent.

Pour l'extérieur, il est associé au camphre, au goudron, au savon officinal, au charbon de bois, etc...

Pour l'intérieur, il est mélangé au *cachou* en

poudre (qui n'est, du reste, qu'un tan non irritant) ou décocté pour être utilisé modérément contre la diarrhée.

Chloral

Il est liquide s'il est anhydre; solide s'il est hydraté. Le solide est seul ordonné. Il est incolore, a une saveur âcre et une odeur vive, pénétrante, analogue à celle de la pomme rainette et un peu soluble dans l'eau.

Propriétés. — C'est un antiputride et un anesthésique général. S'injecte, en solution, dans les veines, mais rarement.

Indications. — Tétanos, chorée. Contre les efforts après le vélage, la métrite violente, les plaies du vagin et de la vulve, la sortie du rectum et les violentes congestions de la vue (toujours en solution).

Doses calmantes

Cheval et bœuf.	50 à 100 grammes
Porc.	2 à 5 —
Chien.	0 gr. 30 à 1 gramme

Chlorate de potasse

N'est guère employé. On dit cependant qu'il est « d'une efficacité reconnue contre le cancroïde (?) de la lèvre, chez le chien ».

Chlorhydrate d'ammoniaque

N'est pas plus employé que le précédent.

Chloroforme

Liquide sans couleur, à odeur suave, éthérée, saveur sucrée, peu soluble dans l'eau.

Propriétés, indications. — Ne s'administre guère qu'en inhalations pour produire l'anesthésie rapide et plus durable que celle de l'éther. Souvent dangereux.

Chlorure d'antimoine

Plus connu sous le nom de *beurre d'antimoine,* parce que ses masses cristallines deviennent très vite onctueuses, douces comme du beurre par l'action de l'humidité.

Propriétés, indications. — Produit une prompte mortification des tissus, circonscrite au point où a lieu l'application et sans danger d'absorption. Contre la fourchette pourrie, le crapaud, les cerises, les verrues du nez, les végétations, le champignon de castration, etc...

Le chlorure d'antimoine, en déliquescence, est généralement employé seul, en badigeonnages. Un vétérinaire l'emploie cependant autrement et sous la formule suivante qui doit sûrement le rendre plus actif et plus pénétrant.

Caustique Vivier

P. Chlorure d'antimoine.	1 partie
Acide chlorhydrique	10 parties

Chlorure mercureux (Calomel)

La poudre de calomel n'est guère employée chez les animaux que comme purgative et vermifuge, en barbotage ou dans du lait. Ce chlorure est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et devient dangereux s'il est associé aux acides, au vinaigre par exemple, parce qu'il passe alors à l'état de chlorure mercurique.

Doses. — Grands animaux. . . . . 3 grammes
Moyens — . . . . . 1 gr. 50
Petits — . . . 0 gr. 25 à 1 gramme

D'après Adam, le calomel n'est pas incompatible avec les aliments salés.

Chlorure mercurique (Sublimé corrosif)

Poison violent.

Indications. — Caries, fistules, clou de rue, javarts, mal de garrot, plaies synoviales. Antiseptique le plus sûr, en solution étendue au 1/1000e. Très dangereux pour les ruminants et le chien.

1° *Liqueur de Van Swieten* (Vétérinaire)

P. Sublimé corrosif . . . . . 1 partie
Acide chlorhydrique. . . . . 10 parties
Eau . . . . . 1.000 —

2° *Glycérine sublimée*

P. Sublimé corrosif. . . . . 1 partie
Glycérine . . . . . } aa 500 parties
Eau. . . . . }

Chlorure de zinc

Masse blanche, onctueuse, très soluble dans l'eau.

Propriétés. — Caustique coagulant, sans danger, pas cher. S'emploie contre les tumeurs molles et entre dans la composition de la pâte de Canquoin. Il peut être utile pour détruire les matières organiques en putréfaction telles que fumiers, urines, déchets de viande, si on l'emploie en solution.

Formules :

1° *Pâte de Canquoin*

P. Chlorure de zinc.	1 partie
Farine.	2 parties
Eau.	Q. S.

Pour faire une pâte ferme.

2° *Solution*

P. Chlorure de zinc	30 grammes
Eau	1.000 —

Chromate de potasse (Bi)

Sel très irritant. Employé parfois en solution et en pommade; en solution pour injections; en pommade contre les tares dures.

Formules :

1° *Solution*

P. Bichromate de potasse.	10 grammes
Eau	1.000 —

2° *Pommade*

P. Bichromate de potasse.	1 partie
Axonge.	30 parties

La solution, actuellement, est très vantée pour combattre les aphtes des pieds (*cocotte*).

Cocaïne

Alcaloïde cher et dangereux. Ne s'emploie qu'en instillations dans l'œil et pour faire l'examen de ce dernier.

Codéine

Alcaloïde de l'opium. Produit le sommeil, calme les nerfs et la toux.

Sirop de codéine (Codex)

P.	Codéine.	0 gr. 20
	Alcool à 60°.	5 grammes
	Sirop de sucre.	95 —

Trois à quatre cuillerées à café par jour pour le chien.

Colchique

Remède dangereux, rarement employé dans la médecine des animaux.

Collodion

Dissolution de fulmicoton dans l'alcool et l'éther.

Formules :

1° *Collodion riciné*

P.	Collodion	10 parties
	Huile de ricin.	1 partie

2° *Collodion antiseptique*

P.	Collodion riciné	20 parties
	Crésyl.	2 —

Ces préparations sont employées contre les excoriations, les crevasses et les petites verrues. Certains marchands s'en servent pour *boucher* le pis des vaches qui perdent leur lait. Cette pratique constitue une fraude répréhensible.

Créosote

Il y en a deux : celle de hêtre et celle de houille. La première est la meilleure. Toutes deux sont des liquides oléagineux, incolores s'ils sont purs et très complexes.

Propriétés. — La créosote est soluble dans l'eau, caustique si elle est appliquée pure, astringente en faible solution, antiseptique et un peu calmante. Son principe actif est appelé *gaïacol.*

Indications. — Très diluée, elle donne de bons résultats dans les rages de dents, lorsque les dents des jeunes chevaux tombent pour être remplacées ; dans les plaies de la bouche ; lors de crevasses, de conjonctivites et d'affections parasitaires de la peau. La solution, en ces cas, est de 3 à 5 0/0.

Crésyl

Bonne préparation antiseptique, cicatrisante, blanchissant l'eau et rendant de bons services en vétérinaire, parce qu'elle est à la portée de toutes les bourses.

Ce liquide brun, sirupeux, extrait du goudron de houille, est encore un excellent désodorisant

utilisé en cas d'infection putride d'une étable, d'une écurie, d'un chenil. Il y a lieu, cependant, de ne l'employer qu'à des doses moyennes et telles qu'elles sont prescrites par les étiquettes qui font partie des flacons ou des bidons qui renferment ce liquide spécial.

Croton tiglium

Médicament dangereux. N'est pas à mettre à la disposition du vulgaire.

Cyanure de potassium

Mêmes considérations que pour le croton tiglium.

D

Dermatol

Gallate basique de bismuth. Excellent absorbant pouvant être utilisé à la dose de 1 à 2 grammes contre le catarrhe auriculaire et la diarrhée du chien. S'administre en insufflation ou en bol.

Dextrine

N'est utilisée que comme moyen de contention, dans le cas de fracture.

Digitale

Tonique du cœur. L'homme de l'art seul est à même de diriger le traitement qui nécessite la digitale ou la digitaline.

E

Eau oxygénée

Sous ce nom, il existe, en pharmacie, une solution d'eau oxygénée dans l'eau à 10-12 volumes, un peu acide, incolore, assez stable et non caustique.

Propriétés et usages. — Cette eau est un antiseptique d'une très grande valeur thérapeutique et un hémostatique de premier ordre. Elle est employée pure, surtout diluée à 1 volume d'eau oxygénée contre 2 ou 3 d'eau ordinaire soit pour laver, soit pour déterger, soit pour arrêter le sang. Très recommandée dans les maux de garrot, de taupe, de vagin, de matrice et même des mamelles. Ce produit est appelé à faire son chemin.

Ellébore

Il y a deux ellébores : le noir et le blanc. A la campagne, le seul employé est dénommé l'*herbe à porc* (veratrum album).

L'ellébore en question n'est guère utilisé que sous la peau du fanon, principalement, pour produire une révulsion en cas de maladie de poitrine chez les animaux de l'espèce bovine.

Emétique

Ce sel solide, incolore, inodore et âcre est soluble dans l'eau,

Propriétés. — A l'extérieur, l'émétique produit de l'inflammation, des pustules et, parfois, des mortifications de peau et de poils. Les applications de l'émétique sur la peau doivent être faites avec réserve, modération.

A l'intérieur, l'émétique est vomitif chez le chien et même purgatif. A forte dose, il produit des accidents profonds, souvent mortels.

Indications. — Dérivatif sur la peau, vomitif par le tube digestif. Sur la peau, il est appliqué sous forme de pommade ; à l'intérieur, en solution dans l'eau et rarement en électuaire.

Doses. — Cheval . . . . . 1 à 4 grammes
Bœuf . . . . . 4 à 8 —
Chien . . . . . 0 gr. 20 à 0 gr. 50

Formules :

1° *Pommade stibiée*

P. Emétique . . . . . 1 partie
Axonge . . . . . 3 parties

2° *Vin et vinaigre stibiés*

P. Emétique . . . . . 4 grammes
Vin ou vinaigre . . . . . 1 litre

Essence de térébenthine

Liquide incolore, d'odeur agréable, à saveur chaude et brûlante.

Propriétés. — En frictions, elle irrite la peau, tracasse beaucoup les chevaux et les chiens. En ingestion, elle excite l'appareil intestinal à faible

dose, et l'irrite fortement à forte dose. Elle s'absorbe très vite, donne une odeur de violette à l'urine et excite la sécrétion des reins.

Indications. — A l'extérieur, comme irritant, dérivatif, en cas de coliques. A l'intérieur, comme excitant, s'il y a indigestion, et comme antiparasitaire pour combattre les vers intestinaux et les bronchites vermineuses.

Médicamentation. — On l'applique pure ou mélangée avec de l'huile et des graisses à l'extérieur.

A l'intérieur, on l'administre en bol ou en électuaire.

Doses. — Grands animaux. . . . . 30 à 50 grammes
Moyens — . . . . . 5 à 15 —
Petits — . . . . . 2 à 5 —

Ether

Liquide sans couleur, d'odeur suave et de saveur brûlante.

Propriétés. — Sur la peau, versé goutte à goutte, il produit du froid, l'anesthésie des parties. A l'intérieur, c'est un stimulant énergique d'abord, et un ralentisseur ensuite de toutes les fonctions. Aspiré, il *endort*, donne naissance à l'anesthésie générale. A cet égard, il expose à moins d'accidents que le chloroforme.

Indications et usages. — S'emploie à l'extérieur et à l'intérieur, en nature, en solution, en sirop, en bol et en électuaire.

Doses. — Grands animaux. . . . . 20 à 150 grammes
Moyens — . . . . . 5 à 20 —
Petits — . . . . . 1 à 5 —

Euphorbe

Gomme résine exotique. Elle ne s'emploie qu'à l'extérieur, à titre d'irritant, de rubéfiant ou de vésicant, associée à la cantharide, à l'émétique, aux huiles, à l'alcool et aux essences. Fait partie de la plupart des *feux* français, anglais, etc..., et est prescrite comme les cantharides.

F

Fluorure de sodium

Poudre soluble dans l'eau, blanche et inodore.

Propriétés et usages. — Antiparasitaire et antiseptique, préconisé en pommade contre la gale à démodex ou folliculaire du chien et utilisé en injections contre les mammites.

Formules :

1° *Pommade*

P. Fluorure de sodium . . . . . 1 partie
Lanoline. . . . . 10 parties

2° *Solution*

P. Fluorure de sodium . . . . . 1 gramme
Eau. . . . . 50 grammes

Fougère

Plante commune dans les lieux bas et humides, surtout frais.

Propriétés et usages. — Le rhizome de cette plante est employé depuis longtemps contre le tœnia. Il a cependant des effets qui sont très longs à se produire.

On prépare avec la fougère mâle des électuaires, des breuvages, une poudre et un extrait éthéré.

Formule :

Sirop de fougère mâle

P. Extrait éthéré. . . . . 2 grammes
Sirop de menthe. . . . . 25 —

Pour le chien, en trois fois dans la journée.

Extrait éthéré

Doses. — Gros chien. . . . . 2 à 5 grammes
Petit — . . . . 0 gr. 50 à 1 gramme
Mouton . . . . . 10 grammes

Nota. — Etant donné la grande variabilité de toxicité de la fougère mâle, par l'intermédiaire de l'*acide filicique* qu'elle possède, il est préférable de s'adresser à d'autres ténifuges.

G

Gaïacol

Voir *Créosote.*

Genièvre

On n'emploie que les baies de genièvre, lesquelles sont toniques et diurétiques.

Doses. — Cheval . . . . . 20 à 80 grammes
Bœuf . . . . . 40 à 150 —
Mouton . . . . . 10 à 30 —
Porc. . . . . 5 à 15 —

Gentiane

On n'utilise que la racine de la gentiane jaune ou grande gentiane, laquelle renferme un principe des plus amers. On appelle encore cette racine en poudre le *quinquina vétérinaire ou français.*

Propriétés et usages. — Tonique amer. Ordonné contre l'inappétence et pendant la convalescence, soit en teinture, soit en bol, soit en électuaire. En breuvage pour les chiens.

Formules :

1° *Teinture de gentiane*

P. Racine de gentiane. . . . . 1 partie
Alcool à 60°. . . . . 5 parties

2° *Vin de gentiane*

P. Teinture. . . . . 1 partie
Vin rouge ou blanc. . . . . 10 parties

Poudre ou teinture

Doses. — Grands animaux. . . . . 50 à 60 grammes
Moyens — . . . . . 15 à 20 —
Petits — . . . . . 2 à 5 —

Glycérine

Liquide sirupeux, incolore, inodore, sucré, soluble dans l'eau.

Propriétés et indications. — Assouplissant. Convient contre les crevasses, la corne sèche, rugueuse (mal d'âne) et sur les trayons gercés, atteints par la vaccine.

Médicamentation. — S'emploie en nature, pure ou avec des principes actifs.

Formules :

1° *Glycérine iodée*

P. Teinture d'iode.	1 partie
Glycérine	4 parties

2° *Glycérine créosotée*

P. Créosote.	15 parties
Glycérine	30 —

3° *Glycérine phéniquée*

P. Phénol	1 partie
Glycérine	10 parties

4° *Glycérine bismuthée*

P. Bismuth.	5 parties
Glycérine	50 —

Pour les trayons, *parce qu'elle ne donne aucune odeur au lait.*

Glycéro-phosphate de calcium

Poudre peu soluble dans l'eau, reconstituante, tonique et recommandée contre le rachitisme.

Doses. — Grandes espèces. . . . . 10 grammes
Petites — . . . . . 1 gramme

A faire prendre en solution ou avec du son, de la farine ou de l'avoine.

Goudron de bois

Masse un peu liquide, brune, odorante et âcre qui est retirée de la distillation sèche des bois résineux (pins, sapins...).

Propriétés et indications. — Il est astringent, antiseptique, anticatarrhal et apéritif.

A l'extérieur, il est utilisé comme astringent et comme antiseptique.

A l'intérieur, on le prescrit comme tonique de l'intestin, contre la diarrhée et surtout contre les maux de gorge et du nez, en fumigations.

Formules :

1° *Eau de goudron*

P. Goudron de Norvège	1 partie
Eau.	10 parties

2° *Teinture de goudron*

P. Goudron de Norvège.	10 grammes
Alcool à 90°	125 —

3° *Topique Weber*

P. Goudron de Norvège.	ãã	450 parties
Savon vert.		
Tanin.		100 —

L'auteur l'a préconisé en badigeonnages, contre les capelets. A l'essai, on s'aperçoit que ledit moyen produit quelque effet avec une lenteur désespérante. Il y a mieux (Voyez *Tares molles.*)

Nota. — Le *goudron de houille* ou *coaltar*, est rarement utilisé en vétérinaire, à cause de ses effets irritants en fumigation et surtout à l'intérieur, contre n'importe quelle affection.

Doses. — Cheval . . . . . 10 à 30 grammes
Bœuf . . . . . 10 à 40 —
Porc, mouton . . . . . 5 à 10 —

Grenadier (Ecorce de racine)

Cette écorce est employée contre les ténias.

Médicamentation. — Se donne en poudre ou en décoction.

Doses. — Grands animaux. . . . . 150 à 200 grammes
Moyens — . . . . . 50 à 100 —
Petits — . . . . . 30 à 50 —

La décoction doit être réduite aux deux tiers de son volume.

Guimauve

Tout de cette plante est usité en médecine, à titre d'émollient ou adoucissant. Remplace même la tisane de lin dans les affections intestinales et génito-urinaires ordinaires. Elle est, en outre, la base des électuaires adoucissants.

H

Huile de foie de morue

C'est l'huile extraite du foie de la morue franche ou fraîche (laquelle est blonde), qu'il faut employer

de préférence à la brune, laquelle est tirée du foie de la morue avariée. La première est dite *huile médicinale*, tandis que la seconde est dénommée *huile de cadavre.* A l'extérieur, cependant, celle-ci peut être utilisée pour le graissage des pieds, associée au goudron, à l'essence de térébenthine ou au savon mou ou de potasse.

Composition. — La composition de l'huile de foie de morue médicinale est très complexe, mais cette huile n'agit guère que par l'action de l'iode qu'elle renferme. Du moins, c'est l'opinion générale des médecins et des vétérinaires qui s'en servent.

Propriétés et usages. — Se digère facilement, donne de la chaleur, agit comme aliment d'épargne, combat la scrofule, l'hypertrophie des glandes, les engorgements et les hydropisies des jointures. On l'emploie surtout contre la maladie du jeune chien, le rachitisme et la bronchite du même animal.

L'huile de foie de morue, à titre de *dépuratif,* est, à mon avis, préférable à l'iodure de potassium.

Doses. — Grands animaux. . . . . 25 à 30 grammes
Moyens — . . . . . 8 à 10 —
Petits — . . . . . 2 à 5 —

On peut augmenter les doses sans inconvénient.

Huile de ricin

L'huile de ricin est incolore, inodore, visqueuse et douce de goût.

Propriétés. — Purgatif soi-disant « doux, qui n'irrite pas le tube digestif », l'huile de ricin, d'après moi, est, au contraire, un purgatif presque violent, qui donne des coliques parfois tordantes, à des doses ordinaires.

Usages.— N'est guère employé que chez le veau et chez le chien.

Doses. — Grands animaux. . . . 500 à 1.000 grammes
Moyens — . . . . 50 à 150 —
Petits — . . . . 15 à 30 —

I

Iode

En forme de paillettes, gris d'acier, grasses au toucher, très solubles dans l'alcool, l'éther et le sulfure de carbone. L'iode est un corps simple.

Propriétés. — A l'extérieur, caustique, irritant. A l'intérieur, irritant et altérant de l'estomac et de l'intestin. Son administration un peu prolongée produit l'inappétence, l'amaigrissement, une salivation abondante ou *iodisme* et l'atrophie des glandes salivaires ou autres. C'est donc un dénutritif, mais un excellent dépurateur lorsque l'estomac le supporte. Actuellement, ce médicament est presque toujours administré à l'état colloïdal, après digestion avec des peptones qui en permettent la tolérance pendant longtemps.

Médicamentation. — L'iode, en teinture, s'emploie en injections dans les kystes, les hygromas,

certaines hydropisies des jointures ou en applications sur les plaies, le fourchet, les aphtes des pieds, etc...

En breuvages et en bols, on l'ordonne parfois à l'intérieur; mais c'est surtout en teinture qu'on le fait prendre.

Formule :

Teinture d'iode

P. Iode.	1 partie
Alcool à 90°.	12 parties

Pour injections on peut augmenter ou diminuer les doses en ajoutant de l'eau et une quantité suffisante d'iodure de potassium pour maintenir l'iode en solution.

Iodoforme

Poudre jaune, odorante, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le collodion.

Propriétés et indications. — C'est un antiseptique, un anesthésique et un cicatrisant. Il rend des services dans le *couronnement* des chevaux, les plaies, les crevasses et le crapaud, associé ou non à d'autres substances.

Formules :

1° *Ether iodoformé*

P. Iodoforme.	1 partie
Ether.	10 parties

2° *Collodion iodoformé*

P. Iodoforme.	1 partie
Collodion	10 parties

3° *Goudron iodoformé*

P. Iodoforme. . . . . 1 partie
Goudron de Norvège . . . . . 10 parties

L'iodoforme est rarement administré à l'intérieur.

Iodure de potassium

Cristaux incolores, salés, solubles dans l'eau.

Propriétés et usages. — A l'extérieur, fondant glandulaire s'il est en pommade. A l'intérieur, il n'est pas toujours bien toléré, il irrite souvent l'estomac des animaux nerveux. S'emploie surtout à l'intérieur et produit les mêmes effets que l'iode pur ou à peu près. Très recommandé, en tous cas, contre le rhumatisme articulaire, les synovites, la gourme bronchitique et le cornage chronique.

Doses. — Grands animaux, ... 10 à 25 grammes
Moyens — . . . . . 5 à 10 —
Petits — . . 0 gr. 25 à 1 gramme

Iodure mercurique

C'est le biiodure de mercure ou iodure rouge. Poudre rouge coquelicot, insoluble dans l'eau et très peu soluble dans l'alcool.

Propriétés et indications. — Fondant extérieur puissant, mais produisant souvent la chute des poils, si la dose est un peu forte et la friction trop énergique. S'emploie surtout en pommade contre les tares dures et molles.

Formules :

1° *Pommade au biiodure simple*

P. Biiodure de mercure. . . . . 1 partie
Axonge . . . . . 10 parties

2° *Pommade au biiodure composée*

P. Biiodure de mercure . . . . . 1 partie
Vaseline. . . . . 15 parties
Essence de lavande. . . . . 2 gouttes

Nota. — Les pommades au bichromate de potasse sont appelées à détrôner celles au biiodure, parce que moins chères et aussi bonnes.

Ipécacuanha (vulgairement *Ipéca*)

Racines vomitives données parfois, aux petits animaux, en pilules, en infusion ou en suspension dans l'eau. Employées en électuaire chez les grands animaux, mais sans grand effet.

Poudre

Doses. — Bœuf. . . . . 8 à 15 grammes
Veau, mouton et chèvre. . 2 à 5 —
Porc. . . . . 1 à 4 —
Chien . . . . . 0 gr. 50 à 3 —

J

Jalap

Purgatif violent, drastique. Ne se donne qu'en breuvages ou en bols.

Poudre

Doses. — Grands animaux. . . . . 60 à 100 grammes
Moyens — . . . . . 15 à 25 —
Petits — . . . . . 4 à 10 —

K

Kermès

Poudre couleur chocolat, inodore, de composition complexe, insoluble dans l'eau.

De tout temps, le Kermès *minéral* a été considéré comme un expectorant efficace dans les affections des organes respiratoires à la période chronique. Sa réputation, à mon sens, est plus que surfaite, en ce sens que ce produit est ordinairement d'un effet douteux, pour ne pas dire nul.

Se donne en pilules, en électuaire, en bol et toujours à l'intérieur.

Doses. — Cheval . . . . . 15 à 30 grammes
Moyens animaux. . . . . 4 à 10 —
Chien. . . . . 1 à 3 —

Kousso

Fleurs femelles d'un arbre d'Abyssinie qui renferment un principe *anthelmintique* appelé la *Kousséine*.

Propriétés et usages. — Se donne comme antiparasitaire contre les ténias et les vers intestinaux, en infusion, en deux doses et à une heure de distance.

Doses. — Mouton . . . . . 15 à 30 grammes
Chien . . . . . 3 à 15 —

L

Lanoline

Graisse très belle extraite du suint des moutons, *ne rancissant pas et se dissolvant dans l'eau.*

La lanoline est à recommander à cause de ses propriétés. Elle détrônera peut-être, avec le temps, la vaseline et l'axonge si employées, en médecine, pour la confection des pommades.

Lin

On n'utilise que la graine de lin, en médecine vétérinaire, soit cuite naturellement, soit réduite en farine.

La farine sert à faire des cataplasmes, tandis que la graine ne sert qu'à la confection de tisanes.

Propriétés et usages. — Emolliente, mucilagineuse et diurétique. Les propriétés du lin font de ce dernier un précieux remède contre les irritations, les inflammations et les congestions extérieures et intérieures. Il est très ordonné contre les blessures, les foulures, les maux de pied, l'entérite et les affections des voies génito-urinaires. La tisane de lin s'emploie en breuvages, à titre de boisson, mélangée ou non avec le son, la farine ou le lait. Les injections d'eau de lin, au moment d'un accouchement laborieux, facilitent l'expulsion du fœtus

et préservent l'opérateur, s'il y a infection du vagin.

Lysol

Produit tiré de la distillation de la houille, jaune, transparent, à odeur de phénol, soluble dans l'eau. Il est composé de plusieurs phénols plus ou moins saponifiés. C'est un antiseptique excellent. Il a cependant l'inconvénient d'être un peu irritant pour peu qu'on en force la dose. Est employé en solution aqueuse à 1, 5, et 10 0/0.

M

Magnésie

Poudre blanche, douce, inodore et sans goût. S'administre avec du son, de la farine ou en suspension dans l'eau. Elle est considérée comme l'*antiacide* le plus énergique, et se donne, à ce titre, dans les gastrites, gastro-entérites et la diarrhée des jeunes animaux. Comme purgatif, il n'a presque aucune valeur.

Doses. — Grands animaux. . . . . 30 à 80 grammes
Moyens — . . . . . 8 à 20 —
Petits — . . . . . 4 à 10 —

Manne

Suc concrété de certaines espèces de frênes. La manne dite grasse étant la moins chère est celle qui est le plus souvent employée, en vétérinaire.

Propriétés, usages. — C'est un purgatif employé chez le chien et qui s'administre en électuaire ou en breuvage. Presque inusité.

Doses. — Gros chiens . . . . . 30 à 40 grammes
Petits — . . . . . 20 à 30 —

Mercure

Métal liquide, blanc d'argent, très miroitant.

Propriétés, usages. — C'est un fondant qui, par l'abus, produit la cachexie mercurielle. Ne s'emploie guère qu'en pommade, en frictions, pour fondre les engorgements ou pour combattre les affections parasitaires de la peau (poux, puces, etc...) et particulièrement les gales du cheval. Dangereux pour les bovins et les chiens, s'ils se lèchent les parties frictionnées.

A l'intérieur, j'ai obtenu de bons résultats avec le protoiodure de mercure contre la maladie du jeune chien (V. *Maladie du jeune chien*).

Le mercure fournit deux préparations principales, qui sont :

Formules :

1° *Pommade mercurielle simple*

P. Mercure. . . . . 1 partie
Axonge . . . . . 3 parties

2° *Pommade mercurielle double*

P. Mercure. . . . . 1 partie
Axonge . . . . . 1 —

La simple est dite *onguent gris*, et la double, *onguent napolitain*.

Morphine

Principal alcaloïde de l'opium.

Propriétés et usages.— Cet alcaloïde est un calmant, stupéfiant, hypnotique et antisécrétoire. S'injecte entre chair et peau, pour combattre les coliques et surtout la douleur en général. Dangereux entre les mains des gens inexpérimentés.

Moutarde

La moutarde, réduite en farine et en présence de l'eau, fermente, porte au nez, provoque le larmoiement, rubéfie la peau, si elle est appliquée en sinapisme, et excite les sécrétions du tube digestif, quand elle est modérément administrée à l'intérieur. En vétérinaire, elle est surtout usitée à l'extérieur pour produire une dérivation des engorgements parfois énormes en dessous et de chaque côté de la poitrine, en cas de bronchite grave, de pneumonie, etc., etc...

Le sinapisme, de chaque côté de la poitrine, pour produire son effet, doit être bien maintenu sur la peau pendant deux heures, chez les chevaux fins, pendant quatre heures, chez les chevaux communs, et pendant douze heures, chez les grands ruminants.

La moutarde délayée dans beaucoup d'eau ou

eau sinapisée est employée en frictions sur les membres, tout autour de la gorge, sur les reins, etc... pour détourner des inflammations internes violentes.

N

Naphtaline

Tablettes d'odeur spéciale provenant du résidu de la fabrication du gaz d'éclairage. Réputée comme antiseptique et antiparasitaire, la naphtaline ne s'emploie qu'en pommade, et rarement, contre les gales de tous les animaux.

Naphtol-Bêta

Lamelles incolores, brillantes, à saveur caustique brûlante.

Propriétés et usages. — Bon antiseptique de l'appareil intestinal, employé en bol, en pilules ou en électuaire contre les diarrhées anciennes, rebelles et infectieuses. On peut l'associer au tan, au cachou et au bismuth. J'ai obtenu des effets excellents chez les veaux et chez les chiens diarrhéiques avec les formules suivantes :

1° *Pour veaux*

P.	Poudre de cachou.	150 grammes
	Tan	10 —
	Gentiane.	5 —
	Naphtol-*Bêta*.	8 —

Une cuillerée à soupe, matin et soir, mélangée à un litre de lait *froid* (en breuvage et de force).

2° *Pour chiens*

P.	Poudre de cachou.	15 grammes
	Salicylate de bismuth.	2 —
	Naphtol-*Bêta*.	2 —

Une cuillerée à café, matin et soir, mélangée à un verre de lait *froid* (en breuvage et de force).

Nerprun

Le nerprun est un petit arbrisseau indigène qui fournit des baies noires, purgatives, que l'on ordonne surtout chez les chiens, en sirop ou en rob à la dose de 30 à 100 grammes. Ces baies purgent bien et sans douleur.

Noix vomique

Graine, en forme de bouton d'habit, qui provient du fruit du *strychnos nux vomica* qui croît dans l'Inde.

Cette graine possède deux principes actifs qui sont de violents poisons : la *strychnine* et la *brucine* que le vulgaire ne doit jamais employer, à cause de leurs dangers.

Noyer

Les feuilles et l'écorce du noyer sont usités comme astringents, antipédiculaires et pour chas-

ser les mouches, en été, qui tournoient autour des bêtes employées au travail. On n'utilise que la décoction des feuilles et de l'écorce dudit arbre, en aspersions, en frictions ou en injections vaginales.

Le *brou* de noix en liqueur alcoolique sucrée est, en tout cas, un bon digestif et un antiscrofuleux, si on s'en rapporte aux vieux praticiens.

O

Opium

Il y a plusieurs variétés d'opium. C'est celle de Smyrne qui est la plus recherchée.

L'opium possède trois alcaloïdes stupéfiants et trois excitants. Les stupéfiants sont : la *morphine*, la *codéine* et la *narcéine*. Les trois excitants sont la *narcotine*, la *thébaïne* et la *papavérine*.

Tous ces médicaments sont tellement dangereux qu'il est de toute nécessité d'appeler le vétérinaire pour savoir s'il y a lieu de les employer.

P

Perchlorure de fer

Le perchlorure de fer officinal est liquide, sirupeux, brun rougeâtre.

Propriétés, indications. — Astringent, hémostatique, caustique s'il est concentré. Employé comme astringent et surtout comme hémostatique à l'extérieur et à l'intérieur.

Doses à l'intérieur

Cheval.	2 à 5 grammes
Bœuf	3 à 10 —
Petits animaux.	0 gr. 15 à 0 gr. 25

Pétrole (Huile de)

Bien connu, le pétrole n'est employé, par le vulgaire, que contre les maladies de la peau. C'est un remède empirique qui est plus nocif qu'utile.

Phosphore

Rarement employé. Peut être dangereux.

Q

Quinine

Principe le plus important des quinquinas, utilisé à l'état de sulfate.

Propriétés, indications. — A l'intérieur, il est fébrifuge, abaisse la température. Indiqué, comme antifébrile, dans toutes les affections à fièvre intense (pneumonie, pleurésie, fièvre typhoïde...).

Médicamentation. — S'administre en bols, en pilules, à l'état solide ou à l'état liquide.

Doses. — Grands animaux. . . . . 10 à 15 grammes
Moyens — . . . . . 2 à 5 —
Petits — . . 0 gr. 50 à 2 —

Quinquina

Ecorce de plusieurs arbres rubiacés. On distingue trois espèces principales de quinquinas : la grise, la jaune et la rouge. La rouge est la préférée; elle possède de la cinchonine et de la quinine.

Propriétés, indications. — Tonique excellent, légèrement astringent et antifébrile. S'emploie contre l'inappétence, la fièvre et le manque de force de l'appareil digestif, en teinture, en bols, pilules et en électuaire.

Formules :

1° *Teinture de quinquina*

P. Quinquina en poudre.	1 partie
Alcool à 90°.	5 parties

2° *Vin de quinquina*

P. Teinture de quinquina	100 grammes
Vin rouge ou blanc	1 litre

Poudre

Doses. — Grands animaux.	30 à 125	grammes
Moyens —	5 à 15	—
Petits —	2 à 10	—

R

Réglisse

La tige souterraine de la réglisse, réduite en poudre, est seule employée pour les animaux. Elle entre dans la composition d'une foule de bols, de

pilules et d'électuaires. Elle remplace le sucre en pharmacie vétérinaire.

La réglisse est bonne pour le rhume et l'estomac, surtout mélangée au miel ou à la mélasse.

Rhubarbe

Tonique à petite dose, laxatif à moyenne dose et purgatif peu énergique à forte dose.

Se donne en poudre, en électuaire ou en bol.

Doses. — Grands animaux.	250	à	300	grammes
Moyens —	25	à	50	—
Petits —	3	à	15	—

Riz

En décoction, le riz est bon contre la diarrhée et la dysenterie.

Rue

Plante rutacée qui croît dans les champs. Sa décoction s'administre en breuvages édulcorés. On dit qu'elle est abortive (?).

Doses. — Grandes femelles.	60	à	125	grammes
Moyennes femelles. . . .	15	à	20	—
Petites —	2	à	10	—

S

Salicylate de bismuth

Antiseptique et antidiarrhéique. Ordonné contre la fièvre et le flux intestinal.

Les doses sont moitié moins fortes que celles de l'acide salicylique.

Salicylate de soude

Sel blanc, sans odeur, soluble dans l'eau.

Propriétés et usages. — Antifébrile et antirhumatismal. Très ordonné contre le rhumatisme infectieux et ordinaire, en bol, en pilules ou en électuaire.

Doses. — Grands animaux. . . . . 30 à 60 grammes
Moyens — . . . . . 5 à 10 —
Petits — . . . . . 2 à 5 —

Séné

Complément des purgatifs véritables. S'administre en breuvage, en même temps que d'autres purgatifs.

Doses. — Grands animaux. . . . . 125 à 150 grammes
Moyens — . . . . . 30 à 60 —
Petits — . . . . . 4 à 10 —

Soufre

La fleur de soufre est seule employée.

Propriétés, indications. — C'est un parasiticide de la peau. Fait partie de beaucoup de préparations contre la gale. A l'intérieur, le soufre augmente les sécrétions des bronches et de la peau ; mais il est rarement usité par la voie intestinale.

Formules :

1° *Pommade soufrée*

P. Fleur de soufre . . . . . 1 partie
Axonge . . . . . 3 parties

2° *Pommade d'Helmerich*

P. Soufre sublimé . . . . . 2 parties
Carbonate de potasse. . . . . 1 partie
Axonge . . . . . 8 parties

Strychnine

Principe actif de la noix vomique. Poison violent.

Sulfate de cuivre

Sel bleu, caustique, soluble dans l'eau.

Propriétés et indications. — Astringent, antiseptique et antiparasitaire, surtout en solution sur les plaies. Son action est très douloureuse. A l'intérieur, il produit le vomissement, chez le chien. S'emploie en solution, en poudre, ou en pommade contre les eaux-aux-jambes, la fourchette pourrie, le clou de rue, la bleime, les caries, les fistules et les javarts.

Formules :

1° *Liqueur de Villate*

P. Sulfate de cuivre. . . . . 15 grammes
Sulfate de zinc . . . . . 15 —
Sous-acétate de plomb liquide . . 30 —
Vinaigre . . . . . 200 —

2° *Pommade au vitriol bleu*

P. Sulfate de cuivre . . . . . 1 partie
Axonge . . . . . 20 parties

Sulfate de magnésie

Sel incolore, inodore, très amer, très soluble dans l'eau.

Propriété, usages. — Purgatif plus actif que le sulfate de soude. Excellent pour purger les animaux, même les bovins. Préférable et de beaucoup au sulfate de soude.

S'administre en boisson, en breuvage et en barbotage.

Doses. — Grands animaux. . . . . 250 à 300 grammes
Moyens — . . . . . 50 à 100 —
Petits — . . . . . 10 à 25 —

Sulfate de soude

Sel incolore, inodore, amer et soluble dans l'eau.

Propriétés et indications. — Le sulfate de soude est laxatif à petite dose et purgatif à forte dose. Est très usité pour purger les animaux, parce qu'il est très bon marché, mais malheureusement il a l'inconvénient d'être souvent impur et de n'agir qu'à grosse dose.

Doses. — Bœuf. . . . . 500 à 1.000 grammes
Cheval. . . . . 250 à 500 —
Moyens animaux. . . . 100 à 150 —
Petits — . . . . 30 à 100 —

Le sel de soude s'administre en barbotage, en solution édulcorée, en boisson ou en breuvage.

Sulfate de zinc

Sel incolore, soluble dans l'eau et d'une saveur styptique.

Propriétés et usages. — C'est un astringent. Peut être utilisé comme le sulfate de cuivre. Il est surtout employé en collyre, en solution dans l'eau à 0,5 0/0.

Sulfure de potassium

Le sulfure de potassium, ou foie de soufre, est employé à l'extérieur en bains ou en solutions contre les maladies de la peau, l'eczéma, les dartres, etc... Son odeur d'œuf pourri ne convient pas à tout le monde. Peu usité.

T

Tabac

Plante solanée que tout le monde connaît et dont le principe actif est la *nicotine*.

Le tabac en poudre, dit à priser, et les feuilles de tabac, en décoction, sont employés contre les parasites de la peau.

Nota. — Si on utilise le jus de tabac, qui est fourni par les manufactures ou une décoction forte, il est indispensable d'*allonger* le produit avec assez d'eau et de ne frictionner tout le corps qu'*en trois*

fois, un tiers par jour. En procédant à une friction générale avec un produit fort on risque, en effet, de voir se produire une intoxication violente et mortelle.

V

Vaseline

Huiles mélangées provenant du pétrole et plus ou moins pures, presque solides, d'aspect gras, insolubles dans l'eau et ne rancissant pas. La vaseline est blonde, rougeâtre ou blanche. Cette dernière est la préférée.

S'emploie, substituée avec avantage à l'axonge, contre les démangeaisons, les crevasses, etc., et pour confectionner des pommades et des onguents.

Vinaigre

Le vinaigre de vin ou autre est employé, en vétérinaire, à l'extérieur et à l'intérieur. A l'extérieur, pur et chaud, il agit comme irritant et rubéfiant. A l'intérieur, comme tempérant, il calme la fièvre. Rarement usité cependant.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Pages

PRÉFACE V

PREMIÈRE PARTIE

Affections ordinaires

CHAPITRE PREMIER. — *Maladies des yeux et de l'ouïe*. 1

Conjonctivite 1
Ophtalmie externe, interne et traumatique. 2
Fluxion périodique. 2
Taches oculaires. 3
Hydropisie de l'œil 4
Amaurose. 4
Onglet 4
Cataracte. 5
Corps étrangers dans les yeux 5
Blessures des yeux. 6
Entropion. 6
Ectropion. 6
Myopie et presbytie 7
Inflammation de l'intérieur des oreilles . . 7
Chancres des oreilles du chien 8
Corps étrangers dans les oreilles. 9
Surdité. 9

CHAPITRE II. — *Maladies nerveuses*. 11

Congestion cérébrale 11
Inflammation de la moelle épinière . . . 12

Tremblante 13
Epilepsie 14
Eclampsie. 14
Danse de Saint-Guy 15
Paralysie 16
Immobilité 16

CHAPITRE III. — *Maladies de la peau*. . . . 18
Eczéma. 18
Dartres. 19
Sarrasinisme. 20
Echauboulure 21
Sclérodermie. 22
Eléphantiasis 22
Verrues. 22
Plaies. 23
Eaux-aux-jambes 25
Crevasses, malandres, solandres 25
Kystes 26
Abcès. 27

CHAPITRE IV. — *Maladies des organes locomoteurs* 28
Fractures. 28
Luxations. 28
Tares dures. 29
Eparvin sec. 30
Rachitisme, ostéomalacie. 31
Efforts, entorses. 32
Tares molles. 33
Rhumatisme. 34
Etonnement du sabot 35
Fourbure 35
Atteinte. 36
Seime. 36

Kéraphyllocèle. 38
Foulure. 38
Bleime 38
Piqûre, enclouure 39
Clou de rue. 40
Crapaud 40
Crapaudine 41
Javarts. 42
Fourchette échauffée, pourrie. 42
Fourchet 43
Piétin. 43
Talons serrés 44
Encastelure 44
Maladie naviculaire 45
Boiterie intermittente 46
Chevaux qui se coupent 46
Chevaux qui forgent. 46

CHAPITRE V. — *Maladies du cœur et des vaisseaux*. 47
Inflammation du cœur. 47
Inflammation de l'enveloppe du cœur. . . 47
Thrombus. 49
Palpitations du cœur. 50
Syncope. 51
Mort subite. 51
Coup de chaleur, surmenage 51
Anémie. 53

CHAPITRE VI. — *Maladies des organes génitaux, urinaires et mammaires*. 54
Inflammation du fourreau 54
Inflammation du conduit urinaire. . . . 55
Polypes du fourreau et de la verge . . . 55
Persistance de l'ouraque 56

Inflammation de la vessie 57
Pissement de sang. 58
Renversement de la vessie 61
Congestion des reins. 61
Inflammations du vagin et de la matrice. . 62
Renversements du vagin et de la matrice . 63
Blessures, crevasses, gerçures, boutons de la mamelle. 65
Congestion et inflammation de la mamelle. 65
Fièvre vitulaire 67

CHAPITRE VII. — *Maladies des organes digestifs*. 69

Inflammation de la bouche. 69
Inflammation des glandes salivaires, du pharynx 70
Remache étouffante 71
Maladies œsophagiennes 72
Goût perverti 74
Tics 75
Inflammation de l'estomac et de l'intestin. 76
Indigestion 76
Constipation. 78
Diarrhée 78
Dysenterie 79
Empoisonnements 80
Inflammation du foie. Jaunisse 81
Péritonite. 82
Eventration. 83
Hernie ombilicale 83
Hémorroïdes. 84

CHAPITRE VIII. — *Maladies des organes respiratoires*. 86

Coryza 86
Laryngite. 86

Bronchite. 87
Fluxion de poitrine 88
Pleurésie 90
Pousse 91
Cornage. 92

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IX. — *Maladies contagieuses* (Parasitaires, microbiennes et virulentes). . . 94

Ophtalmie et conjonctivite vermineuses . 94
Plaies d'été. 95
Boutons hémorragiques. 95
Gales. 96
Teigne tonsurante 98
Puces. 100
Poux. 100
Tiques 101
Mouches 102
Abeilles, guêpes et frelons 103
Œstres 104
Ladrerie 108
Tournis. 110
Distomatose. 111
Trichinose. 112
Bronchite vermineuse. 115
Ascarides 117
Actinomycose 119
Tuberculose. 121
Charbons 123
Gangrène, carie, nécrose 126
Pourriture du nombril 127
Morve. Farcin. 128
Dourine. 130

Maladie du jeune chien 131
Gourme 132
Anasarque 134
Farcin du bœuf 135
Fièvre typhoïde 136
Tétanos 137
Avortement épizootique 140
Rouget. Pneumo-entérite du porc. Hog-choléra 141
Péripneumonie contagieuse du porc . . . 144
Horse-pox, cow-pox 145
Clavelée 148
Fièvre aphteuse 150
Rage 153

TROISIÈME PARTIE

Age. Alimentation. Engraissement. Soins à donner aux animaux reproducteurs

CHAPITRE X. — *Age des principaux animaux domestiques* 156
Age du cheval 156
Age du bœuf (par les dents) 166
Age du bœuf (par les cornes) 167
Age du mouton 168
Age de la chèvre 168
Age du porc (par les dents) 169
Age du porc (par les pieds et par les soies) . 169
Age du chien 169

CHAPITRE XI. — *Alimentation des animaux domestiques. Engraissement* 171
Fourrages 172
Fourrages secs 176
Engraissement des animaux 181

De l'engraissement des veaux, des porcs, des agneaux et des procédés particuliers employés dans cet engraissement. . . . 182
Engraissement des moutons et des porcs. . 185
De l'influence de la taille sur le choix des bœufs destinés à l'engraissement . . . 187
De l'influence de l'âge sur l'engraissement. 188
Des moyens qui favorisent l'engraissement. 189
Engraissement des bœufs et des vaches. . 191
Engraissement au pacage. 191
Engraissement à l'étable ou de pouture. . 192
Engraissement mixte. 194
Engraissement des chevaux. 194
Des signes extérieurs de l'engraissement. . 196
Rendement 198

CHAPITRE XII. — *Soins à donner aux animaux reproducteurs*. 201
Soins à donner aux femelles pleines. . . 201
Soins à donner aux mères 204
Soins à donner aux nouveau-nés 205

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE XIII. — *Vente en général. Vices rédhibitoires. Vente des animaux de boucherie. Loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (section II, articles 29 à 64)*. 207
De la vente en général. 207
Forme de la vente. 207
Vente en bloc. 209
Promesse de vente. 209
Arrhes 209
Prix et frais. 210
Qui peut acheter et vendre. 210

De la livraison 210
De la garantie et de la rédhibition. . . . 211
Vices rédhibitoires. 213
Lois du 2 août 1884 et du 31 juillet 1895 sur les vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques . . . 214
Garantie des animaux destinés à la boucherie. 218
Loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (section II, articles 29 à 64). 222
Importation et exportation des animaux. 233

CINQUIÈME PARTIE

Formulaire des principaux médicaments vétérinaires

A

Absinthe 237
Acétate d'ammoniaque. 237
Acétates de cuivre. 238
Acétates de plomb. 239
Acide acétique. 240
Acide arsénieux 240
Acide azotique. 242
Acide borique. 242
Acide chlorhydrique 243
Acide lactique. 243
Acide chromique. 244
Acide phénique 244
Acide picrique. 245
Acide phosphorique 245
Acide salicylique. 246
Acide sulfurique. 247
Acide tannique 247
Aconit 248

. 210
. 211
. 213
r
t
214
218
222
233
237
237
238
239
240
240
242
242
243
43
44
44
45
45
46
47
47
48

Alcool 249
Aloès. 249
Alun 251
Ammoniaque 252
Assa-fœtida 255
Azotate d'argent. 255
Azotate de bismuth 256
Azotate de potasse. 256

B

Benzine. 257
Bicarbonate de soude 257
Bromure de potassium. 258

C

Café 259
Camomille. 259
Camphre 259
Cantharides. 260
Carbonate de chaux 262
Chaux 262
Chêne (écorce de) 263
Chloral 264
Chlorate de potasse 264
Chlorhydrate d'ammoniaque. 264
Chloroforme. 265
Chlorure d'antimoine. 265
Chlorure mercureux (calomel). 266
Chlorure mercurique (sublimé corrosif). . 266
Chlorure de zinc. 267
Chromate de potasse (Bi). 267
Cocaïne. 268
Codéine. 268
Colchique. 268
Collodion 268

Créosote 269
Cresyl 269
Croton tiglium. 270
Cyanure de potassium 270

D

Dermatol 270
Dextrine 270
Digitale. 270

E

Eau oxygénée. 271
Ellébore. 271
Emétique. 271
Essence de térébenthine 272
Ether. 273
Euphorbe. 274

F

Fluorure de sodium 274
Fougère. 274

G

Gaïacol. 275
Genièvre 275
Gentiane 276
Glycérine 276
Glycéro-phosphate de calcium. 277
Goudron de bois. 278
Grenadier. 279
Guimauve. 279

H

Huile de foie de morue 279
Huile de ricin. 280

I

Iode 281
Iodoforme. 282
Iodure de potassium. 283
Iodure mercurique. 283
Ipécacuanha (ipéca) 284

J

Jalap. 284

K

Kermès. 285
Kousso. 285

L

Lanoline 286
Lin. 286
Lysol. 287

M

Magnésie 287
Manne 287
Mercure. 288
Morphine 289
Moutarde. 289

N

Naphtaline 290
Naphtol-Bêta 290
Nerprun 291
Noix vomique. 291
Noyer 291

O

Opium 292

P

Perchlorure de fer 292
Pétrole (Huile de pétrole) 293
Phosphore 293

Q

Quinine 293
Quinquina 294

R

Réglisse 294
Rhubarbe 295
Riz 295
Rue 295

S

Salicylate de bismuth 295
Salicylate de soude 296
Séné 296
Soufre 296
Strychnine 297
Sulfate de cuivre 297
Sulfate de magnésie 298
Sulfate de soude 298
Sulfate de zinc 299
Sulfure de potassium 299

T

Tabac 299

V

Vaseline 300
Vinaigre 300

BAR-SUR-SEINE. — IMP. Ve C. SAILLARD.

La Garantie Fédérale

La plus ancienne
Société d'Assurances en mutualité
contre la mortalité du bétail et des chevaux

PARIS, 3, Rue de Turbigo

1865-1915

HORS CONCOURS — EXPOSITION DE LYON

ENCYCLOPÉDIE-RORET
L. MULO, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PARIS, 12, Rue Hautefeuille, PARIS (VIe)

NOUVEAU MANUEL COMPLET
DES

CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Traitant des **Matériaux et de leur emploi** dans les Constructions destinées au logement des Cultivateurs, des **Animaux et des Produits agricoles** dans les petites, les moyennes et les grandes exploitations.

Par G. HEUZÉ

Inspecteur de l'Agriculture

1 vol. accomp. d'un Atlas de 16 pl. gr. in-8°. **7** *fr.*

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

ENCYCLOPÉDIE-RORET

L. MULO, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS, 12, Rue Hautefeuille, PARIS (VIe)

MANUEL PRATIQUE

DE

l'Eleveur de Poules

2e édition revue

Par H.-L.-Alph. BLANCHON

1 vol. in-18 jésus, orné de 67 figures dans le texte.

Prix : 3 francs

MANUEL PRATIQUE

DE

l'Eleveur de Pigeons

Par H.-L.-Alph. BLANCHON

1 vol. in-18 jésus, orné de 44 figures dans le texte.

Prix : 3 francs

MANUEL PRATIQUE

DE

l'Eleveur de Lapins

Par WILLEMIN

1 vol. in-18 jésus, orné de 24 figures dans le texte

Prix : 2 fr. 50

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

ENCYCLOPÉDIE-RORET

L. MULO, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS, 12, rue Hautefeuille, PARIS (VIe)

NOUVELLE COLLECTION DE L'ENCYCLOPÉDIE-RORET

Format in-18 jésus (19 × 12)

MANUEL PRATIQUE

DE

L'AGRICULTEUR

PREMIÈRE PARTIE : Agriculture générale, météorologie, terrains, amendements, etc.

DEUXIÈME PARTIE : Agriculture spéciale, céréales, plantes industrielles, plantes oléagineuses, etc.

TROISIÈME PARTIE : Industries agricoles, bétail, chevaux, ânes, porcs, basse-cour, comptabilité, etc.

PAR

Louis BEURET & Raymond BRUNET

Ingénieurs-Agronomes

1 volume de 700 pages, orné de 113 figures dans le texte

Prix : 5 francs, broché

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

ENCYCLOPÉDIE-RORET

L. MULO, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS, 12, rue Hautefeuille, PARIS

NOUVELLE COLLECTION DE L'ENCYCLOPÉDIE-RORET

Format in-18 jésus (19×12)

MANUEL PRATIQUE

DE

Jardinage et d'Horticulture

PREMIÈRE PARTIE. — Notions générales. Multiplication des végétaux.

DEUXIÈME PARTIE. — Cultures utilitaires, potagères et fruitières en plein air et de primeurs.

TROISIÈME PARTIE. — Cultures d'agrément, de plein air et de serres. Création et ornementation des jardins. Garnitures d'appartement, Corbeilles, Bouquets, etc.

Par Albert MAUMENÉ

Professeur d'horticulture,
Diplômé de l'École d'arboriculture de Paris, Lauréat des Cours d'horticulture et Boursier du département de la Seine.

AVEC LA COLLABORATION DE

M. Claude TRÉBIGNAUD, professeur d'arboriculture

1 volume de 900 pages illustré de 275 fig. dans le texte.

PRIX : 6 fr., broché; **7 fr.**, cartonné.

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

1er Décembre 1915

Ce Catalogue annule les précédents

CATALOGUE COMPLET

DE LA

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE

RORET

L. MULO, SUCCr

12, rue Hautefeuille, 12

PARIS-VIe

NOUVELLE COLLECTION

DE

L'ENCYCLOPÉDIE-RORET

Format in-18 Jésus 19 × 12

COLLECTION DES MANUELS-RORET

OUVRAGES DIVERS

Sur l'Industrie et les Arts et Métiers

OUVRAGES HORTICOLES — ALBUMS INDUSTRIELS

JOURNAUX — SUITES A BUFFON

Divers. — Bibliothèque des Arts et Métiers

Dépôt des Ouvrages publiés par la Librairie FÉRET & FILS

DE BORDEAUX

Ce Catalogue est envoyé *franco* sur demande

ENCYCLOPÉDIE-RORET

COLLECTION

DES

MANUELS-RORET

FORMANT UNE

ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES ET DES ARTS

FORMAT IN-18

Par une réunion de Savants et d'Industriels

Tous les Traités se vendent séparément.

La plupart des volumes, de 300 à 400 pages, renferment des planches parfaitement dessinées et gravées, et des figures intercalées dans le texte.

Les Manuels épuisés sont revus avec soin et mis au niveau de la science à chaque édition. Aucun Manuel n'est cliché, afin de permettre d'y introduire les modifications et les additions indispensables. Cette mesure, qui oblige l'Editeur à renouveler les frais de composition typographique à chaque édition, doit empêcher le Public de comparer le prix des *Manuels-Roret* avec celui des ouvrages similaires, tirés sur clichés.

Pour recevoir chaque volume franc de port, on joindra, à la lettre de demande, un *mandat sur la poste* (de préférence aux timbres-poste). Afin d'éviter les écritures pour l'expéditeur et les frais de recouvrement pour le destinataire, **aucun envoi n'est fait contre remboursement par la Poste.**

Les volumes expédiés dans les pays qui ne font pas partie de l'Union des Postes, seront grevés des frais de poste établis d'après les tarifs de la poste française. Les demandes venant de l'**Etranger** devront contenir **25 centimes** en sus des prix portés au Catalogue, pour frais de recommandation à la Poste.

Les timbres étrangers ne pouvant être utilisés, nous prions nos Correspondants de ne pas nous en adresser.

Nouvelle Collection de l'Encyclopédie-Roret

Format in-18 Jésus 19 × 12

Les ouvrages précédés d'un astérisque (*) ont été honorés d'une souscription des Ministères du Commerce, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et de l'Agriculture.

Manuel de l'**Apiculteur Mobiliste,** nouvelles Causeries sur les Abeilles en 30 leçons, par l'abbé Duquesnois. 1 vol. in-18 jésus, orné de 20 fig. dans le texte. (*Médaille d'argent* à Bar-le-Duc.) 3 fr.

— de l'**Eleveur de Chèvres**. par H.-L.-Alph. Blanchon. 1 vol. in-18 jésus, orné de 12 fig. dans le texte. 2 fr. 50

*— de l'**Eleveur de Faisans**, par H.-L.-Alph. Blanchon, 1 vol. in-18 jésus, orné de 31 figures dans le texte. 2 fr.

— de l'**Eleveur de Poules,** par H.-L.-Alph. Blanchon. Deuxième édition, revue, 1 vol. in-18 jésus, orné de 67 figures dans le texte. 3 fr.

— du **Pisciculteur,** par H.-L.-Alph. Blanchon, 2e édition, revue, corrigée et augmentée de l'**Elevage de la Grenouille.** 1 vol. in-18 jésus, orné de 65 figures dans le texte. 4 fr.

*— de l'**Eleveur de Pigeons, Pigeons voyageurs,** par H.-L.-Alp. Blanchon, 1 vol. in-18 jésus, orné de 44 fig. dans le texte. 3 fr.

*— de l'**Eleveur de Lapins,** par Willemin, 2e édit. 1 vol. in-18 jésus, orné de 24 figures dans le texte. 2 fr. 50

— **Cordon Bleu** (le), Nouvelle Cuisinière Bourgeoise, par Mlle Marguerite, 14e édition. 1 vol. in-18 jésus, orné de figures dans le texte. (*En préparation*).

— **Eléments Culinaires** (les) à l'usage des jeunes filles, par Auguste Colombié. 1 vol. in 18 jésus, cartonné. 3 fr.

— **Traité pratique de Cuisine bourgeoise,** par Auguste Colombié, 1 vol. in-18 jésus, cartonné. 4 fr.

— **100 Entremets,** par Auguste Colombié, 1 vol. in-18 jésus, cartonné. 2 fr.

*— de **Jardinage et d'Horticulture**, par Albert Maumené, avec la collaboration de Claude Trébignaud, arboriculteur. 2e édit. 1 vol. in-18 jésus, orné de 275 figures dans le texte, 900 pages. Broché, 6 fr. — Cartonné. 7 fr.

— de l'**Agriculteur,** par Louis Beuret et Raymond Brunet, 1 vol. in-18 jésus orné de 117 figures. 5 fr.

— **Artichaut et de l'Asperge** (**de la Culture de l'**), par R. Brunet, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 13 fig. dans le texte. 2 fr.

— **Champignons et de la Truffe** (de la Culture des), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 15 figures dans le texte. 2 fr. 50

— **Châtaignier** (Culture, Exploitation et Utilisations), par H. BLIN. 1 vol. in-18 jésus orné de 36 fig. 1 fr. 50

— **Fraisier** (de la Culture du), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 28 fig. dans le texte. 2 fr.

— **Groseillier, du Cassissier et du Framboisier** (de la Culture du), par R. BRUNET, ingénieur agronome. 1 vol. orné de 7 fig. dans le texte. 1 fr. 50

— **Melon, de la Citrouille et du Concombre** (de la Culture du), par R. BRUNET, ingénr agronome. 1 vol. orné de 25 fig. dans le texte. 2 fr.

— **d'Ostréiculture et de Myticulture**, par A. LARBALÉTRIER, 1 vol. orné de 22 fig. dans le texte. 2 fr. 50

— **Tabac** (Culture et Fabrication du), par R. BRUNET, ingénr agronome. 1 vol. orné de 23 fig. dans le texte. 3 fr.

COLLECTION DES MANUELS-RORET

Manuel pour gouverner les Abeilles (Voir *Manuel de l'Apiculteur*, page 3).

— **Accordeur de Pianos**, traitant de la Facture des Pianos anciens et modernes et de la Réparation de leur mécanisme, contenant des Principes d'Acoustique, des Notions de Musique, les Partitions habituelles, la Théorie et la Pratique de l'Accord, à l'usage des Accordeurs et des Amateurs, par M. G. HUBERSON. 1 vol. orné de figures et de musique et accompagné de planches. 2 fr. 50

— **Aérostation** (*En préparation*).

— **Agriculture Elémentaire** (Voir *Manuel de l'Agriculteur*, page 3).

— **Ajusteur-Mécanicien**, Apprenti, Ouvrier, Contremaître, par Paul BLANCARNOUX, ingénieur des arts et métiers. 2 vol. ornés de 230 figures dans le texte. 6 fr.

— **Alcoométrie**, contenant la description des appareils et des méthodes alcoométriques, les Tables de Force de Mouillage des Alcools, le Remontage des Eaux-de-Vie, et des indications pour la vente des alcools au poids, par MM. F. MALEPEYRE et AUG. PETIT 1 vol. 1 fr. 75

— **Algèbre**, ou Exposition élémentaire des principes de cette science (*En préparation*).

— **Alimentation**, par M. W. MAIGNE. 2 vol. 6 fr.

— *Première partie*, SUBSTANCES ALIMENTAIRES, leur ori

gine, leur valeur nutritive, falsifications qu'on leur fait subir et moyens de les reconnaître. 1 vol. 3 fr.

— *Deuxième partie*, CONSERVES ALIMENTAIRES, contenant tous les procédés en usage pour conserver les Viandes, le Poisson, le Lait, les OEufs, les Grains, les Légumes verts et secs, les Fruits, les Boissons, etc., suivi du Bouchage des boîtes, des vases et des bouteilles 1 vol. orné de fig. 3 fr.

— **Amidonnier** et **Fabricant de Pâtes alimentaires**, traitant de la Fabrication de l'Amidon et des Produits obtenus des Fruits et des Plantes qui renferment de la Fécule, par MM. MORIN, F. MALEPEYRE et Alb. LARBALÉTRIER. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr.

— **Anatomie comparée**, par MM. de SIEBOLD et STANNIUS ; trad. de l'allemand par MM. SPRING et LACORDAIRE, professeurs à l'Université de Liège. 3 gros vol. 10 fr. 50

— **Aniline (Couleurs d'), d'Acide phénique et de Naphtaline**, par M. Th. CHATEAU. Nouv. édit. par M. G. PETIT (*En préparation*).

— **Animaux nuisibles** (Destructeur des) (*En préparation*).

— **Archéologie** grecque, étrusque, romaine, égyptienne, indienne, etc. (*En préparation*).

— **Architecte des Jardins**, ou l'Art de les composer et de les décorer, par M. BOITARD. 1 vol. avec Atlas de 140 planches (*En préparation*).

— **Architecte des Monuments religieux**, ou Traité d'Archéologie pratique, applicable à la restauration et à la construction des Eglises, par M. SCHMIT. *(En prépar.)*.

— **Arithmétique demontrée**, par MM. COLLIN et TRÉMERY. 1 vol. *(En préparation.)*

— **Arithmétique complémentaire**, ou Recueil de Problèmes nouveaux, par M. TRÉMERY. 1 vol. 1 fr. 75

— **Armurier**, par M. PAULIN DÉSORMEAUX *(En préparation)*.

— **Arpentage**, Art de lever les plans, contenant : signes et formules, géométrie, instruments, procédés généraux de lever des terrains, application des instruments et des méthodes, bornages et formules. par P. BOURGOIN, géomètre topographe. 1 vol avec 255 fig. 3 fr. 50

On vend séparément les MODÈLES DE TOPOGRAPHIE, par CHARTIER. 1 planche coloriée. 1 fr.

— **Artificier** (PYROTECHNIE CIVILE), contenant l'Art de confectionner et de tirer les feux d'artifice, par A.-D. VERGNAUD, colonel d'artillerie et P. VERGNAUD, lieutenant-

colonel. 1 vol. orné de fig. Nouvelle édition, refondue, par Georges PETIT, ingénieur civil. 3 fr.

— **Aspirants** aux fonctions de Notaires, Greffiers, Avocats à la Cour de Cassation, Avoués, Huissiers, et Commissaires-Priseurs, par M. COMBES. 1 vol. *(En préparation.)*

— **Assolements, Jachère** et **Succession des Cultures** (Voir *Manuel de l'Agriculteur*, page 3).

— **Astronomie** (*En préparation.*)

— **Astronomie amusante** (*En préparation.*)

— **Automobiles** (De la construction et du montage des), contenant l'historique, l'étude détaillée des pièces constituant les automobiles, la construction des voitures à pétrole, à vapeur et électriques, les renseignements sur leur montage et leur conduite, par N. CHRYSSOCHOÏDÈS, ingénieur des Arts et Manufactures, professeur à la Fédération générale française des Chauffeurs, Mécaniciens, Electriciens. 2 vol. ornés de 340 figures dans le texte. 8 fr.

— **Bibliographie universelle,** par MM. F. DENIS, P. PINÇON et DE MARTONNE. (*En préparation.*)

— **Bibliothéconomie,** Arrangement, Conservation et Administration des Bibliothèques, par L.-A. CONSTANTIN. 1 vol. orné de figures. (*En préparation.*)

— **Bijoutier-Joaillier** et Sertisseur, traitant des Pierres précieuses, de la Nacre, des Perles, du Corail et du Jais, contenant l'Art de les tailler, de les sertir, de les monter, de les imiter, suivi de la description des principaux Ordres et la fabrication de leurs décorations, par MM. JULIA DE FONTENELLE, F. MALEPEYRE et A. ROMAIN. 1 vol. accompagné de planches. 3 fr.

— **Bijoutier-Orfèvre,** traitant des Métaux précieux, de leurs Alliages, des divers modes d'Essai et d'Affinage, du Titre et des Poinçons de garantie de l'Or et de l'Argent, des divers travaux d'Orfèvrerie en or, en argent et en plaqué, du Niellage et de l'Emaillage des Métaux précieux, de la Bijouterie en vrai et en faux, de la fabrication des bijoux de fantaisie, en fer, en acier, en aluminium, etc., par J. DE FONTENELLE, F. MALEPEYRE et A. ROMAIN. 2 vol. avec fig. et planches. 6 fr.

— **Biographie,** ou Dictionnaire historique abrégé des grands hommes, par M. NOEL, ancien inspecteur-général des études. 2 volumes. 6 fr.

— **Blanchiment et Blanchissage,** Nettoyage et Dégraissage des fils de lin, coton, laine, soie, etc., par G. PETIT, ing. civ. 2 vol. ornés de 112 fig. dans le texte. 7 fr.

— **Bonnetier et Fabricant de bas,** par MM.

LEBLANC et PREAUX-CALTOT. Nouvelle édition par D. DE PRAT *(En préparation)*.

— **Botanique,** Partie élémentaire, par M. BOITARD. 1 vol avec planches. 3 fr. 50

ATLAS DE BOTANIQUE pour la partie élémentaire. 1 vol. in-8 renfermant 36 planches. 6 fr.

— **Bottier et Cordonnier** (*En préparation*).

— **Boucher,** voyez *Charcutier*.

TABLEAU FIGURATIF DES DIVERSES QUALITÉS DE LA VIANDE DE BOUCHERIE, in-plano colorié. 1 fr.

— **Bougies stéariques et Bougies de paraffine,** traitant de la fabrication des Acides gras concrets, de l'Acide oléique, de la Glycérine, etc., par M. F. MALEPEYRE. Nouv. éd. rev. et corrig. par G. PETIT, ing. civil. 2 vol. ornés de 179 figures dans le texte. 8 fr.

— **Boulanger,** ou Traité pratique de la Panification française et étrangère, contenant la connaissance des farines, les moyens de reconnaître leur mélange et leur altération, les principes de la Boulangerie, la construction des pétrins et des fours, la fabrication de toute espèce de pains et de biscuits, par J. FONTENELLE et F. MALEPEYRE. Nouvelle édition entièrement refondue et mise au courant de l'état actuel de cette industrie, par SCHIELD-TREHERNE. 2 vol. ornés de 220 figures dans le texte. 6 fr.

— **Bourrelier-Sellier-Harnacheur**, contenant la description de tout l'outillage moderne. Les renseignements sur les marchandises à employer. Fabrication du harnais, équipement, sellerie, garniture de voitures. Recettes diverses. Vocabulaire des termes en usage dans cette profession, par L. JAILLANT. 1 vol. orné de 126 fig. dans le texte. 3 fr.

— **Bourse et ses Spéculations** mises à la portée de tout le monde, par BOYARD. 1 vol. (*En préparation*).

— **Bouvier.** (*En préparation.*)

— **Brasseur,** ou l'Art de faire toutes sortes de Bières françaises et étrangères, par F. MALEPEYRE. Nouvelle édition, entièrement revue et complétée par SCHIELD-TREHERNE, 2 gros vol. accompagnés d'un Atlas de 14 pl. 8 fr.

— **Briquetier, Tuilier,** Fabricant de Carreaux, de tuyaux de Drainage et de Creusets réfractaires, contenant la fabrication de ces matériaux à la main et à la mécanique, et la description des fours et appareils actuellement usités dans ces industries, par F. MALEPEYRE et A. ROMAIN. Nouv. édit., rev., cor. et augm., par G. PETIT, ingén. civil. 2 vol. ornés de 351 fig. dans le texte. 7 fr.

— **Briquets, Allumettes chimiques,** soufrées, phosphorées, amorphes, etc., *Briquets électriques*, *Lumière électrique* et appareils qui la produisent, par MM. MAIGNE et A. BRANDELY. Edition entièrement refondue par Georges PETIT, ingénieur civil. 1 vol. orné de 67 figures. 3 fr.

— **Broderie,** ou Traité complet de cet Art, par Mme CELNART. 1 vol. accomp. d'un Atlas de 40 pl. (*En prép.*).

— **Bronzage des Métaux et du Plâtre,** par DEBONLIEZ, MALEPEYRE, et LACOMBE. 1 vol. 1 fr. 25

— **Cadres** (Fabricant de), Passe-Partout, Châssis, Encadrements, suivi de la restauration des tableaux et du nettoyage des gravures, estampes, etc., par J. SAULO et DE SAINT-VICTOR. Edition entièrement refondue, par E.-E. STAHL. 1 vol. orné de 27 illustrations. 2 fr.

— **Calculateur,** ou COMPTES-FAITS utiles aux opérations industrielles, aux comptes d'inventaire, etc., par M. Aug. TERRIÈRE. 1 gros vol. 3 fr. 50

— **Calendrier** (Théorie du). (*En préparation.*)

— **Calligraphie,** ou l'Art d'écrire en peu de leçons, d'après la méthode de CARSTAIRS. 1 Atlas in-8 obl. 1 fr.

— **Canotier,** ou Traité universel et raisonné de cet Art, par UN LOUP D'EAU DOUCE. (*En préparation*).

— **Cannage des Sièges** (voir *Vannerie*).

— **Caoutchouc, Gutta-percha, Gomme factice,** Tissus imperméables, Toiles cirées et gommées, par M. MAIGNE. Nouvelle édition, revue et augmentée, par G. PETIT, ingénieur civil. 2 vol. ornés de 96 fig dans le texte. 6 fr.

— **Capitaliste,** contenant la pratique de l'escompte et des comptes-courants (*En préparation*).

— **Carrossier.** (*En préparation.*)

— **Cartes Géographiques** (Construction et Dessin des), par PERROT. Nouvelle édition par BOURGOIN. 1 vol. orné de 148 figures. 2 fr. 50

— **Cartonnier,** Fabricant de Carton, de Carte, de Cartonnages et de Cartes à jouer, par Georges PETIT, ingénieur civil. 1 vol. orné de 95 fig. dans le texte. 4 fr.

— **Chamoiseur, Maroquinier, Mégissier, Teinturier en peaux, Fabricant de Cuirs vernis, Parcheminier et Gantier,** traitant de l'outillage à la main, des machines nouvelles, et des procédés les plus récents en usage dans ces diverses industries, par MM. JULIA DE FONTENELLE, MAIGNE et VILLON. 1 vol. avec fig. 3 fr. 50

— **Chandelier et Cirier,** contenant toutes les opérations usitées dans ces industries. Nouvelle édition par

Georges PETIT, ingénieur civil. 1 vol. orné de 85 figures dans le texte. 4 fr.

— **Chapeaux** (Fabricant de) en tous genres, par MM. CLUZ, F. et JULIA DE FONTENELLE. 1 vol. (*En préparation*).

— **Charcutier, Boucher et Equarrisseur,** contenant l'élevage et l'engraissement du Porc et de la Truie, l'Art de préparer et de conserver les différentes parties du Cochon, les maniements et le Dépeçage du Bœuf, de la Vache, du Taureau, du Veau, du Mouton et du Cheval, et traitant de l'utilisation des débris, par MM. LEBRUN et MAIGNE. 1 vol. avec figures et planche. 3 fr.

On vend séparément :

TABLEAU DES QUALITÉS DE VIANDE, in plano col. 1 fr.

— **Charpentier,** ou Traité complet et simplifié de cet Art, traitant de la Charpente en bois et en fer et de la Manipulation des diverses pièces de Charpente, par HANUS, BISTON, BOUTEREAU et GAUCHÉ. Nouvelle édition refondue, corrigée et augmentée de la *Série des Prix*, par N. CHRYSSOCHOÏDÈS. 2 vol. ornés de 94 fig. dans le texte et accompagnés d'un Atlas de 22 planches. 8 fr.

— **Charron-Forgeron,** traitant de l'Atelier, de l'Outillage, des Matériaux mis en œuvre par le Charron, du Travail de la forge, de la Construction du gros et du petit matériel, etc., par M. G. MARIN-DARBEL. 1 volume orné de 171 figures. 3 fr. 50

— **Chasseur,** ou Traité général de toutes les chasses à courre et à tir, suivi d'un Vocabulaire des termes de Chasse et de la Législation, par MM. DE MERSAN, BOYARD et ROBERT. 1 vol. contenant la musique des principales fanfares. 3 fr.

— **Chaudières à vapeur** (Conducteur de) contenant la description, la conduite, l'entretien, les accidents des chaudières, par P. BLANCARNOUX, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 110 fig. dans le texte. 3 fr.

— **Chaudronnier,** contenant l'Art de travailler au marteau le cuivre, la tôle et le fer-blanc, ainsi que les travaux d'Estampage et d'Etampage, par MM. JULLIEN, VALÉRIO et CASALONGA, ingénieurs civils. Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée du *Tracé en chaudronnerie*, par Georges PETIT, ingén. civil. 1 vol. orné de 86 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas de 20 pl. 5 fr.

— **Chauffage et Ventilation** des Bâtiments publics et privés, au moyen de l'air chaud, de l'eau chaude et de la vapeur, Chauffage des Bains, des Serres, des Vins, et des Vagons de chemins de fer, par M. A. ROMAIN. 1 vol. accompagné de planches et orné de figures. 3 fr.

— **Chauffeur** (voir *Chaudières à vapeur*).

— **Chaufournier, Plâtrier, Carrier et Bitumier,** contenant l'exploitation des Carrières et la fabrication du Plâtre, des différentes Chaux, des Ciments, Mortiers, Bétons, Bitumes, Asphaltes, etc., par MM. D. MAGNIER et A. ROMAIN. Nouvelle édition. 1 vol. accompagné de planches. 3 fr. 50

— **Chemins de Fer,** contenant des études comparatives sur les divers systèmes de la voie et du matériel, le Formulaire des charges et conditions pour l'établissement des travaux, etc., par M. E. WITH. 2 vol. avec atlas 7 fr.

— **Cheval (Education et dressage du)** monté et attelé, traitant de son hygiène et des remèdes qui lui conviennent, par M. DE MONTIGNY. 1 vol. avec planches. 3 fr.

— **Chimie Agricole,** par MM. DAVY et VERGNAUD. 1 vol. orné de figures. (*En préparation.*)

— **Chimie analytique** (*En préparation*).

— **Chimie appliquée,** voyez *Produits chimiques*.

— **Chocolatier,** voyez *Confiseur et Chocolatier*.

— **Cidre et Poiré** (Fabricant de), traitant de la Culture et de la Greffe des meilleures variétés de fruits propres à faire le Cidre et le Poiré, ainsi que des Méthodes nouvelles et des Appareils perfectionnés employés dans cette industrie, par MM. DUBIEF, F. MALEPEYRE et le Comte DE VALICOURT. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Cirage,** voyez *Encres*.

— **Ciseleur,** contenant la description des procédés de l'Art de ciseler et repousser tous les metaux ductiles, bijouterie, orfèvrerie, armures, bronzes, etc., par M. Jean GARNIER, ciseleur-sculpteur. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par C. CHOUARTZ, ciseleur. 1 vol. orné de 60 figures dans le texte. 3 fr.

— **Clichage** en matière et galvanique, voyez *Graveur*.

— **Coiffeur,** par M. VILLARET. (*En préparation.*)

— **Colles** (Fabrication de toutes sortes de), comprenant celles de matières végétales, animales et composées, par MALEPEYRE. Nouvelle édition entièrement refondue par H. BERTRAN, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 114 figures dans le texte. 3 fr.

— **Coloriste,** par MM. PERROT, BLANCHARD, THILLAYE et VERGNAUD. (*En préparation.*)

— **Commerce, Banque et Change,** par M. GALLAS, suivi de la MÉTHODE NOUVELLE POUR LE CALCUL DES INTÉRÊTS A TOUS LES TAUX (*En préparation*).

— **Compagnie** (Bonne), ou Guide de la Politesse et de la Bienséance, par madame CELNART (*En préparation*).

— **Comptes-Faits,** voyez *Calculateur*, *Poids et Mesures* (*Barème des*).

— **Confiseur et Chocolatier,** contenant les derniers perfectionnements apportés à ces Arts, par MM. CARDELLI et LIONNET-CLÉMANDOT. Nouvelle édition complètement refondue par M. A. M. VILLON, ingénieur-chimiste. 1 vol. avec nombreuses illustrations. 4 fr.

— **Conserves alimentaires,** voyez *Alimentation*.

— **Construction moderne** (La), ou Traité de l'Art de bâtir avec solidité, économie et durée, comprenant la Construction, l'histoire de l'Architecture et l'Ornementation des édifices, par BATAILLE, architecte, anc. professeur. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par N. CHRYSSOCHOÏDÈS. 1 vol. orné de 224 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas grand in-8° de 44 planches. 15 fr.

— **Constructions agricoles,** traitant des matériaux et de leur emploi dans les Constructions destinées au logement des Cultivateurs, des Animaux et des Produits agricoles dans les petites, les moyennes et les grandes exploitations, par M. G. HEUZÉ, inspecteur de l'agriculture. 1 vol. accompagné d'un Atlas de 16 pl. grand in-8°. 7 fr.

— **Contributions Directes,** Guide des Contribuables, par M. BOYARD. *(En préparation.)*

— **Contributions directes** (Réclamations contre les), par Aimé IRBALD. 0 fr. 50.

— **Cordier,** contenant la culture des Plantes textiles, l'extraction de la Filasse, et la fabrication de toutes sortes de cordes et câbles, par G. LAURENT, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 115 figures. 3 fr. 50

— **Correspondance Commerciale,** par MM. REES-LESTIENNE et TRÉMERY. (*En préparation.*)

— **Corroyeur,** voyez *Tanneur*.

— **Couleurs** (Fabricant de) à l'huile et à l'eau, **Laques,** Couleurs hygiéniques, Couleurs fines, etc., par MM. RIFFAULT, VERGNAUD, TOUSSAINT et MALEPEYRE. 2 volumes accompagnés de planches. 7 fr.

— **Coupe des Pierres,** contenant des notions de Géométrie élémentaire et descriptive, ainsi que l'art du Trait appliqué à la Stéréotomie, par MM. TOUSSAINT et H. M.-M., architectes. Nouvelle édition, augmentée d'un Appendice sur le transport et le travail de la pierre, par FROMHOLT. 1 vol. avec Atlas. 5 fr.

— **Coutelier**, par LANDRIN, ingr civil (*En prépar.*).

— **Couvreur**, voyez *Plombier*.

— **Crustacés** (Hist. natur. des), par MM. Bosc et DESMAREST, etc. 2 vol. ornés de planches. 6 fr.

— **Cubage des Bois** en grume ou écorcés au 1/4 et au 1/5 réduits, de 1m à 10m 90 de longueur inclus, et de 0m 40 à 4m de circonférence inclus ; donnant tous les cubes par fraction de 0m10 en 0m10 pour la longueur et de 0m05 en 0m05 pour la circonférence, et permettant d'obtenir les cubes de toutes longueurs, par G HAUDEBERT, ancien marchand de bois à Vendôme. 1 vol. 1 fr. 25

— **Cuisinier et Cuisinière.** (*En préparation.*)

— **Cultivateur Forestier,** contenant l'Art de cultiver en forêts tous les Arbres indigènes et exotiques, par M. BOITARD. 2 vol. (*En préparation.*)

— **Cultivateur Français,** ou l'Art de bien cultiver les Terres et d'en retirer un grand profit, par M. THIÉBAUT DE BERNEAUD. 2 vol. ornés de figures. 5 fr.

— **Danse,** ou Traité théorique et pratique de cet Art, contenant toutes les *Danses de Société* et la Théorie de la Danse théâtrale, par BLASIS et LEMAITRE. 1 vol. 1 fr. 25

— **Décorateur-Ornementiste.** (*En préparation.*)

— **Dessin Linéaire**, par M. ALLAIN, entrepreneur de travaux publics. 1 vol. avec Atlas de 20 planches. 5 fr.

— **Dessinateur,** ou Traité complet du Dessin, par M. BOUTEREAU, professeur. 1 volume accompagné d'un Atlas de 20 planches, dont quelques-unes coloriées. 5 fr.

— **Distillateur-Liquoriste**, contenant les Formules des Liqueurs les plus répandues, les parfums, substances colorantes, etc., par MM. LEBEAUD, JULIA DE FONTENELLE et MALEPEYRE, 1 gros volume. 3 fr. 50

— **Distillation de la Betterave, de la Pomme de terre**, du Topinambour et des racines féculentes, telles que la carotte, le rutabaga, l'asphodèle, etc., par HOURIER et MALEPEYRE. Nouvelle édition entièrement refondue par LARBALÉTRIER. 1 vol. accomp. de 3 pl. gravées sur acier. 3 fr.

— **Distillation des Grains et des Mélasses**, par MM. F. MALEPEYRE et ALB. LARBALÉTRIER. 1 vol accompagné d'un Atlas de 9 planches in-8°. 5 fr.

— **Distillation des Vins,** des Marcs, des Moûts, des Fruits, des Cidres, etc., par M. F. MALEPEYRE. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Raymond BRUNET, ingénieur-agronome. 1 vol. 3 fr.

— **Domestiques,** ou Art de former de bons serviteurs, par Mme Celnart. 1 vol. *(En préparation.)*

— **Dorure, Argenture, Nickelage, Platinage sur Métaux,** au feu, au trempé, à la feuille, au pinceau, au pouce et par la méthode électro-métallurgique, traitant de l'application à l'Horlogerie de la dorure et de l'argenture galvaniques, et de la coloration des Métaux par les oxydes métalliques et l'Electricité, par MM. Mathey, Maigne, A. Villon et Georges Petit, ingénieur civil. 1 vol. orné de 36 figures dans le texte. 3 fr. 50

— **Dorure sur bois** à l'eau et à la mixtion, par les procédés anciens et nouveaux, traitant des Peintures laquées sur Meubles et sur Sièges, par M. Saulo. 1 vol. 1 fr. 50

— **Drainage simplifié.** (Voir *Agriculture,* p. 3.)

— **Eaux et Boissons Gazeuses,** ou Description des méthodes et des appareils les plus usités dans cette industrie, le bouchage des bouteilles et des siphons, la Gazéification des Vins, Bières et Cidres, etc. Nouv. édit. augmentée des Boissons angl. et américc., par L. Gasquet, Ingénieur des Arts et Manufactures, et Jarre, Ingénieur. 1 vol. orné de 140 fig. dans le texte. 4 fr.

— **Eaux-de-Vie (Négociant en),** Liquoriste, Marchand de Vins et Distillateur, par MM. Ravon et Malepeyre. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par Raymond Brunet, ingénieur-agronome, 1 vol. 1 fr.

— **Ebéniste et Tabletier,** traitant des Bois, de leur Teinture et de leur Apprêt, de l'Outillage, du Débitage des bois de placage, de la fabrication et de la réparation des Meubles de tout genre et du travail de la Tabletterie, par MM. Nosban et Maigne. 1 vol orné de figures et accompagné de planches. 3 fr. 50

— **Electricité atmosphérique** (voir *Electricité*).

— **Electricité médicale,** ou Eléments d'Electro-Biologie, suivi d'un Traité sur la Vision, par M. Smee, traduit par M. Magnier. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Electricité,** contenant théorie, pratique et applications diverses, par G. Perit, Ingénieur civil, 2 vol. ornés de 285 figures dans le texte. 8 fr.

— **Encres (Fabricant d')** de toute sorte, telles que Encres d'écriture, Encres à copier, Encres d'impression typographique, lithographique et de taille douce, Encres de couleurs, Encres sympathiques, etc., suivi de la *Fabrication des Cirages* et de l'*Imperméabilisation des Chaussures*, par MM. de Champour, F. Malepeyre et A. Villon. 1 v. 3 fr. 50

— **Engrais** (Fabrication et application des) animaux, végétaux et minéraux et des Engrais chimiques, ou Traité théorique et pratique de la nutrition des plantes, par MM. Eug. et Henri Landrin et M. Alb. Larbalétrier. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Enregistrement** (voir page 32, *Précis*).

— **Entomologie élémentaire,** par M. Boyer de Fonscolombe. (*En préparation.*)

— **Epistolaire (Style),** Choix de lettres puisées dans nos meilleurs auteurs et Instructions sur le style, par Biscarrat et la comtesse d'Hautpoul (*En préparation*).

— **Equarrisseur,** voyez *Charcutier*.

— **Equitation,** traitant du manège civil, du manège militaire, de l'Equitation des Dames, etc., par MM. Vergnaud et d'Attanoux. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Escaliers en Bois** (Construction des), traitant de la manipulation et du posage des Escaliers à une ou plusieurs rampes, de tous les modèles et s'adaptant à toutes les constructions, par M. Boutereau. 1 vol. et Atlas grand in-8° de 20 planches gravées sur acier. 5 fr.

— **Escrime,** ou Traité de l'Art de faire des armes, par M. Lafaugère. 1 vol. orné de figures. 2 fr. 50

— **Etat Civil** (Officier de l'). (*En préparation.*)

— **Etoffes imprimées et Papiers peints** (Fabricant d'). (*En préparation.*)

— **Ferblantier-Lampiste,** ou Art de confectionner tous les Ustensiles en fer-blanc, de les souder, de les réparer, etc., suivi de la fabrication des Lampes et des Appareils d'éclairage, par MM. Lebrun, Malepeyre et A. Romain. Nouv. édit. complètement refondue par G. Petit, ingén. civ., 1 vol. orné de 178 fig. dans le texte. 4 fr.

— **Fermier.** — Voir *Agriculteur*, page 3.

— **Filature,** 1re *partie*. Fibres animales et minérales, contenant : étude des fibres animales et minérales, leur conditionnement ; filature de la laine peignée et cardée ; fils d'animaux divers ; élevage des vers à soie; filature de la soie; soie artificielle; amiante, par D. de Prat, ingénieur civil, directeur de filature. 1 vol. orné de 106 fig. dans le texte. 4 fr. 50

— **Filature,** 2e *partie*. Fibres végétales contenant : étude des fibres végétales, filature du coton, filature du lin, filature du chanvre, du jute, de la ramie ; fibres exotiques, par D. de Prat. 1 vol. orné de figures (*Sous presse.*)

— **Filetage,** contenant Méthode très pratique permettant à tout ouvrier tourneur de trouver toutes les roues nécessaires pour reproduire tous les pas : métriques, périodiques, bâtards et anglais, avec n'importe quelle vis-mère, par G. Baratte, ouvrier mecanicien. 1 vol. 1 fr.

— **Filetage.** (Voir page 32.)

— **Fleuriste artificiel et Feuillagiste,** ou l'Art d'imiter toute espèce de Fleurs, de Feuillage et de Fruits, par Mme Celnart. 1 vol. orné de 50 figures. 3 fr.

On peut se procurer des *modèles coloriés*, dessinés d'après nature, par Redouté. La planche : 1 fr.

— **Fondeur,** traitant de la Fonderie du fer, de l'acier, du cuivre, du bronze et du laiton, de la fonte des statues, des cloches, etc., par MM. A. Gillot et L. Lockert, ingénieurs. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par N. Chryssochoïdès, ingénieur des Arts et Manufactures. 2 vol. ornés de 253 figures dans le texte. 8 fr.

— **Fontainier,** voy. *Mécanicien-Fontainier, Sondeur.*

— **Forestier praticien** (le) et Guide des Gardes Champêtres (Voir *Cultivateur forestier, Gardes champêtres).*

— **Forgeron, Maréchal, Taillandier,** voyez *Charron, Machines-Outils, Serrurier.*

— **Forges** (Maître de), ou Traité théorique et pratique de l'Art de travailler le fer, la fonte et l'acier. Nouv. édit. par N. Chryssochoïdès, ing. des Arts et Manufactures, 2 vol. ornés de 312 fig. dans le texte. 9 fr.

— **Froid artificiel** (Applications du), contenant la description des machines frigorifiques ; leur conduite et leur entretien ; la fabrication de la glace ; la conservation des denrées ; l'utilisation du froid dans les diverses industries, par A. Blanchet, directeur du frigorifique des Halles centrales. 1 vol. orné de 74 fig. dans le texte. 4 fr.

— **Galvanoplastie,** ou Traité complet des Manipulations électro-métallurgiques, contenant tous les procédés les plus récents et les plus usités, par M. A. Brandely. Nouvelle édition revue et corrigée par G. Petit, ingén. civil. 2 vol. ornés de 81 figures. 7 fr.

— **Gants** (Fabricant de), voyez *Chamoiseur.*

— **Gardes Champêtres, Gardes Forestiers, Gardes-Pêche, et Gardes-Chasse,** par M. Boyard, anc. prés. à la C. d'Orléans, M. Vasserot, anc. sous-préfet, M. V. Emion et M. L. Crevat, juges de paix, 1 vol. 2 fr. 50

— **Gardes-Malades,** et personnes qui veulent se soigner elles-mêmes, par M. le docteur Morin. 1 vol. 2 fr. 50

— **Gaz** (Appareilleur à), voyez *Plombier*.

— **Gaz** (Eclairage et Chauffage au), ou Traité élémentaire et pratique destiné aux Ingénieurs, aux Directeurs et aux Contre-Maîtres d'Usines à Gaz, mis à la portée de tout le monde, suivi d'un *Aide-Mémoire de l'Ingénieur-Gazier*, par M. D. MAGNIER, ingénieur-gazier. Nouvelle édition corrigée, augmentée et entièrement refondue, par E. BANCELIN, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien sous-régisseur d'usine de la Cie Parisienne du Gaz. 2 vol. ornés de 322 figures dans le texte. 8 fr.

On a extrait de ce Manuel l'ouvrage suivant :

AIDE-MÉMOIRE DE L'INGÉNIEUR-GAZIER, contenant les Notions et les Formules nécessaires aux personnes qui s'occupent de la Fabrication et de l'Emploi du Gaz. Br. in-18. 75 c.

— **Géographie de la France,** divisée par bassins, par M. LORIOL (*Autorisé par l'Université*). 1 vol. 2 fr. 50

— **Géographie physique.** (*En préparation.*)

— **Géologie,** ou Traité élémentaire de cette science, par MM. HUOT et D'ORBIGNY. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Gourmands,** ou l'Art de faire les honneurs de sa table, par CARDELLI. (*En préparation.*)

— **Graveur,** ou Traité complet de la Gravure en creux et en relief, Eau-forte, Taille douce, Héliogravure, Gravure sur bois et sur métal, Photogravure, Similigravure, Procédés divers, Clichage des gravures en plomb et en galvanoplastie, Fabrication des Cartes à jouer, Gravure de la musique, etc., par M. VILLON. Nouvelle édition. 2 vol. ornés de figures. 6 fr.

— **Greffes** — Voir *Jardinage*, p. 3.

— **Gymnastique,** par M. le colonel AMOROS. 2 vol. et Atlas. (*En préparation.*)

— **Habitants de la Campagne** (Voir *Agriculteur*, page 3).

— **Histoire naturelle médicale et de Pharmacographie.** (*En préparation.*)

— **Horloger,** comprenant la Construction détaillée de l'Horlogerie ordinaire et de précision, et, en général, de toutes les machines propres à mesurer le temps ; par LENORMAND, JANVIER et MAGNIER, revu par L. S.-T. Nouvelle édition entièrement refondue et augmentée de l'Horlogerie Electrique, l'Horlogerie Pneumatique et la Boîte à Musique, par E. STAHL. 2 vol. accompagnés d'un Atlas de 15 planches. 7 fr.

— **Horloger-Rhabilleur,** traitant du rhabillage et du réglage des Montres et des Pendules, augmenté de :

Corrélation du Pendule au rochet avec le levier de la Force motrice. Etude mécanique appliquée à l'Horlogerie, par M. J.-E. PERSEGOL. 1 vol. orné de 59 fig. 2 fr. 50

On vend séparément :

CORRÉLATION DU PENDULE AU ROCHET. 50 c.

— **Huiles minérales,** leur Fabrication et leur Emploi à l'Eclairage et au Chauffage, par D. MAGNIER, ingénieur. Nouvelle édition par N. CHRYSSOCHOÏDÈS. 1 vol. orné de 70 figures. 4 fr.

— **Huiles végétales et animales** (Fabricant et Epurateur d'), comprenant la Fabrication des Huiles et les méthodes les plus usuelles de les essayer et de reconnaître leur sophistication, par J. DE FONTENELLE, F. MALEPEYRE et AD. DALICAN. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par N. CHRYSSOCHOÏDÈS, ingénieur des arts et manufactures. 2 vol. ornés de 190 fig. dans le texte. 7 fr.

— **Hydroscope,** voyez *Sondeur*.

— **Hygiène,** ou l'Art de conserver sa santé, par le docteur MORIN. 1 vol. *(En préparation.)*

— **Indiennes** (Fabricant d'), par MM. THILLAYE et VERGNAUD (*En préparation*).

— **Instruments de Chirurgie** (Fabricant d'), par M. H.-C. LANDRIN. (*En préparation.*)

— **Irrigations et assainissement des Terres.** (*En préparation.*) — (Voir *Agriculteur*, page 3.)

— **Jeunes gens,** ou Sciences, Arts et Récréations qui leur conviennent, par M. VERGNAUD. (*En préparation.*)

— **Jeux d'Adresse et d'Agilité,** contenant les Jeux et les Récréations d'intérieur et en plein air, par DUMONT. 1 vol. orné de figures (*En préparation*).

— **Jeux de Calcul et de Hasard.** (*En prép.*)

— **Jeux de Cartes,** contenant les jeux anciens, jeux de combinaisons jeux mixtes, jeux de sociétés, jeux de hasard, par E. LANES. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Jeux de Société,** renfermant les Rondes enfantines, les Jeux innocents, les Pénitences, les Jeux d'esprit, les Jeux de Salon les plus en usage dans les réunions intimes, par Madame CELNART. 1 vol (*En préparation.*)

— **Justices de Paix,** par M. BIRET. (*En prép*)

— **Laiterie,** ou Traité de toutes les méthodes en usage pour traiter et conserver le Lait, faire le Beurre, confectionner les Fromages français et étrangers, et reconnaître

les Falsifications de ces substances alimentaires, par M. Maigne. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Lampiste,** voyez *Ferblantier*.

— **Levure** (**Fabricant de**), traitant de sa composition chimique, de sa production et de son emploi dans l'industrie, principalement dans la Brasserie, la Distillation, la Boulangerie, la Pâtisserie, l'Amidonnerie, la Papeterie, par F. Malepeyre. Nouvelle édition revue et corrigée par R. Brunet, ingénr agronome. 1 vol. orné de fig. 2 fr 50

— **Limonadier,** Glacier, Cafetier et Amateur de thés, contenant la fabrication de la Glace et des Boissons frappées ou rafraîchissantes, par Chautard et Julia de Fontenelle. Nouvelle édition entièrement refondue par Chrysochoïdès, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 76 figures dans le texte. 3 fr.

— **Linotypie,** *la Linotype à la portée de tous*, contenant description, fonctionnement, avaries et réparations, instructions aux opérateurs, par H. Giraud, mécanicien-électricien au journal *La Dépêche de Brest*, 1 vol. orné de 36 figures. 1 fr. 50

— **Liquides** (**Amélioration des**), tels que Vins, Alcools, Spiritueux divers, Liqueurs, Cidres, Bières, Vinaigres, Laits, par V.-F. Lebeuf ; 6e éd., entièrement refondue, par le Dr E. Varenne I. P. ✠, ancien distillateur, négociant en vins et spiritueux, membre de la commission extra-parlementaire de l'alcool, etc., rédacteur scientifique à la *Revue Vinicole*. 3 fr.

— **Lithographe** (Imprimeur et Dessinateur), traitant de l'Autographie, la Lithographie mécanique, la Chromolithographie, la Lithophotographie, la Zincographie, et des procédés nouveaux en usage dans cette industrie, par M. Villon. 2 volumes et Atlas in-18. 9 fr.

— **Littérature** à l'usage des deux sexes, par Mme d'Hautpoul. 1 vol. 1 fr. 75

— **Locomotion mécanique,** voyez *Vélocipédie et Automobiles*.

— **Luthier,** ou Traité de la construction des Instruments à cordes et à archet, tels que le Violon, l'Alto, le Violoncelle, la Contrebasse, la Guitare, la Mandoline, la Harpe, les Monocordes, la Vielle, etc., traitant de la Fabrication des Cordes harmoniques en boyau et en métal, par MM. Maugin et Maigne. Nouvelle édition suivie du mémoire sur la construction des instruments cordes et à archet, par F. Savart. 1 vol. avec fig. et planches. 3 fr. 50

— **Machines à Vapeur** appliquées à la Marine, par M. JANVIER. 1 vol. avec planches. (*En préparation.*)

— **Machines Locomotives** (Constructeur de), par M. JULLIEN, ingénieur civil (*En préparation).*

— **Machines-Outils** employées dans les usines et ateliers de construction, pour le Travail des Métaux, par M. CHRÉTIEN. Voir page 32.

— **Maçon, Stucateur, Carreleur et Paveur,** contenant l'emploi, dans ces industries, des matières calcaires et siliceuses, ainsi que la construction des Bâtiments de ville et de campagne, et les méthodes de Pavage expérimentées dans les grandes villes, par MM. TOUSSAINT, D. MAGNIER, G. PICAT et A. ROMAIN. 1 vol. orné de figures et accompagné de 6 planches. 3 fr. 50

— **Maires, Adjoints, Conseillers et Officiers municipaux,** rédigé *par ordre alphabétique*, par M. Ch. VASSEROT, ancien adjoint. (*En préparation.*)

— **Maître d'Hôtel,** ou Traité complet des menus, mis à la portée de tout le monde, par M. CHEVRIER. 1 vol. orné de figures. (*En préparation.*)

— **Maîtresse de Maison,** ou Conseils et Recettes sur l'Economie domestique, comprenant l'organisation de la maison, l'entretien des vêtements et du linge, l'éclairage et le chauffage, l'alimentation, les éléments d'hygiène et de puériculture par Mmes PARISET et CELNART. 1 vol. orné de fig. dans le texte. 4 fr.

— **Mammalogie,** ou Histoire naturelle des Mammifères, par M. LESSON. (*En préparation.*)

— **Marbrier**, contenant Etude et Travail des Marbres, série des Prix, Vocabulaire, et donnant les Modèles les plus variés de Monuments funèbres, Chambranles, Cheminées, etc., par Henry GUÉDY, architecte. 1 vol. et atlas grand in-8° de 20 planches, gravées sur acier. 7 fr.

— **Marine,** Gréement, manœuvre du Navire et Artillerie, par M. VERDIER. 2 vol. ornés de figures. 5 fr.

— **Maroquinier,** voyez *Chamoiseur.*

— **Marqueteur et Ivoirier,** traitant de la fabrication des meubles et des objets meublants en marqueterie et en incrustation, de la Tabletterie-Ivoirerie, du travail de l'Ivoire, de l'Os, de la Corne, de la Baleine, de la Nacre, de l'Ambre, etc., par MM. MAIGNE et ROBICHON. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Mathématiques appliquées,** Notions élémentaires sur les Lois du mouvement des corps solides, de l'Hydraulique, de l'Air, du Son, de la Lumière, des Levés

de terrains et nivellement, du Tracé des Cadrans solaires, etc., par RICHARD. (*En préparation.*)

— **Mécanicien-Fontainier**, comprenant la Conduite et la Distribution des Eaux, le mesurage aux Compteurs et à la Jauge, la Filtration, la fabrication des Robinets, des Fontaines, des Bornes, des Bouches d'eau, des Garde-robes, etc,, par MM. BISTON, JANVIER, MALEPEYRE et A. ROMAIN. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr. 50

— **Mécanique,** ou Exposition élémentaire des lois de l'Equilibre et du Mouvement des Corps solides, par M TERQUEM. Nouvelle édition par M. LALLIÉ. (*En préparation*). (Voir *Ajusteur-Mécanicien*).

— **Médecine et Chirurgie domestiques,** par M. le docteur MORIN. (*En préparation.*)

— **Mégissier,** voyez *Chamoiseur*.

— **Menuisier en bâtiments, Layetier-Emballeur,** traitant des Bois employés dans la menuiserie, de l'Outillage, du Trait, de la Construction des Escaliers, du Travail du Bois, etc., par MM. NOSBAN et MAIGNE. 2 vol. accompagnés de planches et ornés de figures. (*En réimpression.*)

— **Métaux** (Travail des), voyez *Machines-Outils*, *Tourneur*, *Charron*, *Chaudronnier*, *Ferblantier*, *Serrurier*.

— **Meunier, négociant en grains et constructeur de moulins**, par N. CHRYSSOCHOÏDÈS, 2 vol. ornés de 140 figures dans le texte 7 fr.

— **Microscope** (Observateur au). Description du Microscope et ses diverses applications, par M. F. DUJARDIN. (*En préparation*).

— **Minéralogie**, ou Tableau des Substances minérales, par M. HUOT (*En préparation*).

— **Mines (Exploitation des).**

2e *partie*, MÉTAUX PRÉCIEUX ET INDUSTRIELS, SOUFRE, SEL, DIAMANT, par M. L. KNAB, ingénieur. 1 vol. avec pl. 3 fr. 50

— **Miniature,** voyez *Peinture à l'Aquarelle*.

— **Modelage, Moulage et Patine,** par F. MICHOT, ancien élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts. 1 vol. orné de 27 figures. 1 fr.

— **Morale,** ou Droits et Devoirs dans la Société. 1 volume. (*En préparation.*)

— **Morale (La)** de l'Enfance, par le vicomte DE MOREL-VINDÉ. 1 vol. in-18 cartonné. (*En préparation.*)

— **Moraliste**, ou Pensées et Maximes instructives pour tous les âges de la vie, par M. TREMBLAY. 2 vol. 5 fr

— **Moteurs Modernes** (Conducteur de), contenan description, montage, conduite et essais des moteurs modernes à gaz, à pétrole, à alcool, à eau, à air, etc., par BLANCARNOUX, ingr des Arts et Métiers. 1 vol. orné de 144 fig. 4 fr.

— **Mouleur**, ou Art de mouler en Plâtre, au Ciment à l'argile, à la cire, à la gélatine, traitant du Moulage du carton, du carton-pierre, du carton-cuir, du carton-toile, du bois, de l'écaille, de la corne, de la baleine, du celluloïd, etc., contenant le moulage et le clichage des médailles, par MM. LEBRUN, MAGNIER, ROBERT et DE VALICOURT. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Moutardier**, voyez *Vinaigrier*.

— **Musique** : SOLFÈGES, MÉTHODES

Méthode de Trompette et Trombone. . . . » 75	Méthode de Harpe... 3 50
	— de Cor anglais 1 75

— **Mythologies.** (*En préparation.*)

— **Naturaliste préparateur**, 1re *partie :* Classification, Recherche des Objets d'histoire naturelle et leur emballage, Disposition et Conservation des Collections, par M. BOITARD. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— *Seconde partie :* Art de préparer et d'empailler les Animaux, de conserver les Végétaux et les Minéraux, de préparer les Pièces d'Anatomie normale et d'embaumer les corps, par MM. BOITARD et MAIGNE. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Navigation**, par M. GIQUEL (*En préparation*).

*— **Numismatique ancienne**, par M. A. DE BARTHÉLEMY, Membre de l'Institut. 1 gros vol. accompagné d'un Atlas renfermant 12 planches où sont représentées 433 pièces. 7 fr.

*— **Numismatique moderne et du moyen âge**, par M. AD. BLANCHET. 3 vol. accompagnés d'un Atlas renfermant 14 pl. où sont représentées 645 piéces. 15 fr.

— **Oiseaux (Eleveur d')**, ou Art de l'Oiselier, contenant la Description des principales espèces d'Oiseaux indigènes et exotiques susceptibles d'être élevés en captivité; leur nourriture, leur reproduction, leurs maladies, etc., par M. G. SCHMITT. 1 vol. 2 fr.

— **Oiseleur**, ou Secrets anciens et modernes de la Chasse aux Oiseaux, traitant de la Fabrication et de l'emploi des Filets et des Pièges, par J. G. et CONRARD. 1 vol. orné de planches et de 48 figures dans le texte. Nouvelle édition. 3 fr. 50

— **Organiste**, contenant l'expertise de l'Orgue, sa

description, la manière de l'entretenir et de l'accorder soi-même, suivi de Procès-verbaux pour la réception des Orgues de toute espèce et d'un dictionnaire des termes employés dans la facture d'orgues, par J. Guédon. 1 vol. orné de 94 figures dans le texte. 3 fr.

— **Orgues** (Facteur d'), ou Traité théorique et pratique de l'Art de construire les Orgues, contenant le travail de Dom Bédos et les perfectionnements de la facture jusqu'à nos jours, par Hamel. Nouvelle édition revue et augmentée d'un Appendice donnant les nouveautés apportées dans la fabrication depuis la dernière édition, par J. Guédon. 1 vol. grand in-8 jésus, orné de 64 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas de 43 planches. 20 fr.

— **Ornithologie,** ou Description des genres et des principales espèces d'oiseaux, par M. Lesson (*En prépar.*).

— **Paléontologie,** ou des Lois de l'organisation des êtres vivants comparées à celles qu'ont suivies les Espèces fossiles et humatiles dans leur apparition successive; par M. Marcel de Serres, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier. 2 vol. avec Atlas. 7 fr.

— **Papetier et Régleur,** traitant de ces arts et de toutes les industries annexes du commerce de détail de la Papeterie, par Julia de Fontenelle et Poisson (*En préparation*).

— **Papiers de Fantaisie** (Fabricant de), Papiers marbrés, jaspés, maroquinés, gaufrés, dorés, etc.; Peau d'âne factice, Papiers métalliques, par Fichtenberg (*En préparation.*)

— **Parcheminier**, voyez *Chamoiseur*.

— **Parfumeur**, ou Traité complet de toutes les branches de la Parfumerie, contenant les procédés nouveaux, employés en France, en Angleterre et en Amérique, à l'usage des chimistes-fabricants et des ménages, par MM. Pradal, F. Malepeyre, et A. Villon. Nouvelle édition corrigée, augmentée et entièrement refondue, par J. Broders, ingénieur-chimiste. 2 vol. ornés de fig. (*En réimpression.*)

— **Patinage** et Récréations sur la Glace, par M. Paulin-Désormeaux. (*En préparation.*)

— **Pâtes alimentaires**, voyez *Amidonnier*.

— **Pâtissier**, ou Traité complet et simplifié de Pâtisserie de ménage, de boutique et d'hôtel, par M. Leblanc. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Paveur et Carreleur**, voyez *Maçon*.

— **Pêcheur,** ou Traité général de toutes les pêches *d'eau douce et de mer*, contenant l'histoire et la pêche des

animaux fluviatiles et marins, les diverses pêches à la ligne et aux filets en rivière et en mer, etc., par PESSON-MAISONNEUVE et MORICEAU. Nouvelle édition entièrement refondue par G. PAULIN. 1 vol. orné de 207 fig. dans le texte. 3 fr. 50

— **Pêcheur-Praticien**, ou les Secrets et les Mystères de la Pêche à la ligne dévoilés, par M. LAMBERT. Nouvelle édition par L. JAILLANT. 1 vol. orné de 96 figures dans le texte. 1 fr. 50

— **Peintre d'histoire et Sculpteur**, par M. ARSENNE, peintre. (*En préparation.*)

— **Peintre d'histoire naturelle**, contenant des notions générales sur le dessin, le clair-obscur, l'effet des couleurs, par M. DUMÉNIL. (*En préparation.*)

— **Peintre en Bâtiments**, Vernisseur et Vitrier, traitant de l'emploi des Couleurs et des Vernis pour l'assainissement et la décoration des habitations, de la pose des Papiers de tenture et du Vitrage, par RIFFAULT, VERGNAUD, TOUSSAINT et F. MALEPEYRE. Nouvelle édition revue et augmentée du Peintre d'enseignes, de la pose des Vitraux, etc. 1 vol orné de 44 figures. 3 fr.

— **Peintre-Décorateur de théâtre**, utile aux décorateurs, aux auteurs dramatiques, aux acteurs et aux amateurs de théâtre, par Gustave COQUIOT, préface de M. L. JUSSEAUME. 1 vol. orné de 50 figures. 3 fr.

— **Peintre de Lettres**, chiffres, attributs, armoiries, sous-verre, par VÉDÈRE, 1 vol. in-8° contenant 40 planches de modèles 10 fr.

— **Peintre en Voitures**, wagons, omnibus, tramways, contenant matières colorantes, huiles, gommes et vernis, opérations de la peinture en voitures, peinture des différents véhicules, par V. THOMAS, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. orné de 54 figures. 3 fr.

— **Peinture à l'Aquarelle**, Gouache, Miniature, Peinture à la cire, procédé Raffaëlli, etc. Nouvelle édition, par Henry GUÉDY. 1 vol. 3 fr.

— **Peinture sur Verre, Porcelaine, Faïence et Email**, traitant de la décoration de ces matières, ainsi que de la fabrication des Emaux et des Couleurs vitrifiables et de l'Emaillage sur métaux précieux ou communs et sur terre cuite, par MM. REBOULLEAU, MAGNIER et ROMAIN. 1 vol. avec figures. Nouvelle édition revue par H. BERTRAN. 4 fr.

— **Peinture et Vernissage des Métaux et du Bois**, traitant des Couleurs et des Vernis propres à décorer les Métaux et les Bois, de l'imitation sur métal des Bois indigènes et exotiques, de l'ornementation des Articles de ménage et des Objets de fantaisie, suivi de l'imitation des Laques du Japon sur menus articles, par MM. Fink et Lacombe. 1 vol. orné de figures. 2 fr.

— **Pelletier-Fourreur et Plumassier,** traitant de l'apprêt et de la conservation des Fourrures et de la préparation des Plumes, par M. Maigne. 1 vol. orné de figures. 2 fr. 50

— **Perspective** appliquée au Dessin et à la Peinture, par M. Vergnaud. 1 vol. accompagné de planches. 3 fr.

— **Pharmacie Populaire**, par M. Julia de Fontenelle (*En préparation*).

— **Photographie** sur Métal, sur Papier et sur Verre, par M. de Valicourt. 2 vol. (*En préparation.*)

— Supplément à la Photographie sur Papier et sur Verre, par M. G. Huberson. 1 vol. 3 fr.

— **Photographie** (Répertoire de), Formulaire complet de cet Art, par M. de Latreille. (*En préparation.*)

— **Physicien-Préparateur**, par MM. Ch. Chevalier et le docteur Fau (*En préparation*).

— **Physiologie végétale**, Physique, Chimie et Minéralogie appliquées à la culture, par M. Boitard. 1 vol. orné de planches. 3 fr.

— **Plain-Chant ecclésiastique.** (*En préparation.*)

— **Plâtrier**, voyez *Chaufournier*, *Maçon.*

— **Plombier, Zingueur, Couvreur, Appareilleur à Gaz,** contenant la fabrication et le travail du Plomb et du Zinc et la manière de les souder, la Couverture des Constructions et l'Installation des Appareils et des Compteurs à Gaz, par M. Romain. Nouvelle édition, refondue, corrigée et augmentée, suivie de la *Série des Prix*, par N. Chryssochoïdès. 1 vol. orné de 266 figures dans le texte. 4 fr.

— **Poêlier-Fumiste,** traitant de la construction des Cheminées de tous modèles, des Fourneaux et des Poêles en terre, de l'agencement et de la Tuyauterie des Fourneaux en maçonnerie et des Poêles en terre, en fonte et en tôle, et du Ramonage des divers appareils de Chauffage, par MM. Ardenni, J. de Fontenelle, F. Malepeyre et A. Romain 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Poids et Mesures**, à l'usage des Médecins, etc. Brochure in-18. 25 c.

— **Poids et Mesures** (Barême complet des), avec conversion facile de l'ancien système au nouveau, par M. BAGILET. 1 vol. 3 fr.

— **Poids et Mesures** (Fabrication des). *Voir Potier d'étain.*

— **Pompes (Fabricant de)** de tous les systèmes, rectilignes, centrifuges, à diaphragme, à vapeur, à incendie, d'épuisement, de mines, de jardins, etc., traitant des principales Machines élévatoires autres que les Pompes, par MM. JANVIER, BISTON et A. ROMAIN. 1 vol. orné de figures et accompagné de planches. 3 fr. 50

— **Ponts et Chaussées** : *Première partie*, ROUTES ET CHEMINS, par M. DE GAYFFIER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1 vol. avec planches. 3 fr. 50

— *Seconde partie*, PONTS ET AQUEDUCS EN MAÇONNERIE, par M. DE GAYFFIER, 1 vol. avec planches. 3 fr. 50

— *Troisième partie*, PONTS EN BOIS ET EN FER, par M. A. ROMAIN. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr. 50

— **Porcelainier, Faïencier, Potier de Terre,** contenant des notions pratiques sur la fabrication des Grès cérames, des Pipes, des Boutons, des Fleurs en porcelaine et des diverses Porcelaines tendres, par D. MAGNIER, ingénieur civil. Nouvelle édition revue et augmentée par BERTRAN, Ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 148 figures dans le texte. 4 fr

— **Potier d'Etain** et de la fabrication des **Poids et Mesures**, contenant la fabrication de la poterie d'Etain, Etains d'art ; poids et mesures de tous genres, balances, bascules, alcoomètres. Nouvelle édition par G. LAURENT, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 227 figures dans le texte. 4 fr.

— **Prestidigitation** (de), Traité complet de Tours de cartes à l'usage des gens du monde, par Roger BARBAUD, Chevalier de la Légion d'honneur. 1 vol. orné de 75 figures. 2 fr. 50

— **Prestidigitation et de Magie blanche** (de), 2e série. Tours de cartes avec appareils, par R. BARBAUD, Chevalier de la Légion d'honneur. 1 vol. orné de 98 figures dans le texte. 2 fr. 50

— **Produits chimiques** (Fabricant de), par M. G.-E.

LORMÉ. 4 gros volumes et Atlas de 16 planches grand in-8°. (*En préparation.*)

— **Propriétaire, Locataire** et Sous-Locataire, des biens de ville et des biens ruraux ; rédigé *par ordre alphabétique*, par MM. SERGENT et VASSEROT. 1 vol. 2 fr. 50

— **Puisatier**, voyez *Sondeur*.

— **Relieur** en tous genres, contenant les Arts de l'Assembleur, du Satineur, du Brocheur, du Rogneur, du Cartonneur et du Doreur, par MM. Séb. LENORMAND et W. MAIGNE. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr. 50

— **Roses** (Amateur de), leur Histoire et leur Culture, par M. BOITARD. (*En préparation.*)

— **Sapeur-Pompier** (Nouveau Manuel *complet* du), composé par une commission d'officiers du Régiment de *Paris* et de la *Province*, publié par *Ordre* du *Ministère de l'Intérieur*. Edition entièrement refondue d'après le nouveau matériel de la Ville de Paris. 1 vol. orné de 140 fig. dans le texte. Broché . . . . . 3 fr. 50

Cartonné avec la couverture imprimée. . . . 3 fr. 85

— **Sapeur-Pompier** (Nouveau Manuel *abrégé* du) composé par une commission d'officiers du Régiment de Paris et de la Province, publié par *ordre* du *Ministère de l'Intérieur*. Edition abrégée entièrement refondue, extraite du Nouveau Manuel complet. 1 vol. orné de nombreuses figures dans le texte. Broché. . . . . 2 fr.

Cartonné avec la couverture imprimée. . . . 2 fr. 25

— **Sapeurs-pompiers** (THÉORIE des), extraite du nouveau Manuel complet du Sapeur-Pompier composé par une commission d'officiers du Régiment de Paris et de la Province.

Edition entièrement refondue, contenant les manœuvres de la Pompe à bras et des Echelles, d'après le nouveau matériel de la Ville de Paris. 1 vol. orné de nombreuses figures dans le texte. Broché . . . . . 75 c.

Cartonné avec la couverture imprimée. . . . . 85 c.

— **Sapeurs-Pompiers** (*Manuel des Concours*) (Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers français). 1 vol. orné de 105 fig. 2 fr. 80. — Franco, 3 fr.

— **Sapeurs-Pompiers**, manuel des premiers secours par le Dr CH. LE PAGE. 1 vol. in-16 orné de 83 illust. dans le texte 2 fr.

— **Sapeurs-Pompiers,** voir Service d'Incendie dans les Villes et les Campagnes et page 32 : Incendies.

— **Sauvetage** dans les Incendies, les Puits, les Puisards, les Fosses d'aisances, les Caves et Celliers, les Accidents en rivière et les Naufrages maritimes, par M. W. MAIGNE. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Savonnier,** ou Traité de la Fabrication des Savons, contenant des notions sur les Alcalis et les corps gras saponifiables, ainsi que les procédés de fabrication et les appareils en usage dans la Savonnerie, par M. E. LORMÉ. 3 vol. accompagnés de planches. 9 fr.

— **Sculpture sur bois,** contenant l'Outillage et les moyens pratiques de Sculpture, les Styles de l'Ornementation, l'Art de Découper les Bois, l'Ivoire, l'Os, l'Ecaille et les Métaux, la Fabrication des Bois comprimés, etc., par M. S. LACOMBE. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Sériciculture** (voir *Filature*, 1re partie).

— **Serrurier,** ou Traité complet et simplifié de cet Art, traitant des Fers, des Combustibles, de l'Outillage, du Travail à l'Atelier et sur place, de la Serrurerie du Carrossage et des divers travaux de Forge, par PAULIN-DÉSORMEAUX et H. LANDRIN. Nouvelle édition entièrement refondue par CHRYSSOCHOÏDÈS, ingénieur des Arts et Manufactures. 1 vol. orné de 106 fig. dans le texte et accompagné d'un Atlas de 16 planches. 5 fr.

— **Service d'Incendie** dans les Villes et les Campagnes, en France et à l'Etranger, par le lieutenant-colonel RAINCOURT, ancien chef de bataillon au régiment des Sapeurs-Pompiers, Président d'honneur du Congrès international des Sapeurs-Pompiers, en 1889, et M. MARCEL GRÉGOIRE, sous-préfet de Pontoise. 1 vol. in-18 orné de 77 figures dans le texte. 2 fr. 50

— **Soie artificielle** (voir *Filature*, 1re partie).

— **Soierie**, contenant l'Art d'élever les Vers à soie et de cultiver le Mûrier, traitant de la Fabrication des Soieries, par M. DEVILLIERS. 2 vol. et Atlas. (*En préparation*).

— **Sommelier** et **Marchand de Vins**, contenant des notions sur les Vins rouges, blancs et mousseux, leur classification par .vignobles et par crus, l'Art de les déguster, la description du matériel de cave, les soins à donner aux Vins en cercles et en bouteilles, l'art de les rétablir de leurs maladies, les coupages, les moyens de reconnaître les falsifications, etc., par M. MAIGNE. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par R. BRUNET. 1 vol. orné de 97 figures dans le texte. 3 fr.

— **Sondeur, Puisatier et Hydroscope,** traitant de la construction des Puits ordinaires et artésiens et de la recherche des Sources et des Eaux souterraines, par M. A. ROMAIN. (*En préparation.*)

— **Sorcellerie Ancienne et Moderne expliquée,** ou Cours de Prestidigitation (*Epuisé*). Voir *Prestidigitation.*

— **Souffleur à la Lampe et au Chalumeau,** (Voir *Verrier*).

— **Sucre (Fabricant et Raffineur de),** par G. LAURENT (*En préparation*).

— **Taille-Douce** (Imprimeur en), par MM. BERTHIAUD et BOITARD. (*En préparation*).

— **Tanneur, Corroyeur et Hongroyeur,** contenant toutes les découvertes et les perfectionnements faits en France et à l'Etranger dans ces différentes industries, suivi de la fabrication des Courroies par MAIGNE, nouvelle édition, entièrement refondue, par G. PETIT, ingénieur civil. 2 vol. ornés de 85 figures. 6 fr.

— **Tapissier Décorateur,** par H. LACROIX, professeur technique. 1 vol. orné de 81 figures dans le texte. 2 fr. 50

— **Technologie physique et mécanique,** ou FORMULAIRE ANNOTÉ à l'usage des Ingénieurs, des Architectes, des Constructeurs et des Chefs d'usines, par H. GUÉDY, architecte. 1 vol. 4 fr.

— **Teinture des peaux,** voyez *Chamoiseur.*

* — **Teinture moderne.** Voir page 31.

— **Teinturier, Apprêteur et Dégraisseur,** ou Art de teindre la Laine, la Soie, le Coton, le Lin, le Chanvre et les autres matières filamenteuses, ainsi que les tissus simples et mélangés, au moyen des COULEURS ANCIENNES animales, végétales et minérales, par MM. RIFFAUT, VERGNAUD, JULIA DE FONTENELLE, THILLAYE, MALEPEYRE, ULRICH et ROMAIN. 2 vol. accompag. de planch. 7 fr.

— *Supplément,* traitant de l'emploi en Teinture des COULEURS D'ANILINE et de leurs dérivés, par M. A.-M. VILLON, chimiste. 1 vol. 3 fr. 50

— **Télégraphie électrique,** contenant la description des divers systèmes de Télégraphes et de Téléphones, et leurs applications au service des Chemins de fer, des Sonneries électriques et des Avertisseurs d'incendie, par ROMAIN. 1 vol. orné de fig. et accompagné de pl. 3 fr. 50

— **Télégraphie sans fil** à la portée de tous, signaux horaires, etc., par Charles LEGRAND, ingénieur. 1 vol. orné de 40 figures. (*Sous presse.*)

— **Teneur de Livres,** renfermant la Tenue des Livres en partie simple et en partie double, par TRÉMERY et A. TERRIÈRE (*Ouvrage autorisé par l'Université*), suivi de la Comptabilité agricole, par R. BRUNET. 1 vol. 3 fr.

— **Terrassier** et Entrepreneur de terrassements, traitant des divers modes de transport, d'extraction et d'excavation, et contenant une description sommaire des grands travaux modernes, par CH. ETIENNE, AD. MASSON et D. CASALONGA. Nouvelle édit. revue et augmentée par N. CHRYSSOCHOÏDÈS, 2 vol. ornés de 63 fig. dans le texte et accompagnés d'un atlas de 22 pl. gravées sur acier. 7 fr.

— **Théâtral (Manuel)** et du Comédien, contenant les principes de l'Art de la parole, par Aristippe BERNIER DE MALIGNY. 1 vol. (*En préparation.*)

— **Tissage mécanique,** contenant l'étude des divers textiles, les préparations du tissage, la description, montage et réglage des métiers à tisser, etc., par R. LARIVIÈRE ⚜ A., ingénieur civil, directeur de tissage, et F. JACOBS, ancien élève de l'Ecole polytechnique, sous le patronage de Monsieur A. SCRIVE-LOYER, président du Comité de filature et tissage de la Société industrielle du Nord de la France. 1 vol. orné de 106 figures dans le texte. 4 fr.

— **Tissus** (Dessin et Fabrication des) façonnés. (*En préparation*).

— **Tonnelier,** contenant la fabrication des Tonneaux, des Cuves, des Foudres et des autres vaisseaux en bois cerclés, suivi du *Jaugeage* des fûts de toute dimension, par P. DÉSORMEAUX, OTT et MAIGNE. Nouvelle édition revue et corrigée par RAYMOND BRUNET, Ingénieur agronome. 1 vol. orné de 227 figures. 3 fr.

— **Tourneur**, ou Traité théorique et pratique de l'art du Tour, contenant la description des appareils et des procédés les plus usités pour Tourner les Bois et les Métaux, les Pierres, l'Ivoire, la Corne, l'Ecaille, la Nacre, etc. Ainsi que les notions de Forge, d'Ajustage et d'Ebénisterie indispensables au Tourneur, par E. de VALICOURT. 1 vol. grand in-8 contenant 27 planches de figures, 4e édition revue et corrigée. 15 fr.

— **Tours de cartes** (Voir *Prestidigitation*).

— **Treillageur,** *Première partie*, traitant de la fabrication à la main, par M. P. DÉSORMEAUX. (*En prép.*).

— **Treillageur**, *Seconde partie*, traitant de l'outillage, de la fabrication à la main et à la mécanique, de la confection des Grillages, Claies, Jalousies, etc., par M. E. Darthuy. 1 vol. avec figures et planches. 3 fr.

— **Typographie** (de). Historique. Composition. Règles orthographiques. Imposition. Travaux de ville. Journaux. Tableaux. Algèbre. Langues étrangères. Musique et plain-chant. Machines. Papier. Stéréotypie. Illustration, par Emile Leclerc, de la *Revue des arts graphiques*, ancien directeur de l'Ecole professionnelle Lahure. Préface de M. Paul Bluysen. 1 vol. orné de 100 figures dans le texte. (*Nouvelle édition sous presse*).

On vend séparément les Signes de correction. 50 c.

— **Vannerie** (**Fabrication de la**), Cannage et Paillage des Sièges, par A. Audiger. 1 volume orné de 134 figures. 3 fr.

— **Vélocipédie** (**de**), Locomotion, Vélocipèdes, Construction, etc., par Louis Lockert, ingénieur diplômé de l'Ecole centrale. 1 vol. orné de 58 fig. dans le texte. Terminé par l'art de monter à Bicyclette, par Rivierre. 1 fr. 50

— **Vernis** (**Fabricant de**), contenant les formules les plus usitées de vernis de toute espèce, à l'éther, à l'alcool, à l'essence, vernis gras, etc., par M. A. Romain. 1 vol. orné de figures. 4 fr.

— **Verrier et Fabricant de cristaux**, Pierres précieuses factices, Verres colorés, Yeux artificiels, par Julia de Fontenelle et Malepeyre. Nouvelle édition entièrement refondue par Bertran, Ingénieur des Arts et Manufactures. 2 vol. ornés de 235 fig. dans le texte. 8 fr.

— **Vétérinaire,** à l'usage des Fermiers et des Propriétaires d'animaux domestiques, contenant les principales Maladies et leurs Remèdes ; Age, Alimentation, Engraissement ; Soins à donner aux animaux reproducteurs ; Ventes, etc., suivi d'un Formulaire des principaux médicaments vétérinaires, par P. Canal, médecin-vétérinaire. 1 vol. orné de figures. 3 fr.

— **Vigneron**, ou l'Art de cultiver la Vigne, de la protéger contre les insectes qui la détruisent, et de faire le Vin, contenant les meilleures méthodes de Vinification, traitant du chauffage des Vins, etc., par Thiébaut de Berneaud et F. Malepeyre. 1 vol. orné de 40 figures. Nouvelle édition, revue par R. Brunet. 3 fr, 50

— **Vigne** (voir page 33).

— **Vinaigrier et Moutardier**, contenant la fabrication de l'acide acétique, de l'acide pyroligneux, des acétates, et les formules de Vinaigres de table, de toilette et pharmaceutiques, l'analyse chimique de la graine de moutarde, ainsi que les meilleures recettes pour la préparation de la moutarde, par MM. J. DE FONTENELLE et F. MALEPEYRE. 1 vol. orné de figures. 3 fr. 50

— **Vins** (Calendrier des) (*Epuisé*). (Voir *Sommelier*).

— **Vins de Fruits et Boissons économiques**, contenant l'Art de fabriquer soi-même, chez soi et à peu de frais, les Vins de Fruits, les Vins de Raisins secs, le Cidre, le Poiré, les Vins de Grains, les Bières économiques et de ménage, les Boissons rafraîchissantes, les Hydromels, etc., et l'Art d'imiter avec les Fruits et les Plantes les Vins de table et de liqueur français et étrangers, par M. F. MALEPEYRE. 1 vol. (*Epuisé.*)

— **Vins mousseux** (Voyez *Eaux et Boissons gazeuses*).

— **Zingueur**, voyez *Plombier*.

INDUSTRIE, ARTS ET MÉTIERS

* **Guide pratique de Teinture moderne**, suivi de l'Art du Teinturier-Dégraisseur, contenant l'étude des fibres textiles et des matières premières utilisées en Teinture, et des procédés les plus récents pour la fixation des couleurs sur laine, soie, coton, etc., par V. THOMAS, docteur ès-sciences, préparateur de Chimie appliquée à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris. 1 vol. grand in-8 raisin, orné de 133 figures dans le texte. 20 fr.

Art du Peintre, Doreur et Vernisseur, par WATIN ; 14e édit., revue pour la fabrication et l'application des couleurs, par MM. Ch. et F. BOURGEOIS, et augmentée de l'*Art du Peintre en voitures, en marbres et en faux-bois*, par M. J. DE MONTIGNY, ingénieur. 1 vol. in-8°. 6 fr.

Calcul des essieux pour les Chemins de Fer ; Coup d'œil sur les roues de vagons, par A.-C. BENOIT-DUPORTAIL, 1856. Brochure in-8°. 1 fr. 75

Calcul mental et Calcul pratique à la portée de tous, par G. BARATTE. Fascicule 4 : La règle de trois. 0 fr. 50

Cubage des Bois en grume (Tarif de), au mètre

cube réel et au mètre cube marchand, par M. Ch. Blind, Brochure in-18. 75 c.

Etudes sur quelques produits naturels applicables à la *Teinture*, par Arnaudon, 1858. Br. in-8°. 1 fr. 25

Filetage (Alphabet du), à l'usage des Tourneurs-Mécaniciens et des Conducteurs de machines-outils, par L. Arnaudon. 4e édition, 1913, in-18. 4 fr.

— **Guia** del Cultivador de Montes y de la Guarderia Rural — ô — La Silvicultura Práctica. 1 vol. in-8°. 2 fr.

Incendies des matières dangereuses et explosives (Les) (dangers, précautions, moyens et appareils), *les extincteurs d'incendie*, par Daniel Pierre, ingénieur chimiste. 1 vol. in-8°, avec figures. 2 fr.

Levés à vue (Des) et du Dessin d'après nature, par M. Leblanc. Brochure in-18 avec planche. 25 c.

Machines-Outils (Traité des) employées dans les usines et les ateliers de construction pour le Travail des Métaux, par M. J. Chrétien, 1866. 1 volume in-8° jésus, renfermant 16 planches gravées avec soin sur acier. 12 fr.

Manipulations hydroplastiques, ou Guide du Doreur et de l'Argenteur, par M. Roseleur. 1 volume in-8°. 15 fr.

Manuel-Barème pour les Alliages d'Or et d'Argent. Ouvrage indispensable aux Fabricants Bijoutiers et Orfèvres, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'occupent du commerce des Métaux précieux, par M. A. Mercier. 1 vol. in-8°. Broché, 10 fr. Relié en toile, 11 fr. 50

Manuel de la Filature du Lin et de l'Etoupe, Application du Système métrique au Calcul du mouvement différentiel, par Delmotte. 2e *éd.*, 1878. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

Mémoire sur l'Appareil des voûtes hélicoïdales et des voûtes biaises à double courbure, par M. A.-A. Souchon. 1 vol. in-4° renfermant 8 planches. 3 fr. 50

Précis des Candidats au Surnumérariat de l'Enregistrement, par Gavand, receveur des Domaines. 1 vol. gr. in-8°. 5 fr.

Tourneur (Guide Manuel de l'apprenti et ouvrier). Ouvrage donnant les principales notions et méthodes pour les travaux de Tour et de Filetage, par J. Adam, ouvrier tourneur. 1914, in 18. 1 fr. 25

Traité du Chauffage au Gaz, par Ch. Hugueny, 1857. Brochure in-8°. 1 fr. 50

Traité de la Coupe des Pierres, ou Méthode facile et abrégée pour se perfectionner dans cette science, par J.-B. De la Rue. 3e édition, revue et corrigée par M.

RAMÉE, architecte. 1 vol. in-8 de texte, avec un Atlas de 98 planches in-folio. 20 fr.

Traité des Echafaudages, ou Choix des meilleurs modèles de Charpentes, par J.-Ch. KRAFFT. 1 vol. in-folio relié, renfermant 51 planches gravées sur acier. 25 fr.

Usage de la Règle logarithmique, ou Règle-calcul. In-18. 25 c.

Vignole du Charpentier. 1re partie, ART DU TRAIT, contenant l'application de cet art aux principales constructions en usage dans le bâtiment, par M. MICHEL, maître charpentier, et M. BOUTEREAU, professeur de géométrie appliquée aux arts. 1 vol. in-8°, avec Atlas de 72 pl. 20 fr.

OUVRAGES SUR L'HORTICULTURE

L'AGRICULTURE, L'ÉCONOMIE RURALE, ETC.

La Vigne et les Foyers de vie, par H. EMON. Porte-greffes anciens et nouveaux (dernière création). Invasions d'insectes et d'animaux nuisibles. Le problème de l'utilité des oiseaux et le problème de la cochylis. Etude historique et scientifique des levures (collaboration G. JACQUEMIN). 1 vol. in-18 jésus (13 × 19), 35 figures. 3 fr.

Guide de la Basse-cour, par R. RÉMY, aviculteur-éleveur, 1912. In-18 jésus. 1 fr. 50.

Le Pays du Cognac, par L. RAVAZ, avec la collaboration de M. VIVIER pour la partie commerciale. Angoulême, 1900, 1 vol. in-4°, abondamment illustré. 20 fr.

Plantes vivaces de la maison Lebeuf, ou Liste des espèces les plus intéressantes cultivées dans cet établissement, avec quelques renseignements sur leur culture, leur emploi, etc., par GODEFROY-LEBEUF et BOIS, 1882. 1 vol. in-18, orné de figures. 2e édition. 1 fr. 50

Les Insectes nuisibles aux arbres fruitiers. Moyens de les détruire, par A. RAMÉ.

1re partie : LES LÉPIDOPTÈRES. 1 vol. in-18, 2e éd. 1 fr. 25

Histoire du Pommier, par DUVAL, 1852. Brochure in-8. 1 fr. 50

Etude sur les Sauterelles et les Criquets, moyens d'en arrêter les invasions et de les transformer en Engrais par les procédés DURAND et HAUVEL, brevetés s. g. d. g., 1878. Brochure in-8 de 36 pages. 75 c.

ALBUMS INDUSTRIELS

(Ajouter 5 0/0 du prix de l'ouvrage pour l'envoi franco, plus 25 centimes de recommandation pour l'Etrnger)

Nouveau Roubo (*l'Art de la Menuiserie*). Atlas de 134 planches (31 × 41) accompagnées d'un fort volume de texte de plus de 740 pages, illustré de nombreuses figures et d'un grand nombre de planches 45 fr.

Nouveau Supplément Roubo. Atlas de 108 planches (31 × 41) accompagnées d'un fort volume de texte descriptif et explicatif orné de nombreux dessins. 50 fr.

La Menuiserie Moderne, par L. Bertin. Atlas de 112 planches (32 × 42), texte explicatif illustré de nombreux dessins et devis très détaillés. 65 fr.

Supplément à la Menuiserie Moderne (*Menuiserie nouvelle et pittoresque*), par L. Bertin. 40 planches (32 × 42), dessinées à l'échelle et tirées en plusienrs couleurs, texte illustré et devis détaillés. 40 fr.

Menuiserie d'Art nouveau, par F. Barabas. 36 pl. (32 × 42), dont 32 en couleurs, et texte explicatif. 30 fr.

Menuiserie d'Art contemporaine, d'après les époques Gothique, Renaissance, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Empire et Moderne, par E. Foussier, architecte-décorateur. 44 planches (format 32 × 42) tirées sur fond chine avec texte descriptif et explicatif. 32 fr.

Nouveau Traité théorique et pratique de l'Ebénisterie, d'après Roubo, sous la direction de J.-T. Verchère fils. 1re *partie*, Atlas de 100 planches avec texte illustré de 88 dessins et devis détaillés. 48 fr.

2e *partie*, 24 pl. nouv. compl. av. texte et devis. 12 fr.

Nouveau Supplément au Nouveau Traité d'Ebénisterie (Compositions nouvelles d'ameublement, par L. Bertin). Chaque planche d'ensemble est suivie d'une planche de détails au 1/4 d'exécution, avec plans et coupes au dixième. — Un album de 60 planches (30 × 40) avec texte et devis dans un carton. 50 fr.

Meubles modernes (sapin et pitchpin), par L. Bertin, dessinateur. 40 planches (32 × 42) imprimées en plusieurs couleurs, texte descriptif et devis détaillés. 40 fr.

L'Ameublement Art nouveau, par F. Barabas. 30 planches (40 × 53), avec table explicative. 35 fr.

Carnet, N° 2. Fabricant de Sièges. Recueil de dessins de Sièges non garnis. Sièges simples. Album de 120 planches avee titre. En couleur. 40 fr.

N° 3. Vieux bois. Recueil de dessins de Meubles et de Sièges en vieux chêne sculpté. Fabrication courante. Album de 26 planches. En couleur. 10 fr.

Petit Carnet, N° 1, MEUBLES SIMPLES, Petit Album de poche, contenant 40 planches, représentant 67 modèles. En noir, 5 fr. — En couleur. 7 fr.

Petit Carnet, N° 4. SIÈGES BOIS RECOUVERT. série classique et fantaisie. 60 pl. en noir. 7 fr. 50

Petit Carnet du Garde-Meuble. N° 10. SIÈGES. TENTURES. 32 pl. en noir. 5 fr.

Recueil pratique d'Ameublements complets de divers styles. 25 planches (52 × 48). 25 fr.

Ornements d'appartements (Album des). Collection de tous les accessoires de décorations servant aux croisées et aux lits, par D. GUILMARD. Album de 24 planches in-8° oblong. En noir. 6 fr.

Disposition des Appartements. Album relié renfermant 18 plans de faces et d'élévations, etc. En noir. 50 fr.

Nouveau Recueil de Tentures, genre simple. 28 pl. sur bristol (0,32 × 0,49), comprenant des décors de lit, fenêtres, portières, grandes baies, salons, salles à manger, chambres à coucher. En noir. 28 fr.

Ornementation (La connaissance des Styles de l'), Histoire de l'ornement et des arts qui s'y rattachent depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par D. GUILMARD. 1 beau vol. in-4°, richement illustré et accompagné de 42 planches noires. 25 fr.

Traité théorique et pratique de Charpente, par L. MAZEROLLE. Atlas de 112 planches gravées (32 × 42) et deux volumes de texte descriptif et explicatif. 65 fr.

VIENT DE PARAÎTRE : 4 planches nouvelles avec texte. Notions de perspective. 4 fr.

Supplément au Traité théorique et pratique de Charpente, par P. MAZEROLLE fils et A. GAILLARDIN, architecte. Atlas de 60 pl. (31 × 41), dont quelques-unes en couleur, un volume de texte explicatif avec devis. 35 fr.

Traité de Serrurerie et Construction en fer. Atlas de 112 planches (32 × 42), dont une partie en plusieurs couleurs, et un volume de texte descriptif et explicatif de 440 pages, illustré de nombreuses figures. 60 fr.

Supplément au Traité de Serrurerie et Construction en fer. Atlas de 68 planches (32 × 42), avec texte explicatif orné de dessins. 50 fr.

L'Architecture nouvelle (1re Série). Choix de petites constructions économiques, maisons de campagne et de plaisance, etc. — Chaque construction est donnée avec les plans, coupes, profils, détails, et complétée par les devis descriptifs et estimatifs très détaillés. 100 plan-

ches (28 × 37) tirées en plusieurs couleurs, accomp. d'un fort vol. de devis (même format que les planches). 75 fr.

L'Architecture nouvelle (2e Série). Atlas de 64 planches tirées en plusieurs couleurs (*donnant plus de 70 modèles différents*), avec plans, coupes et détails ; un texte descriptif et explicatif, avec devis très détaillés du même format que les planches, accomp. l'atlas. 55 fr.

L'Architecture nouvelle (3e Série). Constructions diverses et de style Art nouveau. 72 planches (28 × 37) tirées en plusieurs couleurs avec plans, coupes et détails, un volume des devis descriptifs et estimatifs très détaillés accompagne les planches. 60 fr.

Traité théorique et pratique de Maçonnerie et des parties qui s'y rattachent. Atlas de 40 planches en couleurs, accompagnées d'un fort volume de texte d'environ 400 pages, orné de dessins. 35 fr.

Trucs d'Atelier, 2,000 formules, procédés ou tours de mains pour la Peinture en Bâtiments, par A. Desaint. 2 vol. in-8° illustrés. 16 fr.

Nouveaux Modèles de Tombeaux, par R. Brandon, architecte, et E. Delrieu, dessinateur. 80 planches (28 × 37) donnant 109 modèles différents et un grand nombre de détails et motifs divers avec texte descriptif.

En noir, 45 fr. — En couleurs. 55 fr.

Traité théorique et pratique du Tapissier, par G.-Félix Lenoir. Atl. de 80 pl. et un vol. de texte expl. 50 fr.

Décoration des Appartements. 2e édition, ouvrage faisant suite au *Traité théorique et pratique du Tapissier*, par G.-Félix Lenoir. Alb. de 60 pl. (22 × 32). 40 fr.

Bois et Marbres reproduits d'après nature, texte explicatif, par E. Mulier, peintre décorateur. 40 planches (format 26 × 34) avec texte explicatif. 55 fr.

Peinture d'Art Nouveau (1re Série), par E. Mulier, peintre décorateur. 32 planches en couleurs (format 32 × 42), avec texte explicatif. 50 fr.

Peinture d'Art Nouveau (2e Série) : *Décorations Murales et Plafonds*, par E. Mulier. 40 pl. en coul. (format 32 × 43) dessinées à l'échelle, av. texte expl. 65 fr.

Peinture d'Art Nouveau (3e Série) : *Décorations Murales et Plafonds. Panneaux décoratifs. Attributs et Emblèmes*, par E. Mulier. 40 planches en couleurs (format 32 × 43), avec texte explicatif. 70 fr.

Décoration Moderne par la Plante, par E. Mulier, peintre décorateur, et Marc Bordère, peintre décorateur. 1re Série : **Fleurs**. 32 planches en couleurs (format 28 × 36), avec texte explicatif. 40 fr.

2e Série : **Fruits**. 32 planches en couleurs (format 28 × 36), avec texte explicatif. 40 fr.

Code de la propriété immobilière, par G. Durant-Farget, avocat à la Cour d'appel de Paris. 5 forts vol. in-8° (*En souscription*).

Envoi sur demande des prospectus détaillés de ces diverses publications

L'AMEUBLEMENT ET LE GARDE-MEUBLE

RÉUNIS

publie 48 Planches par an, divisées en deux parties

MEUBLES — TENTURES

Il paraît tous les deux mois 4 Planches de Meubles et 4 Planches de Tentures

La catégorie Tentures contient quelques planches de *Sièges* et chacune de ses livraisons est accompagnée d'un texte descriptif et explicatif donnant les développements, tableaux d'emplois et prix de revient des modèles.

PRIX DES ABONNEMENTS ANNUELS PARTANT DE JANVIER :

	FRANCE	ÉTRANGER
Meubles.. 24 pl.	noir 14 f.; coul. 20 f.	noir 15 f.; coul. 22 f.
Tentures. 24 pl.	— 14 f.; — 20 f.	— 15 f.; — 22 f.

NOUVEAU JOURNAL
DE MENUISERIE

48 planches par an (25 × 33) avec texte descriptif et explicatif, en 12 livraisons de 4 planches chacune tous les mois, à partir du 1er juillet 1910.

Prix pour abonnement d'un an. 12 fr — Etranger. 15 fr.
Chaque année parue. . . . . 15 fr.

NOUVEAU JOURNAL
de Serrurerie et de Constructions Métalliques

48 planches par an (25 × 33) avec texte descriptif et explicatif et le cours des fers, en 12 livraisons de 4 planches chacune tous les mois, à partir du 15 juin 1911.

Prix pour abonnement d'un an. **12** fr. — Etranger . **15** fr.
Chaque année parue. . . . . **15** fr.

L'HABITATION MODERNE

Revue Mensuelle d'Architecture

paraissant le 15 de chaque mois

sous la direction de A. GELBERT, ✠ I. P., ✠, architecte

Il paraît dans une année (format 25 × 33) 48 pl. hors texte dont 12 aquarelles, 48 p. de texte descriptif et explicatif illustré avec Bulletin judiciaire ; et comme supplément gratuit : 12 Bulletins « Cours des Matériaux », 4 grandes pl. hors texte (65 × 100) Etudes de profils et motifs d'intérieur et d'extérieur. — Prix de l'abonnement partant du 15 avril : France : **12** fr. ; Etranger : **15** fr.

L'année une fois parue : **15** fr.

NOUVEAUX PROCÉDÉS

DE

TAXIDERMIE

Accompagnés de Photographies des principaux types de la collection de l'auteur à Makri-Keui, près Constantinople, de Physionomies de Rapaces sur nature, et suivis de quelques impressions ornithologiques, par le Comte ALLÉON, commandeur de l'ordre du Mérite civil de Bulgarie, chevalier de l'ordre de St-Grégoire, officier du Medjidié, membre du Comité international permanent ornithologique de Vienne, médaille d'or à l'exposition de Vienne 1883. 1 vol. in-8° jésus, 32 p. de texte, 132 fig. tirées sur papier couché. 25 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES ARTS ET MÉTIERS

6 vol. format in-18, grand papier

1 fr. 75 le volume

Livre du Cultivateur, Guide complet de la culture des Champs, par M. Mauny de Mornay. 1837. 1 vol. accompagné de 2 planches.

Livre du Jardinier, Guide complet de la culture des Jardins fruitiers, potagers et d'agrément, par M. Mauny de Mornay. 1838. 2 vol. accompagnés de 2 planches.

Livre des Logeurs et des Traiteurs, Code complet des Aubergistes, Maîtres d'hôtel, Tenеurs d'hôtel garni, Logeurs, Traiteurs, Restaurateurs, Marchands de Vin, etc., suivi de la Législation sur les Boissons. 1838. 1 vol.

Livre du Fabricant de Sucre et du Raffineur, par M. Mauny de Mornay. 1837. 1 vol. accompagné de 2 planches.

Livre du Vigneron et du Fabricant de Cidre, de Poiré, de Cormé, et autres Vins de Fruits, par M. Mauny de Mornay. 1838. 1 vol. accompagné d'une planche.

SUITES A BUFFON

Formant avec les Œuvres de cet auteur

UN

COURS COMPLET D'HISTOIRE NATURELLE

EMBRASSANT

LES TROIS RÈGNES DE LA NATURE

Belle Édition, format in-octavo

DIVISION DE L'OUVRAGE

Zoologie générale (Supplément à Buffon), ou Mémoires et Notices sur la Zoologie, l'Anthropologie et l'Histoire de la Science, par M. ISIDORE GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. 1 vol. avec 1 livraison de planches.
Fig. noires. 13 fr.
Fig. coloriées. 21 fr.

Cétacés (Baleines, Dauphins, etc.), ou Recueil et examen des faits dont se compose l'histoire de ces animaux, par M. F. CUVIER, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. 1 vol. avec 2 livraisons de planches.
Fig. noires. 17 fr.
Fig. coloriées. 33 fr.

Reptiles (Serpents, Lézards, Grenouilles, Tortue, etc.), par M. DUMÉRIL, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine et au Muséum d'Histoire naturelle, et M. BIBRON, professeur d'Histoire naturelle. 10 vol. et 10 livraisons de planches.
Fig. noires. 130 fr.
Fig. coloriées. 210 fr.

Poissons, par M. A.-Aug. DUMÉRIL, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, professeur agrégé libre à la Faculté de Médecine de Paris. Tomes I et II (en 3 volumes) avec 2 livraisons de planches. (*En publication*).
Fig. noires. 34 fr.
Fig. coloriées. 50 fr.

Entomologie (Introduction à l'), comprenant les principes généraux de l'Anatomie, de la Physiologie des Insectes ; des détails sur leurs mœurs, et un résumé des principaux systèmes de classification, etc., par M. LACORDAIRE, professeur à l'Université de Liège. (*Ouvrage adopté et recommandé par l'Université pour être placé dans les bibliothèques des Facultés et des Collèges, et donné en prix aux élèves*).
2 vol. et 2 livraisons de planches.
Fig. noires. 25 fr.
Fig. coloriées. 40 fr.

Insectes Coléoptères (Cantharides, Charançons, Hannetons, Scarabées, etc.) par M. LACORDAIRE, professeur à l'Université de Liège, et M. le Dr CHAPUIS, membre de l'Académie royale de Belgique. 14 vol. avec 13 livraisons de planches.
Fig. noires. 170 fr.
(*Manque de coloris*).

— **Orthoptères** (Grillons, Criquets, Sauterelles), par M. AUDINET-SERVILLE, membre de la Société entomologique de France. 1 vol. et 1 livraison de pl.
Fig. noires. 13 fr.

— **Hémiptères** (Cigales, Punaises, Cochenilles, etc.) par MM. AMYOT et SERVILLE. 1 vol. et 1 livraison de planches.
Fig. noires. 13 fr.

Insectes Lépidoptères (Papillons). *Les deux parties de cet ouvrage se vendent séparément.*

— DIURNES, par M. BOISDUVAL, tome Ier, avec 2 livraisons de planches. (*En publication*).
Fig. noires. 17 fr.

— NOCTURNES, par MM. BOISDUVAL et GUÉNÉE, tome Ier, avec 1 livraison de planches, tomes V à X, avec 5 livraisons de planches. (*En publication*).
Fig. noires. 90 fr.
Fig. coloriées. 125 fr.

— **Névroptères**, par M. le Dr RAMBUR. (*Epuisé*).

— **Hyménoptères** (Abeilles, Guêpes, Fourmis, etc.), par M. le comte LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU et M. BRULLÉ. 4 vol. avec 4 livraisons de planches.
Fig. coloriées. 90 fr.

— **Diptères**, par M. MACQUART (*Epuisé*).

— **Aptères** (Araignées, Scorpions, etc.), par MM. WALCKENAER et GERVAIS. 4 vol. avec 5 livraisons de planches.
Fig. noires. 54 fr.

Crustacés (Ecrevisses, Homards, Crabes, etc.), comprenant l'Anatomie, la Physiologie et la classification de ces animaux, par M. MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, etc. 3 vol. avec 4 livraisons de planches.
Fig. noires. 42 fr.

Helminthes ou Vers intestinaux, par M. DUJARDIN. (*Epuisé.*)

Annelés marins et d'eau douce (Annélides, Géphyriens, Sangsues, Lombrics, etc.), par M. DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et M. Léon VAILLANT, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. Tomes I et II (en 3 vol.) avec 2 livraisons de planches.
Fig noires. 32 fr.
Tome III (en 2 vol.) avec 1 livraison de planches.
Fig. noires. 22 fr.

Zoophytes Acalèphes (Physales, Béroés, Angèles, etc.), par M. LESSON, correspondant de l'Institut, pharmacien en chef de la Marine, à Rochefort. 1 vol. avec 1 livraison de pl.
Fig. noires. 13 fr.

— **Echinodermes** (Oursins, Palmettes, etc.), par MM. DUJARDIN, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes, et HUPÉ, aide-naturaliste au Muséum de Paris. 1 vol. avec 1 livraison de planches.
Fig. noires. 13 fr.
Fig. coloriées. 21 fr.

— **Coralliaires** ou POLYPES PROPREMENT DITS (Coraux, Gorgones, Eponges, etc.), par MM. MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et J. HAIME, aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle. 3 vol. avec 3 livraisons de pl.
Fig. noires. 37 fr.

Zoophytes Infusoires, par M. DUJARDIN (*Epuisé*).

Botanique (Introduction à l'étude de la), ou Traité élémentaire de cette science, contenant l'Organographie, la Physiologie, etc., par M. DE CANDOLLE, professeur d'Histoire naturelle à Genève. (*Ouvrage autorisé par l'Université pour les Lycées et les Collèges*). 2 vol. et 1 livraison de planches noires. 22 fr.

Les planches ne sont pas coloriées.

Végétaux phanérogames (Organes sexuels apparents : Arbres, Arbrisseaux, Plantes d'agrément, etc.), par M. SPACH, aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle. 14 vol. avec 15 livraisons de pl.
Fig. noires. 180 fr.
Fig. coloriées. 300 fr.

Géologie (Histoire, Formation et Disposition des Matériaux qui composent l'écorce du globe terrestre), par M. HUOT, membre de plusieurs sociétés savantes. 2 vol. ensemble de plus de 1,500 pages, avec 2 livraisons de pl. noires. 26 fr.

Les planches ne sont pas coloriées.

Minéralogie (Pierres, Sels, Métaux, etc.), par M. DELAFOSSE, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle et à la Sorbonne. 3 vol. et 4 livraisons de planches noires. 43 fr.

Les planches ne sont pas coloriées.

PETITES SUITES A BUFFON

Format in-18

Histoire des Poissons classée par ordre, genres et espèces, d'après le système de Linné, avec les caractères génériques, par BLOCH et RÉNÉ-RICHARD CASTEL. 10 vol. accompagnés de 160 planches représentant 600 espèces de poissons dessinés d'après nature.
Fig. noires. 26 fr.

Histoire des Coquilles, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages, par M. Bosc, membre de l'Institut. 5 vol. accompagnés de planches.
Fig. noires. 10 fr. 50

Histoire naturelle des Végétaux classés par familles, avec la citation de la classe et de l'ordre de Linné, et l'indication de l'usage qu'on peut faire des plantes dans les arts, le commerce, l'agriculture, le jardinage, la médecine, etc.; des figures dessinées d'après nature, et un GENERA complet, selon le système de Linné, avec des renvois aux familles naturelles de Jussieu, par J.-B. LAMARCK et C.-F.-B. DE MIRBEL. 15 vol. in-18 accompagnés de 120 planches.
Fig. coloriées. 46 fr.

Histoire naturelle des Vers, par M. Bosc, membre de l'Institut. 3 vol.
Fig. noires. 6 fr. 50

Histoire des Insectes, composée d'après RÉAUMUR, GEOFFROY, DE GEER, ROESEL, LINNÉ, FABRICIUS, et les meilleurs ouvrages qui ont paru sur cette partie, rédigée suivant les méthodes d'Olivier, de Latreille, avec des notes, plusieurs observations nouvelles et des figures dessinées d'après nature, par F.-M.-G. DE TIGNY et BRONGNIART, pour les généralités. Edition augmentée par M. GUÉRIN. 10 vol. ornés de planches. Fig. noires. 23 fr.

Histoire des Crustacés, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages, par MM. Bosc et DESMAREST. 2 vol. accompagnés de 18 planches.
Fig. noires. 7 fr. 50

OUVRAGES DIVERS D'HISTOIRE NATURELLE

Arachnides (Les) de France, par M. E. Simon, membre de la Société entomologique de France.

Tome 1er, contenant les Familles des Epeiridæ, Uloboridæ, Dictynidæ, Enyoidæ et Pholcidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 3 planches. 12 fr.

Tome 2, contenant les Familles des Urocteidæ, Agelenidæ, Thomisidæ et Sparassidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 7 planches. 12 fr.

Tome 3, contenant les Familles des Attidæ, Oxyopidæ et Lycosidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 4 planches. 12 fr.

Tome 4, contenant la Famille des Drassidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de 5 planches. 12 fr.

Tome 5 (1re partie), contenant la Famille des Epeiridæ (supplément) et des Theridionidæ. 1 vol. in-8°, accompagné de planches. 12 fr.

Tome 5 (2e partie), contenant la Famille des Theridionidæ (suite). 1 vol. in-8°, accompagné de planches et orné de figures. 12 fr.

Tome 5 (3e partie), contenant la Famille des Theridionidæ (fin). 1 vol. in-8°, accompagné de planches et orné de figures. 12 fr.

Tome 6 (1re partie), contenant le Synopsis général et le catalogue des espèces françaises de l'ordre des Araneæ. 1 vol. in-8°, orné de figures. 12 fr.

Tome 6 (2e et 3e parties). (*En préparation.*)

Tome 7, contenant les Familles des Chernetes, Scorpiones et Opiliones. 1 vol. in-8°, accompagné de planches. 12 fr.

Histoire naturelle des Araignées, par M. Eug. Simon, *Deuxième édition.*

Tome premier, *1er fascicule* contenant 215 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8° de 256 pages. 6 fr.

Tome premier, *2e fascicule* contenant 275 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome premier, *3e fascicule* contenant 347 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome premier, *4e et dernier fascicule* (du tome 1er), contenant 261 figures 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome second, *1er fascicule* contenant 200 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome second, *2e fascicule* contenant 184 figures intercalées dans le texte. 1 vol. grand in-8°. 6 fr.

Tome second, *3e fascicule* contenant 407 figures. 6 fr.
Tome second, *4e et dernier fascicule* contenant 329 figures. 6 fr.

Catalogue des espèces actuellement connues de la famille des Trochilides, par Eugène Simon, brochure in-8e. 3 fr.

Voyage de découverte autour du Monde et à la recherche de La Pérouse, par J. Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau, exécuté sous son commandement et par ordre du gouvernement, sur la corvette l'*Astrolabe*, pendant les années 1826 à 1829. 5 tomes divisés en 10 volumes in-8 ornés de vignettes sur bois, avec un Atlas contenant 20 planches ou cartes grand in-folio. 30 fr.

Cet important ouvrage, qui a été exécuté par ordre du gouvernement sous le commandement de M. Dumont d'Urville et rédigé par lui, n'a rien de commun avec le *Voyage pittoresque* publié sous sa direction.

OUVRAGES D'ASSORTIMENT

Aranéides des îles de la Réunion, Maurice et Madagascar, par M. Aug. Vinson. 1 gros volume in-8, illustré de 14 planches.
Fig. noires. 20 fr.

Astronomie des Demoiselles, ou Entretiens entre un frère et sa sœur, sur la mécanique céleste, par James Fergusson et M. Quétrin. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

Choix des plus belles fleurs et des plus beaux fruits, par P.-J. Redouté, peintre d'histoire naturelle.
80 planches différentes coloriées. Chaque pl. 1 fr.

Collection iconographique et historique des Chenilles d'Europe, ou Description et figures de ces Chenilles, avec l'histoire de leurs métamorphoses, et leur application à l'agriculture, par MM. Boisduval, Rambur et Graslin.

Cette collection se compose de 42 livraisons, format grand in-8, papier vélin : chaque livraison comprend *trois planches coloriées* et le texte correspondant.

Les 42 livraisons réunies (la pl. I des Papillonides n'a jamais existé) : 100 fr.

Fauna japonica, sive Descriptio animalium quæ in itinere per Japoniam jussu et auspiciis superiorum, qui summum in India Batava imperium tenent, suscepto anni 1823-1830, collegit, notis, observationibus et adumbrationibus illustravit PH. FR. DE SIEBOLD.

Reptiles, 3 livraisons noires. Ensemble 25 fr.

Faune entomologique de Madagascar, Bourbon et Maurice. — *Lépidoptères*, par le docteur BOISDUVAL ; avec des notes sur leurs métamorphoses, par M. SGANZIN.

Huit livraisons, format grand in-8, papier vélin.

Planches noires. 10 fr.

Icones historiques des Lépidoptères nouveaux ou peu connus, collection, avec figures coloriées, des papillons d'Europe nouvellement découverts, par M. le docteur BOISDUVAL. Ouvrage formant le complément de tous les auteurs iconographes. Cet ouvrage se compose de 42 livraisons grand in-8, comprenant chacune *deux planches coloriées* et le texte correspondant.

Les 42 livraisons réunies. Coloriées. 100 fr.

Noires. 25 fr.

Nota. — Tome 2. Le texte s'arrête page 208. Toutes les fig. des planches 48 à 70 inclusivement sont décrites.

Les fig. des planches 71 à la fin ne sont pas décrites.

Manuel des Candidats à l'emploi de Vérificateur des Poids et Mesures, par RAVON. 2e éd., 1841. 1 vol. in-8. 5 fr.

Manuel des Sociétés de secours mutuels. Une brochure in-12. 1854. 0 fr. 50

Mémoires de la Société royale des Sciences de Liége. Première série, 1843 à 1866, 20 vol. à 7 fr.

Deuxième série, 1866 à 1887, 13 vol. à 7 fr.

Ministre (Le) de Wakefield, traduit en français par M. AIGNAN. 1 vol. in-12, avec figures. 1 fr.

Monographie des Erotyliens, famille de l'ordre des Coléoptères, par M. Th. LACORDAIRE. In-8. 9 fr.

Théorie élémentaire de la Botanique, ou Exposition des principes de la classification naturelle et de l'art de décrire et d'étudier les végétaux, par M. DE CANDOLLE. 3e édition, 1 vol. in-8. 8 fr

DEPOT DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA

LIBRAIRIE FÉRET & FILS

DE BORDEAUX

Ajouter 10 0/0 du prix de l'ouvrage pour l'envoi franco, plus 25 centimes de recommandation pour l'Etranger.

Andrieu (P.). — Le Sucrage des Vendanges. Les vins de première cuvée avec chaptalisation des moûts. Les vins de sucre avec corrections dans leur composition. 1903, in-8, broché. 1 fr. 50

— Nouvelle méthode de vinification de la vendange par sulfitage et levurage. 1903, in-8, br. 0 fr. 60

— 1904, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1905, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1906, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1907, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1908, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1909, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1910, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1911, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1912, in-8°, br. 0 fr. 60

— 1913, in-8°, br. 0 fr. 60

— Les Caves de réserve pour les vins ordinaires, 1904, in-8°, br. 0 fr. 75

Audebert. — La lutte contre l'Eudémis Botrana, la Cochylis et l'Altise. Bordeaux, 1902. 0 fr. 50

Audebert II (Tristan). — La chasse à la palombe dans le Bazadais, 1907, in-18 avec planches. 3 fr.

Baco (F.). — La reconstitution du vignoble dans les Landes et les Basses-Pyrénées par le greffage. 1905. in-18, 1 fr. 50; franco, 2 fr.

— Culture directe et greffage de la Vigne. 1911, in-8° orné de 14 planches et 2 tableaux. 5 fr. 25

Barbe. — De l'élevage du cheval dans le sud-ouest de la France et principalement dans la Gironde et les Landes, et de son hygiène. Hygiène des animaux en général et de leurs habitations. 1903, 1 vol. in-8, br. 6 fr.

Batz-Trenquelléon (Ch. de). — Le vrai baron de Batz, rectifications historiques d'après des documents inédits. 3e éd., 1912, in-8. 2 fr.

Bellot des Minières. — Manuel pratique pour les

traitements contre toutes les maladies cryptogamiques, à l'aide de l'ammoniure de cuivre en vases hermétiques, b. s. g. d. g. 1902, gr. in-8. 0 fr. 50

— La question viticole. 1902, gr. in-8. 1 fr. 50

Berniard. — L'Algérie et ses vins :

1re partie : prov. d'Oran. Ouv. illustré et accompagné d'une carte vinicole de la province d'Oran. 1888, in-18. 3 fr.

2e partie : prov. d'Alger. Ouv. illustré et accomp. d'une carte vinicole de cette province. Bordeaux, 1890, in-18. 3 fr.

3e partie : prov. de Constantine. Ouv. illustré et accompagné d'une carte vinicole de cette prov. 1892, in-18. 3 fr.

Bertin-Roulleau (P.). — La fin des Girondins, sept. 1793-juin 1794. 1911, in-18 avec gravures. 3 fr. 50

Bitterolff. — Nouveau système astronomique. Lois nouvelles de la gravitation universelle. 1902, in-18. 5 fr.

Blarez (Dr). — Cours de chimie organique (programme aide-mémoire des leçons), in-18. 3 fr.

Bontou (A.). — Traité de cuisine bourgeoise bordelaise. (*Nouvelle édition en préparation.*)

Boué (L.). — A travers l'Europe. Impressions poétiques, ornées de 101 compositions dues à 60 artistes de Paris ou de Bordeaux, avec préface de Th. Froment, in-folio de luxe tiré à 625 exempl., dont 25 exempl. sur Japon. Prix sur vélin, 30 fr.; relié toile genre amateur. 37 fr.

Brutails (J.-A.). — Les vieilles églises de la Gironde. 1912, in-4° orné de 400 gravures dont 16 planches hors texte en phototypie. 25 fr.

Capus (J.), — Traitement des maladies de la vigne, 1910, petit in-8. 0 fr. 50

Capus et **Feytaud** — Eudémis et cochylis, mœurs et traitements, 1909, in 18. 1 fr.

Carles (Dr P.). — Etude chimique et hygiénique du vin en général et du vin de Bordeaux en particulier. 1880, in 8. 3 fr.

— Le vin, le vermouth, les apéritifs et le froid, 3e éd. 1909, in-8. 1 fr.

— Le pain des diabétiques, in-8. 0 fr. 50

— L'acide sulfureux en œnologie et en œnotechnie. Bordeaux, 1905. 1 fr.

— Les vins de Graves de la Gironde, vinification et conservation, 1907, in-8. 0 fr. 60

— Le vin et les Eaux-de-vie de France, 2e édition, 1908. in-8. 0 fr. 40

— Les trépidations et les vins, les vins retour de l'Inde, vieillissement mécanique des vins et cognacs, 1909. 1 fr.

— Les dérivés tartriques du vin, 4e éd., 1912, in-8. 4 fr. 50

— Bouquet naturel des vins et eaux-de-vie, 1897, in-8. 1 fr.

— La piqûre des vins pendant les chaleurs ; moyens de l'empêcher, 1909. 0 fr. 30

— Les boissons des fruits doux de table. 0 fr. 50

— Les conserves de tomates, 1914. 1 fr.

— Le vin et le chaud. 0 fr. 50

— Comment peut-on faire en Gironde ou ailleurs des vins très corsés, 1911. 0 fr. 50

Carrère (H). — Scènes et saynètes. Lettre préface de Jacques Normand, in-12. 3 fr. 50

(Ouvrage pour les familles et les pensions).

Cazaux (R.). — Les vins d'Espagne et nos tarifs douaniers, 1913, in-8°. 2 fr. 50

Chavée-Leroy. — La fermentation, Etude mise à la portée des viticulteurs, 1893, in-8°. 1 fr. 25

Courteault (Paul). — Bordeaux à travers les siècles, 1909, in-4°, nombreuses illustrations. 25 fr.

Daniel (L.). — La question phylloxérique, — Le greffage et la crise viticole, préface de M. Gaston Bonnier, membre de l'Institut. 1908, fascicule 1er, gr. in-8°, 184 p., orné de 81 dessins en noir et 1 pl. hors texte en coul. 6 fr.

— — fascicule 2, 1910, gr. in-8, 87 p., orné de 73 dessins en noir et 1 pl. hors texte en couleurs. 6 fr.

— L'affaire du « Times ». 1912, gr. in-8°. 1 fr.

Daurel (J.). — Album des raisins de cuve de la Gironde et de la région du S.-O., avec leur description et leur synonymie, avec 15 gr. color. gr. nat., 5 gr. en phototyp (Publication de luxe couronnée par la Société des Agriculteurs de France). Bordeaux. 1892, in-4, br. 7 fr.

Denigès (Dr G.). — Exposé élémentaire des principes fondamentaux de la théorie atomique ; 2e édition, 1895, in-8, 120 p. 3 fr. 50.

Dezeimeris (R). — D'une cause de dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède, 5e édition, Bordeaux, 1891, in-8, br. 82 p. et 4 pl. hors texte 2 fr. 50

Elis (Georges). — Anatole Pétrousquin. Ouvrage gai, 1907, in-18 1 fr. 50

Féret (Ed.). — **Annuaire du Tout Sud-Ouest** 1904. Bordeaux, 1 gros vol. petit in-8°, 1,300 p., illustré, par Marcel de Fonrémis, de vues de châteaux, portraits, etc., cartonné toile, 9 fr. ; Reliure de luxe. 12 fr.

Féret. — Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré, 1905-1906, 1,520 pages, reliure de luxe. 12 fr.

Féret — Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré, 1912, reliure de luxe. 12 fr.

Feret. — Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré, 1913-1914, reliure de luxe. 12 fr.

Féret (Ed.). — **Bordeaux et ses vins** classés par ordre de mérite, 8e éd. Bordeaux, 1908, in-12 br., avec 700 vues de chât. et 10 cart. vinic. Rel. toile angl. 10 fr.
Le même sans les cartes br. 7 fr.
— Bordeaux and its Wines classed by order of merit 3d english edition, translated from the 7d french édition by M. Ravenscrofit, illustrated by Eug. Vergez. 10 fr.
Le même relié toile. 11 fr. 50
— Album des grands crus classés du Médoc syndiqués, 1908, in-8. 1 fr. 25
— Les vins de Médoc, avec ill. d'Eug. Vergez et 4 cartes, in-18 j., 260 p. 3 fr.
— Les vins de Graves rouges et blancs, avec ill. d'Eug Vergez et cartes, in-18 j., 146 p. 2 fr.
— Le pays de Sauternes et les vins blancs de Podensac et de Langon, avec ill. et cartes. 2 fr.
— Saint-Emilion et ses vins et les principaux vins de l'arrondissement de Libourne, avec illust., et cartes vinicoles, in-18 j., 264 p. 3 fr.
— Les vins du Cubzadais, du Bourgeais et du Blayais, avec ill. et cartes. 2 fr.
— Les vins de l'Entre-Deux-Mers, avec ill. et cart. 3 fr.
Ces ouvrages sont tirés de la 8e éd. de *Bordeaux et ses vins*.
— Caractère des récoltes de 1795 à nos jours. Bordeaux, 1898, 16 p. et une carte vinicole de la Gironde. 0 fr. 75
Le même en anglais. 0 fr. 75
— Carnet de statistique du négociant en vins, destiné à recevoir des notes sur 2,000 crus de la Gironde. Bordeaux, 1894, in-12, toile. 2 fr.
— Bordeaux et ses monuments, in-8, br., 90 p., 2 plans et 31 gr. 2 fr.

Feret (Ed.). — Dictionnaire Manuel du maître de chai et du négociant en vins, guide utile à quiconque veut vendre ou manipuler des vins et des spiritueux. 1 vol. in-18, ill. Bordeaux, 1896, 6 fr., cart. 7 fr.
— Le même ne contenant que les articles utiles au maître de chai 3 fr. 50, cart. 4 fr. 50
— Bergerac et ses vins et les principaux crus du département de la Dordogne. 1 v. in-18 jés. ill., 3 fr. 50, cart., 5 fr.

Carte vinicole du Médoc et de l'arrondissement de Blaye, extraite de la carte de la Gironde au 1/160000 ; 1 feuille gr. colombier, tirée en trois couleurs. 3 fr.
La même sur toile pleine. 4 fr. 50

Carte vinicole du Bordelais (Délimitation officielle

de la région des vins de Bordeaux.) (Décret du 18 fév. 1911) avec classification des grands vins. 1 fr. 50

Gironde vinicole en poche, carte de la Gironde avec tableau d'indication des crus. 0 fr. 75

Nouvelle carte routière et vinicole de la Gironde à l'échelle de 1/160000, dressée par Félix Feret pour accompagner l'ouvrage *Bordeaux et ses vins*; 1 feuille gr.-aigle, imprim. en trois couleurs et color. par contrées vinicoles (1893), 6 fr. — La même, collée sur toile, pliée, cartonnée, 10 fr. — La même collée sur toile vernie, montée avec gorge et rouleau. 14 fr.

Gautier (Paul). — Au fil du rève, poésies, 1905. in-18, 120 p. 3 fr.

Gayon. — Etude sur les appareils de pasteurisation des vins en bouteilles et en fûts, avec vign.; in-8, 1895. 2 fr.

— Expériences sur la pasteurisation des vins de la Gironde. Bordeaux, 1895, in-8, 59 p. 1 fr. 25

Gébelin. — Eléments de géographie. Nouvelle édition par M. Marion. — Europe (moins la France). 1900, in-18, 2 fr. — France et colonies françaises. 1899, in-18, 2 fr. — La Terre, l'Amérique. 1899, in-18, 1 fr. 50. — Asie, Afrique, Océanie. in-18. 1 fr. 50

Grandjean. — Le baron de Charlevoix-Villiers et la fixation des Dunes, in-8. 1 fr.

Guillaud (Dr J.-A.). — Flore de Bordeaux et du Sud-Ouest, analyse et description sommaire des plantes sauvages et généralement cultivées dans cette région; Phanérogames, 326 p., cartonné. 5 fr. 50

Guillon (J.-M.), dir. de la station viticole de Cognac. — Notes sur la reconstitution du vignoble, avec fig., 1900, gr. in-8. 1 fr. 25

Houdetot (Comtesse de). — Mademoiselle de Galias. Bordeaux sous la Révolution. 1912, in-8°. 3 fr. 50

Hugo d'Alési. — Panorama de Bordeaux, fac-simile d'aquarelle sur bristol. 6 fr.

Juhel-Rénoy. — Conseils sur la fabrication et la conservation du cidre. 1897, in-18, 60 p. 1 fr. 25

Kehrig (H.). — La cochylis. Des moyens de la combattre, 3e éd., 1893, in-8, 2 pl. 2 fr. 50

— L'Eudémis. Les moyens proposés pour la combattre. 1907. 0 fr. 50

— Le vin chez le consommateur. Conseils pratiques, 4e éd., in-18, 12 p. 0 fr. 25

— Le privilège des vins à Bordeaux jusqu'en 1889, suivi d'un appendice comprenant le Ban des Vendanges, des Courtiers, de Taverniers; prix payés pour les vins du XIIe

au XVIIIe siècle, tableau de l'exploitation des vignes en 1825. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1886, gr. in-8, 116 p. 2 fr. 50

— Les temps nouveaux pour le vin, 1910, petit in-8. 2 fr. 50

Labat (Gustave). — Gustave de Galard, sa vie et son œuvre (1779-1841); in-4°, orné de 4 pl. hors texte, dessins inédits du maître. 1896, in-4. 15 fr.

Laborde (J.). — Cours d'OEnologie. Tome I. Maturation du raisin. Fermentation alcoolique. Vinification des raisins rouges et blancs, avec préface de V. Gayon. 1908, 1 vol. gr. in-8°, avec 55 fig. et 1 planche hors texte. 5 fr.

Lafond (Paul). — Le Pays basque français et espagnol, 1913, in-4°, nombreuses illustrations. 25 fr.

Lapierre (A.). — Plan de la ville de Bordeaux avec les lignes de tramways et omnibus, à l'échelle du 1/10000, dressé par A. LAPIERRE, 1 fr. 50; le même, colorié, 2 fr. 50

Laurianne (Comtesse de). — Comment rester jeune ? In-18. 1 fr. 25

Lemaignan. — Utilisation des marcs de raisin pour fabriquer d'excellentes piquettes, pour nourrir le bétail et comme engrais. 1906, gr. in-8°. 0 fr. 25

Liégeois (C.) **et Nogué** (E.). — Le Violoncelle, son histoire, ses virtuoses, 1913, in-16, 315 p. avec fig. 5 fr.

Loquin (Anatole). — Le Masque de fer et le livre de M. Funck-Brentano. Bordeaux, 1898, in-8. 0 fr. 60

— Le Prisonnier masqué de la Bastille. Son histoire authentique. Bordeaux, 1900, in-12. 3 fr. 50

Malvezin (F.). — La Pasteurisation des vins fins, 1899. 0 fr. 50

— Pasteuroxyfrigorie. Nouveau traitement des vins pour les vieillir, 1903, 2 pl. hors texte. 2 fr.

Malvezin (P.). — Etudes sur la viti-viniculture, 1905, gr. in-8°. 4 fr.

Mathé (E.). — De Bordeaux à Paris par la Chine, le Japon et l'Amérique. 1907, 1 vol. in-18 orné de figures. 4 fr.

Matignon (J. J.). — Le siège de la légation de France (Pékin, du 15 juin au 15 août 1900). Conférences faites à Bordeaux, in-8. 1 fr. 50

Méric G.). — Le black-rot. Tableau donnant grandeur nature en chromo, feuilles et grains atteints par le black-rot, avec texte explicatif. 0 fr. 75

Montaigne (Michel de). — Nouvelle édition publiée par MM. H. Barckhausen et R. Dezeimeris, contenant la reproduction de la 1re édition, avec les variantes des 2e et 3e éditions; 2 vol. in-8, édition de luxe (Publication de la Société des Bibliophiles de Guyenne). 15 fr.

Pabon (Louis). — Dictionnaire des usages commerciaux et maritimes de la place de Bordeaux et des places voisines. Bordeaux, 1888, in-8, br., 214 p. 3 fr. 50

Panajou (F.). — Barèges et ses env. 1904, 1 vol. in-12, 110 p., 80 phot., 2 pan. h. t., 1 c. de la rég., br. 2 fr. 25

Patry H.). — Les débuts de la Réforme protestante en Guyenne (1523-1559), avec préface de M. Camille Jullian, 1912, in-4°. 10 fr.

Perceval (Emile de). — Le président Emérigon et ses amis (1795-1847), in-8. 10 fr.

Poignant (M.-P.). — Coefficient économique des machines à vapeur en raison de la détente du cylindre et de la formule $\frac{t - to}{t}$ Surchauffe de la vapeur. 1902, in-8. 1 fr. 50

Rebsomen. — La Garonne et ses affluents de la rive gauche de La Réole à Bordeaux, avec préface de C. Jullian, 1913, in-4°, 304 p., avec 240 photogr. dans le texte. 25 fr.

Rocca (Jean de la). — Au Soleil de la vie (poemes à dire), 1911, in-18, br., 2 fr. 50. — Le Frelon, comédie en un acte, en vers, 1911, in-18. 1 fr. — La Confession à Grand'Mère, comédie en un acte, en vers, 1912, 1 fr. — L'Amour commande, contes et nouvelles, préface de Jean Madeline. 2e édition, 1912, in-18 br. 3 fr. 50

Roques (G.). — Grammaire gasconne (Dialecte de l'Agenais), Glossaire gascon-languedocien, 1913, in-8. 4 fr.

Rouhet. — De l'entraînement complet et expérimental de l'homme, avec étude sur la voix articulée, suivi de recherches physiologiques et pratiques sur le cheval, gr. in-8, illust., 10 fr. — L'Equitation, gr. in-8 illust. 3 fr. 50

Salvat. — Le pin maritime, sa culture, ses productions. Bordeaux, 1891, in-12, br., 39 p. 1 fr.

Schewaebel (J.). — Au bord de la vie, vers, 1909, in-12 3 fr.

Trébucq (S.). — La Chanson populaire et la vie rurale des Pyrénées à la Vendée. 1912, 2 vol. gr. in-8°. 20 fr.

Usages locaux du département de la Gironde publiés suivant la délibération du Conseil général, 2e éd. revue et augmentée. 1900, in-12. 2 fr. 50

Vassillière, Charvet et Gayon. — Appareils à pasteuriser les vins. 1897, in-8°. 6 fr.

Vourch (A), Docteur en médecine. — La Foi qui guérit. Etude médicale sur quelques cas de guérisons de Lourdes. Nouvelle edition précédée d'une introduction, par M. l'abbé Joseph Dubaquié, 1913, in-8. 3 fr. 50

BAR-SUR-SEINE. — IMP. Ve C. SAILLARD.

ENCYCLOPÉDIE-RORET

COLLECTION

DES

MANUELS-RORET

FORMANT UNE

ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES & DES ARTS

FORMAT IN-18

Par une réunion de Savants et d'Industriels

Tous les Traités se vendent séparément.

La plupart des volumes, de 300 à 400 pages, renferment des planches parfaitement dessinées et gravées, et des vignettes intercalées dans le texte.

Les Manuels épuisés sont revus avec soin et mis au niveau de la Science à chaque édition. Aucun Manuel n'est cliché, afin de permettre d'y introduire les modifications et les additions indispensables.

Cette mesure, qui met l'Editeur dans la nécessité de renouveler à chaque édition les frais de composition typographique, doit empêcher le Public de comparer le prix des *Manuels-Roret* avec celui des autres ouvrages, tirés sur cliché à chaque édition, et ne bénéficiant d'aucune amélioration.

Pour recevoir chaque volume franc de port, on joindra, à la lettre de demande, un mandat sur la poste (de préférence aux timbres-poste) équivalant au prix porté au Catalogue.

Cette franchise de port ne concerne que la **Collection des Manuels-Roret** et n'est applicable qu'à la France et à l'Algérie. Les volumes expédiés à l'Etranger seront grevés des frais de poste établis d'après les conventions internationales.

Bar-sur-Seine. — Imp. ve C. SAILLARD.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 05741545 8